

ANNEXE

Livre 1 : Diagnostic territorial

Version approbation 20 Décembre 2022



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	6
1.1. HISTORIQUE DE CONSTRUCTION ET PORTAGE DU SCOT	7
1.1.1. Localisation géographique du SCoT	7
1.1.2. Les intercommunalités du SCoT	7
1.1.3. Situation dans le grand territoire, bassins voisins, SCoT voisins	9
2. FONCTIONNEMENT TERRITORIAL	11
2.1. UN TERRITOIRE CONNECTÉ À DES POLARITÉS EXTÉRIEURES	12
2.1.1. Un territoire à dominante rurale	13
2.1.2. Les aires urbaines du Centre Ardèche : cohérence de l'emploi	14
2.2. UN FONCTIONNEMENT TERRITORIAL SOUS L'INFLUENCE D'UNE GEOGRAPHIE DE VALLEES ET DE MOYENNES MONTAGNES	16
2.2.1. Principes de définition de l'armature territoriale de niveau diagnostic	16
2.2.2. Armature territoriale et bassins de vie	17
2.3. L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET AUX EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF	21
2.3.1. Une réorganisation en cours des services publics	21
2.3.2. Des équipements de santé concentrés dans les centralités urbaines du SCoT	23
2.3.3. Les équipements scolaires et périscolaires	27
2.3.4. Des équipements culturels maillant le territoire	30
2.3.5. Des équipements sportifs couvrant assez uniformément le territoire	32
2.3.6. Un aménagement numérique du territoire en cours de structuration	33
2.3.7. Le niveau d'équipement du territoire	37
2.4. TYPOLOGIE ET EVOLUTION DES ESPACES URBANISES	42
2.4.1. L'implantation géographique du bâti	42
2.4.2. Des structures urbaines variées	44
2.4.3. Extensions récentes	47
2.4.4. Des extensions urbaines aux effets différenciés	49
2.5. DES COMMUNES FAIBLEMENT DOTEES DE DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX	49
2.6. SYNTHESE ET ENJEUX	51
3. DYNAMIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES	54
3.1. DEMOGRAPHIE	55
3.1.1. Un territoire aux caractéristiques rurales	55
3.1.2. Un territoire rural aux dynamiques démographiques faibles	56
3.2. STRUCTURE DE LA POPULATION	60
3.2.1. Un vieillissement de la population	60
3.2.2. Un desserrement des ménages à l'image des tendances nationales	61
3.2.3. Une précarisation de la population	61
3.3. SYNTHESE ET ENJEUX	63

4.	LOGEMENTS	66
4.1.	<i>UN PARC DE LOGEMENTS QUI PRESENTE DE FORTES DISPARITES</i>	67
4.1.1.	Un parc de logements aux caractéristiques hétérogènes	67
4.1.2.	Un parc ancien et pour partie indigne	68
4.2.	<i>CARACTERISITIQUES DES RESIDENCES PRINCIPALES</i>	70
4.2.1.	Une majorité de propriétaires occupants	70
4.2.2.	Le parc social bien présent	71
4.2.3.	Une faible mobilité résidentielle	72
4.3.	<i>TYPLOGIE DES RESIDENCES PRINCIPALES</i>	72
4.3.1.	La prépondérance de la maison individuelle	72
4.3.2.	Des logements de grandes tailles	74
4.4.	<i>EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION NEUVE SUR LE TERRITOIRE</i>	74
4.4.1.	Le parc de logements connaît une croissance modérée	74
4.4.2.	Des évolutions très contrastées depuis 1990	75
4.4.3.	L'individuel pur est le type de production privilégié	76
4.4.4.	Un marché immobilier globalement abordable	79
4.4.5.	L'accueil des gens du voyage	79
4.4.6.	PLH : une démarche en cours au sein de la CAPCA	79
4.5.	<i>SYNTHESE ET ENJEUX</i>	80
5.	ECONOMIE TERRITORIALE	83
5.1.	<i>CARACTERISTIQUES GENERALES DU TISSU ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI</i>	84
5.1.1.	Dynamique économique du territoire	84
5.1.2.	Des créations d'entreprises boostée par l'auto-entrepreneariat	87
5.1.3.	Emploi et population active	89
5.1.4.	Un tissu économique de plus en plus tourné vers les activités présentes	93
5.1.5.	Une économie sociale et solidaire (ESS) très présente	97
5.1.6.	Synthèse et enjeux	106
5.2.	<i>UNE AGRICULTURE STRUTURANTE MAIS FRAGILE</i>	109
5.2.1.	Une agriculture diversifiée	109
5.2.2.	Une population agricole en forte diminution	112
5.2.3.	Un poids économique issu de la combinaison d'activités	113
5.2.4.	Synthèse et enjeux	118
5.3.	<i>UNE ECONOMIE DE LA FORET</i>	121
5.3.1.	Caractérisation de la ressource	121
5.3.2.	La production	123
5.3.3.	La filière	124
5.3.4.	Synthèse et enjeux	128
5.4.	<i>LE TOURISME, UNE ECONOMIE QUI PROGRESSE</i>	131
5.4.1.	Une destination touristique en construction, portée par la marque « Ardèche »	131
5.4.2.	Des retombées notables sur l'économie locale	137
5.4.3.	Synthèse et enjeux	146
5.5.	<i>LE COMMERCE</i>	149
5.5.1.	L'offre commerciale et artisanale du Centre Ardèche	149
5.5.2.	Clientèle et consommation des ménages de Centre Ardèche	160

5.5.3.	Centralités et zones de périphéries	168
5.5.4.	Armature commerciale de Centre Ardèche et principales conclusions	172
5.5.5.	Synthèse et enjeux	174
5.6.	<i>LA LOGISTIQUE COMMERCIALE</i>	177
5.6.1.	Préambule : les champs d'application du SCoT en matière de logistique.....	177
5.6.2.	Les chiffres clés de l'activité logistique sur le SCoT de Centre-Ardèche.....	179
5.6.3.	Synthèse et enjeux	183
5.7.	<i>INFRASTRUCTURES D'ACCEUIL DES ENTREPRISES, ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE ET GISEMENT FONCIER</i> 184	
5.7.1.	Les zones d'activité localisées en majorité autour de Privas.....	184
5.7.2.	Zooms sur le foncier d'activités des différents EPCI.....	185
5.7.3.	Gisement en foncier économique	186
5.7.4.	Zoom sur deux ZAE du territoire	189
5.7.5.	Des locaux professionnels reflétant les spécificités du tissu économique du Centre Ardèche.....	190
5.7.6.	Synthèse et enjeux	197
6.	MOBILITE ET DEPLACEMENT	200
6.1.	<i>LES BESOINS DE MOBILITE ET MIGRATION</i>	201
6.1.1.	Une place de la voiture prédominante	201
6.1.2.	Mobilité domicile-travail	202
6.2.	<i>L'OFFRE DE TRANSPORT</i>	208
6.2.1.	Le réseau routier	208
6.2.2.	Le trafic routier	213
6.2.3.	Le transport de marchandises.....	214
6.2.4.	Les transports collectifs.....	216
6.2.5.	L'intermodalité en émergence sur le territoire.....	224
6.2.6.	Une pratique du covoiturage diffuse	224
6.2.7.	Une offre de voies cyclables structurée.....	226
6.2.8.	La marche à pied	229
6.3.	<i>SYNTHESE ET ENJEUX</i>	230
	<i>GLOSSAIRE</i>	233
	<i>TABLE DES CARTES</i>	235
	<i>TABLE DES FIGURES</i>	239
	<i>TABLE DES TABLEAUX</i>	242



1. INTRODUCTION

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



1.1. HISTORIQUE DE CONSTRUCTION ET PORTAGE DU SCOT

1.1.1. Localisation géographique du SCoT

Le Syndicat Mixte Centre Ardèche (SyMCA) a été créé le 11 janvier 2001, faisant suite au SIDCA (Syndicat Intercommunal pour le Développement du Centre Ardèche), créé dans les années 80.

Le SYMCA couvre trois intercommunalités : la Communauté d'agglomération Privas Centre

Ardèche, la Communauté de communes Val Eyrieux, la Communauté de communes du Pays de Lamastre. Le périmètre du Syndicat mixte compte ainsi 82 communes depuis le 1er janvier 2017.

Le Comité Syndical a prescrit l'élaboration du SCoT par délibération le 15 octobre 2015.

1.1.2. Les intercommunalités du SCoT

Le Syndicat Mixte Centre Ardèche est une collectivité intercommunale, qui compte 62801 habitants en 2017, située dans le centre du département de l'Ardèche, en région Auvergne-

Rhône-Alpes. Elle est composée de trois intercommunalités de tailles très différentes, dont une Communauté d'agglomération.

Tableau 1 : Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2022 dans les EPCI du SCoT

EPCI	POPULATION EN 2017	POPULATION 2022
CC Lamastre (11 communes)	6 639	6711
CC Val'Eyrieux (29 communes)	12 640	12470
CA Privas Centre Ardèche (42 communes)	43 523	43792
TOTAL périmètre SCoT	62 801	62 973

(Source : INSEE 2017 et INSEE population légale 2022)

Carte 1 : Les intercommunalités du SCoT Centre Ardèche



Legende

- Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche
- Communauté de communes du Pays de Lamastre
- Communauté de communes de Val'Eyrieux
- Privas Siège d'intercommunalité

0 5 10 km

Source : SyMCA 2020
Réalisation : SyMCA 2020

1.1.3. Situation dans le grand territoire, bassins voisins, SCoT voisins

Le périmètre du SCoT Centre Ardèche s'étend sur la partie centrale du département de l'Ardèche, au sud de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La diversité du territoire témoigne de sa richesse biogéographique (secteurs plaines, pentes, montagne), à l'interface entre le Massif Central et la vallée du Rhône.

Le territoire possède par ailleurs un riche passé économique (industrie, artisanat, agriculture), culturel, cultuel (guerres de religions) qui a forgé cette identité territoriale unique. Depuis le XIXe siècle, le Centre Ardèche a vu la concentration de sa population et des activités sur les secteurs de plaine et sur les principaux bourgs du territoire s'accroître.

Mélange d'espaces ouverts (fonds de vallées, plateaux), favorables aux échanges commerciaux, et d'espaces fermés (zones de très fortes pentes), le Centre Ardèche est caractéristique des territoires de moyennes montagnes, par son climat et son architecture rurale ancienne.

A proximité des principaux bassins économiques (espaces métropolitains, arc méditerranéen, sillon alpin), le territoire a ainsi façonné sa richesse à travers ces nombreuses ressources et savoir-faire. Une richesse toujours entretenue avec les espaces urbains environnants, et l'intérieur de son territoire par de nombreux échanges internes, entre les fonds de vallées et les hauteurs des pentes, et entre les bourgs-centres et les hameaux dispersés.

Si au XXe siècle, la vallée du Rhône a bénéficié de nombreux programmes d'équipements répondant à des logiques supra territoriales, le Centre Ardèche n'a pu résister aux contraintes d'une économie mondialisée et à des évolutions de société, entraînant un exode rural massif. Le

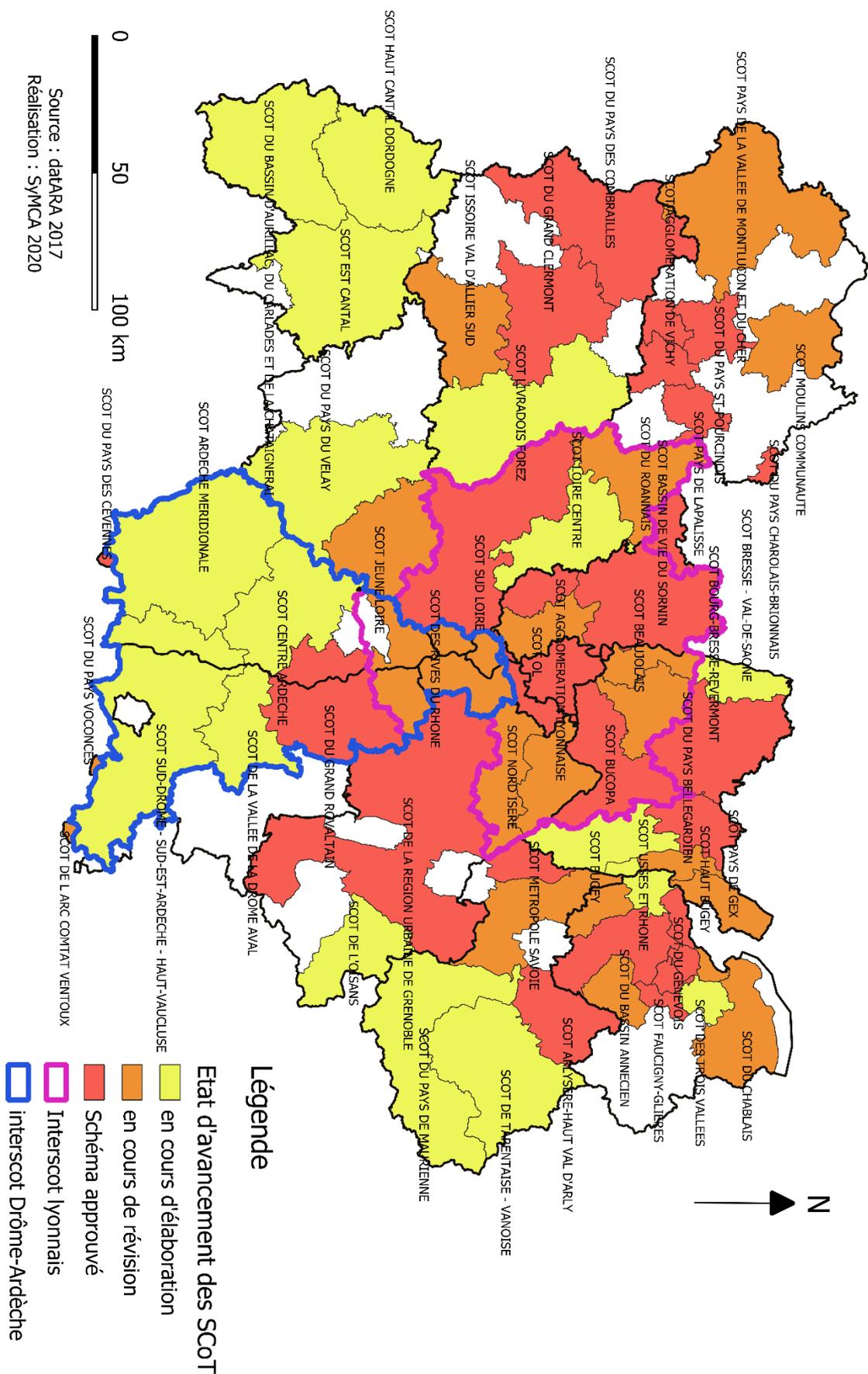
Centre Ardèche évolue depuis une trentaine d'années dans un espace concurrentiel, où les pressions de l'urbanisation remodelent fortement les ressources présentes. Cette pression urbaine banalise les paysages identitaires du Centre Ardèche, de nouvelles concurrences apparaissent créant des dissymétries entre les communes, de nouvelles centralités apparaissent.

Or le développement du territoire fait depuis une vingtaine d'années l'objet de différents projets de territoire soutenus par le SyMCA, ce qui témoigne d'une solidarité territoriale, et d'habitudes de travail malgré les nombreuses recompositions territoriales.

L'arrêt du contrat de développement durable Rhône Alpes (CDDRA) Centre Ardèche en 2016 marque une rupture dans ce processus de développement. Parallèlement, les élus ont souhaité organiser en commun l'aménagement de leur territoire à travers la mise en place d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT). De nouvelles formes de coopérations inter territoriales se créent pour définir ensemble les grandes orientations d'aménagement dans un objectif de cohérence.

En sud Ardèche - Drôme, la dynamique inter SCoT est initiée avec les SCoT du Grand Rovaltain (plaine de Valence, Tain, Tournon), de l'Ardèche Méridionale, de la Vallée de la Drôme Aval, du Rhône Provence Baronnies. Le territoire Centre Ardèche initie avec ses voisins et l'appui de nombreux partenaires, des réflexions communes. Cette dynamique inter SCoT est à consolider et à développer.

Carte 2 : Couverture des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) en région Auvergne-Rhône-Alpes





2. FONCTIONNEMENT TERRITORIAL

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2.1. UN TERRITOIRE CONNECTÉ À DES POLARITÉS EXTÉRIEURES

Positionné au centre du département de l'Ardèche, à l'interface entre le Massif Central et le couloir rhodanien, le périmètre du SCoT est limitrophe des départements de la Drôme et de la Haute-Loire.

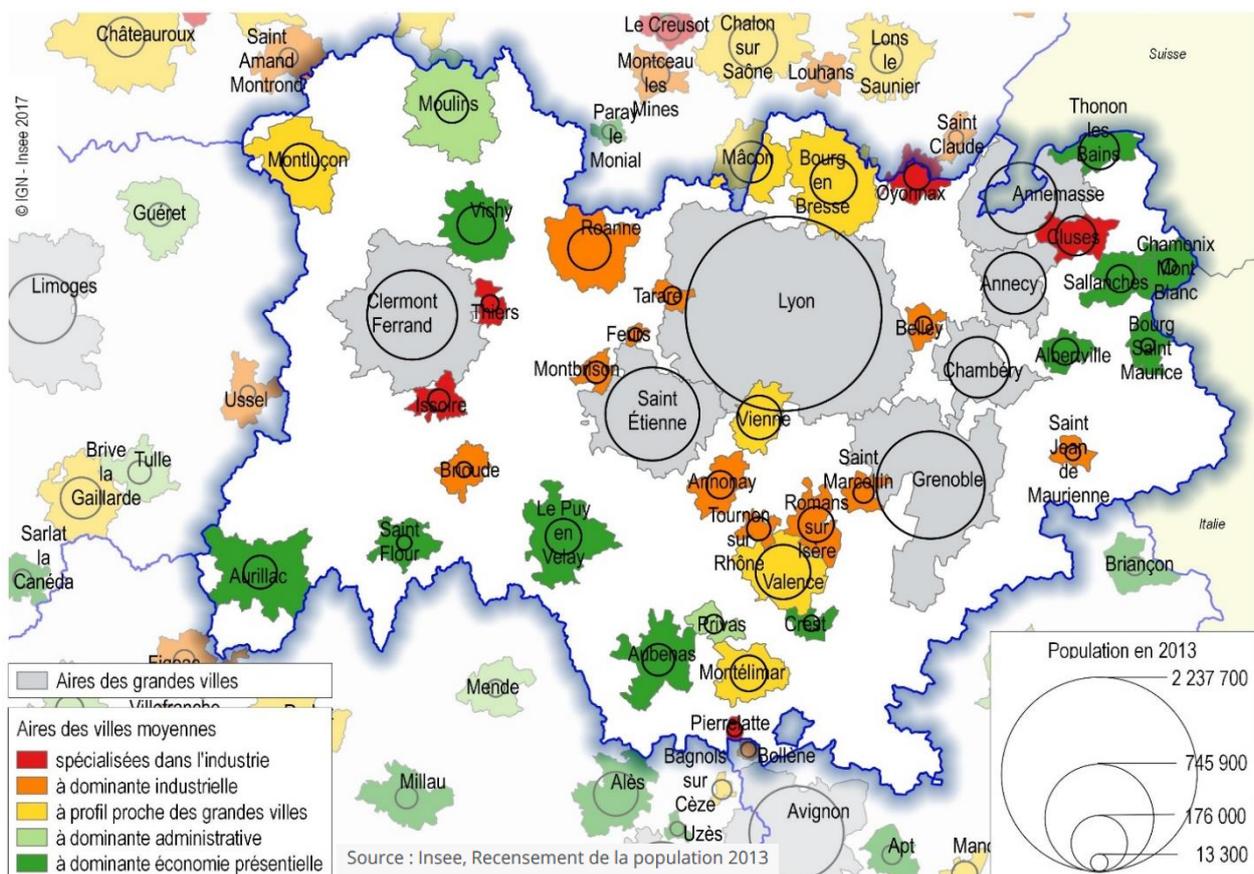
Le Centre Ardèche se situe ainsi pour sa partie est dans la zone du Grand Rovaltain, se trouvant ainsi sous l'influence de l'agglomération de Valence et de son dynamisme : Valence et sa périphérie exercent une attractivité importante sur les communes situées à l'est pour des déplacements quotidiens puisqu'une part importante de la population de ces communes travaille sur le bassin de Valence. La commune de Gilhac-et-Bruzac appartient même à l'aire urbaine de Valence qui a tendance à progresser depuis 1999 tout comme l'aire urbaine de Tournon et d'Annonay dont les limites coïncident avec le périmètre du SCoT.

D'autres polarités proches du territoire influencent également, à la marge, le fonctionnement du territoire Centre Ardèche :

- Sur la frange nord : l'aire d'influence de Tournon-sur-Rhône et Annonay à dominante industrielle ;
- Sur la frange ouest, l'aire d'influence du Puy-en-Velay, à dominante économie présentielle ;
- Sur la frange sud, l'aire d'influence d'Aubenas, à dominante économie présentielle.

Néanmoins, ces aires d'influences concernent plus particulièrement les communes en frange du territoire alors que le reste des Communes du SCoT demeurent rurales ou rattachées à l'agglomération de Privas et loin de l'influence de ces grands pôles urbains.

Carte 3 : Aires urbaines en région Auvergne-Rhône-Alpes et typologie fonctionnelle des villes moyennes



2.1.1. Un territoire à dominante rurale

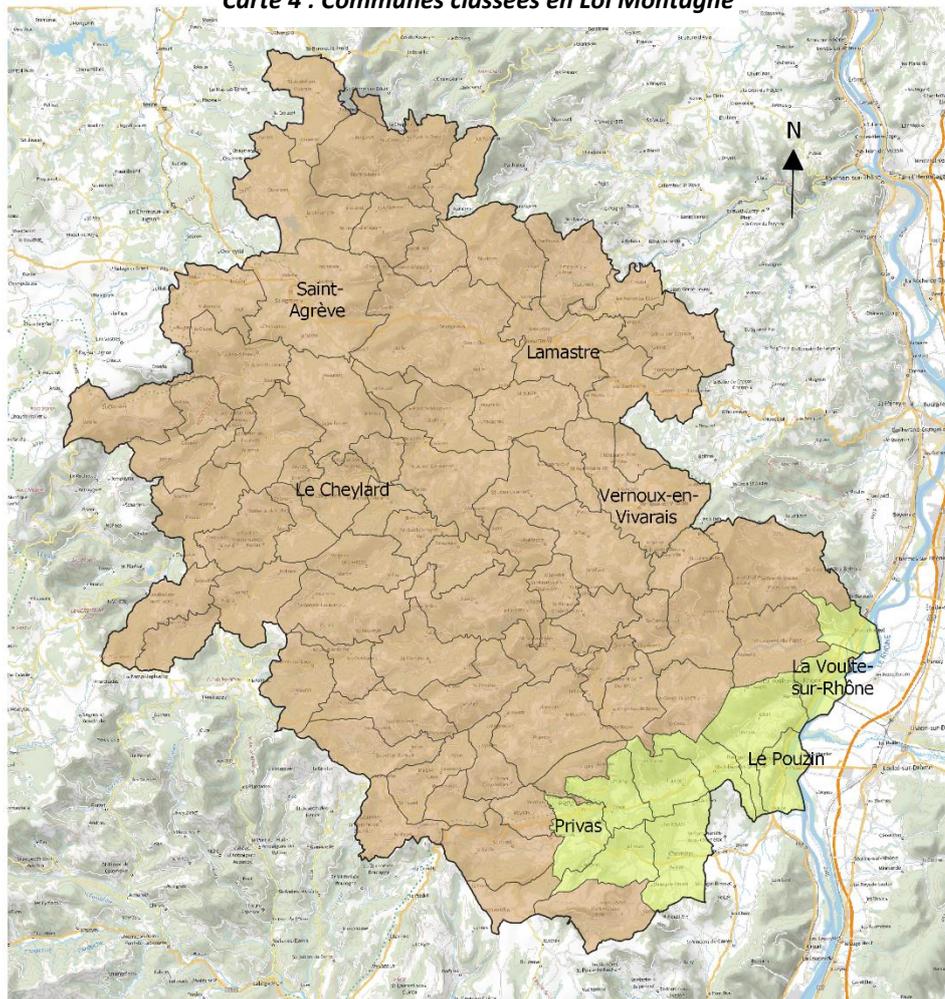
L'identité géographique est très diversifiée. Le territoire est composé de nombreuses vallées (Ouvèze, Payre, Doux, Eyrieux, etc.) et de zones de plateaux (Saint-Agrève, Vernoux), dont les dynamiques économiques et le fonctionnement territorial sont relativement autonomes.

Cette richesse géographique se traduit par un territoire à double vitesse :

- des zones à dominante rurale dans les secteurs de montagne, de pentes : l'arrière-pays maillé par des bourgs structurant le tissu rural ;
- des zones plus urbanisées sur les piémonts et les plaines : la frange est du territoire, bénéficiant de l'attractivité de Privas et de la proximité de Valence

Du point de vue législatif, la diversité des reliefs qui caractérise le territoire fait que 72 communes sur 82 sont inscrites en Loi Montagne. Cette loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne et celle du 28 décembre 2016 de modernisation, de

Carte 4 : Communes classées en Loi Montagne



Légende

- Communes classées en loi Montagne
- Communes non classées en loi Montagne

0 5 10 km

Source : IGN, DDT 07 2020
Réalisation : SyMCA 2021

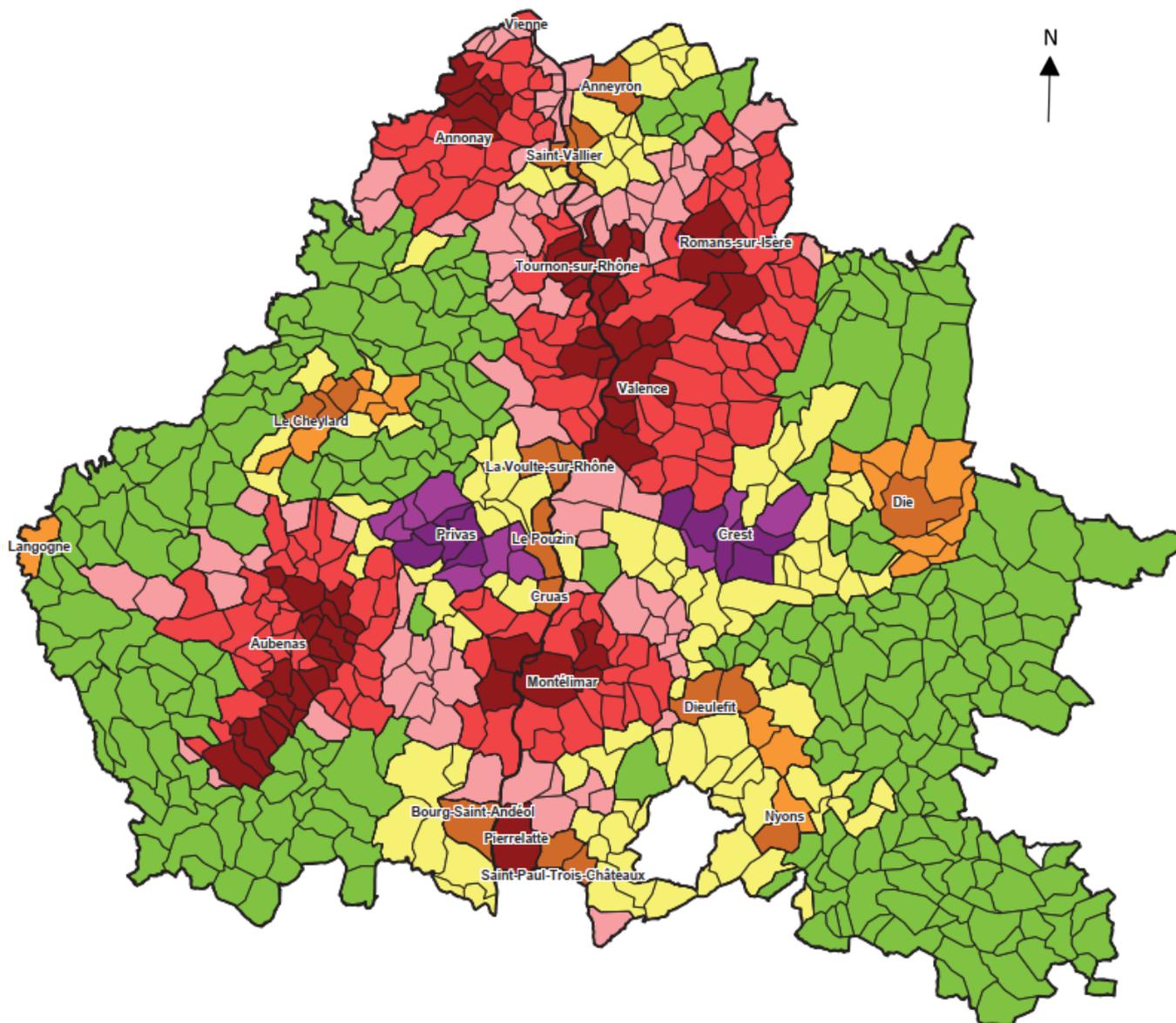
développement et de protection des territoires de montagne visent à assurer le maintien et le développement des activités agricoles, pastorales et forestières, la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel ainsi que la protection contre les risques naturels. Elles ont instauré un certain nombre de mesures propres à contribuer au développement des zones de montagne.

2.1.2. Les aires urbaines du Centre Ardèche : cohérence de l'emploi

Selon l'INSEE, l'aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. La structuration du territoire par l'analyse des aires urbaines fait apparaître 4 grands types de communes :

- **Des communes appartenant à un pôle moyen** (entre 5 000 et 10 000 emplois) : cela concerne les communes périphériques de Privas (Lyas, Saint-Priest, Alissas, Coux, Veyras) et les communes de la couronne de ce pôle moyen (Chomérac, Freyssenet, Creysseilles, Ajoux par exemple).
- **Des communes appartenant à un petit pôle** (Le Cheylard, La Voulte, Le Pouzin), entre 1 500 et 5 000 emplois, avec sur la frange ouest, une aire d'attraction du Cheylard très étendue des communes appartenant à ce petit pôle d'emploi (Saint-Julien-Labrousse, Saint-Barthélemy-le-Meil, Jaunac, le Chambon, etc.).
- **Des communes multipolarisées** sur la vallée de la Payre et de l'Ouvèze. La position excentrée de Privas induit une aire d'influence très localisée sur la plaine privadoise jusqu'au bas des vallées. Les vallées sont quant à elles davantage tournées sur la Drôme. Le relief est l'un des principaux facteurs limitants des relations nord sud au sein du territoire. Vernoux-en-Vivarais est également multipolarisé par l'influence de l'aire urbaine de Valence.
- **Des communes hors aire d'influence de ces pôles d'emplois.** Elles sont principalement concernées par l'emploi présent dans les principaux bourgs-centres du territoire (Lamastre, Saint-Agrève, Saint-Sauveur-de-Montagut) de leurs bassins de vie d'appartenance.

Carte 5 : Les aires d'attraction des villes en Drôme et en Ardèche



Légende

- Commune appartenant à un grand pôle (10 000 emplois ou plus)
- Commune appartenant à la couronne d'un grand pôle
- Commune multipolarisée des grandes aires urbaines
- Commune appartenant à un moyen pôle (5 000 à moins de 10 000 emplois)
- Commune appartenant à la couronne d'un moyen pôle
- Commune appartenant à un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)
- Commune appartenant à la couronne d'un petit pôle
- Autre commune multipolarisée
- 400 : Commune isolée hors influence des pôles

Source : INSEE 2010 / Mise à jour : 2020

Réalisation : Adil26, Mission d'observation

2.2. UN FONCTIONNEMENT TERRITORIAL SOUS L'INFLUENCE D'UNE GEOGRAPHIE DE VALLEES ET DE MOYENNES MONTAGNES

2.2.1. Principes de définition de l'armature territoriale de niveau diagnostic

L'armature territoriale permet de présenter et de hiérarchiser l'ensemble des communes et de leurs aires d'influence au sein d'un territoire donné. Territoire sous dominante rurale, le Centre Ardèche est organisé autour de villes et de bourgs-centres qui constituent les principales polarités du territoire. Afin de caractériser le niveau de polarité des communes et définir l'organisation urbaine du territoire, une méthode multicritère a été mise en place. Elle intègre cinq grands types d'indices caractéristiques des fonctions urbaines :

- Démographie
- Emploi (indice de concentration)

- Services / équipements
- Résidentielles (RP / RS)
- Variable de positionnement

Il est proposé une définition du niveau de polarités en fonction de critères techniques (voir encadré ci-après). L'ensemble de cette analyse s'appuie sur la base permanente de l'équipement et données de l'INSEE (chiffres 2014).

Le niveau de polarité correspond à l'atteinte pour une commune de maximum 3 critères sur 5.

Tableau 2 : Critères techniques utilisés pour la définition de l'armature territoriale

Quelles sont les polarités du Centre-Ardèche ?					
Niveau de polarité	Démographie	Emploi (indice concentration emploi ¹)	Services/équipements	Résidentielle (RP / RS)	Variable de positionnement (temps d'accès au pôle d'emplois le + proche)
Pôle départemental	+ 8 000 hab.	>200	Présence ensemble services, service administratif, centre hospitalier, ect	+71% RP < 5% RS >70% loc/RP >35% HLM/loc	Pôle d'emplois départemental
Pôle de centralité	Entre 1 000 et 8 000 hab.	Entre 100 et 200	Présence au moins 8 services, 1 supermarché	+71% RP >5% RS >31% loc/RP > 22% HLM/loc	Pôle d'emplois
Pôle intermédiaire	Entre 500 et 1 000 hab.	Entre 50 et 100	Présence d'au moins 3 services et au moins 1 école	54.1 – 71 % RP 5 – 20 % RS >23 % loc / RP >22 % HLM/loc	Entre 1 et 10 min
Village rural et très rural	Jusqu'à 500 hab	Entre 10.7 et 50	Présence au moins 1 service et 1 école (village rural), absence de service (village très rural)	21.8 – 45.6 % RP 20 – +40 % RS 23 % loc / RP <17 – 22 % HLM /loc	De 10 à + 20 min

(Source : INSEE / Exploitation ADIL)

¹ L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. *Définition INSEE.*

2.2.2. Armature territoriale et bassins de vie

La structuration territoriale du SCoT Centre Ardèche confirme le caractère rural du territoire. Les situations sont néanmoins contrastées entre une frange rhodanienne méridionale plus urbaine, et l'intérieur du territoire où prédominent les villages ruraux autour de centralités plus affirmées.

Les bassins de vie s'organisent sur les aires d'influence de ces polarités. 7 sous-secteurs ont été définis au sein du SCoT. Cette répartition est le reflet de la diversité des bassins de vie des habitants du territoire, du relief et d'un ensemble de facteurs endogènes ou exogènes qui organisent le fonctionnement quotidien.

Réalisation SCoT Centre Ardèche, ADIL 26, mars 2016. Source : INSEE 2014, Observatoire Local Habitat.

Sous-secteurs	COMPOSITION COMMUNALE
La Voulte sur Rhône/Le Pouzin	Beauchastel, Flaviac, Gilhac-et-Bruzac, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Rompon, Saint-Cierge-la-Serre, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Julien-Saint-Alban, Saint-Laurent-du-Pape
Lamastre	Désaignes Empurany, Gilhoc-sur-Ormèze, Labatie-d'Andaure, Lafarre, Lamastre, Le Crestet, Nozières, Saint-Basile, Saint-Barthélemy-Grozon, Saint-Prix.
Le Cheylard	Accons, Arcens, Beauvène, Belsente, Chanéac, Dornas, Jaunac, La Chapelle-sous-Chanéac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, Saint-Andéol-de-Fourchades, Saint-Barthélemy-le-Meil, Saint-Christol, Saint-Cierge-sous-le-Cheylard, Saint-Clément, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Michel-d'Aurance, Saint-Martin-de-Valamas.
Privas	Ajoux, Alissas, Chomérac, Coux, Creysseilles, Freysenet, Gourdon, Lyas, Pourchères, Prantes, Privas, Rochessauve, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Priest, Saint-Vincent-de-Durfort, Veyras.
Saint-Agrève	Devesset, Mars, Rochepaule, Saint-Agrève, Saint-André-en-Vivaraïs, Saint-Jean-Roure, Saint-Jeure-d'Andaure, Saint-Julien-d'Intres
Saint-Sauveur de Montagut / Les-Ollières-sur-Eyrieux	Albon d'Ardèche, Dunières-sur-Eyrieux, Gluiras, Issamoulenc, Les Ollières-sur-Eyrieux, Marcols-les-Eaux, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Pierreville, Saint-Sauveur-de-Montagut
Vernoux en Vivaraïs	Chalencon, Châteauneuf-de-Vernoux, Saint-Apollinaire de Rias, Saint-Jean-Chambre, Saint-Julien-le-Roux, Silhac, Vernoux-en-Vivaraïs.

La compréhension des réalités de la vie quotidienne des habitants s'appréhende à l'échelle de ces bassins. C'est pourquoi, il a été décidé dès le démarrage du SCoT de s'appuyer sur ces différents secteurs pour bâtir le diagnostic.

Dans la méthode, le diagnostic SCoT s'est appuyé sur cette armature territoriale pour certaines thématiques en raison de l'étendue de ce territoire. Cette vision

technique du territoire n'engage pas le SCoT au regard de la spatialisation, des orientations et des prescriptions ultérieures. Mais il témoigne de la réalité actuelle du fonctionnement territorial.

Le PADD sera l'occasion de réinterroger cette armature et ses découpages qui s'affranchissent des découpages administratifs.

Carte 6 : Armature territoriale utilisée pour la réalisation du diagnostic territorial



Bassins de vie et pôles du territoire

	Vernoux-en-Vivarais
	La Voulte / Le Pouzin
	Le Cheylard
	Saint-Sauveur / Les-Ollières
	Privas
	Saint-Agrève
	Lamastre

Polarités du territoire

	pôle départemental
	pôle de centralité
	pôle intermédiaire
	village rural

Source : INSEE 2018
Réalisation : SyMCA 2020

Privas : le pôle urbain départemental

La ville préfecture de Privas occupe depuis le XIXe siècle une fonction singulière. Avec plus de 8 000 habitants, Privas est la principale ville du Centre Ardèche. Elle bénéficie de toutes les infrastructures et équipements (administratifs, sanitaires, sportifs, culturels, etc.) d'une ville moyenne, lui permettant d'émettre une forte attractivité en termes d'emplois et de services.

Néanmoins, par son positionnement au sud du territoire, Privas ne représente pas une centralité pour l'ensemble des communes de Centre Ardèche mais son influence dépasse son bassin de vie et les

limites du SCoT. Cette ville subit, par ailleurs, les concurrences des polarités de la vallée du Rhône et de la ville de Valence, préfecture de la Drôme, située à environ 40 minutes en voiture.

Ces dernières années, on observe sur Privas un phénomène de périurbanisation, par l'effet d'un report des populations sur les communes périphériques.

Enfin, Privas est la première « Ville porte » du Parc Naturel des Monts d'Ardèche en provenance de la vallée du Rhône.

Les pôles de centralités

Les pôles de centralité concernent des communes qui ont pu jouer par leurs implantations sur le territoire un rôle des lieux d'échanges commerciaux. Cette multiplicité de « communes pôles » donne au territoire du Centre Ardèche un caractère singulier, marqué par son armature diffuse, autour de centralités fortes, et son réseau de petits villages. Ces pôles de centralité pourraient être qualifiés de « bourgs-centres » tant ces communes ont une place importante sur les territoires vécus en termes d'aire d'influence. Ces polarités possèdent généralement un nombre d'emplois supérieur à 100 et concentrent des services et commerces permettant aux communes voisines d'avoir accès à une gamme de services répondant aux besoins quotidiens et hebdomadaires. Appartiennent à cette catégorie les communes de Lamastre, Saint-Agrève, Saint-Sauveur-de-Montagut, Le Pouzin, etc.

L'étude prospective sur les territoires de faible densité a montré une tendance à l'affaiblissement des bourgs-centres dans les secteurs ruraux (Le Cheylard, Saint-Agrève ou Lamastre). Cet affaiblissement se traduit de différentes manières :

- Un déficit structurel d'attractivité résidentielle, avec des pertes de population et des niveaux élevés de vacance dans le parc de résidences principales (17% au Cheylard, 11% à Lamastre, 15% à St-Agrève, 14% à Vernoux-en-Vivarais, 19% à St Martin de Valamas...) (Source INSEE 2016).
- Les commerces et les services se concentrent de plus en plus dans l'espace, sous l'effet de l'évolution des pratiques de consommation, des modes de vie et des mutations de l'organisation des services publics. Si les bourgs-centres parviennent à conserver un socle minimal de services (école primaire, bureau de poste, point multiservices...), l'offre commerciale et de santé se concentre de plus en plus dans les polarités principales. Les services les plus structurants (centres commerciaux, lycée, équipements culturels ou sportifs d'envergure, administrations...) ne sont désormais le plus souvent présents que dans des villes telles que Privas, voire Valence.

Ces différents points seront abordés et précisés dans le reste du diagnostic.

Les pôles intermédiaires

Les pôles dits intermédiaires comportent deux types de communes :

- des bourgs ruraux qui disposent d'équipement structurant et polarisant (St Pierreville et St Martin de Valamas).
- des villages qui, par leur développement urbain au cours de ces trente dernières années, ont progressivement augmenté leur poids démographique, sans que leur

offre d'équipements et de services se développe dans les mêmes proportions. Ce sont des communes qui souvent se situent dans un contexte de pression foncière (Les Ollières-sur-Eyrieux, Beauchastel, Saint-Laurent-du-Pape) proche d'une centralité urbaine, jouant parfois le rôle de pôle-relais. Cela est particulièrement le cas sur la plaine privadoise (Alissas, Chomérac, Saint-Priest, Veyras).

Les villages ruraux et très ruraux

Les villages ruraux et très ruraux maillent le territoire du Centre Ardèche et sont emblématiques de l'identité du territoire. Ces deux catégories ont été regroupées dans l'armature pour ne pas multiplier les typologies. Ces villages illustrent le passé agricole du territoire et la richesse du cadre de vie. Pour les villages ruraux, leur taille démographique est souvent inférieure à 500 habitants, et moins de 150 habitants pour les villages très ruraux très présents dans les secteurs de l'ouest et de la montagne. Leur niveau d'équipements et de services faible voire inexistant induit des relations de dépendance vis-à-vis des pôles voisins. Ces villages sont principalement situés en zone de montagne, dans les territoires de très faible densité. La population agricole y est encore très présente. La croissance du parc de résidences secondaires favorisée par un tourisme familial, implique de nouvelles dynamiques locales et réflexions sur les besoins des villages.

L'étude prospective sur les territoires de faible densité a montré de manière transversale les difficultés de ces communes. Ainsi, la capacité à maintenir un maillage minimal de services, une activité agricole, voire à assurer l'entretien de l'espace, se pose de plus en plus sur certains secteurs de très faible densité (moins de 10, voire moins de 5 habitants au km²), ou difficilement accessibles (secteurs de pentes). L'absence de certains services (présence d'un médecin, par exemple) apparaît de plus en plus problématique pour le maintien des populations.

Sur ces territoires, le risque de rupture est de plus en plus grand :

- Départ des derniers services
- Fragilité des structures agricoles
- Enfrichement et fermeture des paysages.

2.3. L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET AUX EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF

2.3.1. Une réorganisation en cours des services publics

L'organisation des services publics en milieu rural, leur implantation géographique et leur accessibilité sont des questions qui préoccupent les élus locaux et les habitants du territoire.

En Centre Ardèche, de nombreux services publics sont concentrés dans la ville préfecture. En dehors de Privas, les services publics se sont regroupés au sein de maisons ou relais de services publics localisés dans les centralités afin de répondre aux besoins des habitants (dans leurs différentes démarches administratives, emploi, formation, action sociale, accès à la culture, etc.).

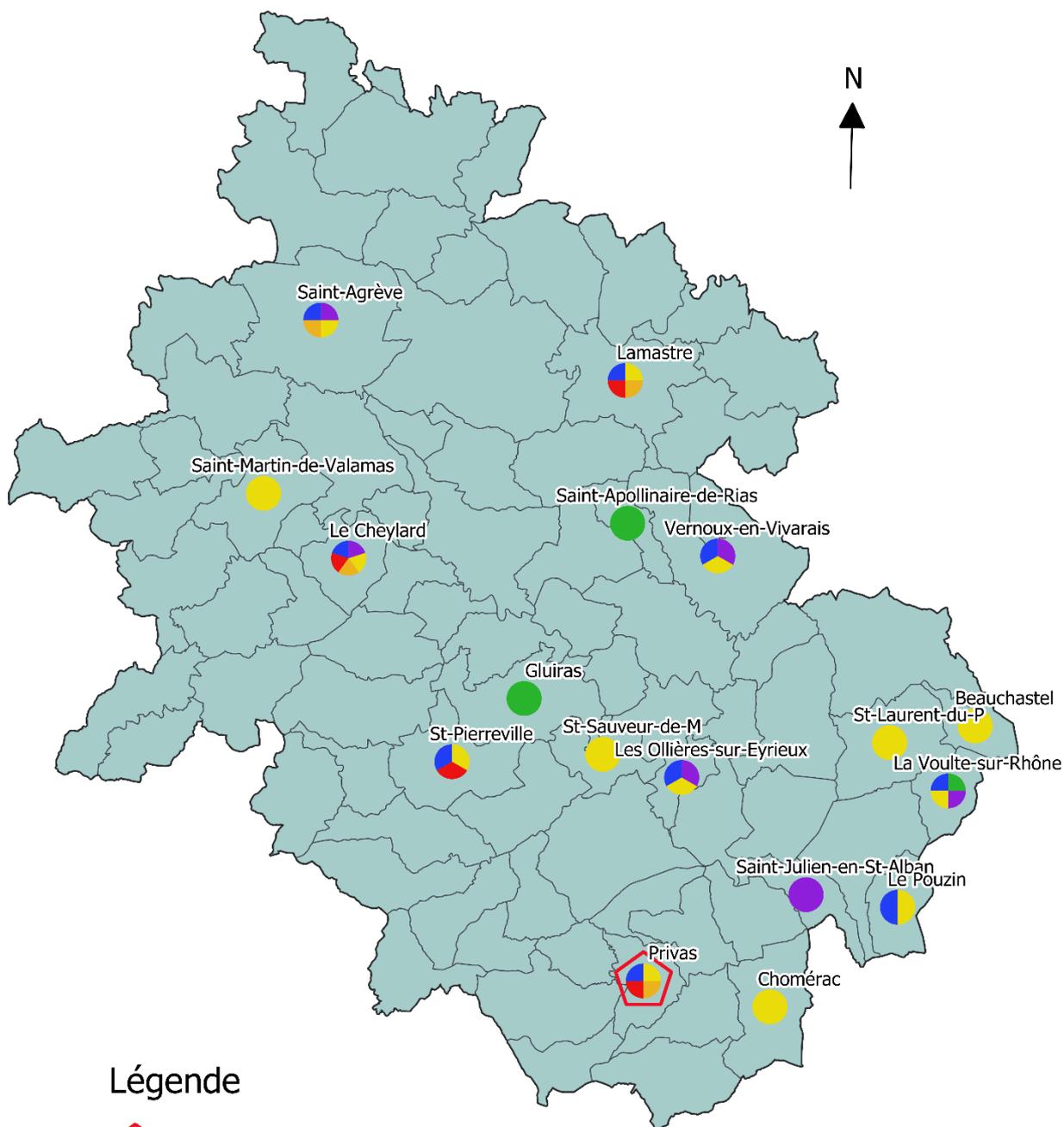
Ces équipements permettent de faire le lien entre plusieurs services publics importants (CAF, Pôle emploi, CPAM, Chambre d'agriculture, CCI, MSA...). Les Maisons de Services au Public (MSAP) et le

réseau de proximité France Services permettent de répondre aux besoins de premier niveau de la population à l'échelle des différents bassins de vie du territoire. On dénombre ainsi 6 MSAP sur le territoire (Lamastre, La Voulte-sur-Rhône, Saint-Agrève, les Ollières-sur-Eyrieux, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Vernoux-en-Vivarais).

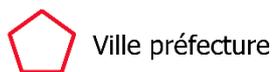
Cette concentration des services publics permet de répondre aux contraintes des territoires à faible densité.

Depuis plusieurs années, d'autres lieux ressources permettent, par la dématérialisation et l'accès au numérique, de pallier également ces déséquilibres. Cela concerne en particulier les bibliothèques connectées et autres espaces publics numériques. Ils sont au nombre de six sur le territoire.

Carte 7 : Répartition des services publics



Légende



Services publics :

-  Gendarmerie
-  Trésor public
-  Réseau de proximité pôle emploi
-  Bureau de poste
-  Maison de services au public
-  Espaces publics numériques

0 5 10 km



Source : BPE INSEE 2018 / locales 2020

Réalisation : SyMCA 2020

2.3.2. Des équipements de santé concentrés dans les centralités urbaines du SCoT

L'accès aux soins est un facteur important de l'attractivité résidentielle d'un territoire.

La répartition des équipements médicaux montre une concentration sur certaines communes, en

Les centres hospitaliers et structures spécialisées

Le territoire est couvert par 6 établissements hospitaliers dont un hôpital psychiatrique localisé à Privas :

- Le centre hospitalier (CH) Elisée CHARRA à Lamastre, qui compte 151 places en 2020
- Le CH Fernand LAFONT au Cheylard, qui compte 134 places en 2020
- Le CH des Vals d'Ardèche à Privas, qui possède 130 places
- L'Hôpital de Moze à Saint Agrève (privé)
- CH Sainte-Marie à Privas en psychiatrie
- Hôpital local (Beauregard) à Vernoux-en-Vivarais : 110 places

Seul le centre hospitalier de Privas est un établissement long séjour et dispose d'un service d'urgence. Sur le reste du territoire, un dispositif de médecins SAMU prend le relais en cas de nécessité, ce qui permet un maillage du territoire (28 sur le SCoT).

Une couverture médicale qui se dégrade

Au 1er janvier 2018 (source BPE INSEE), le Centre Ardèche comptait 63 médecins généralistes répartis sur 18 communes, soit 8,9 généralistes pour 1 000 hab. proche de la moyenne départementale 9/1 000hab. Ainsi, 65% de la population du Centre Ardèche avait en janvier 2018, au moins un médecin généraliste dans sa commune. Néanmoins la couverture est très hétérogène ; les bassins de vie de Privas et de La Voulte-Le Pouzin concentrent à eux seuls 25 généralistes. D'autres secteurs, notamment les

particulier sur la frange est du territoire du SCoT. A l'inverse, de nombreuses communes de l'ouest du territoire, moins accessibles et peu denses, ne sont pas couvertes.

La seule maternité du territoire se situe également à Privas. Il existe aussi un centre périnatal pour le suivi des femmes enceintes et des parents à Saint-Agrève.

D'autres équipements spécialisés sont également présents sur le territoire Centre Ardèche :

- 2 ESAT (Etablissements et services d'aide par le travail) : Beauchastel, Veyras, Empurany ;
- 2 SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale) : Beauchastel, Veyras ;
- 1 FAM (Foyer accueil médicalisé) ;
- 1 MAS (Maison d'accueil spécialisée) ;
- 1 foyer d'hébergement ;
- 1 MAPHV (Maison d'accueil personnes handicapées vieillissantes) ;
- 5 autres établissements pour adultes et familles en difficulté.

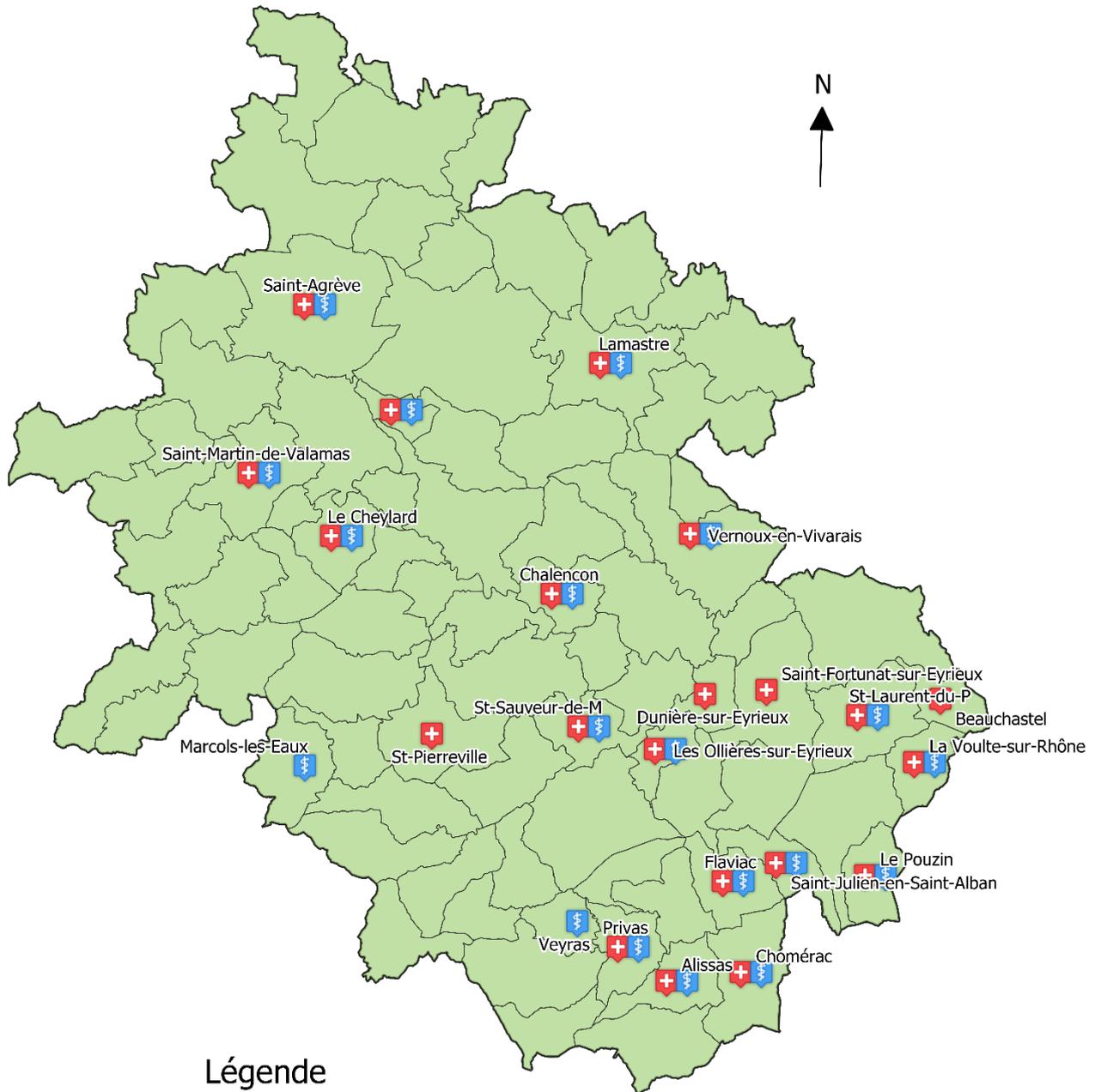
territoires de la montagne ardéchoise, en sont totalement dépourvus. Concernant les infirmiers(ères), on en dénombre 122 sur l'ensemble du territoire, répartis sur 20 communes, soit 17.9 infirmiers(ères) pour 1 000 habitants.

Par ailleurs, les études menées par le Conseil national de l'ordre des médecins dans le département de l'Ardèche montrent que la couverture médicale du territoire se dégrade ces

dernières années, avec le départ à la retraite de médecins non remplacés ; l'âge moyen des médecins dans le département de l'Ardèche est de

53 ans et les installations n'y représentent que 2% de la part des nouveaux médecins inscrits de la Région.

Carte 8 : Localisation des médecins et infirmiers(ères) sur le territoire



Légende

commune équipée d'au moins un médecin



1

commune équipée d'au moins un(e) infirmier(e)



1

0 5 10 km

Source : INSEE BPE 2018
Réalisation : SyMCA 2020

Une offre de santé concentrée dans les polarités

Le territoire du SCoT bénéficie d'une offre complète d'accès aux soins dans les centralités, tandis que les communes rurales disposent pour certaines de la présence d'infirmiers, médecins, kinésithérapeutes assurant les besoins de base.

Ainsi, outre la commune de Privas qui concentre une diversité et un nombre d'équipements et de professionnels de santé important, plusieurs pôles médicaux rassemblent une offre complète et assurent un maillage du territoire à l'échelle des bassins de vie pour les communes les moins accessibles et peu pourvues. Néanmoins, certains services restent très localisés : des spécialistes de

la santé, tels que les ophtalmologistes ou les pédiatres du Centre Ardèche sont localisés uniquement à Privas, Le Cheylard, St Martin-de-Valamas et St Agrève.

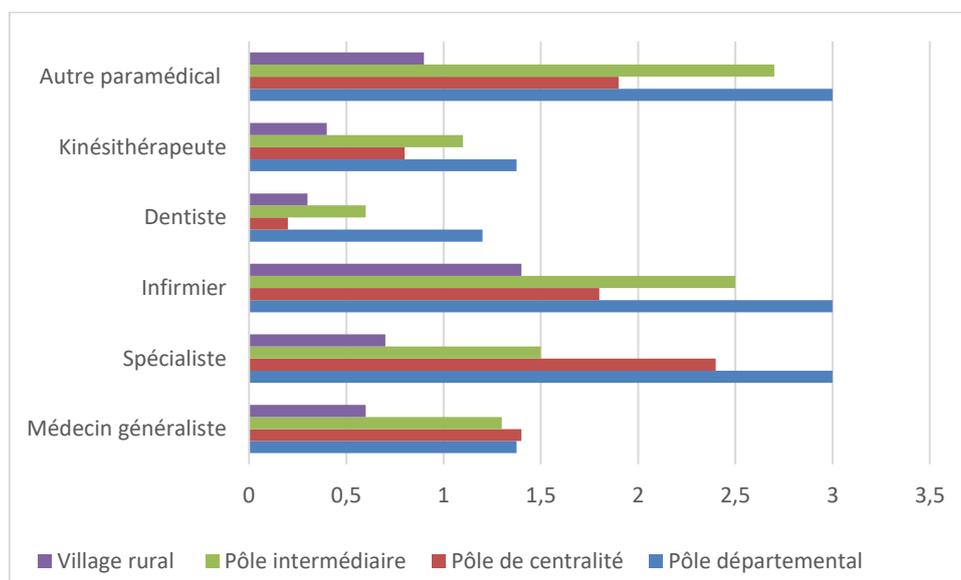
Inversement, 70% des communes du SCoT ne disposent pas d'équipements de santé. Ce constat est plus ou moins notable en fonction de la proximité des communes aux pôles de services environnants. A l'ouest du territoire, sur la montagne ardéchoise, les services sont plus souvent concentrés sur quelques polarités, rendant parfois l'accessibilité limitée pour certaines communes excentrées.

Une tendance au regroupement des professionnels de santé

Les équipements de santé dans les territoires plus ruraux se présentent essentiellement sous la forme de maisons médicales rassemblant de plusieurs professionnels de santé en un même site. Ces regroupements peuvent également prendre la forme de cabinets

pluriprofessionnels (espace santé). Ces lieux pallient en partie la désertification médicale en assurant localement une permanence des soins et permettant à des spécialistes de disposer d'un local pour une permanence.

Figure 1 : Densité de professionnels de santé pour 1000 habitants



(Source BPE INSEE 2018)

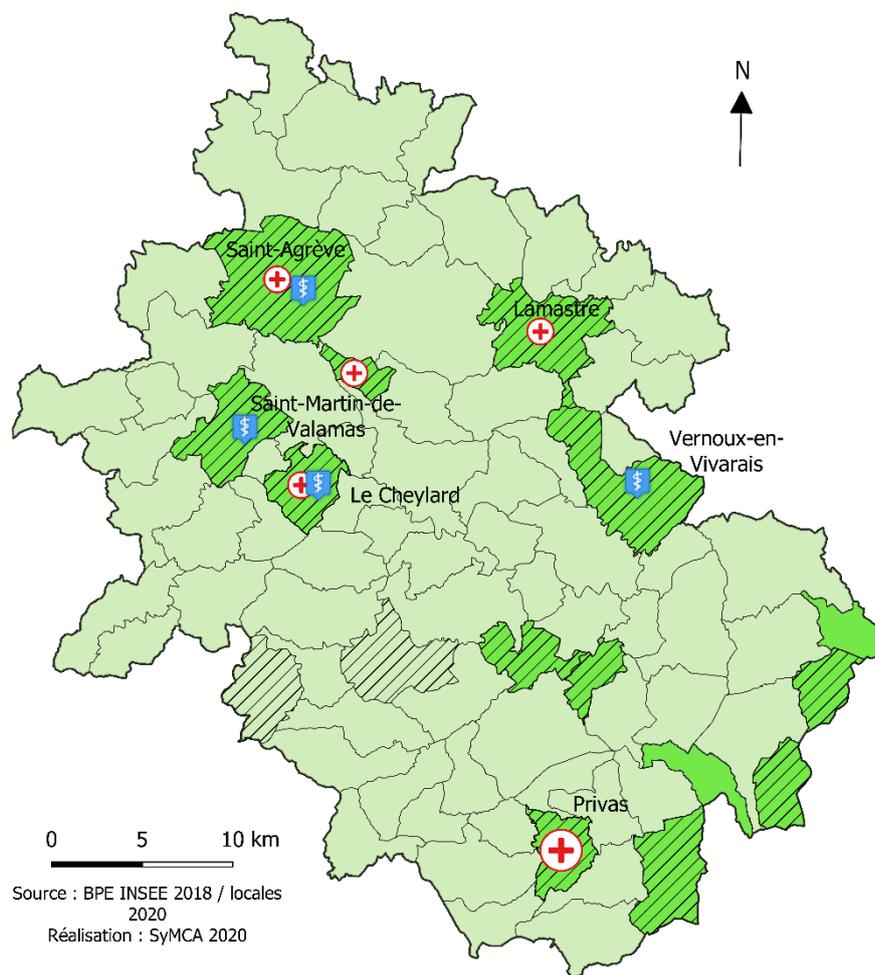
Des équipements et services spécifiques aux personnes âgées

15 établissements d'accueil de personnes âgées dont 13 EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) maillent le territoire : St Agrève, Lamastre, St Martin-de-Valamas, le Cheylard, Vernoux-en-Vivarais, St Sauveur-de-Montagut, St Pierreville, Marcols-les-Eaux, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Chomerac et Privas. Plusieurs projets sont en cours de réflexions avancées (Saint-Sauveur-de-Montagut et Privas notamment).

Ces EHPAD offrent environ 1 350 places, soit un ratio de plus de 180 places/1 000 habitants de plus de 75 ans (ratio supérieur à la moyenne observée en Rhône-Alpes en 2010 qui était de 138 lits).

Si le parc dédié aux personnes âgées dépendantes est important, le parc intermédiaire à destination des personnes en perte d'autonomie et les services de maintien à domicile semblent en revanche insuffisants.

Carte 9 : Equipements de santé structurants



Légende

Pôle hospitalier équipé d'un service d'urgence et d'une unité psychiatrique



Etablissements hospitaliers courts et moyens séjours



Maison pluriprofessionnelle de santé



Commune équipée au moins d'une pharmacie



Commune équipée d'un EHPAD



2.3.3. Les équipements scolaires et périscolaires

Le Centre Ardèche comptait en 2019 une population scolaire de 8 501 personnes, soit environ 13,5% des habitants du territoire.

Le premier degré : les écoles relativement présentes sur le territoire mais en diminution constante au fil des années

L'équipement de base d'une commune en ce qui concerne l'éducation est la présence d'une école (maternelle, élémentaire ou primaire). Au 1^{er} janvier 2018, le Centre Ardèche compte 77 écoles : 15 écoles maternelles et 62 écoles élémentaires. Les écoles élémentaires maillent de manière globalement satisfaisante le territoire.

Sur les plus de 4 200 enfants scolarisés dans le cycle 1^{er} degré, 77% le sont sur le territoire de l'agglomération de Privas Centre-Ardèche.

Pour pallier le manque d'effectif dans les secteurs ruraux, on constate un phénomène de regroupements intercommunaux pour le maintien des classes. Sur le territoire Centre Ardèche, on dénombre 4 regroupements pédagogiques intercommunaux (4) : 1 école maternelle, 2 écoles élémentaires et 1 école primaire. Plus de la moitié des communes disposent d'une école, mais les réflexions sur les fermetures de classes ou d'écoles accentueront les processus de regroupement dans l'objectif d'un maillage équilibré du territoire Centre Ardèche.

Une offre éducative du second degré globalement satisfaisante

Les 11 collèges que compte le territoire sont répartis sur les principaux bourgs : 2 à Lamastre, au Cheylard et à Privas, et 1 à La Voulte-sur-Rhône, au Pouzin, à St Agrève, à St Sauveur-de-Montagut et à Vernoux-en-Vivarais. Quelques collèges localisés à proximité du Centre Ardèche peuvent également jouer un rôle de relais tels que les collèges de St-Péray, Guilherand-Granges ou Tournon-sur-Rhône.

Le Centre Ardèche compte 3 lycées polyvalents (Le Cheylard et 2 Privas) et 3 lycées professionnels (Chomérac, Lamastre, Privas). Un seul de ces lycées ne dispose pas d'internat.

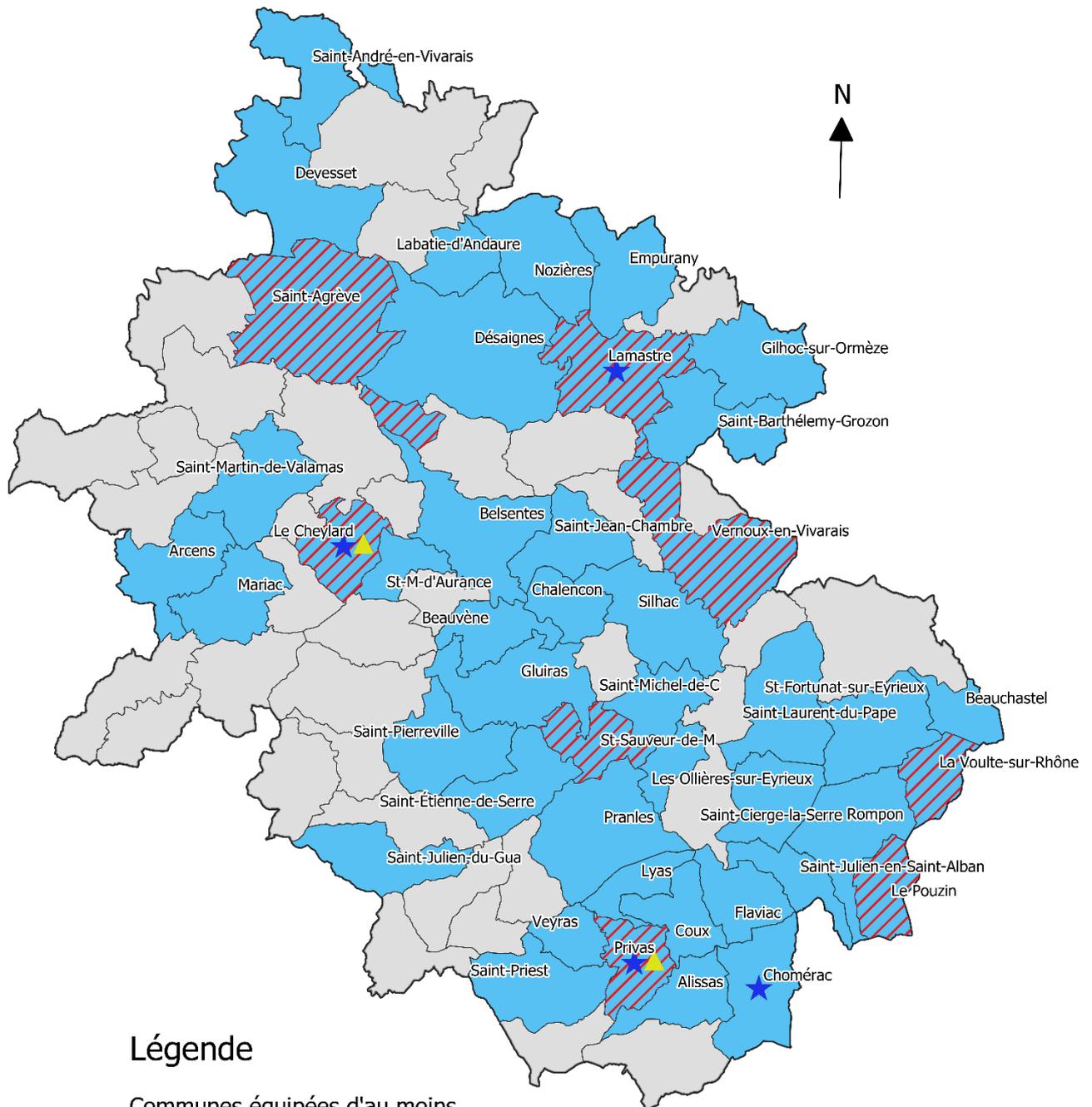
Ainsi, 4 lycées sur 6 que compte le territoire sont concentrés sur la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche. Un seul lycée polyvalent se situe au Cheylard et un lycée professionnel agricole sur Lamastre. Comme pour les élèves des collèges, on peut estimer qu'une partie des lycéens fréquente d'autres établissements externes au territoire (Aubenas, Tournon-sur-Rhône, Valence, Guilherand-Granges ou encore Annonay par ex.) augmentant encore les déplacements domicile-études.

Une quasi-absence de formation supérieure sur le territoire

L'offre en enseignement supérieur est relativement limitée. Le territoire du Centre Ardèche possède un institut universitaire, 2 écoles de formation en santé et 2 centres de formation

pour apprentis. Ils sont tous situés à Privas. Un cursus BTS tourisme a ouvert récemment au lycée Vincent d'Indy de Privas, ainsi qu'une formation post-bac de codage au Cheylard.

Carte 10 : Répartition des équipements scolaires



Légende

Communes équipées d'au moins
une école primaire



Communes équipées d'au moins un collège



Lycées



Formations post-bac



0 5 10 km



Source : BPE INSEE 2018
Réalisation : SYMCA 2020

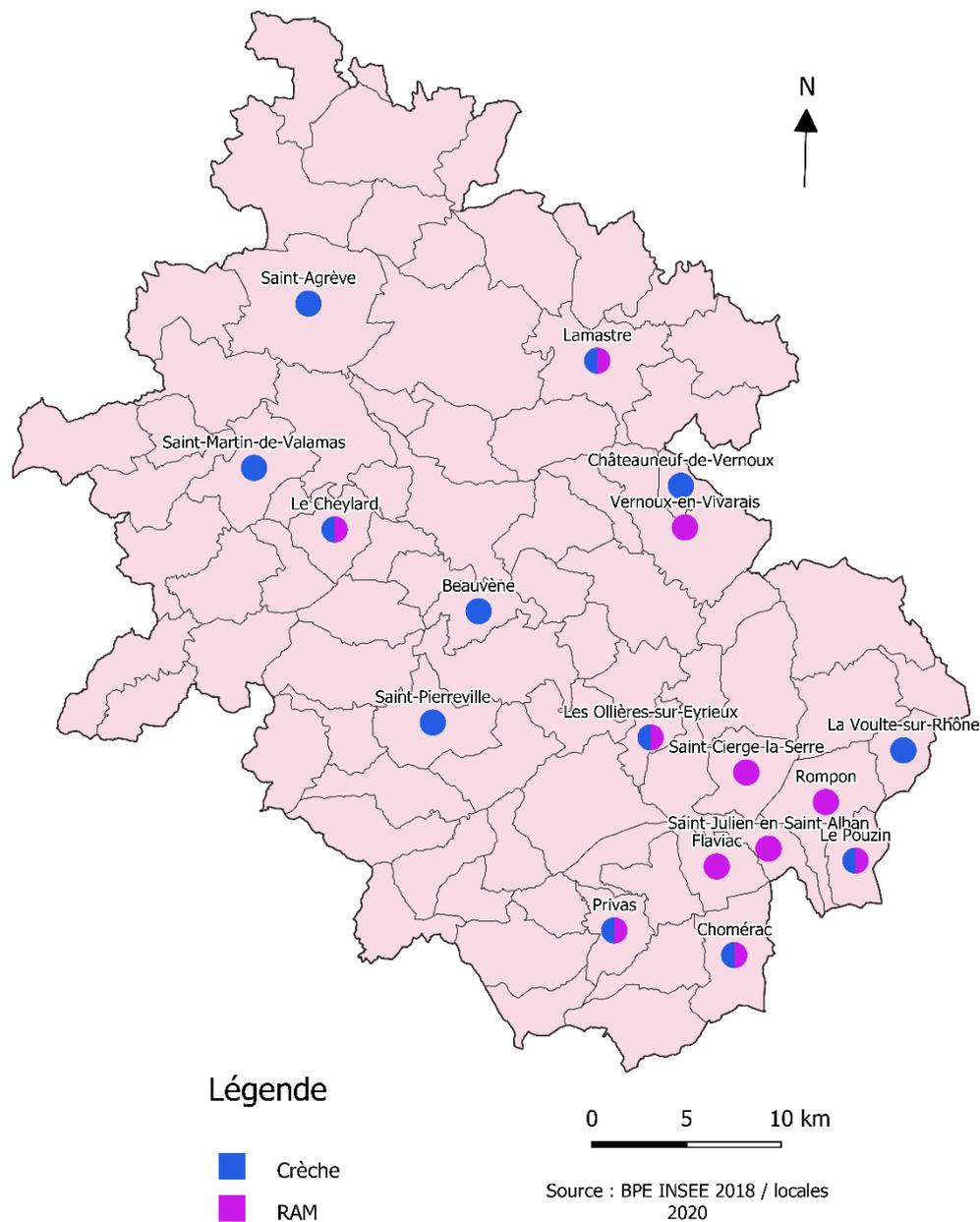
Les équipements de la petite enfance et jeunesse

Les crèches sont également des services participant à l'attractivité du territoire et sont réparties dans 12 communes correspondant pour la plupart aux polarités principales du territoire.

Au-delà de ce réseau de crèches, de nombreuses assistantes maternelles agréées exercent sur le territoire via les Relais d'Assistants Maternelles (RAM). Plusieurs structures dédiées à l'accueil des enfants de plus de 6 ans et des jeunes sont également répertoriées sur le territoire. On

constate une concentration plus forte et une variété plus grande de ces équipements sur la frange est du territoire (maisons des jeunes, centres socio-culturels). Dans une moindre densité, quelques pôles offrent aussi des structures d'accueil pour la jeunesse et la petite enfance (Lamastre, Le Cheylard, St Agrève, St Martin-de-Valamas, Saint-Pierreville, Vernoux, etc.) Une partie du territoire reste néanmoins éloignée de ces structures.

Carte 11 : Localisation des équipements petite enfance



2.3.4. Des équipements culturels maillant le territoire

La ville préfecture Privas offre au territoire, et au-delà, une scène conventionnée, le Théâtre de Privas, proposant une programmation annuelle riche et de qualité. On dénombre aussi 6 cinémas sur le territoire auxquels s'ajoutent des lieux ponctuels de projection. 6 médiathèques dans les centres bourgs et des bibliothèques dans de nombreux villages maillent aussi le Centre Ardèche.

Néanmoins, la dynamique culturelle du territoire Centre Ardèche ne peut pas être uniquement caractérisée à travers ses équipements spécialisés. En effet, le territoire est marqué par une richesse et une diversité d'initiatives culturelles qui se déclinent toute l'année.

Cette dynamique s'appuie généralement sur des pôles repérés, qui ont développé également une programmation et des actions « hors les murs » irrigant l'ensemble du Territoire : Théâtre de Privas, CCSTI l'Arche des métiers au Cheylard, SMAC 07, Comédie de Valence, etc.

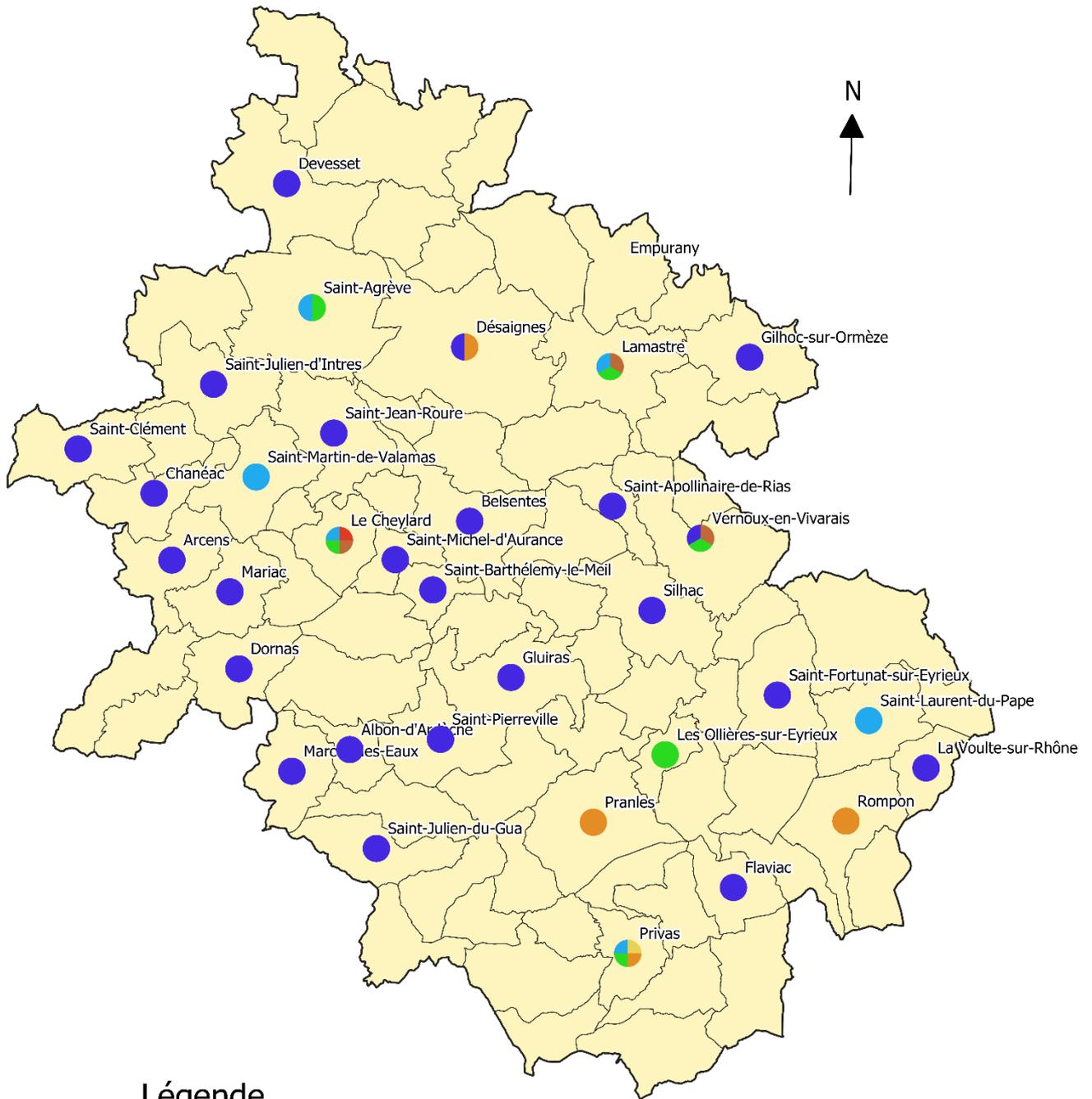
Ces actions décentralisées, mais aussi les programmations propres aux collectivités du territoire, permettent une diffusion culturelle de qualité touchant un public large et alimentant ou initiant des dynamiques sur des secteurs plus ruraux. De nombreuses salles permettent d'accueillir ces programmations culturelles, dont plusieurs d'une jauge supérieure à 100 places.

Les différents contrats de développement territoriaux ont permis d'accompagner la qualification d'autres lieux de diffusion, notamment la salle Louis Nodon à Vernoux, ou le centre culturel de Lamastre. Concernant la lecture publique, les médiathèques portées et animées pour la majorité par les collectivités s'organisent en réseau à l'échelle de leurs intercommunalités. Cette dynamique, alimentée par les Bibliothèques Départementales de Prêt 07 et 26, facilite l'accès au livre au plus grand nombre et s'accompagne d'actions de sensibilisation, médiation et de diffusion culturelle.

Des équipements d'enseignement artistique œuvrent également pour l'accès à la culture pour le plus grand nombre, dans différents domaines : l'École de musique intercommunale à St Sauveur-de-Montagut, ou encore l'École Régionale des Beaux-arts à Valence par exemple.

Au côté de ces partenaires et équipements culturels installés, le Centre Ardèche se caractérise par une forte présence d'artistes et de compagnies locales. De plus, un tissu associatif dense intervient dans un large éventail de disciplines artistiques subventionnées en partie par les intercommunalités, compensant l'éloignement à l'offre culturelle urbaine : spectacles vivants, festivals, art visuel et graphique, etc.

Carte 12 : Lieux de diffusion culturelle



Légende

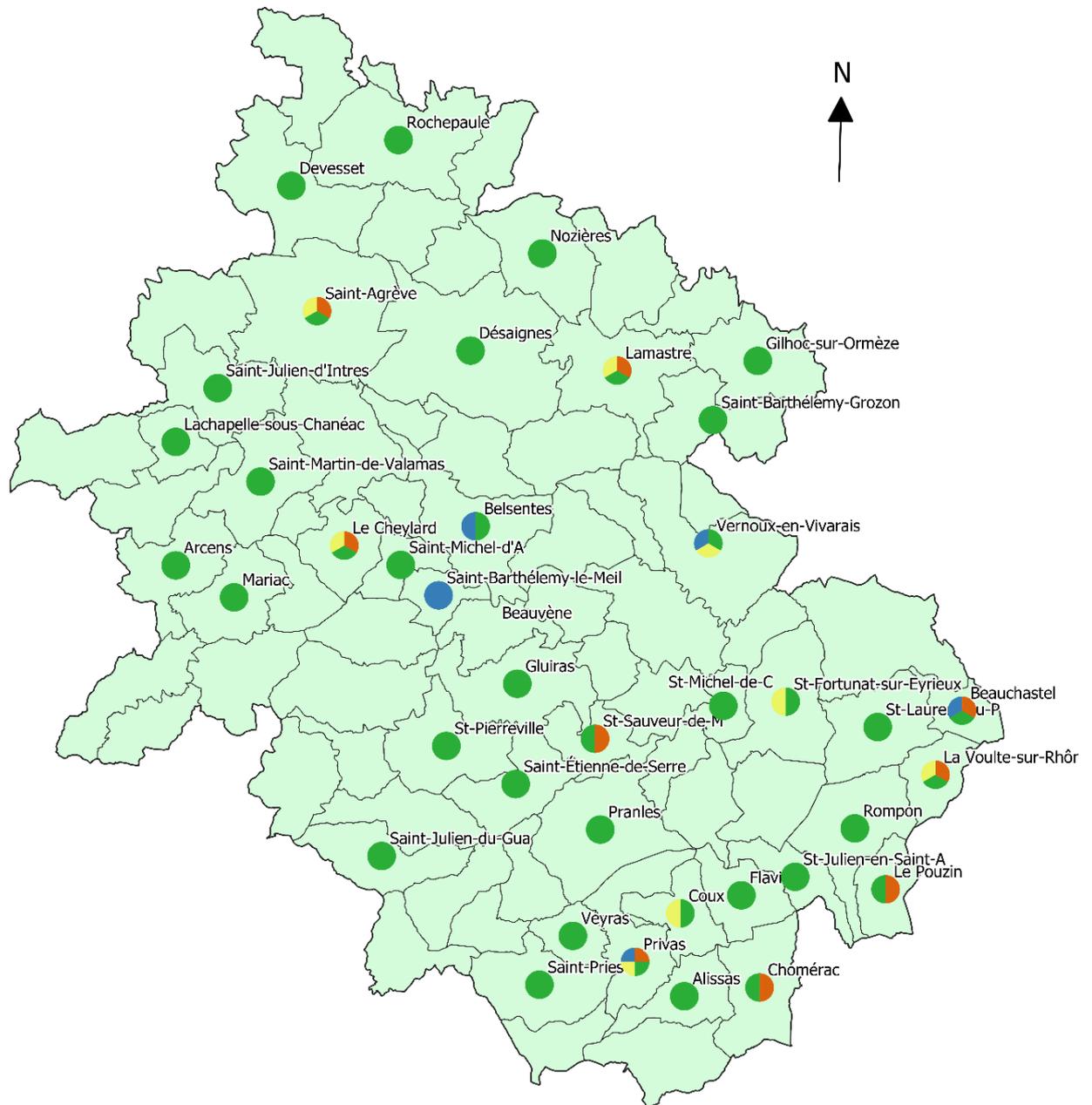
- Bibliothèque
- Médiathèque
- Cinéma
- Musée
- Théâtre
- Lieux d'accueil culturel (+ 100 places)
- CCSTI

0 5 10 km

Source : BPE INSEE 2018 / locales 2020
Réalisation : SYMCA 2020

2.3.5. Des équipements sportifs couvrant assez uniformément le territoire

Carte 13 : Equipements sportifs structurants



Légende

- Bassin de natation
- Stade d'athlétisme / Parcours sportif
- Plateaux et terrains de jeux extérieurs
- Gymnases

0 5 10 km

Source : BPE INSEE 2018
Réalisation : SyMCA 2020

La base des Recensements des Équipements Sportifs (RES) mis à jour en 2018 par le ministère des sports recense 433 équipements sportifs sur le territoire du SCoT Centre Ardèche. Les équipements sportifs majeurs sont concentrés sur les bourgs centres. La Communauté d'agglomération de Privas Centre Ardèche et la Communauté de communes Val'Eyrieux disposent d'un nombre d'équipements sportifs relativement

important. Ce réseau local d'équipements spécialisés est complété par de nombreuses salles polyvalentes qui permettent la pratique de sports variés. Rapporté au nombre d'habitants, on constate que le nombre d'équipements sportifs de Val'Eyrieux est deux fois plus élevé qu'à la CAPCA. Cela met en évidence le niveau d'équipement élevé de cette communauté de communes.

Tableau 3 : Nombre d'équipements sportifs par EPCI et pour 1000 habitants.

EPCI	Nombre d'équipements	Nombre d'équipements pour 1000 habitants
CAPCA	230	5.2
CC Val'Eyrieux	152	12
CC Lamastre	51	7.6

(Source : RES 2018)

Les équipements sportifs (utilisés au-delà des habitants, par les associations, les établissements scolaires, centres de loisirs, ...) constituent des

lieux privilégiés de rencontre pour les habitants et contribuent ainsi à l'animation des communes tout le long de l'année.

2.3.6. Un aménagement numérique du territoire en cours de structuration

Depuis 2002, le département de l'Ardèche entreprend de développer le numérique à haut débit sur son territoire. Les collectivités ardéchoises se sont saisies de cette thématique en mettant en place le projet Ardèche Drôme Numérique (ADN) : mise à niveau du réseau existant, développement d'un réseau structurant. Ce projet arrive en complément du déploiement poursuivi par les opérateurs privés historiques. Le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de l'Ardèche et de la Drôme adopté en 2013 précise quant à lui les orientations nationales (Plan France Très Haut Débit) sur le territoire, avec un objectif de couverture en « très

haut débit » (fibre optique) de 97% des foyers ardéchois et drômois à l'horizon 2025.

Ce projet de déploiement de la fibre optique piloté par le Syndicat mixte ADN donne la priorité aux communes aujourd'hui mal desservies en « haut débit » (zones grises >4 Mbit/s).

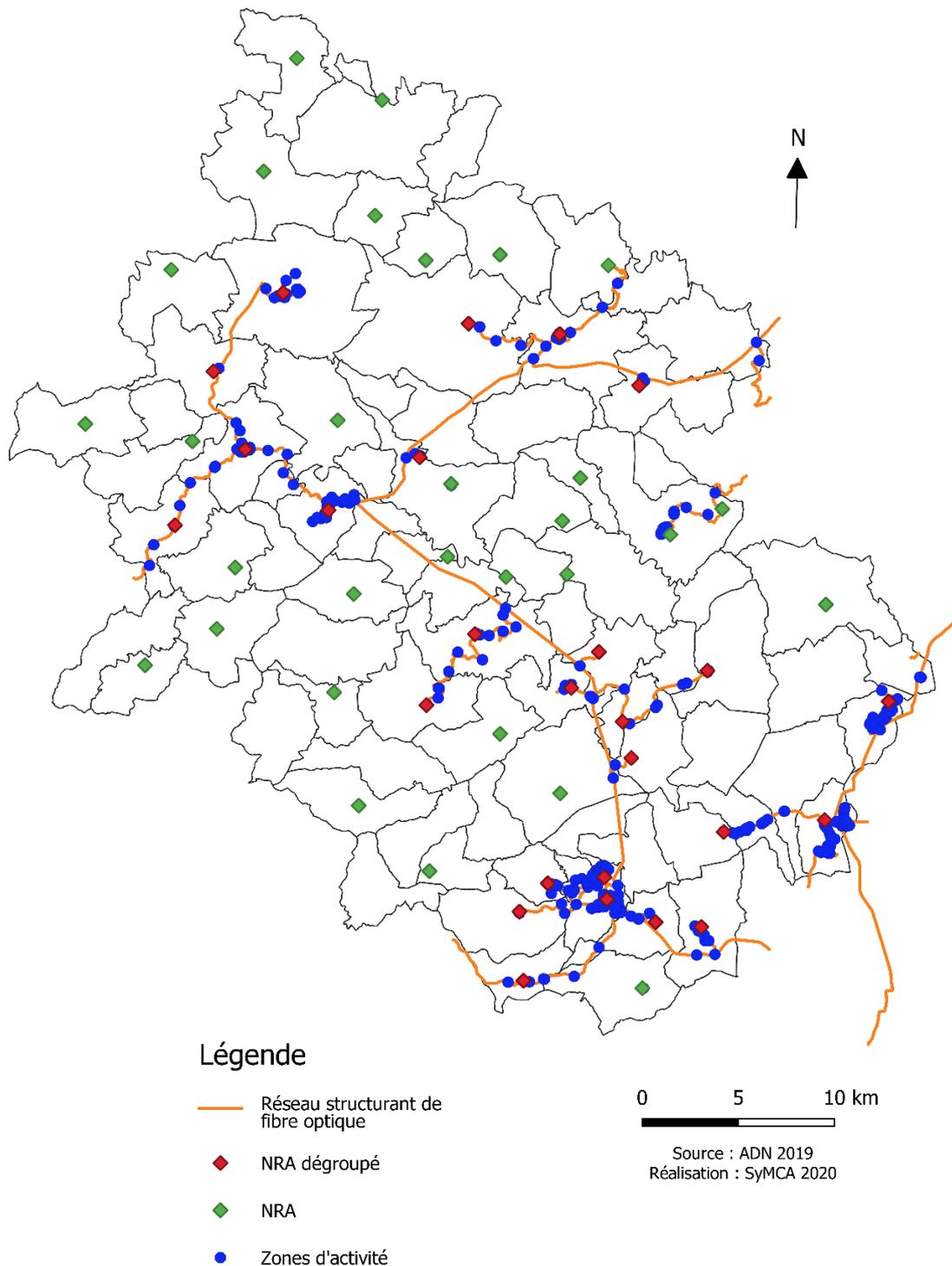
Le « très haut débit » est un réel facteur d'attractivité du territoire, à la fois pour les habitants, mais aussi pour les entreprises. En effet, ces dernières ont tendance à s'implanter là où le coût d'accès est le plus faible (dégrouper).

Les réseaux « hauts-débits » et « très haut-débit »

En 2019, près des 2/3 des communes du SCoT (53 sur 82) disposent de centraux téléphoniques (Nœuds Raccordement Téléphoniques - NRA) permettant un accès internet « haut débit ». Parmi elles, on retrouve des communes isolées, telles que Pranles, Gilhac-et-Bruzac ou Saint-Jean-Roure). Sur

les 53 NRA que le territoire comptabilise, la moitié environ sont localisés sur le réseau structurant de fibre optique, permettant un accès en dégroupage aux zones d'activité installées à proximité. S'agissant de l'accès très haut-débit (fibre optique), seule Privas est concernée sur le territoire du SCoT.

Carte 14 : Bénéfices du réseau ADN en Centre Ardèche



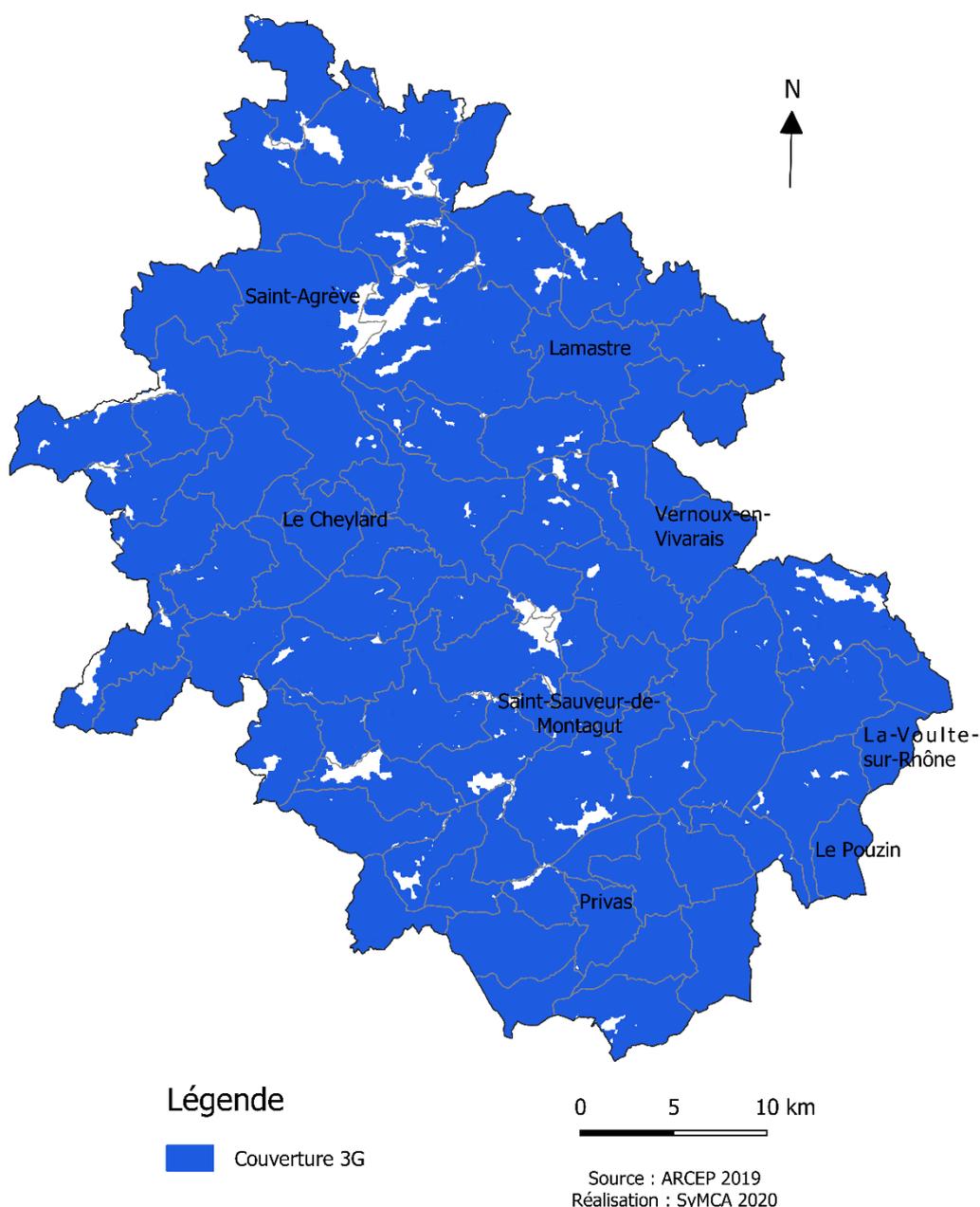
La téléphonie mobile

En 2019, le territoire du SCoT Centre Ardèche est couvert dans sa quasi-globalité par le réseau mobile. Des différences existent toutefois selon les opérateurs. Le réseau mobile devient ainsi une solution alternative d'accès à internet dans les territoires non couverts par le haut débit.

Il existe cependant encore des poches très localisées non couvertes par le réseau 3G

correspondant généralement à des espaces plus faiblement peuplés. Ces poches se trouvent notamment sur les communes de Gilhac-et-Bruzac, Pranles, Issamoulenc, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Agrève, Désaignes, Rochepaule, etc. Ces communes bénéficient néanmoins du réseau 2G, comme l'ensemble du territoire du SCoT, qui ne permet toutefois pas un accès à internet.

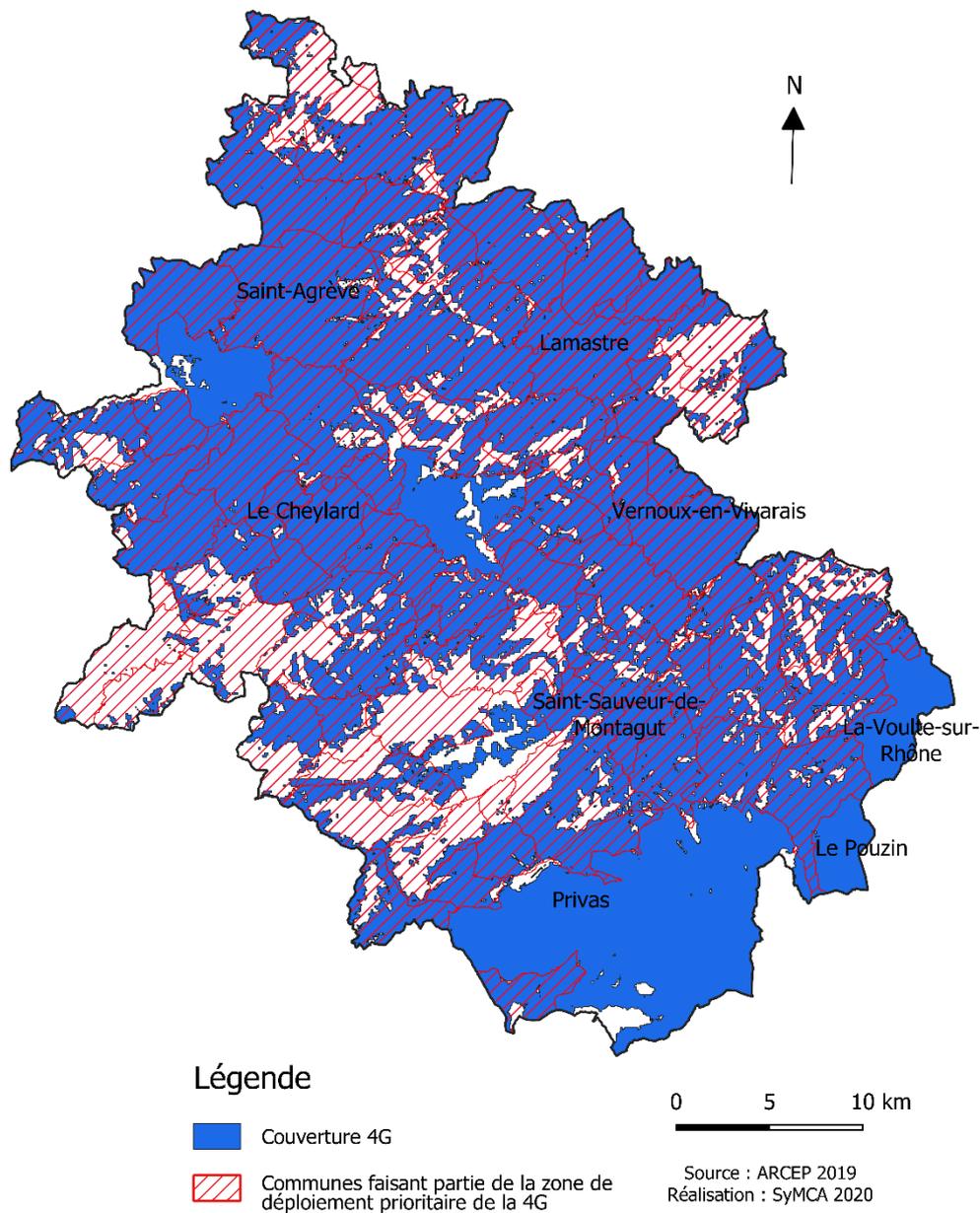
Carte 15 : Couverture 3G du territoire Centre Ardèche



Le déploiement du réseau 4G dit « très haut débit mobile » a débuté en 2013 en France. Ce réseau s'est bien développé ces dernières années et est aujourd'hui effectif sur une grande majorité du Centre Ardèche, malgré des différences de couverture entre opérateurs. A l'échelle du département, 90% de la population bénéficie du réseau 4G. Sur le territoire du SCoT, des disparités demeurent entre la frange orientale, le bassin privadois et les centres urbains globalement tous bien couverts et les espaces

soumis à des densités plus faibles localisés en majorité dans des zones montagneuses, en particulier sur la partie centre-Ouest. Il est à noter également que la grande majorité des communes du territoire (correspondant aux communes les moins denses) font partie de la zone de déploiement prioritaire nationale de la 4G. L'objectif étant de tendre vers un taux de couverture d'au moins 99,6% de la population d'ici 2030 (Arcep 2019).

Carte 16 : couverture et zone de déploiement prioritaire de la 4G du territoire Centre Ardèche



2.3.7. Le niveau d'équipement du territoire

Un niveau d'équipements des bassins de vie reflet de leur poids démographique dans le territoire

Le territoire du SCoT Centre Ardèche comptabilise selon la base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE 3 394 équipements en 2018, soit un niveau d'équipement² de 540 pour 10 000 habitants (Ratio de 505 équipements/10 000 habitants pour l'Ardèche). La répartition des équipements par bassin de vie suit globalement la répartition de la population. Ainsi, les secteurs de Privas avec 25% des équipements et de La Voulte/Le Pouzin (22%) disposent de la moitié du nombre d'équipements total et concentrent également 56% de la population (60,5% des emplois du territoire).

Figure 2 : Répartition du nombre d'équipements par bassins de vie du SCoT

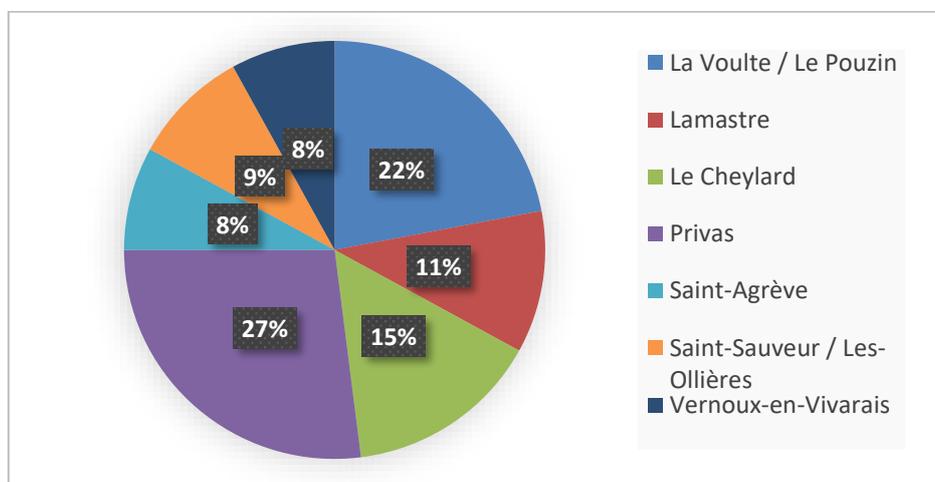
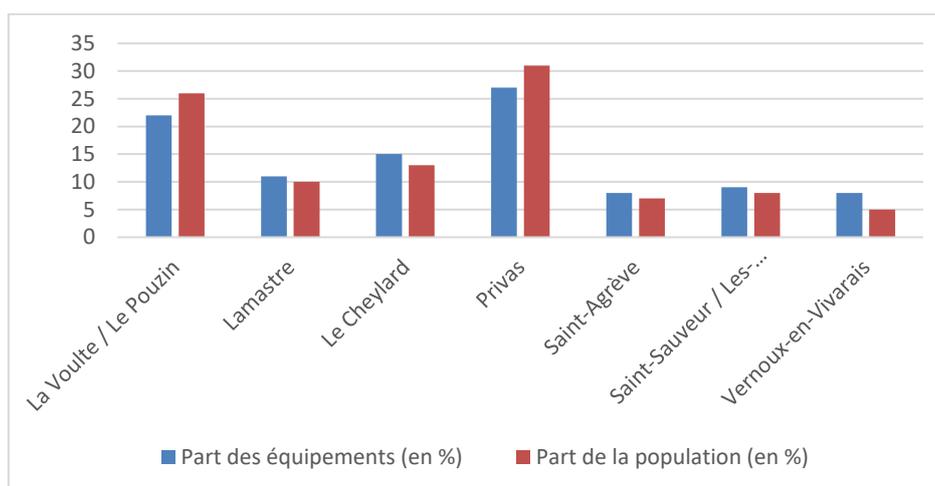


Figure 3 : Comparaison répartition démographique et équipements par bassins de vie



(Source : BPE INSEE 2018)

² Le niveau d'équipement mesure le nombre d'équipements d'un territoire rapporté à sa population

Attractivité des centralités

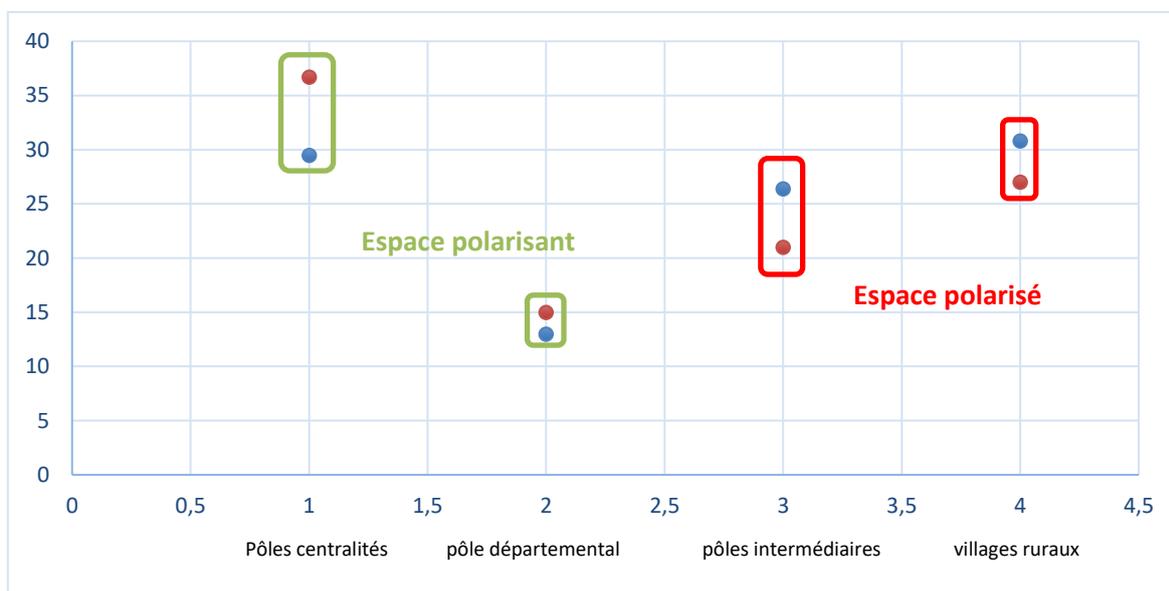
Le graphique ci-dessous permet de comparer la part des équipements et la part de population du territoire du SCoT (« l'effet polarisant ») :

A l'échelle du SCoT, l'attractivité des communes est corrélée à la typologie. Les pôles de centralité et le pôle départemental sont des espaces polarisants, c'est-à-dire qu'ils présentent des niveaux

d'équipements supérieurs à ceux nécessaires pour l'usage de leur propre population.

A l'inverse, l'important essor démographique des pôles intermédiaires et de certains villages ruraux ne s'est pas toujours accompagné d'une couverture en équipement suffisante ce qui explique pour partie ce décrochage.

Figure 4 : Attractivité des centralités de SCoT en matière d'équipements

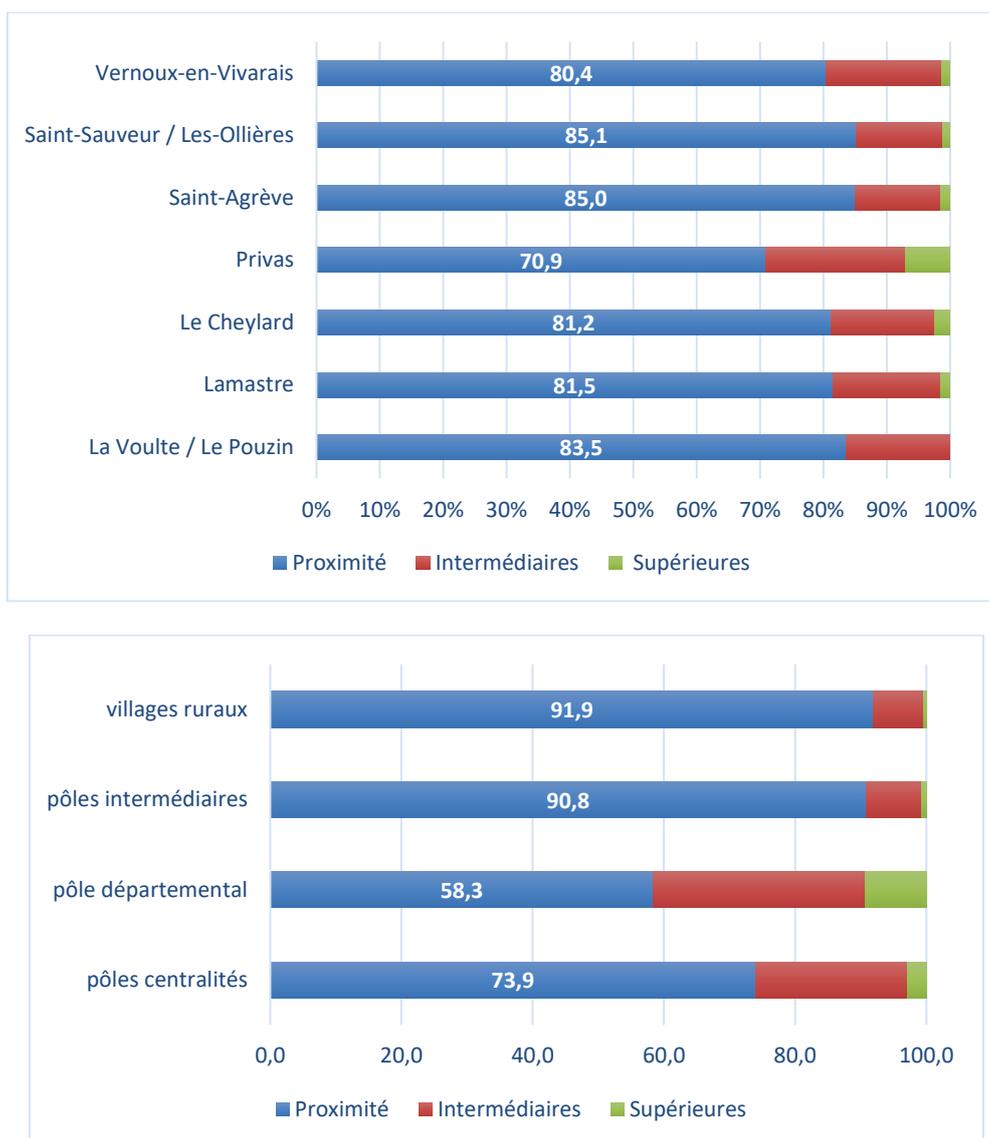


(Source : BPE INSEE 2018)

L'INSEE répartit les équipements selon 3 gammes :

- Équipements dits de « proximité » : banques, bureaux de poste, restaurants, etc.
- Équipements dits « intermédiaires » : police, gendarmerie, stations-services, etc.
- Équipements dits « supérieurs » : lycées, musées, cinémas, etc.

Figure 5 : Répartition des équipements par bassin de vie et niveau de polarité en fonction de leur gamme



(Source : BPE INSEE 2018)

Les villages ruraux offrent des services et équipements presque exclusivement de la gamme de proximité. L'offre d'équipements des rangs intermédiaires et a fortiori supérieurs est concentrée sur les polarités et en particulier sur Privas et les pôles de centralités.

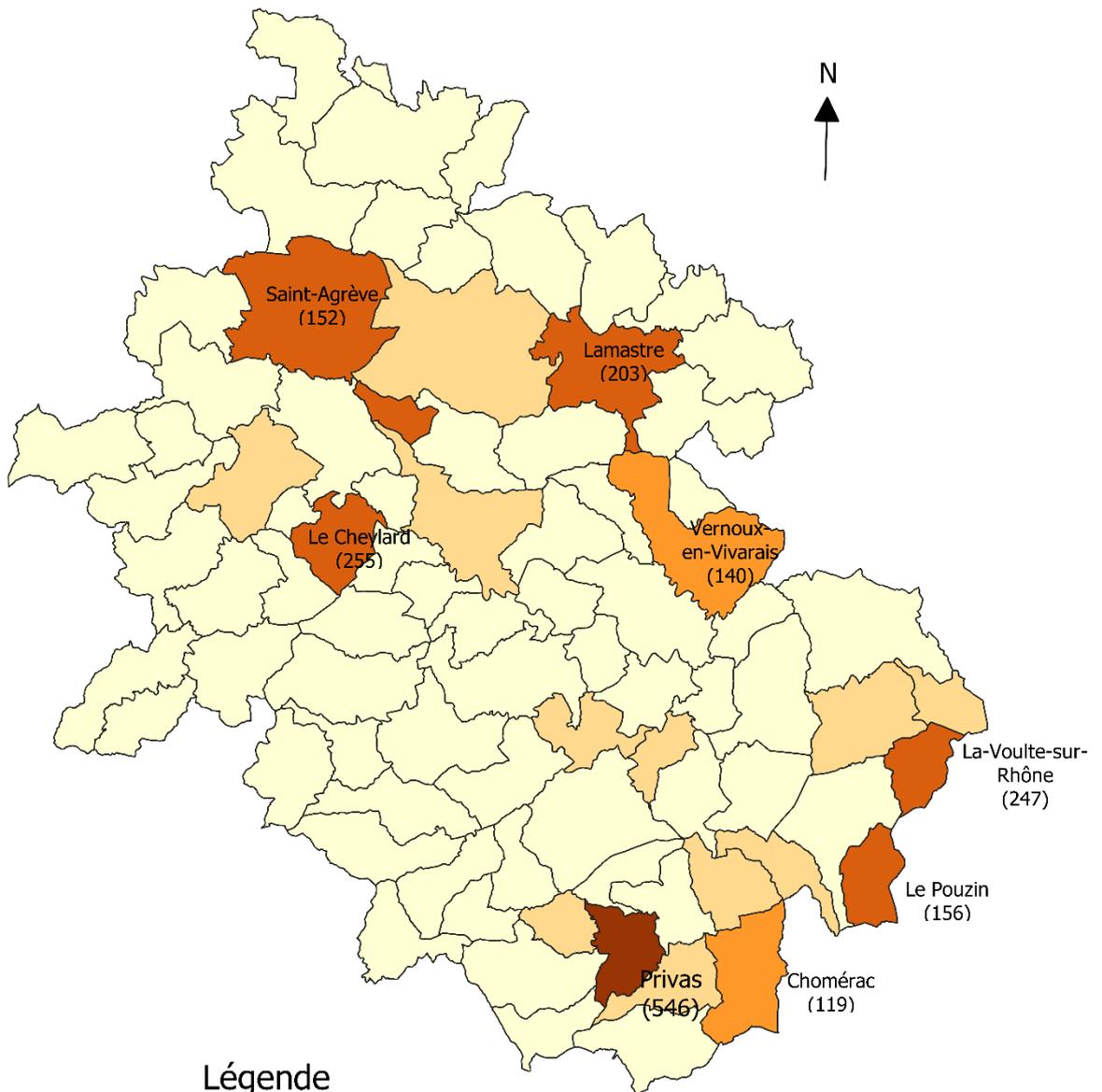
Les pôles de centralités se distinguent des pôles intermédiaires et des villages par une offre

d'équipements intermédiaires plus importante. Ce maillage permet aujourd'hui un équilibre territorial pour l'offre d'équipements de proximité. Néanmoins, la répartition induit des besoins de mobilités pour les habitants des plus petites communes notamment lorsqu'il s'agit d'accéder aux équipements supérieurs.

La BPE de l'INSEE comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ actuel recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de

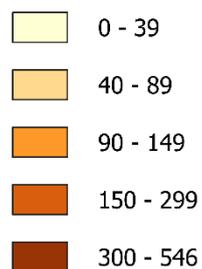
l'enseignement, du sport-loisirs, du tourisme, des transports et de la culture. La carte ci-dessous reprend l'ensemble de ces équipements répartis sur les communes du territoire.

Carte 17 : Répartition des équipements de la BPE



Légende

Nombre d'équipements



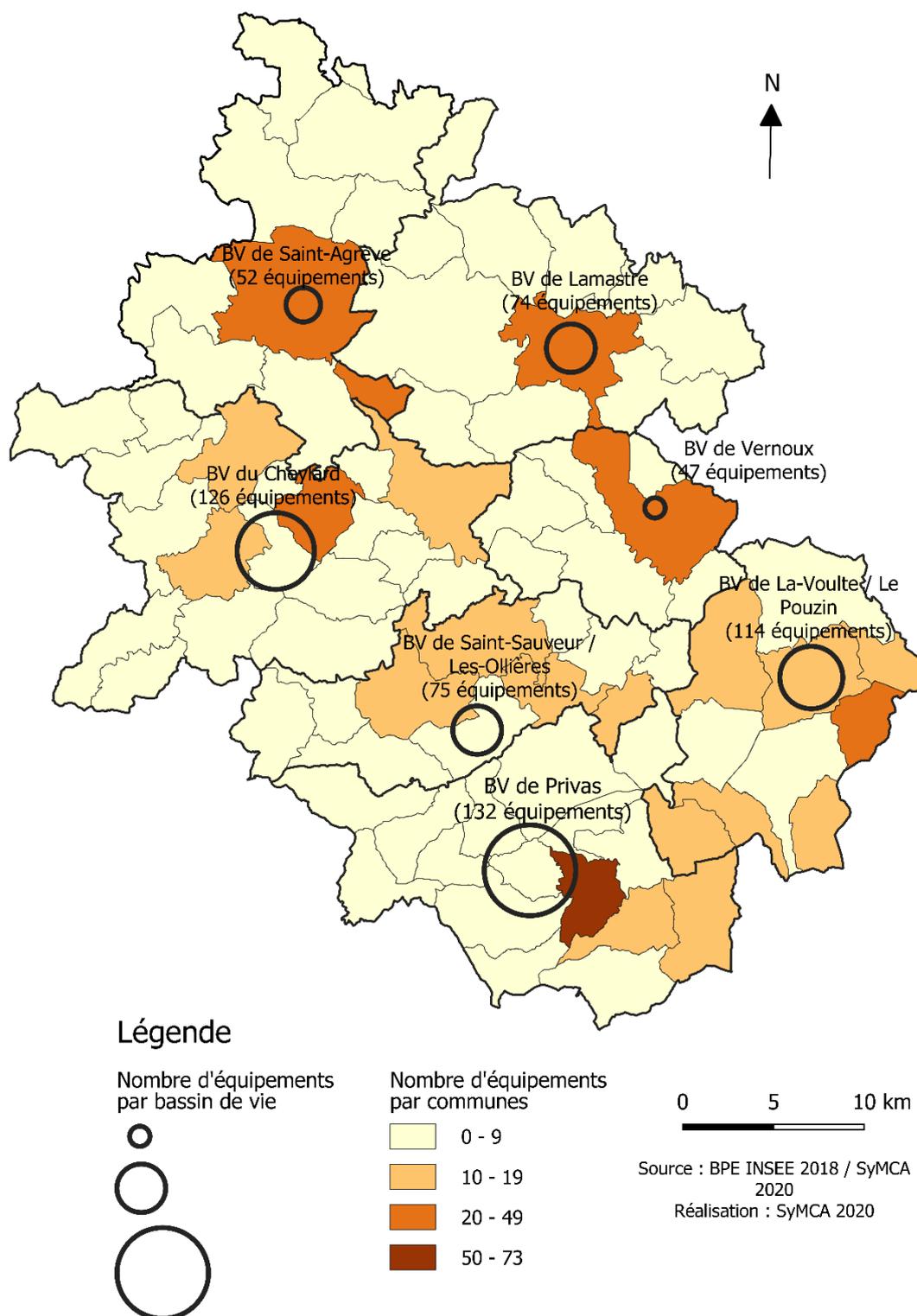
0 5 10 km

Source : BPE INSEE 2018
Réalisation : SyMCA 2020

Afin d'affiner le diagnostic du territoire, une sélection plus fine des équipements a été réalisée au sein de la BPE de l'INSEE. Cette sélection a eu pour principal objectif de ne garder que les équipements publics considérés comme les plus déterminants et facteurs d'attractivité pour

l'implantation de nouveaux ménages. Ainsi, l'ensemble des équipements des services publics, de la santé, de l'éducation, du sport et de l'offre culturelle cartographiés précédemment, se cumulent sur cette cartographie.

Carte 18 : Equipements de services au public facteurs d'attractivité



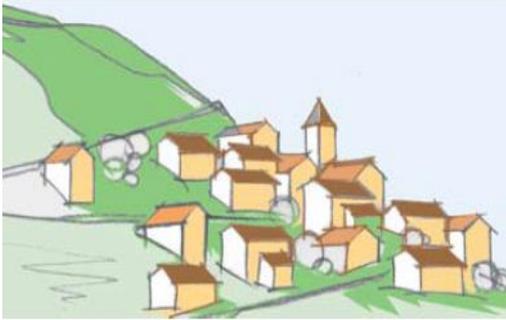
2.4. TYPOLOGIE ET EVOLUTION DES ESPACES URBANISES

La micro-géographie et l'organisation spatiale des noyaux anciens déterminent la typologie des communes. Il est souvent difficile de faire une coupure franche entre le noyau urbain ancien et le reste du territoire rural d'une commune à l'exception de ceux construits sur des

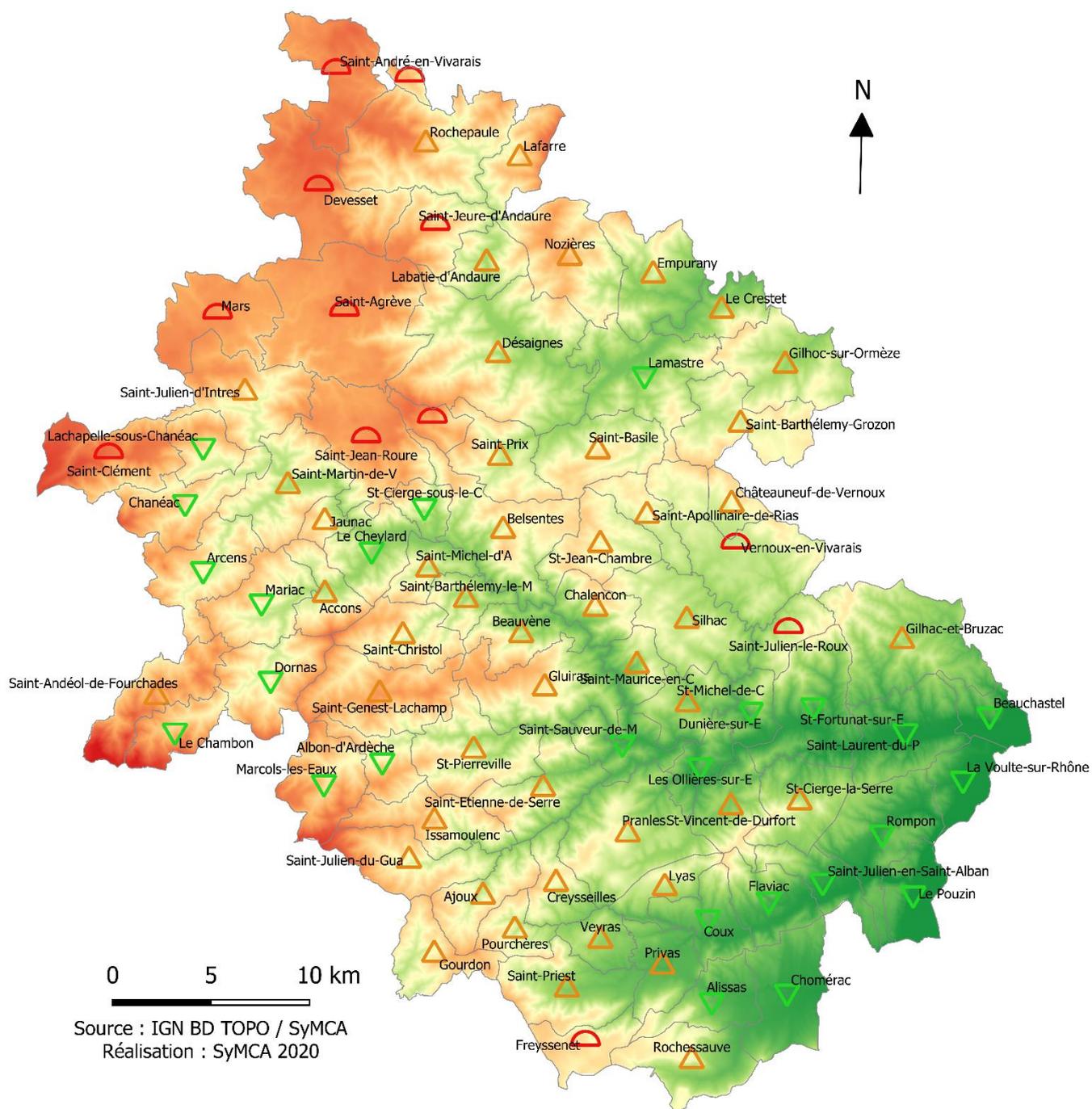
zones de relief (le noyau ancien étant localisé sur la partie de reliefs). Il existe ainsi plusieurs grands types d'implantations des villes, villages sur le territoire. La diversité des modes d'occupation et de morphologies urbaines, marque l'identité du territoire Centre Ardèche.

2.4.1. L'implantation géographique du bâti

Deux grandes typologies de villes, villages dominant : les villages de plaine et fond de vallée et les villages de pentes.

<p>Les villes, villages de plaine et de fond de vallée</p> <p>L'urbanisation s'est initialement développée autour des axes de communication. La morphologie urbaine principale est de type « village-rue ». L'urbanisation historique des noyaux urbains est répartie de part et d'autre de l'axe. Ce tissu urbain historique était également composé de nombreux hameaux.</p>	
<p>Les villes, villages de pente</p> <p>Il s'agit de l'ensemble des villes, villages des reliefs. Les regroupements urbains présentent deux caractéristiques principales : les hameaux et les bourgs. Les noyaux historiques des villages se caractérisent par des morphologies compactes et une architecture spécifique. L'habitat dispersé est dominant sur ces secteurs. Ce mode d'urbanisation et d'organisation historique est très identitaire du Centre-Ardèche. Certaines communes ont des centres bourgs de faibles étendues qui rappellent celui d'un hameau.</p> <p>Localisé en mi pente, le bâti est disposé linéairement, le long d'une rue principale qui suit les courbes de niveau. Sur ces communes existent historiquement, un étagement de la production agricole. Parmi ces nombreux villages de pente ceux situés sur les sommets et les crêtes ont la spécificité d'être en position dominante.</p>	

Carte 19 : Implantation des villes et villages



Légende

Catégories d'implantation :

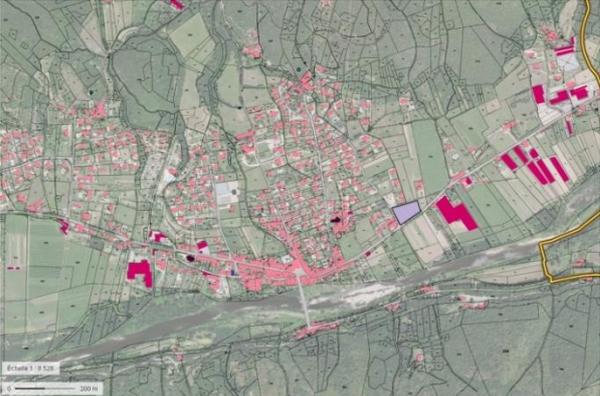
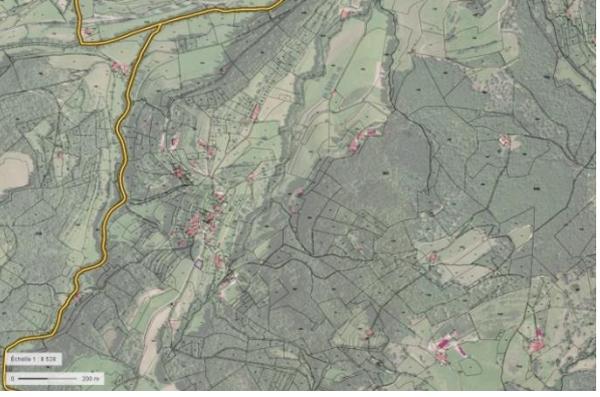
- ▽ Village de fond de vallée / plaine
- △ Village de pente
- ◐ Village de plateau

Altitudes :

- - de 100 m
- 100 - 500 m
- 500 - 700 m
- 700 - 1000 m
- 1000 - 1424 m

2.4.2. Des structures urbaines variées

Les différentes typologies d'implantation des villes et villages permettent au territoire d'avoir un foisonnement de morphologies urbaines différentes, classées en 5 grands types :

<p style="text-align: center;">Les villages « rue »</p> <p>La trame urbaine est très souvent linéaire sur le fond des vallées tandis que sur les pentes elle peut épouser un axe de circulation qui suit le sens de la pente. Ces morphologies se retrouvent essentiellement le long des axes de communication et des cours d'eau, pour des villages qui ont davantage une fonction de passage. Les maisons sont implantées à l'alignement montrant sur la rue leurs façades. Les commerces et équipements sont implantés le long de l'axe. Progressivement, l'urbanisation diffuse s'est développée à travers un maillage. Des prolongements aux extrémités étirent le tissu urbain.</p>	 <p>The map shows a village with a linear urban structure. Buildings are highlighted in pink and are aligned along a central axis that follows a valley and a river. The surrounding area is green, indicating agricultural land. A scale bar at the bottom left indicates 200 meters.</p>
<p style="text-align: center;">Les villages en « tas » ou « groupé »</p> <p>Ces villages présentent un habitat groupé, de façon non-linéaire, souvent autour d'un édifice religieux. La place centrale peut être l'élément de l'espace public le plus identitaire.</p>	 <p>The map shows a village with a clustered, non-linear urban structure. Buildings are highlighted in pink and are grouped together in a non-linear pattern. The surrounding area is green, indicating agricultural land. A scale bar at the bottom left indicates 200 meters.</p>
<p style="text-align: center;">Les villages « hameaux »</p> <p>Cette morphologie se retrouve sur les communes où le village était structuré initialement par plusieurs hameaux. L'urbanisation récente peut parfois rendre ces hameaux jointifs. La trame urbaine n'est pas organisée autour d'un point central. L'habitat dispersé suit une logique de valorisation agricole du territoire. Ces villages hameaux se retrouvent dans les espaces plus ruraux et la dispersion est plus ou moins sensible en fonction des secteurs. Parmi les</p>	 <p>The map shows a village with a dispersed urban structure. Buildings are highlighted in pink and are scattered across the landscape. The surrounding area is green, indicating agricultural land. A scale bar at the bottom left indicates 200 meters.</p>

formes remarquables de l'habitat dispersé : moulins, fermes.

Les villages « carrefours » (en X, Y)

L'organisation de la trame urbaine en X ou Y indique une position du village au carrefour de flux (personnes, marchandises) témoignant d'une fonction d'échanges, et de commerces de la commune. Cette morphologie se retrouve sur les zones de plateaux, plaines.



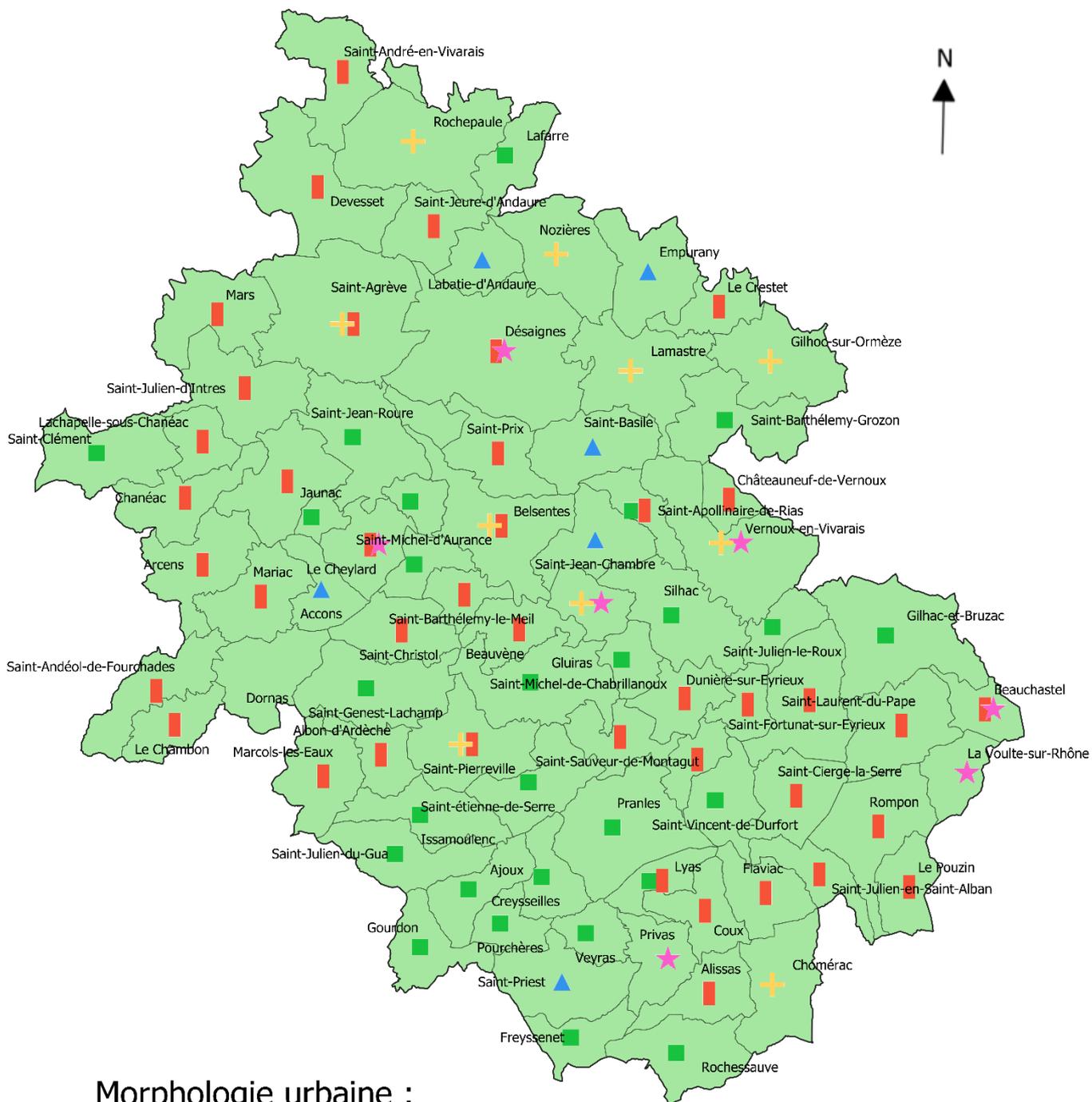
Les fortifications, autour d'un noyau médiéval

A l'origine à fonction défensive, la trame urbaine est très souvent concentrique, semi-concentrique. Sur le point haut est présente la motte castrale. Aujourd'hui, l'urbanisation a dépassé les anciennes fortifications pour s'adapter à de nouvelles formes urbaines moins denses.

Ce type de morphologie urbaine est particulièrement reconnu sur le Centre Ardèche : Chalencon et Beauchastel étant villages de caractère.



Carte 20 : Structure urbaine des villes et villages



Morphologie urbaine :

Village linéaire



Village hameau



Village "en tas"



Villages carrefour (X, Y)



Fortifications, noyau médiéval



0 5 10 km



Source : IGN BD TOPO
Réalisation : SyMCA 2020

2.4.3. Extensions récentes

L'évolution des espaces urbanisés est différente selon la forme originelle de la ville et du village, son implantation géographique et son implication au sein de l'armature territoriale.

Depuis les années 50, la ville s'étale autour des axes de communication.

Ceci s'explique par l'apparition dès les années 1970 d'une nouvelle forme d'habiter : le pavillon (R+1). Les secteurs pavillonnaires ont entraîné progressivement une consommation d'espace importante inégalée dans l'histoire agricole et

industrielle du territoire, avec un parcellaire très lâche. Cette urbanisation a eu pour conséquence une standardisation des paysages par la quasi-absence des principes fondamentaux d'implantation du bâti. Le logement individuel correspond toujours à une demande forte des habitants et nouveaux arrivants. C'est un facteur d'attractivité du territoire, devenu au fil des années de plus en plus résidentiel.

Sur les villes, villages, plusieurs types d'extensions urbaines sont présents.

Développement en continuité dans les villes

Dans les villes, le développement du bâti s'effectue autour de plusieurs quartiers en continuité du centre ancien. Le tissu initial est compact, la typologie des formes urbaines est variée (collectif, petits collectifs, maisons individuelles, mitoyennes...), et la mixité est présente.



Communes de vallée aux tissus resserrés

La tache urbaine s'est progressivement développée jusqu'au piémont à travers des formes urbaines moins denses, en premier lieu à travers de nouveaux quartiers pavillonnaires. Les communes principales des vallées présentent ainsi une occupation du bâti plus importante au sol. Ces communes ont parfois, du fait des contraintes d'urbanisation, des taux d'occupation du bâti et densités résidentielles plus importantes sur des espaces urbanisés resserrés.



Secteurs de plaine et piémont : densité faible dans les extensions

Dans d'autres communes des secteurs de plaine, piémont, les extensions urbaines présentent des taux d'occupation du bâti faible malgré des conditions d'urbanisation favorable à la plaine. Les modes d'urbanisation sont plus dilués et les densités résidentielles sont <10 logements/hectare. Ces phénomènes de résidentialisation ont entraîné de faibles relations avec les centres existants et une absence de cohérence urbaine et architecturale entre quartiers (volumes bâtis, logique d'implantation, mutualisation des stationnements, cheminements doux interquartiers, espaces publics collectifs...). Ces quartiers aménagés sont monofonctionnels. Si les limites de la ville progressent, des opportunités de densification au sein des espaces urbanisés apparaissent.



Dans les villages de pente, les extensions se poursuivent sur les zones de plateaux

Hormis sur les principales polarités du territoire situées sur des zones de plateaux (St Agrève, Vernoux), les volumes d'extension sont faibles, mais s'étalent sur de grandes surfaces.

Sur les villes et villages de pente, les extensions urbaines sont en extension directe mais également en discontinuité des tissus urbains existants. Les villages hameaux présentent le phénomène de mitage qui s'effectue le long des voies. La typologie de l'habitat est moins variée sur ces communes, où les logements sont de type R, R+1.



En dehors de ces communes, les villages de pente n'ont pas forcément un centre urbain de plus grande taille que les hameaux agglomérés constituant le tissu urbain. Pour ces communes, souvent au RNU, les extensions peuvent être accordées dans la continuité des « parties actuellement urbanisées », au cas par cas.



2.4.4. Des extensions urbaines aux effets différenciés

Dans les centralités urbaines (pôle départemental, pôles de centralités)

Si les espaces publics et les opérations d'habitat se sont développés ces dernières années, dans un objectif d'amélioration de la qualité urbaine du centre-ville, il n'en demeure pas moins que les quartiers périphériques ont largement étendu les limites de la ville, jusqu'à parfois rejoindre le tissu bâti des communes

environnantes. Ces extensions ont dilué l'offre d'équipements et services du centre ancien.

Les densités résidentielles aux limites de la ville sont en moyenne inférieures 10 logements/hectare.

Dans les pôles intermédiaires

Il est constaté un effacement général des centres bourgs (effacement des silhouettes villageoises historiques), par le développement d'un habitat pavillonnaire. Ces communes bénéficient néanmoins des commerces et services présents au bourg ou dans un pôle urbain de proximité.

L'importance de l'usage de l'automobile, en particulier dans les villages rue, engendre des difficultés notoires pour la revitalisation du centre-bourg qui concentre souvent nuisances, et manque d'attractivité.

Dans les communes rurales

Les espaces publics sont souvent dégradés malgré de nombreux efforts de requalification. Le maintien des populations au centre du village est très important, notamment afin de préserver un minimum de services ouverts. Malgré tout,

l'habitat diffus en dehors du centre du village se poursuit. Les bourgs-centre présentent parfois des cœurs d'ilots parfois non-bâties, représentant des opportunités pour mener à bien des opérations mixtes permettant de redynamiser le village.

2.5. DES COMMUNES FAIBLEMENT DOTEES DE DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX

La couverture par un document d'urbanisme est plus importante sur les territoires les plus urbanisés tandis que la plupart des communes de montagne sont soumises au règlement national d'urbanisme (RNU) :

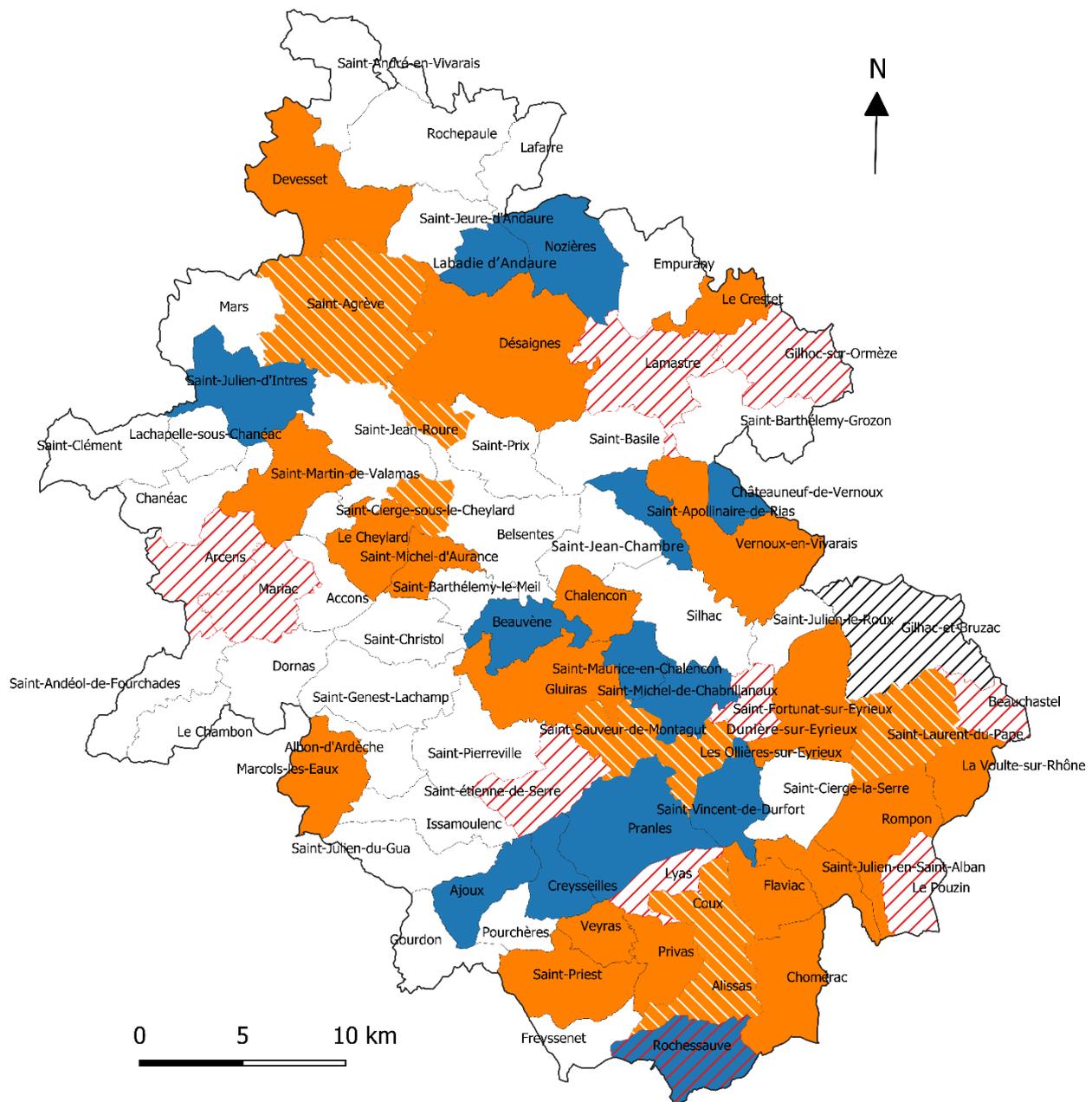
- 43 communes sont au RNU (réparties essentiellement sur la frange ouest du SCoT)

- 13 communes ont une carte communale
- 26 communes ont un PLU

18 communes sont actuellement en phase de révision/élaboration de leurs documents d'urbanisme.

Pour l'instant, aucune délibération n'a été prise en faveur d'un PLUi (PLU intercommunal).

Carte 21 : Etat d'avancement des documents d'urbanisme des communes



Légende

Documents d'urbanisme opposables

- Plan Local d'Urbanisme (26)
- Carte communale (13)
- Règlement National d'Urbanisme (43)

Documents d'urbanisme en cours d'étude

- Elaboration PLU (10)
- Elaboration CC (1)
- Révision PLU (7)

Source : DDT 2020
Réalisation : SYMCA 2020

2.6. SYNTHÈSE ET ENJEUX





OPPORTUNITÉS

La construction de liens « formels » avec les territoires voisins grâce à sa position géographique et son accessibilité.

Une organisation territoriale solidaire par l'affirmation de la place des bassins de vie et du rôle fédérateur de leur ville/village centre.

La valorisation des spécificités de chacun des bassins de vie grâce à leur relative autonomie fonctionnelle.

Une réorganisation en cours des services publics (MSAP notamment).

Dans les polarités, des niveaux d'équipements suffisants pour accueillir de nouveaux habitants.

Rôle fortement polarisant de la frange rhodanienne.

Des secteurs plus ruraux vulnérables nécessitant des traitements différenciés, adaptés à chacun (ne pas accentuer le déséquilibre ouest/est).

Un isolement des villages très ruraux qui se renforce par rapport aux pôles de centralité.

Une couverture numérique contrainte par la faible densité du territoire (internet et 4G).

MENACES



Le fonctionnement territorial : des enjeux pour le territoire *et des questions stratégiques*

Un territoire accessible, connecté aux territoires voisins.

La dynamique des polarités pour conforter leur attractivité.

Un équilibre territorial (*solidarité*) à affirmer compte tenu des écarts d'attractivité d'est en ouest.

Le développement du territoire au regard de sa géographie.

Quelle armature territoriale pour décliner les politiques du SCoT ?

La consolidation de l'armature multipolaire maintenant une autonomie fonctionnelle des bassins de vie (services et équipements).

Le rayonnement et l'attractivité de la ville préfecture.

Quelle place pour les bourgs centres au sein de l'armature territoriale ?

Des découpages administratifs à dépasser pour réinterroger l'armature rural/urbain du territoire et le fonctionnement en bassins de vie.

Quelle place du numérique pour le développement économique, la limitation des déplacements ?

Un effort de développement de la couverture numérique urgent et vital soutenu, facteur fort d'attractivité du territoire.

Une structuration du territoire en matière d'urbanisme (documents de planification locaux).



3. DYNAMIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

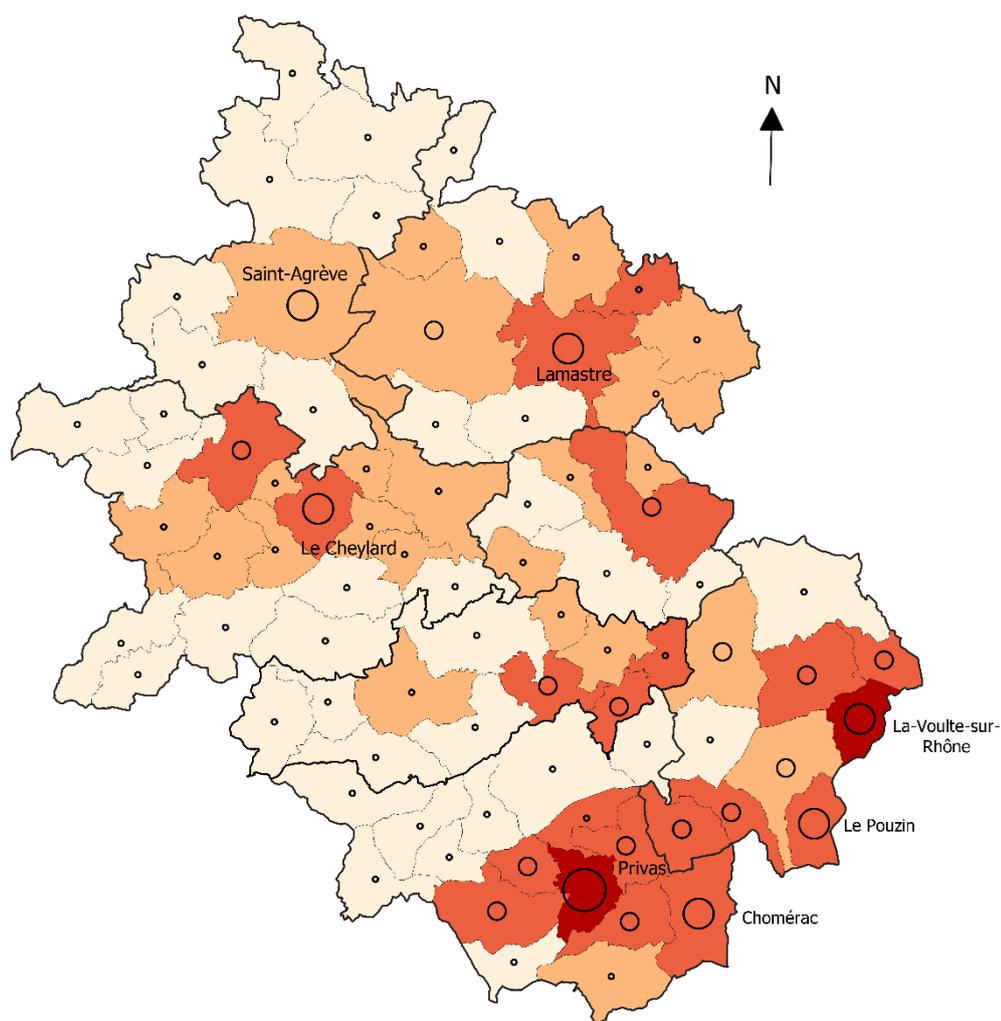
3.1. DEMOGRAPHIE

3.1.1 Un territoire aux caractéristiques rurales

Le SCoT Centre Ardèche représente plus de 20% de la population de l'Ardèche avec 62 801 habitants en 2017. La densité moyenne du territoire (47 hab./km²) est caractéristique des milieux ruraux et est sensiblement inférieure à celle du département (59 hab./km²).

Hormis les bassins de vie de Privas et La Voulte /Le Pouzin, tous les autres secteurs du SCoT, composés pour l'essentiel de petits villages, ont des niveaux de densités 3 à 4 fois inférieurs à la moyenne départementale.

Carte 22 : Densités moyennes et nombre d'habitants



Légende

Population 2017
(nombre d'habitants)

- 39 - 699
- 700 - 1999
- 2000 - 4999
- 5000 - 8266

Densité moyenne
(habitants/km²)

- 2 - 19
- 20 - 49
- 50 - 299
- 300 - 688

0 5 10 km

Source : INSEE 2017
Réalisation : SyMCA 2020

Une population concentrée sur la « frange Est » du territoire

Les 62 801 habitants du territoire sont répartis dans 82 communes de manière hétérogène. Plus de la moitié de la population est concentrée sur la frange Est du territoire, sur les bassins de vie de Privas et de La Voulte /Le Pouzin.

Sur le reste du territoire, les pôles de centralité sont également des communes qui accueillent une part non négligeable de la population. Ainsi, le pôle départemental et les pôles de centralités, soit 8 communes, concentrent à elles seules plus de 40% de la population.

Le territoire présente ainsi les caractéristiques d'un territoire rural avec :

- 1 commune de plus de 8 000 habitants
- 18 communes entre 1 000 et 8 000 habitants

- 8 communes entre 500 et 1 000 habitants
- 57 communes de moins de 500 habitants

Tableau 4 : Répartition de la population et densité des bassins de vie du SCoT

Bassins de vie	Population	Répartition	Densité (hab/km ²)
Privas	19 591	31 %	89
La Voulte /Le Pouzin	16 268	26 %	98
Saint-Sauveur / Les Ollières	4 786	8 %	32
Vernoux-en-Vivarais	3 461	5 %	34
Lamastre	6 639	10 %	30
Le Cheylard	7 983	13 %	29
Saint-Agrève	4 073	7 %	19
SCoT Centre Ardèche	62 801	100 %	47
Ardèche	325 709		59
Drôme	511 553		78

(Source : INSEE 2017)

3.1.2. Un territoire rural aux dynamiques démographiques faibles

Une croissance démographique faible

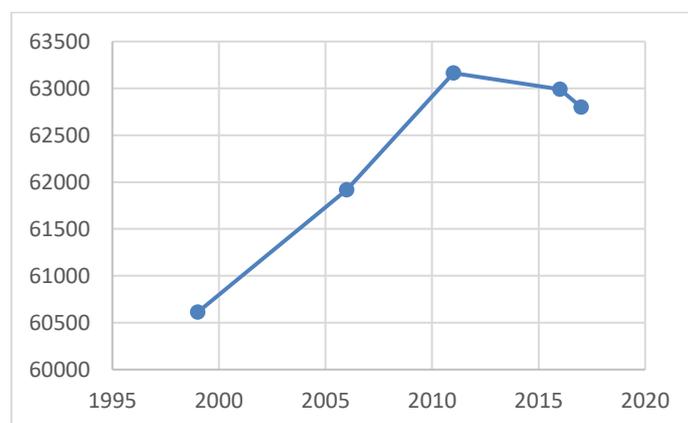
A l'échelle régionale, la croissance démographique du Centre Ardèche est considérée comme faible. Entre 1999-2016, elle est trois fois inférieure à la moyenne régionale (0,8%/an) et presque deux fois inférieure à la moyenne nationale (0,5%).

Sous l'effet conjugué de ces relations avec l'extérieur, de l'exode rural et de la disponibilité foncière en Centre Ardèche, ce territoire a connu des départs de population massifs jusqu'en 1975. Ils se sont poursuivis de manière moins soutenue jusqu'à la fin des années 90.

Ce phénomène de déprise démographique s'est inversé au début des années 2000 où la croissance démographique est repartie à la hausse avec un taux annuel moyen de 0,3%. Cette évolution reste néanmoins très en dessous de la moyenne

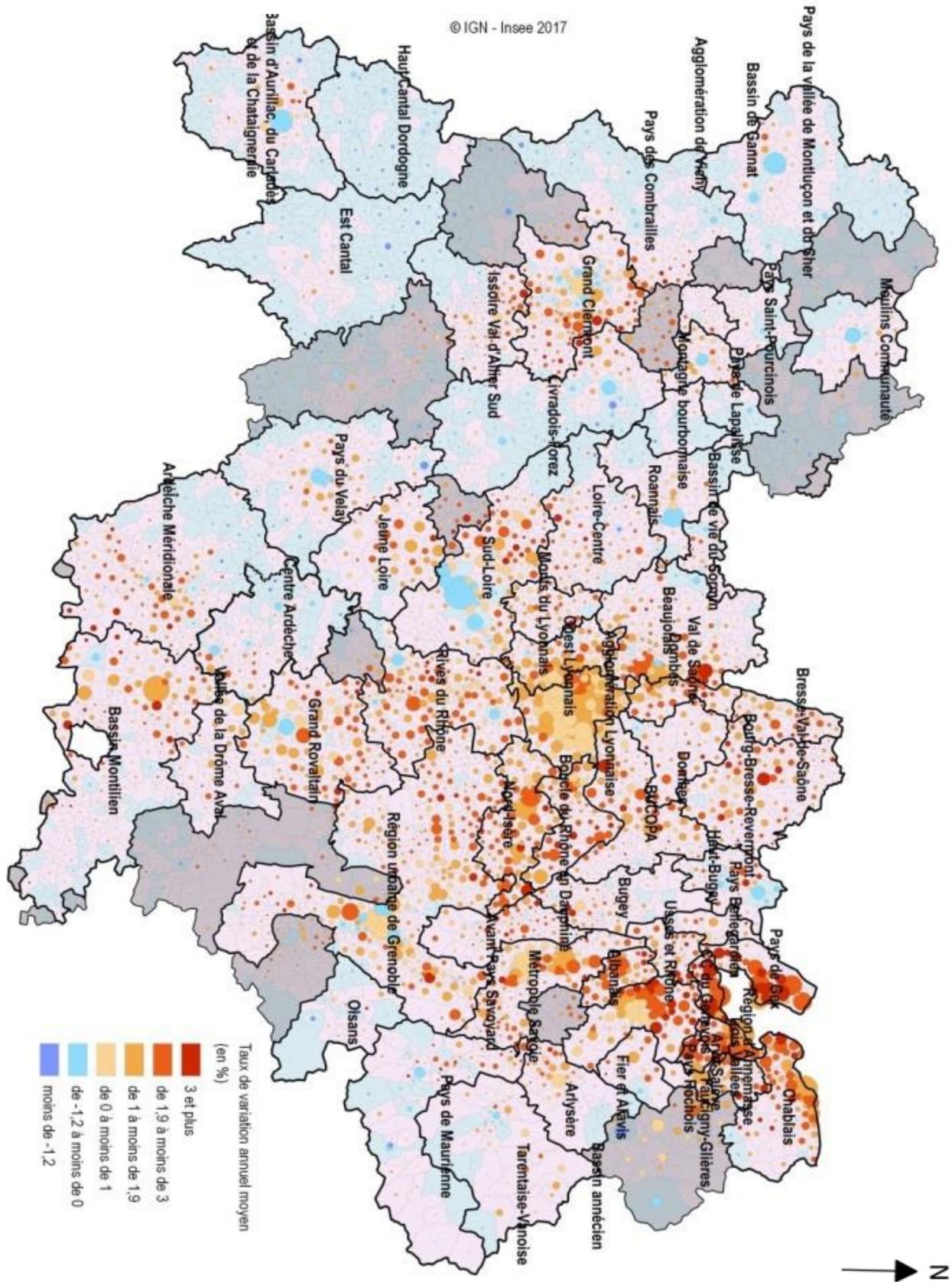
ardéchoise (0,6%/an) et beaucoup plus faible que celle du SCoT l'Ardèche Méridionale (1,2%). En revanche, depuis 2011, le territoire perd de la population (-0,06% entre 2011 et 2016).

Figure 6 : Evolution de la population du Centre Ardèche entre 1999 et 2017



(Source : INSEE 2017)

Carte 23 : Croissance annuelle sur la région Auvergne-Rhône-Alpes



Une croissance démographique concentrée sur la vallée du Rhône

La croissance démographique diffère selon le degré de proximité avec les agglomérations voisines, en particulier celles de la vallée du Rhône.

C'est principalement le bassin de La Voulte/Le Pouzin qui bénéficie l'apport de population sur le territoire (+1 674 habitants entre 1999 et 2017). Le bassin de vie de Vernoux-en-Vivarais comptabilise quant à lui la plus forte augmentation : +16% sur la période 1999-2016. D'autres bassins connaissent la dynamique inverse, le bassin du Cheylard a, par exemple, connu une perte de 1 066 habitants sur la même période. A l'échelle du SCoT, la solde de population est de +2 434 hab.

A l'échelle communale, la croissance démographique s'est appuyée sur les communes périphériques des polarités et les villages, en particulier dans les secteurs sous l'influence de la vallée du Rhône et de Privas, compensant les pertes de population des villes-centres du territoire et des villages de montagne ardéchoise.

Tableau 5 : Evolution démographique entre 1999 et 2017 par bassins de vie

BASSINS DE VIE	POPULATION EN 2017	EVOLUTION POPULATION 1999-2017 (TAUX ET NOMBRE)
La Voulte /le Pouzin	16 268	+11 % (+1 674 hab)
Lamastre	6 639	+ 2.5 % (+159 hab)
Le Cheylard	7 983	-12 % (-1 066 hab)
Privas	19 591	+4.5 % (+848 hab)
Saint-Agrève	4 073	-6.8 % (-315 hab)
Saint-Sauveur / Les-Ollières	4 786	+8.5 % (+379 hab)
Vernoux-en-Vivarais	3 460	+16 % (+480 hab)
SCoT	62 801	+4 % (+ 2434 hab)

(Source : INSEE 2017)

Un renouvellement de la population portant la dynamique démographique

Cette croissance démographique modérée est portée uniquement par un solde migratoire positif. A l'inverse, le solde naturel est devenu structurellement négatif à partir de 1975 du fait du départ des populations jeunes et du vieillissement de la population.

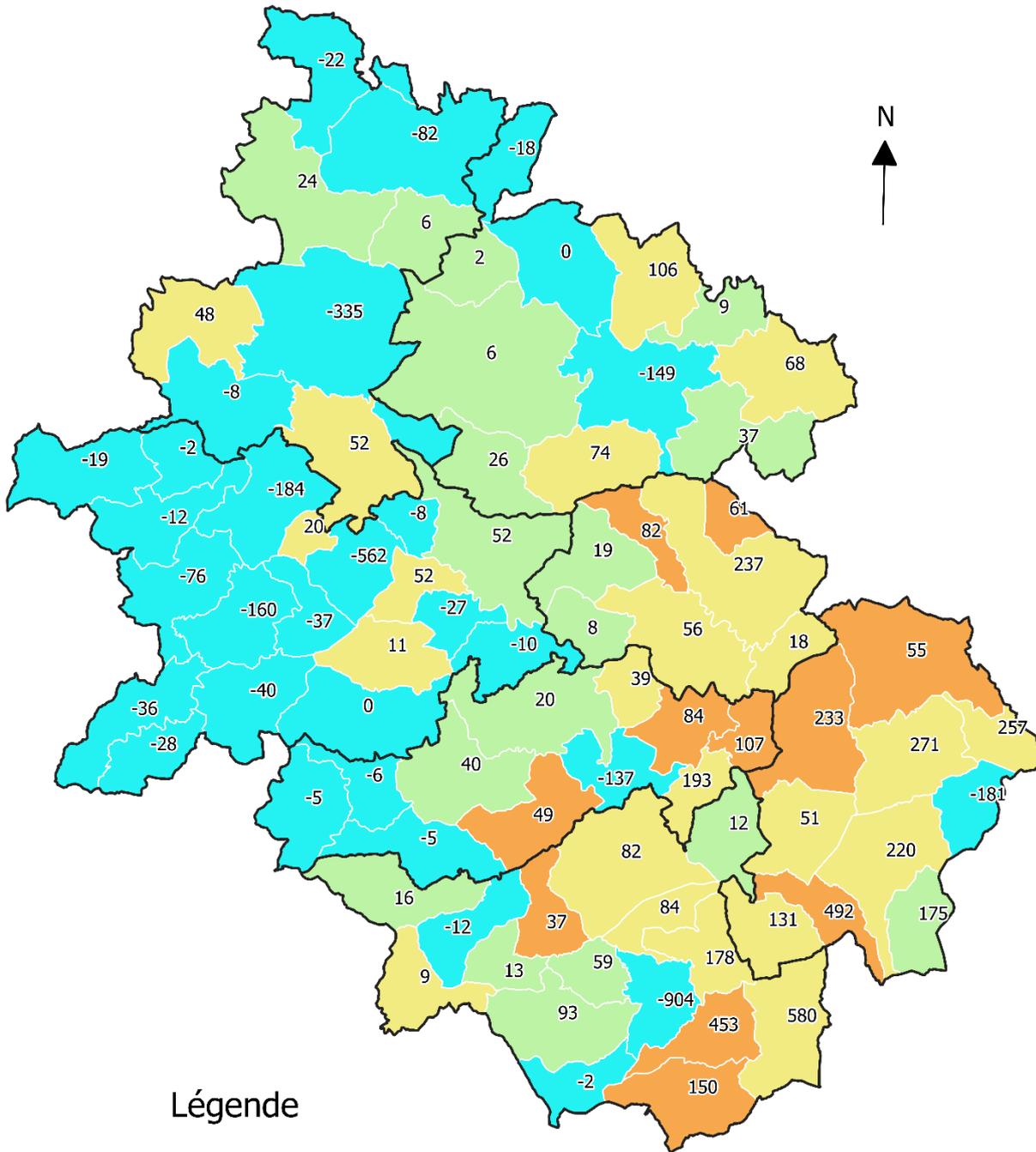
Au cours de l'année 2015, 38 % des emménagements étaient constitués de nouveaux arrivants sur le SCoT Centre Ardèche. Parmi ces nouveaux arrivants, 36% sont des ménages de 25 à 39 ans. Cette proportion importante permet un apport de population jeune nouvelle sur le territoire du SCoT. Au global, les apports résidentiels provenant de l'intérieur et de l'extérieur de territoire sont composés essentiellement de jeunes ménages et de ménages constitués. Ainsi, les 25/39 ans représentent la majorité des nouveaux résidents (41%) et les 40/54 ans la deuxième grosse partie (27%). Par ailleurs, à

l'exception du bassin de vie de « Saint-Agrève », les personnes âgées (plus de 65 ans) sont globalement peu représentées dans cette migration, leur part étant de 5%. Ce renouvellement de population est particulièrement marqué dans trois secteurs Saint-Sauveur, Vernoux, Privas et La Voulte et atteint même 25% sur la commune de Privas, ce qui peut être lié au nombre important de logements locatifs présents. Inversement, le secteur du Cheylard connaît un renouvellement relativement faible.

On peut souligner les fortes relations résidentielles entre les bassins de vie de Privas et La Voulte - Le Pouzin (mouvements internes) :

- 70 % des nouveaux arrivants sur Privas proviennent du secteur de La Voulte – Le Pouzin
- 83 % des nouveaux arrivants sur La Voulte - Le Pouzin proviennent de Privas

Carte 24 : Variation de la population communale entre 1999 et 2017



Légende

Taux de variation annuel de la population

- moins de 0 %
- 0 - 0,6 %
- 0,7 - 0,14 %
- 0,15 - 0,29 %

0 5 10 km

Source : INSEE 1999 - 2017
Réalisation : SyMCA 2020

-181 évolution du nombre d'habitants

3.2. STRUCTURE DE LA POPULATION

3.2.1. Un vieillissement de la population

Le territoire est caractérisé par une population relativement âgée avec plus de 30% de sa population ayant plus de 60 ans et un indice de jeunesse³ de 0,67 (contre 0,73 en Ardèche, soit un niveau relativement faible). Surtout, l'indice de jeunesse a fortement baissé entre 1999 et 2016, passant de 0,90 à 0,67, ce qui est signe d'un vieillissement de la population. On constate une tendance similaire à l'échelle du département.

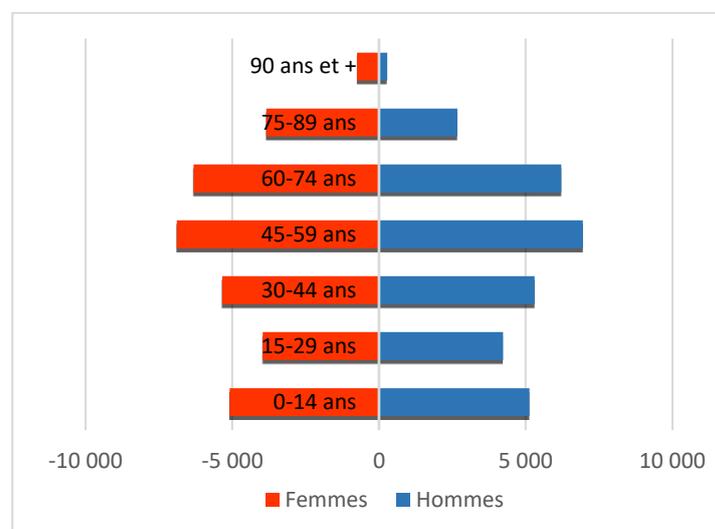
Tableau 6 : Indice de jeunesse en Centre Ardèche en 1999 et 2016

Secteurs SCoT Centre Ardèche	Indice de jeunesse ³ 1999	Indice de jeunesse 2016
Privas	1,29	0,75
Saint-Agrève	0,75	0,63
La Voulte / Le Pouzin	0,93	0,95
Le Cheylard	0,72	0,58
Saint-Sauveur / Les-Ollières	0,57	0,53
Vernoux-en-Vivaraïs	0,76	0,64
Lamastre	0,75	0,64
SCoT Centre Ardèche	0,90	0,67
Ardèche	0,95	0,73

(Tableau récapitulatif de l'indice de jeunesse en 1999 et 2016, source INSEE)

La pyramide des âges du Centre Ardèche, similaire à celle de l'Ardèche est en forme de « pelote de laine » avec un déficit sur la tranche d'âge des 15-29 ans ; cette catégorie quittant le territoire pour faire des études ou trouver un travail.

Figure 7 : Pyramide des âges en Centre Ardèche en 2016



La population des 45-59 ans est la plus représentée sur le territoire. A l'horizon du SCoT, le vieillissement de cette population et des tranches d'âges supérieures engendrera un besoin croissant en nouveaux services notamment en soin à la personne. Ceci est d'autant plus vrai que les catégories 20-39 ans ont diminué -2224 individus et les 60-74 ans ont fortement augmenté +2785 depuis 2006.

³ L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus

3.2.2. Un desserrement des ménages à l'image des tendances nationales

Comme au niveau national, la taille moyenne des ménages tend depuis 1968 à diminuer du fait d'une mutation de la société. Sous l'effet des comportements de décohabitation, de l'allongement de la durée de vie, du recul de l'âge de mise en couple, la taille moyenne des ménages a diminué de 0,7% entre 2011 et 2016. Ce phénomène de desserrement des ménages implique de nouveaux besoins en logements sur le territoire du SCoT.

En 2016, la taille moyenne des ménages est de 2,13 personnes, relativement proche de la moyenne ardéchoise (2,18). (Source INSEE RGP)

Le bassin de vie de La Voulte /Le Pouzin se distingue par son caractère plus familial avec une taille des ménages supérieure à la moyenne du territoire (2,3), concentrant de jeunes ménages avec enfant, à l'opposé, le bassin de vie du Cheylard où la population vieillissante, est

caractérisée par des ménages de petite taille (2,10).

La dynamique du desserrement des ménages est la plus marquée sur tous les secteurs occidentaux, secteurs vieillissants (notamment sur les villages ruraux) alors qu'elle est moindre sur les bassins de vie plus proches de la vallée du Rhône, accueillant une population plus jeune.

Par ailleurs, Privas accueille beaucoup de ménages isolés. La structure des logements peut expliquer en partie cette tendance. A l'inverse, les pôles intermédiaires et les villages accueillent plus de familles.

Pour finir, les familles monoparentales ont tendance à être sensiblement plus nombreuses en proportion cette partie sud-est du territoire (bassins de vie de Saint-Sauveur / Les-Ollières, La Voulte / Le Pouzin et Privas), et notamment dans les pôles de centralité.

3.2.3. Une précarisation de la population

Le SCoT compte 32,8% de ménages imposables soit un chiffre très largement inférieur à la moyenne régionale qui se situe autour des 50%. La part des ménages non-imposés progresse dans tous les secteurs du SCoT (+11% en 10 ans), caractérisant une précarisation de la population du Centre Ardèche. Le revenu fiscal moyen des ménages en 2016 est de 21 647€. A titre comparatif, celui de l'Ardèche est le 22 935€ et de la Drôme 24 355€.

La répartition des ménages imposables et des revenus moyens révèle des niveaux de vie très hétérogènes, avec une frange est concentrant une proportion de foyers imposables bien plus élevée que sur le reste du territoire. Cette tendance est

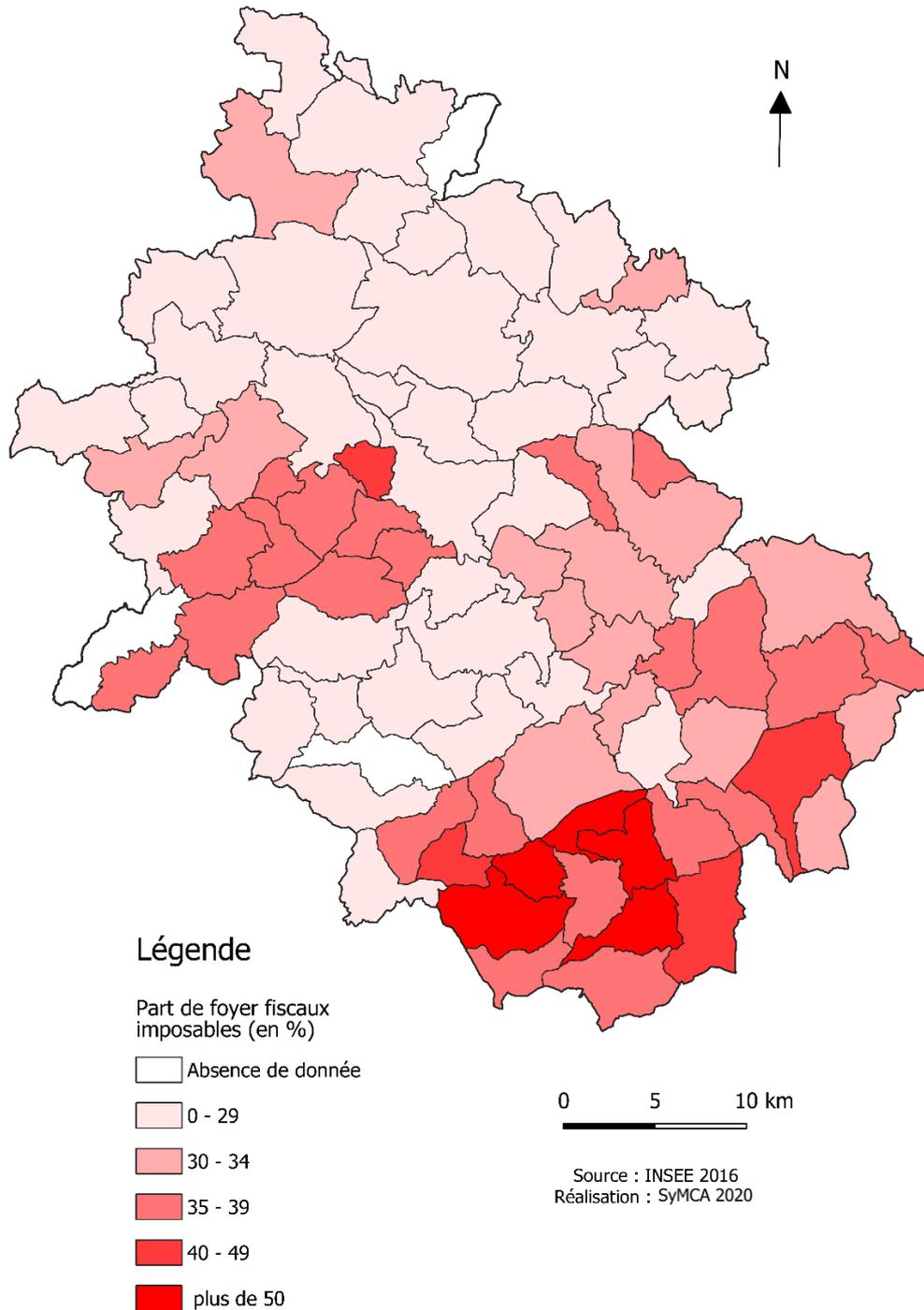
caractéristique des centralités urbaines où sous l'effet du phénomène de périurbanisation les jeunes couples actifs emménagent en périphérie des villes. Par ailleurs, La CAPCA tire la moyenne des revenus moyens vers le haut avec 22 458€ par ménage.

Le reste du territoire est globalement marqué par un taux de foyers non-imposables plus important. Les communautés de communes de Val'Eyrieux et du Pays de Lamastre du fait probablement d'une population plus agricole et plus âgée (respectivement 20 477 et 18 597€). De manière transversale, notons que ces espaces, même si les services qui y sont proposés répondent globalement aux besoins quotidiens de leurs

habitants, sont marqués par un cumul de vulnérabilités : le relief et l'éloignement aux services, le niveau important de vieillissement de la population et une forte prégnance de la vulnérabilité économique face au logement (le plus souvent ancien, avec de médiocres performances énergétiques).

La population des « pôles intermédiaires » a globalement un revenu disponible supérieur au reste du territoire. La part notamment des actifs agricoles dans ces communes est plus faible et leurs centres anciens sont moins soumis au phénomène de paupérisation que ceux des pôles de centralité.

Carte 25 : Part communale de foyers fiscaux imposables en 2016



3.3. SYNTHÈSE ET ENJEUX

40% de la population concentrée sur Privas et sur les villes, jouant leur rôle de pôles de centralités.

Un déséquilibre démographique qui s'accroît d'est en ouest : une croissance qui ralentit à mesure que l'on s'éloigne de la frange rhodanienne.

57% de la population du Centre Ardèche concentrée sur la frange rhodanienne (bassins de vie de Privas et La Voulte-Le Pouzin).

Une faible densité de population, sensiblement inférieure à la moyenne départementale (47 hab./km² vs 59) et qui diminue encore.

Une taille des ménages sur le bassin de vie de La Voulte-Le Pouzin supérieure à la moyenne départementale (2,3 vs 2,18) ; des familles avec enfant(s).

Un solde naturel négatif dû notamment au départ croissant des jeunes (15-29 ans).

Une arrivée majoritaire de jeunes ménages (25-39 ans), constituant 36% des nouveaux arrivants.

Une population âgée avec un indice de jeunesse qui baisse fortement entre 1999 et 2016.

Une population aux revenus globalement modestes (32,8% de ménages imposables contre 50% en moyenne régionale) essentiellement sur les secteurs ruraux, exception faite sur Le Cheylard.

Une précarisation de la population qui s'accroît depuis 10 ans.



ATOUTS

FAIBLESSES





OPPORTUNITÉS

Une dynamique démographique portée par le solde migratoire.

Un déséquilibre démographique départemental : avec 0,3% entre 1999 et 2017, une croissance sensiblement inférieure à la moyenne départementale (0,6%) et bien en-deçà d'Ardèche méridionale (1,2%).

Une croissance démographique qui devient négative à partir 2011.

Un territoire attractif : sur 6 000 personnes qui ont emménagé en 2015, 2 300 venaient de l'extérieur du SCoT.

Des apports de population majoritairement en périphérie des centres villes/villages et dans les pôles intermédiaires, au détriment des pôles de centralité.

Un territoire attractif pour des actifs de la tranche d'âge 25-39 ans.

Un desserrement des ménages engendrant de nouveaux besoins en logements ; menace en termes de consommation foncière.

Un développement et une adaptation de l'offre de services corrélés au vieillissement de la population (activités économiques liées à ces classes d'âges, emplois).

Un cumul de vulnérabilités : population vieillissante, déséquilibre des classes d'âges, précarisation, etc.

MENACES



Les dynamiques démographiques : des enjeux pour le territoire et des questions stratégiques

Une répartition démographique différenciée selon les bassins de vie qui doit permettre à chacun de se développer sans concurrence et en complémentarité.

Un équilibre territorial : affirmer une solidarité et une complémentarité territoriales (réduire les écarts) / Un équilibre territorial à affirmer compte tenu des écarts d'attractivité.

Quel rythme de développement démographique ?

La prise en compte de la structure de la population pour réduire le cumul des vulnérabilités (population vieillissante, précarité économique).

Quelle répartition équilibrée de l'apport démographique ?

Quelle place pour les bourgs-centres au sein de l'armature territoriale ?

La réduction des écarts démographiques entre les bassins de vie.

Une croissance démographique dépendante de l'attractivité du territoire, et de chacun des bassins de vie.



4. LOGEMENTS

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



4.1. UN PARC DE LOGEMENTS QUI PRESENTE DE FORTES DISPARITES

4.1.1. Un parc de logements aux caractéristiques hétérogènes

Le Centre Ardèche compte 41 245 logements, qui se concentrent pour près de la moitié sur les bassins de vie de Privas et de la Voulte /le Pouzin. Ce parc se décline en 70% de résidences principales (soit 28 676 logements),

19% des résidences secondaires et logements occasionnels⁴ et, 11% de logements vacants. Cette répartition est globalement restée la même depuis les années 1990.

Tableau 7 : Typologie du parc de logements par bassins de vie en 2016

	Total lgts	Résidences principales	Résidences secondaires / logements occasionnels	Logements vacants	% RP	% RS	%VA
Privas	11 231	9 001	981	1 249	80 %	9 %	11 %
La Voulte / Le Pouzin	8 334	7 095	406	833	85 %	5 %	10 %
Saint-Sauveur / Les-Ollières	3 878	2 207	1 233	438	57 %	32 %	11 %
Vernoux-en-Vivarais	2 553	1 540	715	298	60 %	28 %	12 %
Lamastre	4 909	2 995	1 517	397	61 %	31 %	8 %
Le Cheylard	6 380	3 850	1 653	877	60 %	27 %	13 %
Saint-Agrève	3 960	1 988	1 490	482	57 %	32 %	11 %
SCoT Centre Ardèche	41 245	28 676	7 995	4 574	70 %	19 %	11 %

(Source : INSEE RPG 2016)

Une forte présence de résidences secondaires sur les secteurs ouest aux caractéristiques touristiques

Cette répartition connaît des disparités très importantes en fonction des bassins de vie du territoire. Ainsi, la frange rhodanienne, au caractère résidentiel et urbain, compte plus de 80% de résidences principales tandis que sur des bassins de vie comme Saint-Agrève, et plus globalement les communes de montagne, ce taux est largement inférieur (autour de 60%).

La part des résidences secondaires est quant à elle relativement élevée à l'ouest du territoire (bassins de vie du Cheylard, Lamastre, Saint-Agrève, etc.). Cette caractéristique révèle un profil plus touristique de ces secteurs où le taux de résidences secondaires tourne autour.

⁴ Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La

distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

Une vacance importante concentrée sur les centres anciens

A l'échelle du SCoT, le taux de vacance est en moyenne de 11% (soit 4 574 logements), à l'image du département de l'Ardèche. (Source : *INSEE RPG*). La part de logements vacants varie relativement peu entre les bassins de vie (entre 8

et 13%). Néanmoins, le phénomène de vacance, en volume se concentre davantage sur les polarités dont les centres anciens présentent des habitats de moins en moins adaptés aux modes de vie actuels.

4.1.2. Un parc ancien et pour partie indigne

Un parc privé potentiellement indigne relativement important

A l'échelle de l'Ardèche, les logements potentiellement indignes sont majoritairement occupés par des propriétaires, en particulier dans les zones rurales (-1 000 habitants). Les logements indignes correspondent aux locaux et installations utilisés à des fins d'habitation et impropre par nature à cet usage, ou bien à des logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, exposent leurs occupants à des risques manifestes pour leur santé ou leur sécurité (*ADIL*). En valeur absolue, le nombre de logements potentiellement indignes est concentré dans les communes urbaines (Privas, La Voulte). A l'échelle des bassins d'habitat, l'indice de concentration de ce type de logements s'exprime sous la forme d'un

indice. Le gradient est plus fort sur la montagne ardéchoise.

L'indice est créé en fonction de la part des résidences principales potentiellement indignes et du nombre de résidences principales potentiellement concernées. Un indice fort correspond à un volume et un taux élevé.

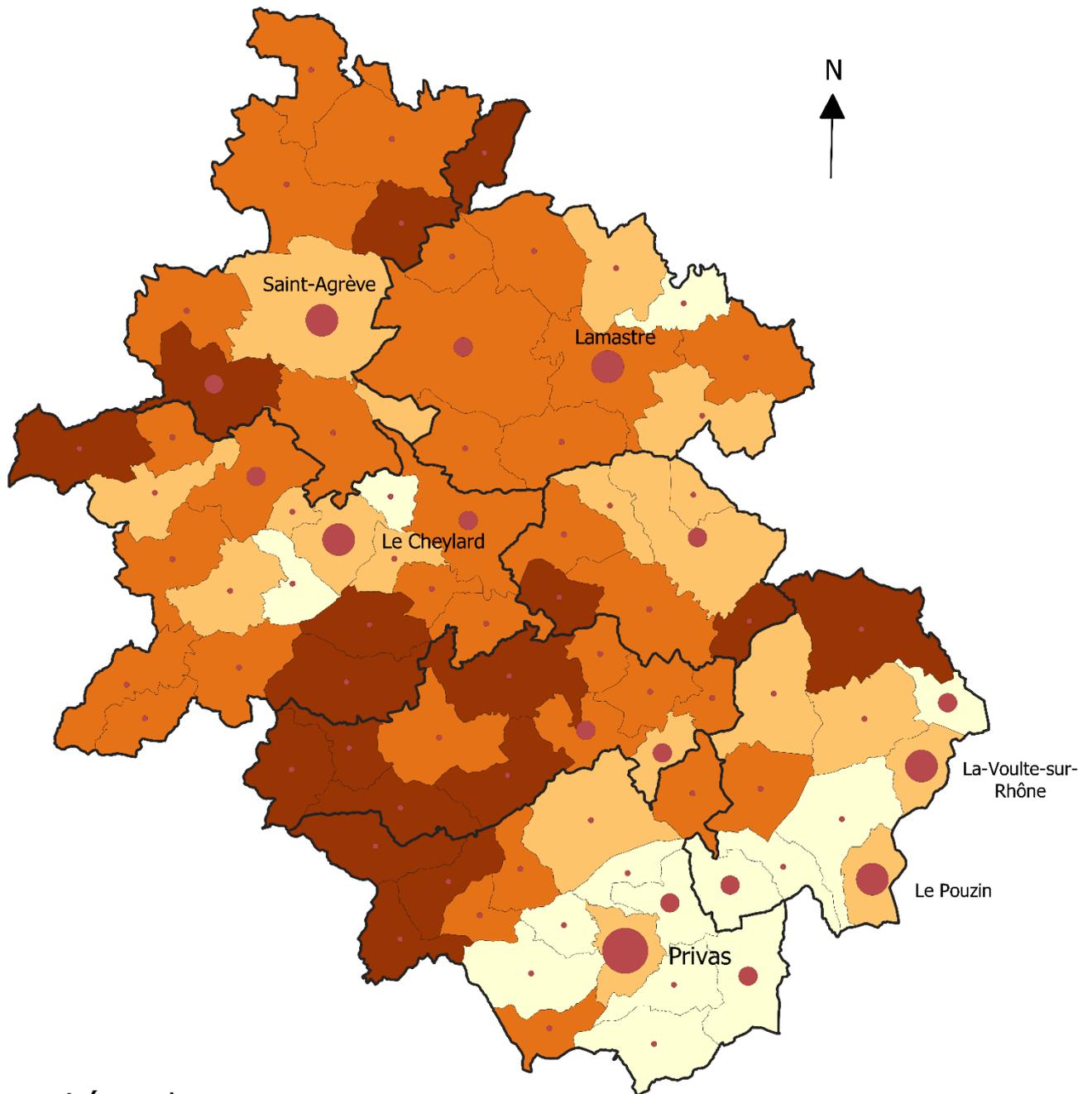
Cette précarité s'associe souvent à un phénomène de précarité énergétique. Sur le Haut Vivarais, plus de 20% de la population sont potentiellement en situation de vulnérabilité en raison du poids des dépenses énergétiques liées au logement

Un parc très ancien majoritairement antérieur à 1975

Le parc ancien (d'avant 1975) est présent de manière majoritaire dans la plupart des communes du SCoT. Il représente les deux tiers des logements, soit près de 10 points de plus que la moyenne ardéchoise. Dans les pôles intermédiaires situés dans des zones périurbaines, les taux sont moins importants, ce qui s'explique par leur fort développement depuis les années

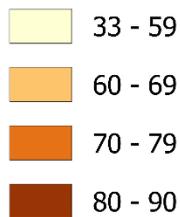
1990 (notamment sur la frange Sud Est du territoire). Le poids du parc ancien dans les communes, s'il participe du cadre de vie, est aussi plus complexe à faire évoluer (rénovation, réhabilitation) et ne correspond parfois plus toujours aux aspirations contemporaines (accession à l'habitat individuel).

Carte 26 : Parc de logement antérieur à 1975

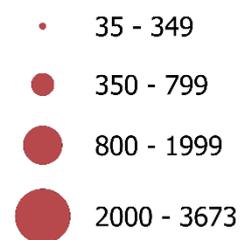


Légende

Part du parc de logement
antérieur à 1975 (en %)



Parc antérieur à 1975
(nombre de logements)



0 5 10 km

Source : FILOCOM, INSEE 2013
Réalisation : SyMCA 2020

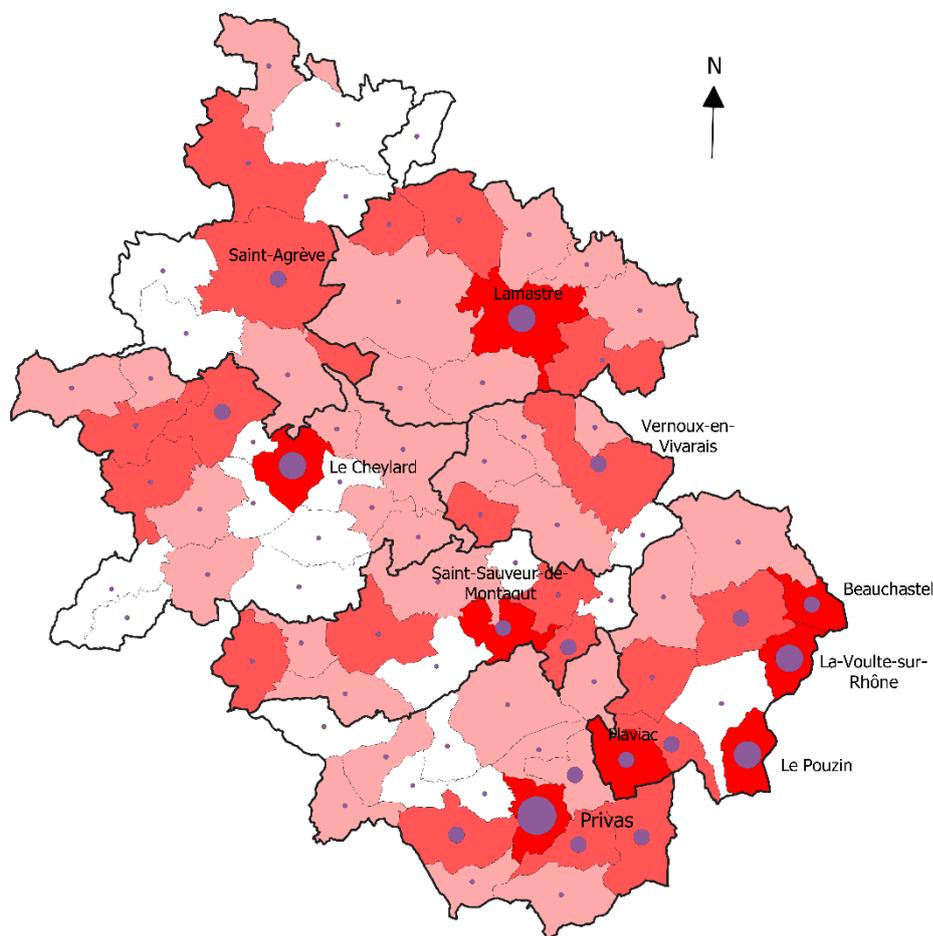
4.2. CARACTERISTIQUES DES RESIDENCES PRINCIPALES

4.2.1. Une majorité de propriétaires occupants

Deux tiers des ménages du territoire Centre Ardèche sont propriétaires de leur résidence principale. La part des propriétaires, identique à celle relevée dans le département de l'Ardèche, est par rapport à l'échelle régionale relativement élevée et augmente de manière significative depuis 1999 (+5%).

La répartition locataires/propriétaires est très hétérogène sur le territoire. Ainsi, même si tous les bassins du SCoT ont au moins un quart des résidences principales occupées par des locataires, les polarités principales du territoire et les communes de la frange rhodanienne présentent une part locative plus importante (respectivement plus de 30% et plus de 20%).

Carte 27 : Nombre et répartition du parc locatif par communes

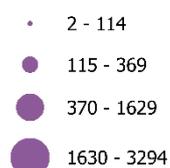


Légende

Taux de logements locatifs sur le parc total (en %)



Logements locatifs (nombre de logements)



0 5 10 km

Source : INSEE 2016
Réalisation : SYMCA 2020

4.2.2. Le parc social bien présent

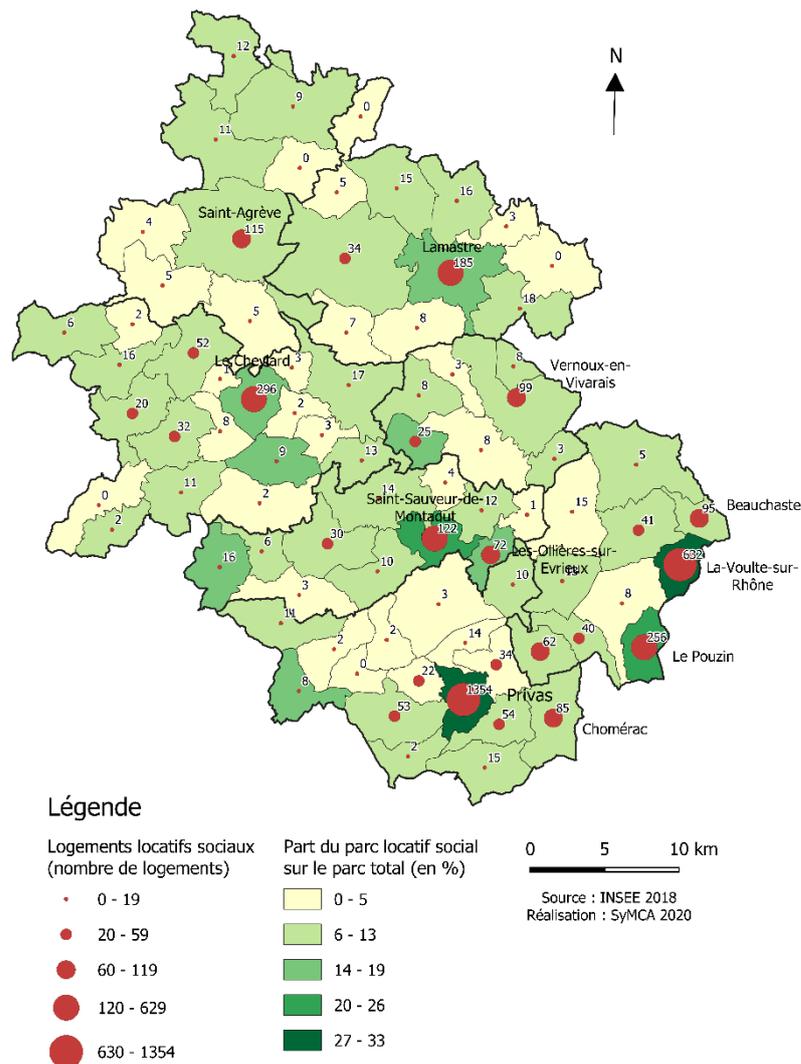
Avec 4 227 logements, le parc locatif social constitue 47,2% du parc locatif total et est ainsi bien présent. Il représente 15% des résidences principales soit un taux supérieur à la moyenne ardéchoise (9.1%), ce qui est particulièrement élevé pour un territoire à dominante rurale.

Le parc social est composé à 80% de logements HLM, 14% de logements conventionnés privés et 5,8% de logements communaux conventionnés. Dans certains secteurs, la contribution du parc non-HLM apparaît comme très importante.

Le parc locatif social se concentre aux trois quarts dans les pôles de centralité et le pôle départemental. Ainsi, 32% des logements sociaux se situent sur la commune de Privas (1 325 logements) et 40% sur les autres pôles de centralité (et notamment le Cheylard, Lamastre, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Agrève et La Voulte-sur-Rhône).

Les logements communaux représentent une part forte de l'offre sociale (de 34 à 45%) dans les communes les plus rurales tout comme les logements conventionnés privés dans les pôles intermédiaires.

Carte 28 : Nombre et part de logements locatifs sociaux par commune



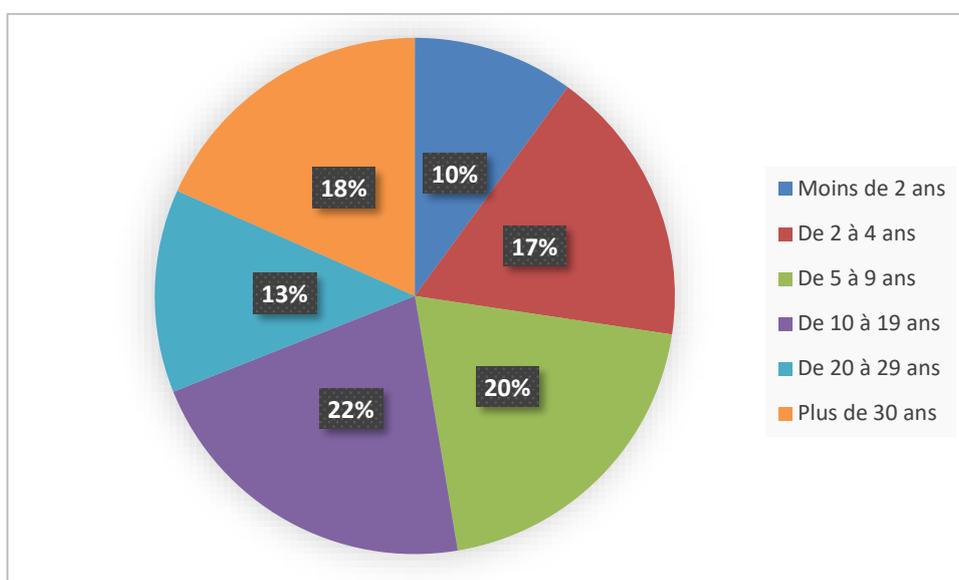
4.2.3. Une faible mobilité résidentielle

Les raisons principales qui poussent à la mobilité résidentielle sont :

- La recherche d'un emploi ;
- Le souhait de passer d'un statut de locataire à celui de propriétaire ;
- Le souhait de changer d'environnement ;
- Le souhait d'agrandissement du logement.

En 2015, 73% des habitants habitent au même lieu de résidence depuis au moins 5 ans (la moyenne départementale était de 69%). Le turn-over, relativement faible, peut être corrélé à la forte proportion d'occupants propriétaires, moins enclins à changer de logement que les locataires.

Figure 8 : Ancienneté d'emménagement des ménages en 2015 en Centre-Ardèche



(Source : INSEE 2015)

4.3. TYPOLOGIE DES RESIDENCES PRINCIPALES

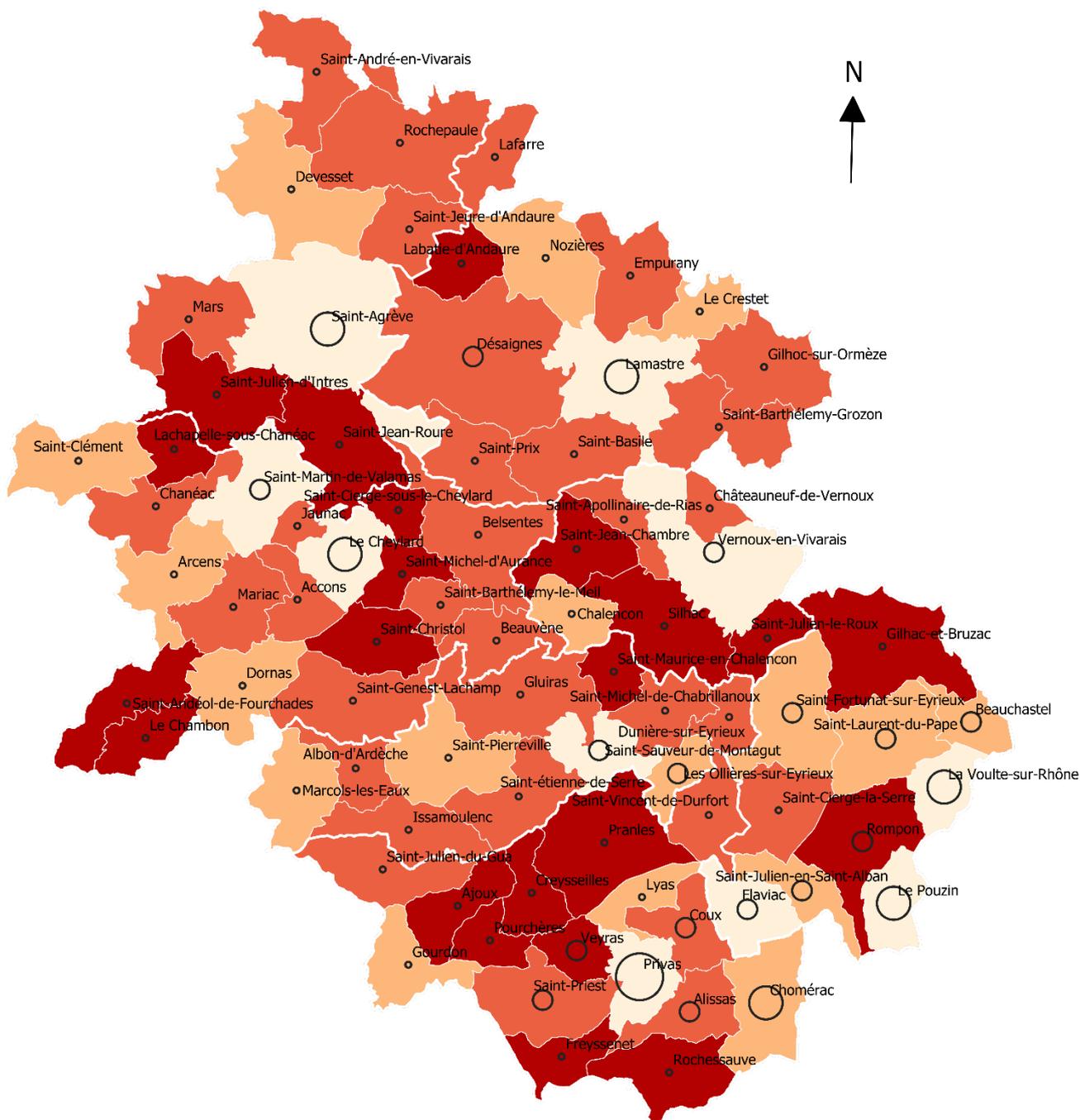
4.3.1. La prépondérance de la maison individuelle

En 2016, la maison individuelle représente 73% des résidences principales sur le territoire du SCoT. Cette proportion est identique à la moyenne départementale bien qu'elle soit en léger recul depuis 1999 (74%).

La part d'habitat collectif est nettement plus élevée dans les communes les plus urbaines (40%

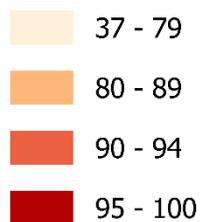
pour Privas et Le Cheylard, 25% pour La Voulte-sur-Rhône) que sur le reste des communes du SCoT où il représente moins de 15% du parc total. Ainsi, le parc de résidences principales dans les villages ruraux et très ruraux est composé à plus de 90% de maisons.

Carte 29 : Nombre et part des maisons individuelles dans le parc de logements

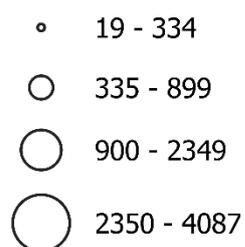


Légende

Poids de l'individuel
sur le parc total (en %)



Maisons individuelles
(nombre de logements)



0 5 10 km



Source : INSEE 2016
Réalisation : SyMCA 2020

4.3.2. Des logements de grandes tailles

Le parc de logements est constitué en grande majorité de grands logements. Les T4 et + représentent plus de 70% du parc et leur part ne cesse d'augmenter depuis 1999 (+5 points).

Les petits logements de type studio (T2 et moins), qui sont les plus demandés par les jeunes en début de parcours résidentiel, les personnes âgées, les

personnes seules), ne sont que peu présents sur le territoire.

Depuis 1999 ils sont en recul en volume et sur l'ensemble du territoire. Dans les communes urbaines, en lien avec une offre plus abondante d'habitat collectif, ce type de logement est davantage représenté (15% de T2 et moins sur Privas par exemple, en légère hausse depuis 2008).

Tableau 8 : Résidences principales par catégorie de logements

	1999		2016	
1 pièce	601	2,4%	383	1.3 %
2 pièces	2 454	9,7%	2 384	8.3 %
3 pièces	5 689	22,6%	5 706	19.9 %
4 pièces	7 672	30,4%	8 564	29.8 %
5 pièces	8 785	34,9%	11 637	40.7 %
Ensemble	25 201	100 %	28 674	100 %

(Source : INSEE 1999 - 2016)

4.4. EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION NEUVE SUR LE TERRITOIRE

4.4.1. Le parc de logements connaît une croissance modérée

Tableau 9 : Dynamique d'évolution du parc de logements entre 1990 et 2016

Bassins de vie	Accroissement du parc (nombre de logements)	Taux de croissance annuel 1990-2016
Privas	2 352	1%
La Voulte-Le Pouzin	1 755	1%
Saint-Sauveur-de-Montagut	693	0,7%
Vernoux-en-Vivarais	553	1%
Lamastre	914	0,80%
Le Cheylard	697	0,50%
Saint-Agrève	565	0,70%
SCoT Centre Ardèche	7 529	0,80%

(Source : INSEE 1990 - 2016)

Depuis 1990, le parc s'est accru de 7 529 logements (données INSEE), soit un taux de croissance annuel moyen de 0,8 %/an (289 lgts/an). Des différences sont observées entre l'arrière-pays qui a connu des croissances de l'ordre de 0,5 à 0,8% par an et les bassins de vie plus ouverts comme les bassins de La Voulte /Le Pouzin, Privas où la croissance du parc depuis 1990 est de l'ordre de 1%. A titre comparatif, l'évolution de parc de logements sur la même période est de 1,3% en Ardèche et de 1,4% pour la Drôme.

L'accroissement annuel du parc peut permettre à la fois de maintenir la population en nombre (point mort) et de répondre à un « effet démographique ». La notion de « point mort » est un calcul théorique qui intègre des hypothèses prédéfinies et qui permet d'estimer un besoin en logement

La méthode dite du « point mort » permet de mettre en évidence les différents niveaux d'utilisation de la construction de logements. En effet, un logement neuf ne permet pas uniquement la croissance de la population, il contribue également, de manière indirecte, à couvrir des besoins dits « non démographiques », qui sont :

- Le desserrement des ménages (si la taille moyenne des ménages ou le taux d'occupation des résidences principales diminue, il faut davantage

de résidences principales pour loger le même nombre d'habitants)

- Remplacer les logements détruits ou ayant changés d'usage.
- Compenser l'augmentation du nombre de résidences secondaires et de logements vacants, indispensables à la nécessaire fluidité du marché.

Le « point mort » permet d'identifier les mouvements démographiques d'un territoire sur une période. En effet, l'écart entre les besoins endogènes et la construction neuve effective (le nombre de logements produits) détermine les dynamiques démographiques observées sur la période de référence. Trois types d'interprétations sont possibles :

- La stabilité démographique : la construction de logements est égale au « point mort » ;
- L'accroissement démographique, le nombre de logements neufs construits est supérieur au point mort ;
- Le recul démographique : le nombre de logements neufs construits est inférieur au « point mort », d'où une baisse de la population

Le point mort 1990 – 2016 pour le Centre Ardèche correspond à 277 logements. On constate donc que la plus grande partie de l'extension du parc a servi à compenser ce point mort. Selon les secteurs, le calcul théorique du point mort est supérieur à l'accroissement du parc. Il s'agit des secteurs de l'ouest en recul démographique.

4.4.2. Des évolutions très contrastées depuis 1990

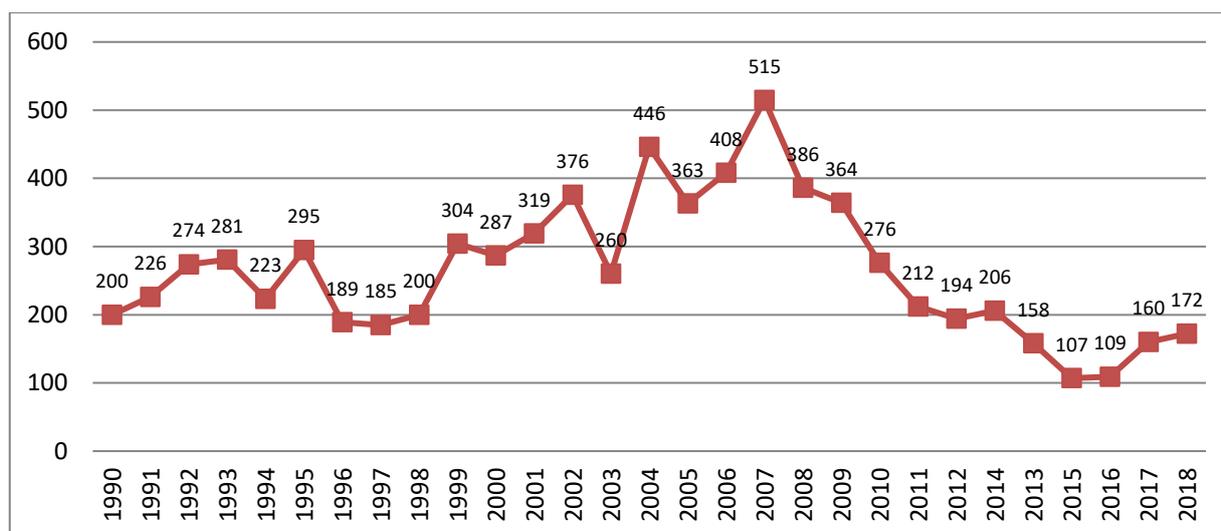
Le parc de logement du Centre Ardèche a subi des évolutions très contrastées dans le temps et au niveau de chaque bassin du SCoT.

Sur la période 1990-2016 (26 ans), 289 logements en moyenne ont été construits par an (données SITADEL). Les différents secteurs du SCoT contribuent très diversement à la dynamique. Ainsi, les dynamiques de construction de Privas et de la Voulte/le Pouzin en représentent la moitié à elles seules, part qui s'est accentuée sur la fin de la

période 2009-2014 : 54%. Trois périodes peuvent par ailleurs être distinguées :

- Deux périodes « calmes » (1990-98 et 2010-2018), avec un rythme de l'ordre de 230 logements par an,
- Une période « d'embellie » (1999-2009) avec un rythme de l'ordre de 400 logements par an : les opérations en individuels groupés et collectifs sont venues renforcer le niveau déjà élevé de la construction individuelle pure.

Figure 9 : Logements mis en chantier depuis 1990 sur le Centre Ardèche



(Source : SITADEL – INSEE 2018)

Les variations du rythme de construction sont pour la plus grande partie liées aux évolutions de la construction de logements individuels purs.

Depuis 2012, le rythme de construction de maisons individuelles est très bas (inférieur à celui des années 1990). Cette baisse de la dynamique de la construction neuve se constate à l'échelle nationale et de multiples facteurs peuvent l'expliquer (crise immobilière, économique, évolutions réglementations).

Ponctuellement, en 2013 et 2018 notamment, des opérations de programmes collectifs ont impacté le volume de constructions neuves mais cela ne signifie pas pour autant une reprise durable de la production.

Le rythme de construction est nettement plus faible que la moyenne ardéchoise, de l'ordre de 1,8 logements/an pour 1000 habitants contre 3,5 lgts/an.

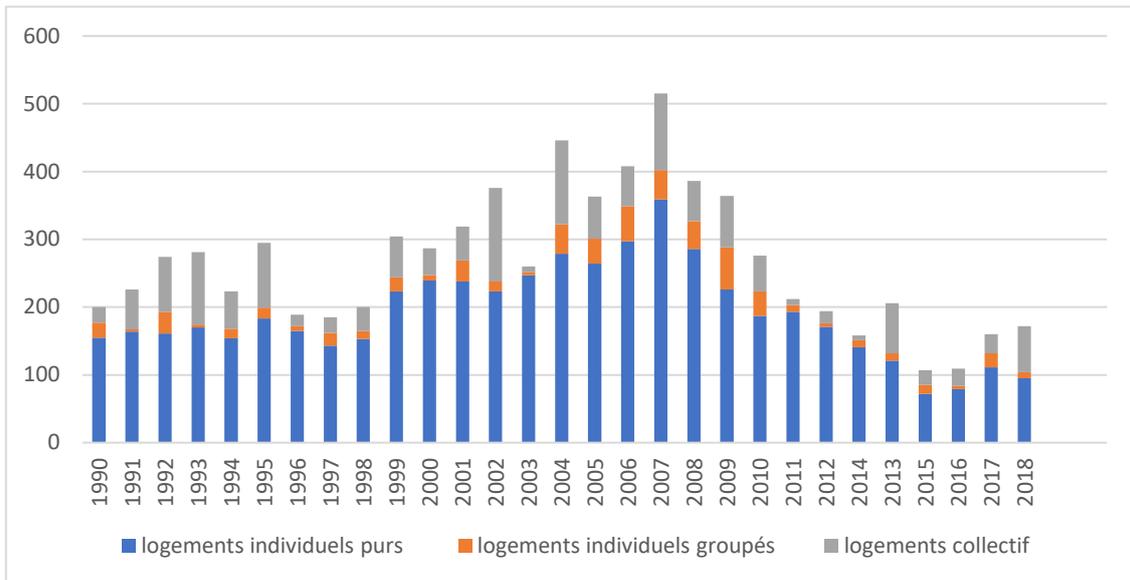
Le pôle départemental et les pôles de centralité représentent 44% des ménages mais seulement un tiers de la construction nouvelle de logements. Ce décalage est encore plus important depuis 2008 et est fortement corrélé au phénomène caractérisé dans le chapitre démographie : la population s'installe en périphérie des centralités, dans les pôles intermédiaires et les villages. C'est sur le pôle départemental que ce déficit est le plus marqué.

4.4.3. L'individuel pur est le type de production privilégié

« L'individuel pur », c'est-à-dire les maisons faisant l'objet d'un permis isolé, correspondait entre 1990 et 2018 à 71% de la production. La part des constructions sous forme «

structurée » (collectifs ou individuel groupé) représente sur la période 29% de la production globale.

Figure 10 : Types de logements mis en chantier depuis 1990



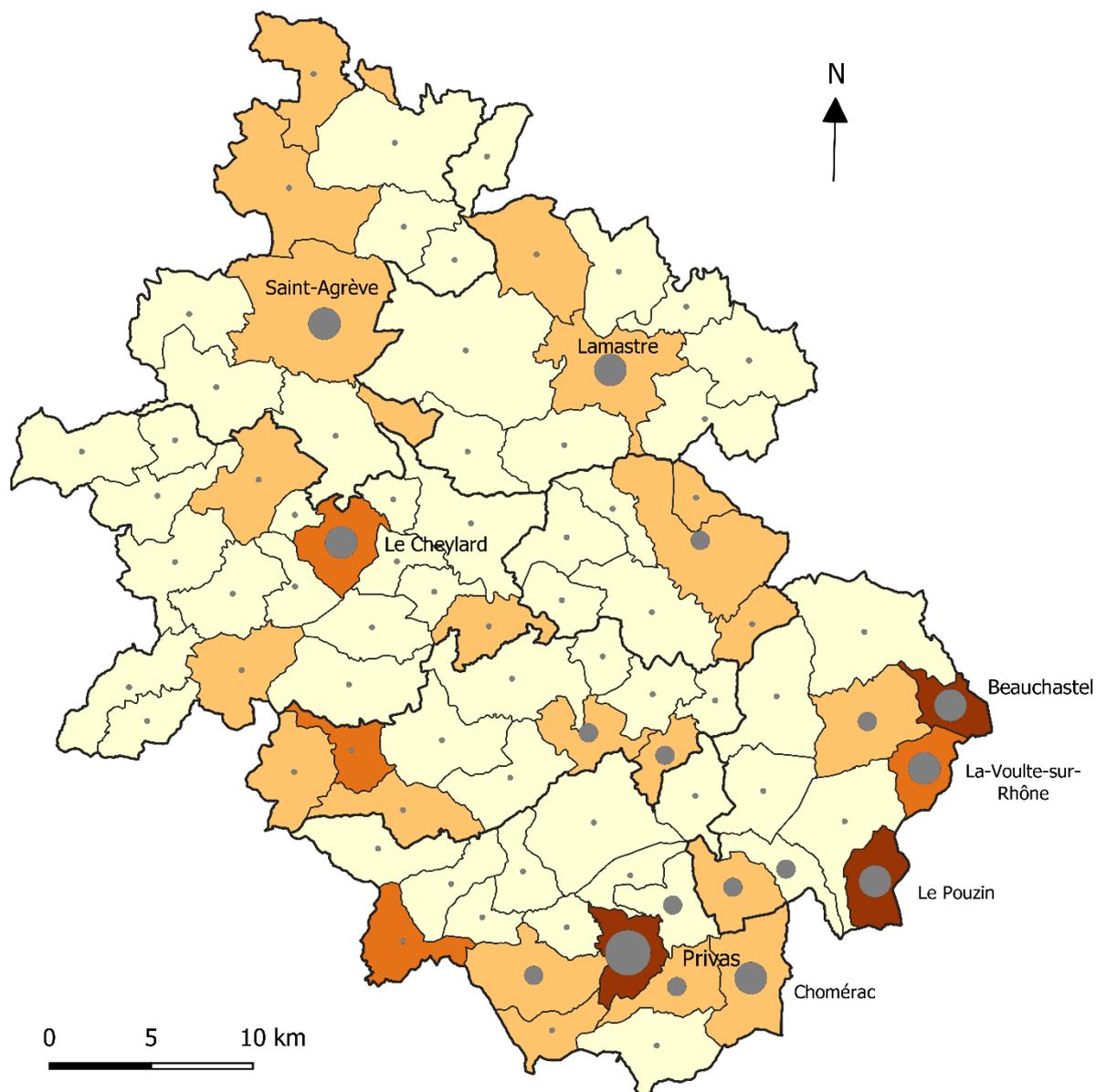
(Source : SITADEL – INSEE 2018)

Si environ 50% de la construction produite sous forme « structurée » se situe sur les bassins de la Voulte /Le Pouzin et Privas, c'est naturellement les communes les plus urbaines qui présentent les pourcentages les plus élevés (67% sur Privas, 20 - 60% sur les centralités).

L'essentiel de la construction en « structurée » est porté par les bailleurs sociaux.

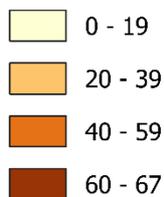
Sur les communes plus rurales, ces dernières présentent des taux inférieurs à 12% de leur production globale, voire pour la plupart des communes rurales la totalité de la construction neuve est réalisée en individuel pur

Carte 30 : Habitat individuel groupé et collectif dans la construction neuve

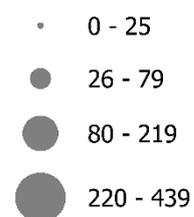


Légende

Part de l'habitat individuel groupé et collectif dans la construction neuve sur la période 1990-2018



Nombre de logements individuels groupés et collectifs construits sur la période 1990-2018



Source : SYMCA 2020
Réalisation : SYMCA 2020

4.4.4. Un marché immobilier globalement abordable

Le marché des appartements anciens est très concentré sur Privas et la vallée du Rhône (90% des transactions). Les prix sont dans l'ensemble moins élevés qu'en moyenne ardéchoise et drômoise. Ce marché est peu actif avec un peu moins de 400 transactions en 5 ans. Le prix moyen unitaire est de 79 000 € et le prix moyen au m² de 1 106 €.

Le marché immobilier des maisons anciennes est le plus abondant. Près de la moitié du marché des maisons anciennes est situé sur la frange est du territoire du SCoT. Les prix sont relativement élevés sur le bassin de Privas (150 000 €), un peu moins élevés sur les bassins de La Voulte/Le Pouzin (129 000 €). Ils sont beaucoup plus faibles sur tous les autres secteurs (110 000 €). A l'échelle du SCoT, le prix moyen unitaire est de 128 000€ pour un prix moyen au m² de 1 400€.

Le marché des maisons est trois fois plus actif que celui des appartements. Le marché des terrains à construire est très contrasté. Les transactions de terrains à construire de taille comprise entre 800

et 1500 m² représentent à peu près 70% de la construction des maisons individuelles ces dernières années sur le territoire du SCoT. Au niveau des prix les constats sont identiques aux autres marchés, tandis que les transactions se réalisent aux deux tiers sur les bassins de Privas et, la Voulte/Le Pouzin. Le prix moyen unitaire d'un terrain est de 53 000€, avec un prix au m² de 55€. Sur la frange est, c'est plutôt la catégorie 600 – 1 000 m² qui domine avec 70€ au m² (Source : Direction Générale des Finances Publiques, 2019).

Le marché locatif privé est quant à lui peu onéreux (constat sur les loyers de bénéficiaires d'une aide au logement CAF). Dans l'ensemble le marché locatif est moins cher (6,7€ le m²) qu'en moyenne ardéchoise (7,1€ m² et drômoise (7,7€ m²) (Source : observatoire des loyers ADIL, 2016).

Les bassins de la Voulte/Le Pouzin et Privas se distinguent par les loyers qui se rapprochent de la moyenne drômoise. Les secteurs « intérieurs » ont des loyers très faibles.

4.4.5. L'accueil des gens du voyage

Les communes de Privas et la Voulte ont l'obligation de réaliser une aire de passage des gens du voyage. La commune de La Voulte a réalisé une aire de 20 places, la seule du territoire gérée

par l'agglomération depuis février 2017. La commune de Privas prévoit de créer quant à elle une aire de 10 places.

4.4.6. PLH : une démarche en cours au sein de la CAPCA

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat. Il est obligatoire pour les communautés d'agglomération, et optionnel pour les communautés de communes. Depuis 2015, la

communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche est en cours de réalisation de son PLH qui va décliner les orientations prises par le SCoT de manière plus fine sur le territoire de l'EPCI. Les PLH doivent être compatibles avec les SCoT.

4.5. SYNTHÈSE ET ENJEUX



ATOUTS

FAIBLESSES



Un marché immobilier abordable, inférieur à la moyenne ardéchoise.

2/3 des ménages sont propriétaires de leur résidence principale, expliquant en partie la faible mobilité résidentielle.

Un marché de maisons anciennes (avant 1975) dynamique.

Un nombre de logements sociaux bien présents dans les pôles de centralité et le pôle départemental répondant à la demande.

Des logements locatifs communaux contribuant fortement à l'offre sociale en milieu rural.

Une offre locative plus importante dans les polarités (>30%) et sur la frange rhodanienne (>20%).

Un taux de croissance annuel du nombre de logements de + 0,8% en moyenne, comprenant des différences notables de dynamique, notamment entre les bassins de vie de Privas, la Voulte / Le Pouzin (+1%) et le bassin de vie du Cheylard (+0,5%).

Un parc de logements fortement concentré sur les bassins de vie de Privas et de la Voulte / Le Pouzin et une tendance qui se poursuit.

Une forte présence de résidences secondaires (19%) qui influence les prix du marché immobilier.

La faible diversité des typologies de logements : 73% de maisons individuelles en moyenne, atteignant plus de 90% dans les villages ruraux et très ruraux.

Un marché immobilier d'appartements anciens peu dynamique.

Une offre locative faible en dehors des polarités du territoire (hors logement social).

Peu de logements de petite taille : moins de 10% de T1 et T2 contre 70% de T4 et plus.

Un parc de logements vacants de 11% dans les centres anciens des polarités (logements plus adaptés aux modes de vie actuels).



Les bassins de vie de Privas, de la Voulte / Le Pouzin et les pôles de centralités concentrant l'essentiel de l'offre « logement collectif » ou « individuel groupé ».

Une production de logements neufs répondant à la demande.

Des logements vacants à reconquérir : construire une offre de petits logements diversifiés dans les communes les plus urbaines, leviers d'attractivité (collectifs, sociaux).

Un patrimoine immobilier de maisons individuelles anciennes entretenu, participant à l'attractivité du territoire.

Un parc immobilier rénové et entretenu grâce aux résidences secondaires.

Une forte proportion de résidences secondaires soutenant l'économie et l'animation des bassins de vie de l'ouest du territoire (secteurs les plus touristiques).

Une démarche PLH engagée sur la CAPCA.

Un accroissement du parc de logements ralenti depuis ces 10 dernières années.

Une dynamique de constructions nouvelles à la périphérie des centralités, des pôles intermédiaires et des villages au détriment des pôles eux-mêmes (étalement urbain).

Une offre peu diversifiée rendant difficile le parcours résidentiel des habitants (type et taille des logements).

La progression de la vacance dans les centres anciens des polarités.

Un parc ancien difficile à faire évoluer (réhabilitation, rénovation énergétique).

Des besoins importants de réhabilitation du parc public de logement social.

Une concurrence entre résidences principales et résidences secondaires possible sur certaines communes.

Des besoins en logements même à population constante du fait du desserrement des ménages, du renouvellement, des résidences secondaires et des logements vacants.

Le logement : des enjeux pour le territoire *et des questions stratégiques*

Un parcours résidentiel des ménages sur le territoire rendu possible par une offre de logements diversifiée (typologie, taille, accession/locatif, etc.)

La reconquête des logements vacants notamment dans les centres-villes, centres-bourgs et les villages.

Quelle offre de logements pour répondre aux besoins de la population ?

L'adéquation entre la production de logements, la croissance démographique et les besoins de la population.

La prise en compte de la dimension touristique dans les bassins de vie à fort taux de résidence secondaires (enjeux différenciés).

Quelles typologies de logements au regard des formes urbaines pour répondre à tous les besoins ?

La redynamisation des polarités par une « politique logement ».

Quelle politique énergétique pour répondre à la précarité des ménages ?

La réhabilitation et rénovation énergétique du parc de logements anciens (vétusté, insalubrité, précarité énergétique).

La mixité sociale dans l'offre de logement.



5. ECONOMIE TERRITORIALE
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

5.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU TISSU ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

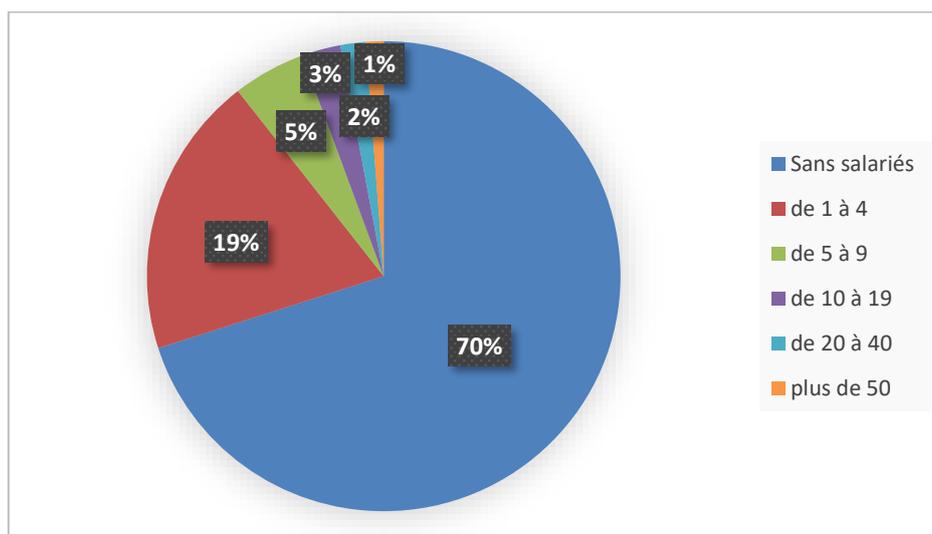
5.1.1. Dynamique économique du territoire

Fin 2015, le tissu économique du territoire Centre Ardèche compte environ 6 000 établissements⁵ actifs, et 20 500 postes salariés (INSEE CLAP – 31/12/2015).

Entre 2006 et 2016, le territoire a perdu près de 5 % de ses emplois (-1 295) (INSEE RGP). Les bassins de vie de Vernoux, Privas, La Voulte/Le Pouzin sont des territoires créateurs d'emplois quand celui du Cheylard connaît une diminution importante, notamment dans le secteur de l'industrie du bijou.

La commune de Privas concentre à elle seule 646 emplois perdus, soit la moitié du total, ce qui s'explique par son poids économique. Le Cheylard (-467 emplois) et Mariac (-159 emplois) ont également connu de nombreuses suppressions d'emplois. A l'inverse, des communes comme Le Pouzin (+203 emplois) ou Saint-Pierre-ville (+37 emplois) ont connu une dynamique de création.

Figure 11 : Répartition des établissements par effectifs salariés tous secteurs d'activité



(Source : INSEE CLAP – 31/12/2015)

En 2016, 6 communes (Privas, Le Cheylard, La Voulte sur Rhône, Le Pouzin, Saint-Agrève, Lamastre et Le Pouzin) offrent plus de 1 000 emplois et concentrent à elles seules environ 65 % des emplois (INSEE RGP 2016) et 43% des établissements du territoire. La frange est en

particulier, concentre une part importante de l'emploi du territoire.

Par ailleurs, Privas se démarque nettement puisque les entreprises de son territoire représentent 32 % des emplois du Centre Ardèche et qu'elle accueille 43% des « grandes entreprises » de plus de 50 salariés.

⁵ Le terme « établissement » est entendu ci-après au sens de structure employeuse

Le tissu économique se compose majoritairement de très petites entreprises (TPE), généralement non-employeuses (70%) mais également de quelques entreprises importantes en termes

d'effectifs pour un territoire rural. Parmi les 83 structures employeuses de plus de 50 salariés, 48% sont privées, les autres appartiennent au secteur de l'administration locale.

Tableau 10 : Liste des établissements inscrits au RCS, en termes d'effectifs de plus de 45 salariés en mai 2020

EPCI	INTITULE COMMUNE	RAISON SOCIALE**	EFFECTIFS
CAPCA	VEYRAS	PRECIA	De 150 à 199 salariés
CAPCA	BEAUCHASTEL	FREGATE AERO	De 150 à 199 salariés
CAPCA	LE POUZIN	RAMPA TRAVAUX PUBLICS	De 150 à 199 salariés
CAPCA	ALISSAS	ALLISSAS DISTRIBUTION	De 100 à 149 salariés
CAPCA	VERNOUX-EN-VIVARAIS	AOSTE	De 100 à 149 salariés
CAPCA	LA VOULTE-SUR-RHONE	EURECAT FRANCE SAS	De 100 à 149 salariés
CAPCA	PRIVAS	CONSTRUCTION ELECTRIQUE VIVARAIS	De 100 à 149 salariés
CAPCA	PRIVAS	VIVARAIS HABITAT	De 100 à 149 salariés
CAPCA	SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN	CONTIFIBRE	De 50 à 99 salariés
CAPCA	LE POUZIN	COLAS RHONE ALPES AUVERGNE	De 50 à 99 salariés
CAPCA	PRIVAS	LA POSTE SA	De 50 à 99 salariés
CAPCA	POUZIN	RAMPA ENERGIES	De 50 à 99 salariés
CAPCA	POUZIN	PHEBY	De 50 à 99 salariés
CAPCA	POUZIN	SOCIETE ARDECHOISE DE TRANSPORTS	De 50 à 99 salariés
CAPCA	VOULTE-SUR-RHONE	PMG ARDECHE	De 50 à 99 salariés
CAPCA	VOULTE-SUR-RHONE	LE MOULIN DE LA CHAUME	De 50 à 99 salariés
CAPCA	POUZIN	COLAS AUVERGNE RHONE-ALPES	De 50 à 99 salariés

EPCI	INTITULE COMMUNE	RAISON SOCIALE**	EFFECTIFS
CAPCA	PRIVAS	HENRI SAVY SAS	De 50 à 99 salariés
CAPCA	CHOMERAC	SUCHIER SAS	De 50 à 99 salariés
CAPCA	PRIVAS	ETABLISSEMENTS CLEMENT FAUGIER MARRONS GLACES DE L'ARDECHE	De 50 à 99 salariés
CAPCA	PRIVAS	MANPOWER FRANCE	De 50 à 99 salariés
CAPCA	PRIVAS	PRIVAS DISTRIBUTION	De 50 à 99 salariés
CAPCA	LA VOULTE-SUR-RHONE	SKIPPER LOGISTIQUE	De 50 à 99 salariés
CAPCA	PRIVAS	GIAMMATTEO RESEAUX	De 45 à 49 salariés
CAPCA	LE POUZIN	TECHNI-METAL SYSTEMES	De 45 à 49 salariés
CAPCA	LE POUZIN	ALTHO	De 45 à 49 salariés
CAPCA	LA VOULTE-SUR-RHONE	BRUEL	De 45 à 49 salariés
CAPCA	LA VOULTE-SUR-RHONE	LA POSTE	De 45 à 49 salariés
CCVE	LE CHEYLARD	CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES	500 salariés et plus
CCVE	SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS	ALTESSE (GL Bijoux)	De 150 à 199 salariés
CCVE	SAINT-AGREVE	EOLANE SAINT-AGREVE	De 150 à 199 salariés
CCVE	LE CHEYLARD	ETABLISSEMENTS PERRIER	De 100 à 149 salariés
CCVE	LE CHEYLARD	ALTESSE (GL Bijoux)	De 50 à 99 salariés
CCVE	LE CHEYLARD	ADECCO FRANCE	De 50 à 99 salariés
CCVE	LE CHEYLARD	BANQUE DELUBAC & CIE	De 50 à 99 salariés
CCVE	SAINT-AGREVE	JEAN STALAVEN	De 50 à 99 salariés
CCVE	LE CHEYLARD	TESCA FRANCE LE CHEYLARD	De 50 à 99 salariés

EPCI	INTITULE COMMUNE	RAISON SOCIALE**	EFFECTIFS
CCVE	LE CHEYLARD	SOMAR	De 50 à 99 salariés
CCVE	DEVESSET	SOCIETE ANONYME DE MECANIQUE ET D'OUTILLAGE DU VIVARAIS	De 50 à 99 salariés
CCPL	LAMASTRE	TRIGANO MDC	De 50 à 99 salariés

5.1.2. Des créations d'entreprises boostée par l'auto-entrepreneuriat

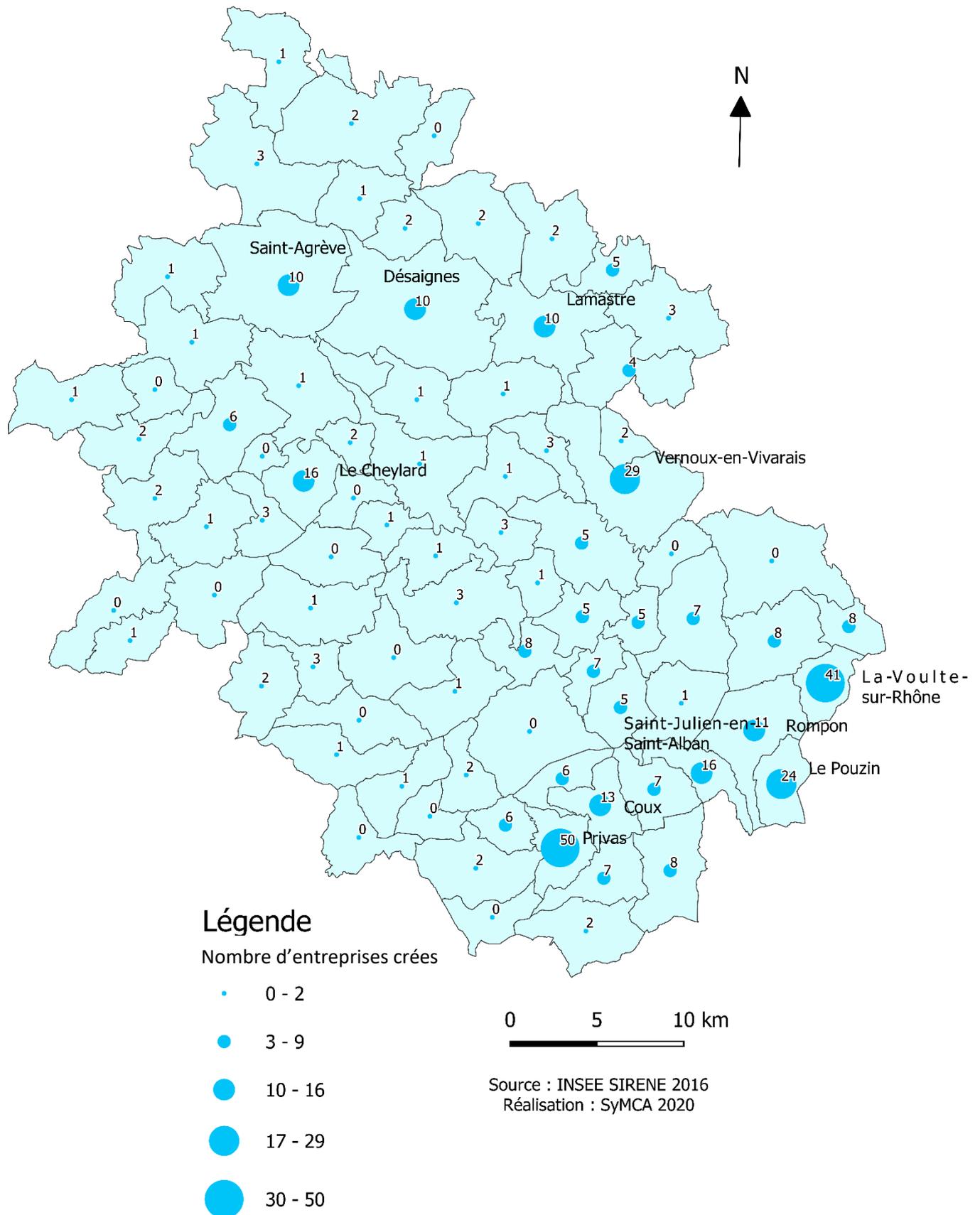
La création d'entreprises concerne plus ou moins l'ensemble des secteurs d'activités et connaît une hausse depuis l'application du régime de l'auto-entrepreneuriat et l'effet crise de 2008. 75% de ces créations sont des entreprises individuelles sans salarié dont on peut supposer qu'elles sont créées ex-nihilo et non dans la continuité d'entreprises déjà existantes.

La dynamique de création d'entreprises se localise majoritairement dans les bassins de vie de Privas et de la Voulte / Le Pouzin avec respectivement 26 et

30% de nouvelles entreprises du territoire en 2015, notamment portées par les villes de Privas, La Voulte-sur-Rhône et Le Pouzin. Cette dynamique décroît au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la frange rhodanienne, à l'exception de quelques centralités telles que Vernoux-en-Vivarais, le Cheylard, Saint-Agrève, Désaignes et Lamastre.

La communauté de communes Val'Eyrieux signale une reprise dans les industries de son territoire depuis 2015, se traduisant par des projets d'embauches et d'investissements.

Carte 31 : Création d'entreprises par communes en 2015



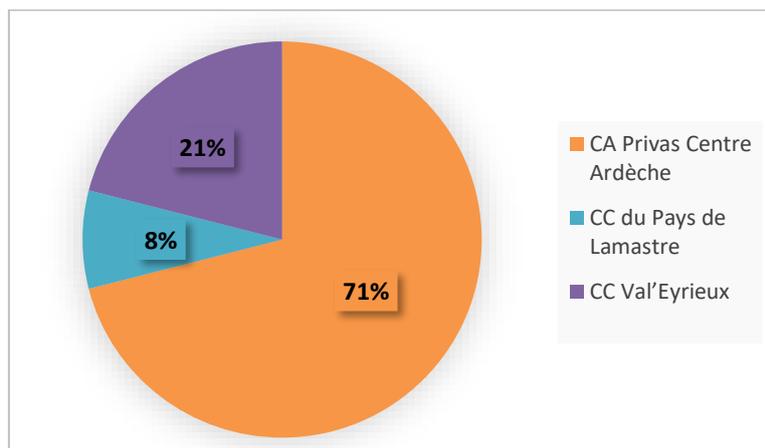
5.1.3. Emploi et population active

Un territoire structuré et contrasté en matière d'emploi

En 2016, le territoire compte environ 23 835 emplois. Ces derniers sont fortement concentrés sur le territoire de la CAPCA, où se concentre également la population.

Les Communautés de communes Val'Eyrieux et du Pays de Lamastre n'en possèdent à ce titre que respectivement 21% et 8%.

Figure 12 : Répartition des emplois en 2016

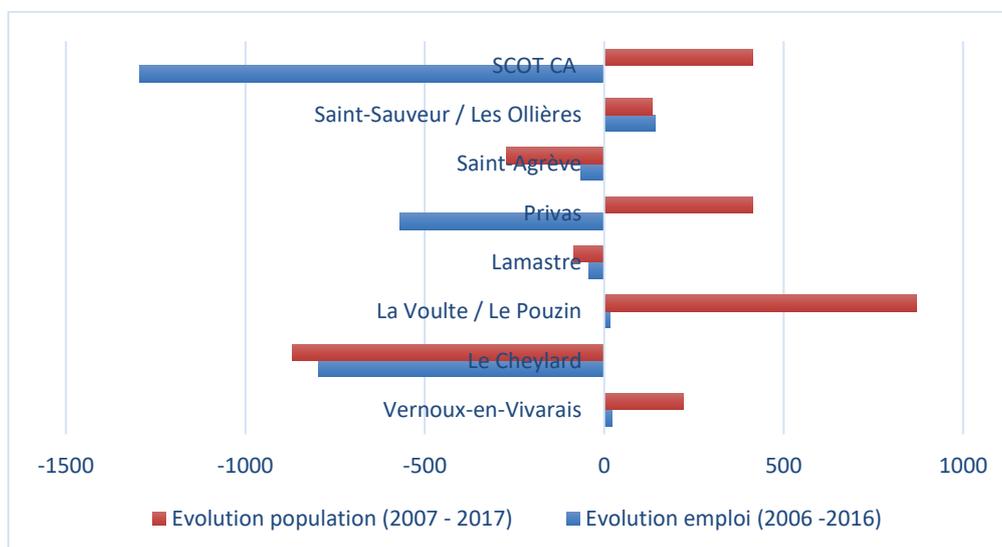


(Source : INSEE CLAP – 31/12/2015)

En 2016, avec 27 430 actifs pour 23 835 emplois, le SCoT Centre Ardèche offre moins d'emplois qu'il n'a d'actifs. Néanmoins, avec un taux de couverture en emplois (population active/nombre d'emplois) de 87%, la couverture en emplois du territoire est supérieure à la moyenne départementale (75%).

Cette concentration moyenne d'emplois marque des disparités territoriales importantes. Le bassin de vie de Privas a notamment un taux de couverture excédentaire (108%), il accueille ainsi plus d'emplois qu'il n'a d'actifs alors que le bassin de vie St-Sauveur/Les Ollières a un indice de couverture très faible (37%).

Figure 13 : Évolution de la population et de l'emploi sur les bassins de vie du SCoT



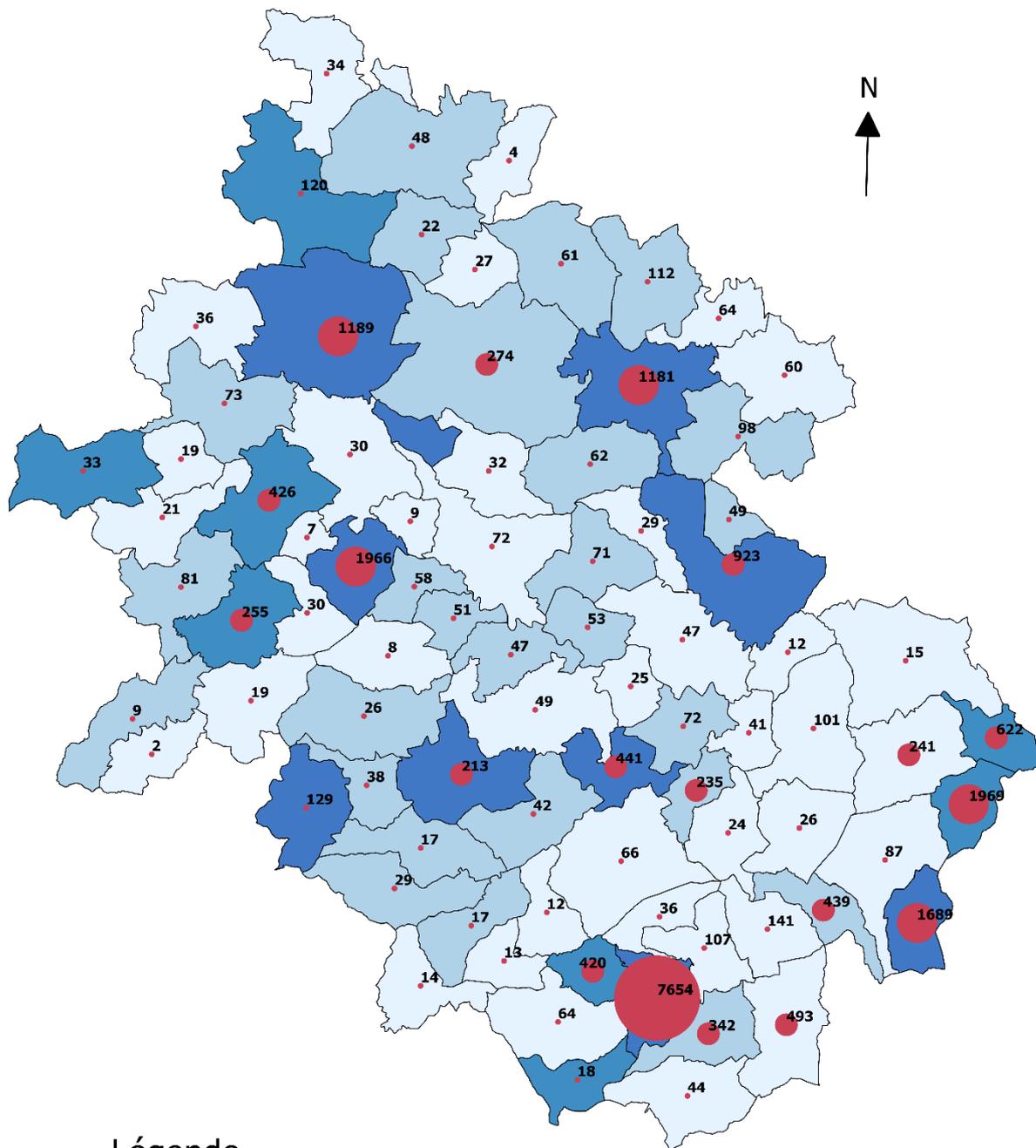
Sur une période de 10 ans, la population du Centre Ardèche a augmenté d'environ 400 habitants lorsque que le nombre d'emplois a diminué de près de 1300. Le taux de de couverture en emploi du territoire a donc globalement diminué sur la période.

Définition taux de couverture en emploi : Le taux de couverture en emploi correspond au ratio entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs sur une commune. Un taux de couverture en emploi inférieur à 100% signifie qu'il y a plus d'actifs que d'emplois. A contrario, un taux de couverture en emploi élevé, supérieur à 100%, traduit un nombre d'emplois plus important que le nombre d'actifs.

Cette évolution se décline de façon différente en fonction des bassins de vie. Sur les bassins de vie de La Voulte / Le Pouzin et de Privas, la population augmente tandis que le nombre d'emplois stagne voire baisse. Sur le bassin de vie de Privas, cette baisse est la conséquence de la diminution du nombre d'emplois administratifs dans la ville préfecture.

On constate une baisse corrélée de la population et de l'emploi sur les bassins de vie de Saint-Agrève et de Lamastre ; mais la plus importante diminution se trouve sur celui du Cheylard. Ceci résulte du processus de désindustrialisation et de la perte de nombreux emplois dans l'industrie dans ce secteur. Seul le bassin de vie de Saint-Sauveur / Les Ollières connaît une croissance positive entre emploi et population.

Carte 32 : Emplois et taux de couverture du SCoT



Légende

Nombre d'emplois

- 2 - 199
- 200 - 999
- 1000 - 1999
- 2000 - 7654

Taux de couverture en emploi

- Moins de 40 %
- 40 - 59 %
- 60 - 100 %
- Plus de 100 %

0 5 10 km

Source : INSEE RGP - ACOSS 2016
Réalisation : SyMCA 2020

Un chômage en progression, mais plus faible que la moyenne départementale

Parmi les actifs, 13% sont au chômage soit une hausse de 3 % depuis 2006. La population concernée par le chômage est relativement dispersée sur le territoire. Il n'y a pas de

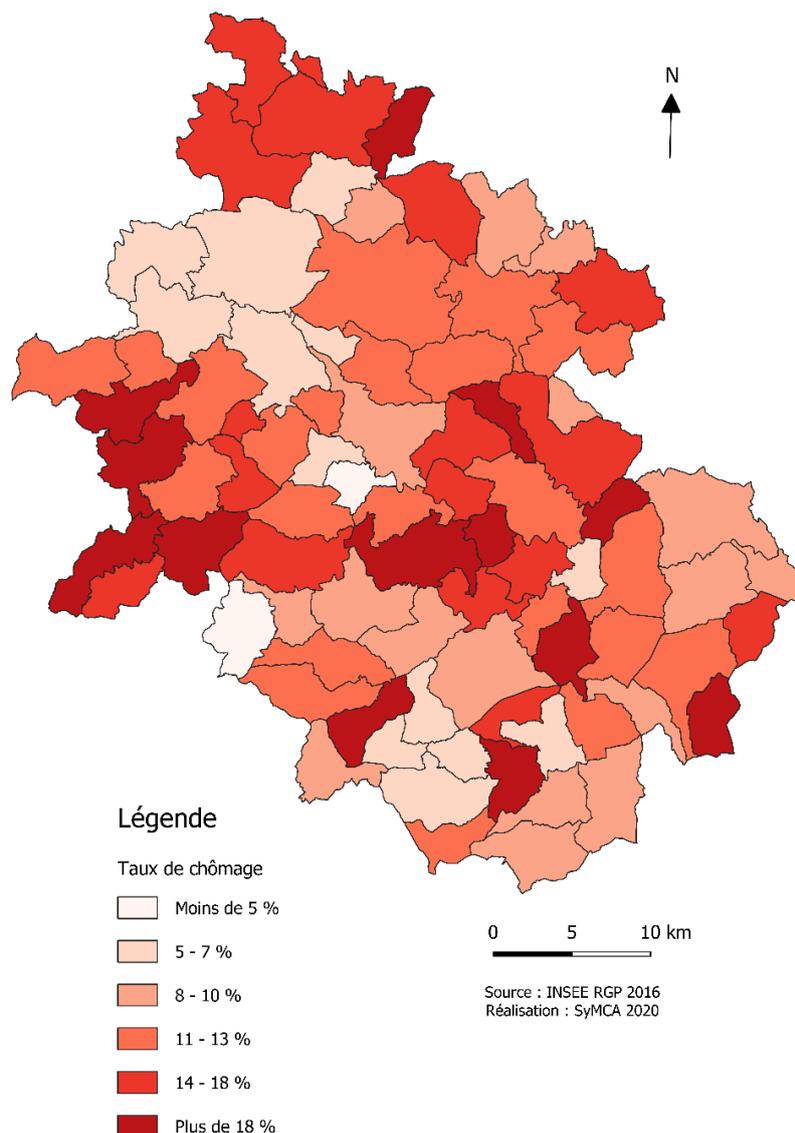
localisation spécifique à ce niveau-là. Le taux de chômage est plus faible que celui du département de l'Ardèche (14,2%). Le taux de chômage était de 9,7% en France en 2016.

Tableau 11 : Evolution du taux de chômage entre 2006 et 2016

	2006	2016	EVOLUTION 2006-2016
Nombre d'actifs	27 490	27 520	+ 30
Nombre de chômeurs	2 738	3 564	+ 826
Dont Chômeurs (en %)	10 %	13 %	+ 3 %

(Source : INSEE RGP 2006 - 2016)

Carte 33 : Taux de chômage



5.1.4. Un tissu économique de plus en plus tourné vers les activités présentes

Un territoire historiquement à dominante agricole et productive

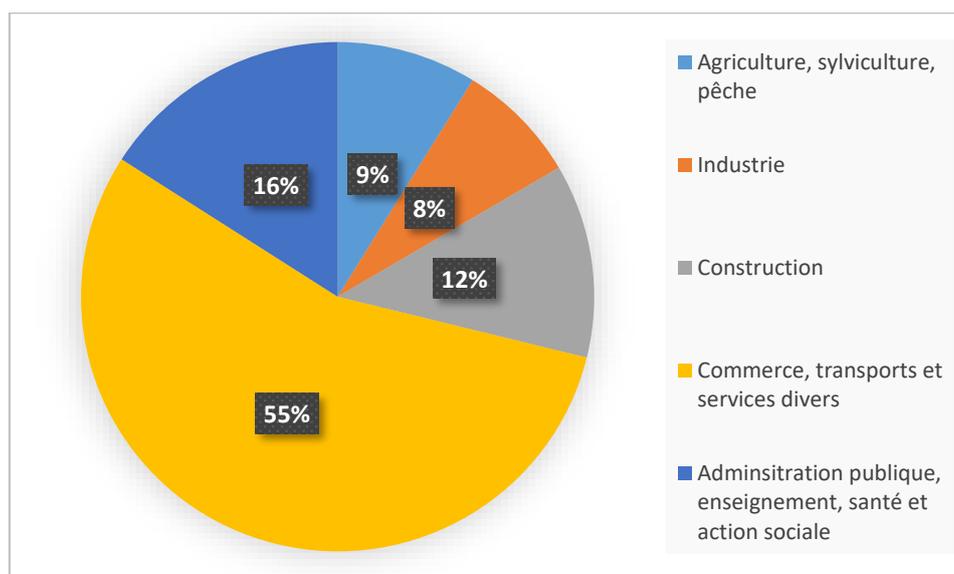
D'un territoire à dominante agricole et productive, le Centre Ardèche connaît, comme bon nombre, une transformation vers un tissu économique tourné vers des activités présentes. Ce constat se retrouve sur l'ensemble des secteurs du SCoT. Le changement du tissu économique local qui reposait sur l'agriculture et un certain nombre d'entreprises industrielles locales pourvoyeuses d'emplois, accompagné d'une croissance démographique, a entraîné une tertiarisation forte de l'économie du Centre Ardèche.

En 2016, les activités présentes⁶ représentent 70% des établissements et près de 80 % des emplois du territoire. Ce profil économique est relativement proche de celui du département de l'Ardèche où la sphère présente représente 64% des établissements et 75 % des emplois. Cette caractéristique induit une forte dépendance à

l'égard des marchés locaux et à la dynamique démographique. En effet, l'économie présente répond aux besoins de la population présente sur le territoire (résidente et touristique). Ainsi, le développement des activités présentes est fortement lié à la croissance des bassins de vie dans lesquels elles se sont implantées.

Le secteur primaire garde néanmoins une place importante au sein du tissu économique du Centre-Ardèche et représente près de 10% des établissements. Les autres secteurs d'activité fortement représentés sur le territoire sont les commerces et services aux personnes (55% des établissements et 23% des emplois) et l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (16% des établissements et 47 % des emplois) avec la présence d'une ville Préfecture sur le territoire.

Figure 14 : Répartition des établissements par secteurs d'activités

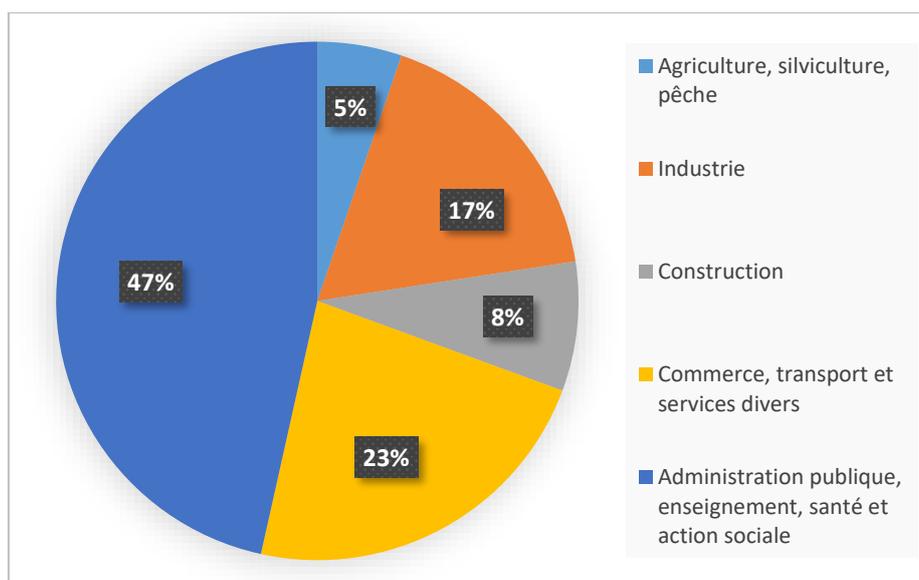


(Source : INSEE CLAP - 31/12/2015)

⁶INSEE 2019 : les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et services visant la satisfaction des besoins de

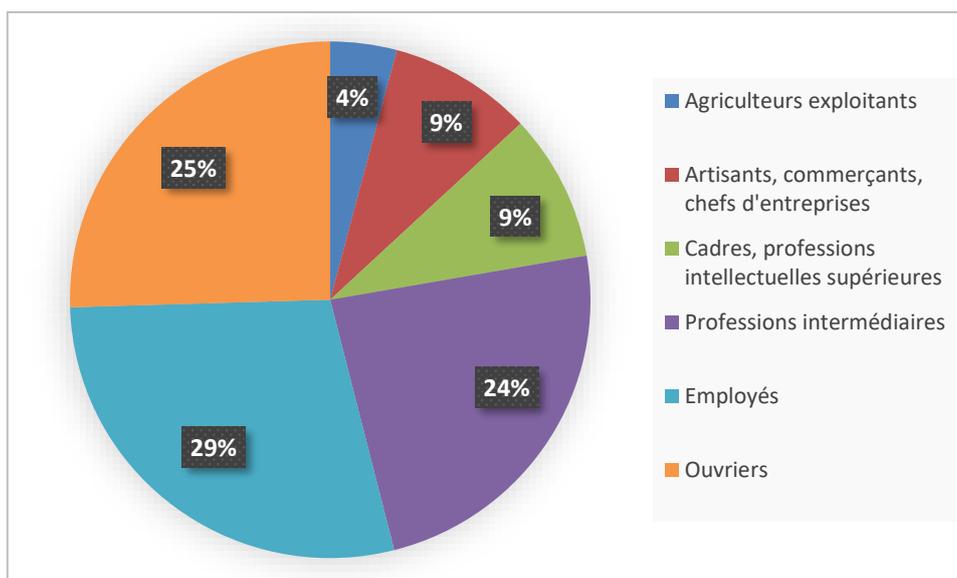
personnes présentes dans la zone qu'elles soient résidentes ou touristes.

Figure 15 : Répartition des emplois par secteurs d'activité



(Source : INSEE RP - 2016)

Figure 16 : Répartition des emplois par catégories socioprofessionnelles

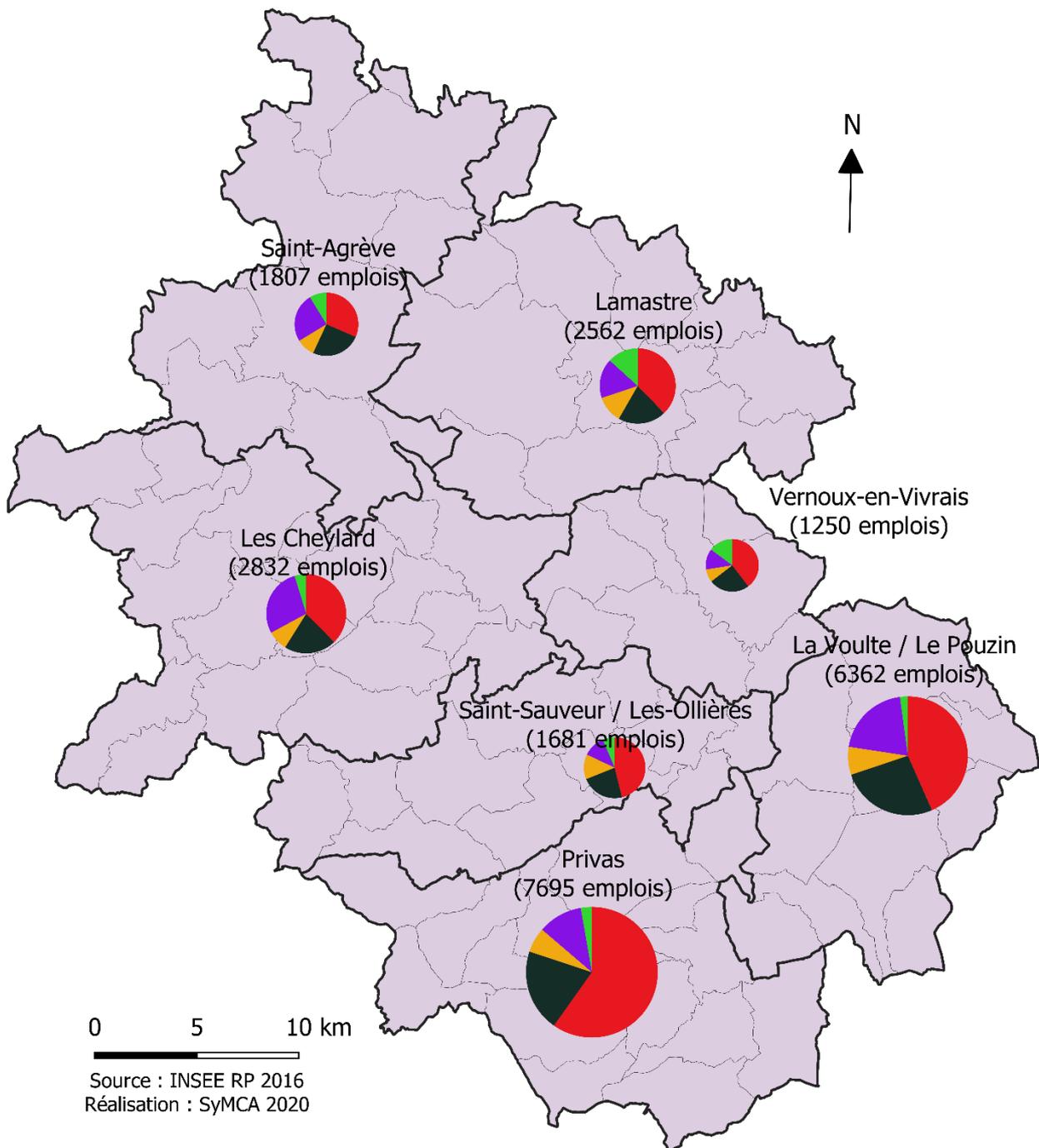


(Source : INSEE RP - 2016)

L'analyse fonctionnelle de répartition des emplois par bassin de vie du SCoT montre que chacun à plus ou moins sa spécificité économique encore aujourd'hui. Les bassins de vie de Lamastre et de Vernoux gardent une dominante agricole avec respectivement 13 et 15% des emplois (cf. carte 34 ci-après). Une importante dominante industrielle reste également visible sur les bassins de vie du

Cheylard et de Saint-Agrève avec 28 et 25% des emplois. On retrouve aussi une importante proportion de l'emploi industriel sur le bassin de vie de La Voulte / Le Pouzin avec 20% des emplois. Le bassin de vie de Privas est quant à lui spécialisé dans le secteur administratif avec le pôle d'emploi très important que constitue la ville préfecture.

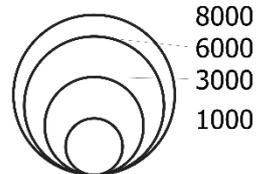
Carte 34 : Répartition des emplois par secteurs d'activité et par bassins de vie



Légende

- Agriculture, sylviculture, pêche
- Industrie
- Construction
- Commerce, transport et services divers
- Administration publique, enseignement, santé et action sociale

Nombre d'emplois



Tendances économiques observées sur le territoire du SCoT par EPCI

<p>Communauté de communes du Pays de Lamastre</p>	<p>Le nombre d'établissements inscrits au RCS⁷ est en augmentation entre 2012 et 2015 (+22 établissements). L'industrie du textile, de l'habillement, du cuir, principale spécificité industrielle du territoire, présente un indice de spécificité⁸ de 3,6. La construction totalise, quant à elle, le plus de salariés. Pour le service, c'est le commerce de gros qui est le plus représenté à la fois en termes de part d'effectif salariés et d'indice de spécificité</p>
<p>Communauté de communes Val'Eyrieux</p>	<p>Le nombre d'établissements inscrits au RCS est en augmentation entre 2012 et 2015 (+38). L'industrie du textile, habillement est le secteur principal, avec un indice de 4,5 et 19,4% de la part des effectifs salariés du territoire. La production et la distribution d'électricité ne représentent que peu en effectifs 0.6%, mais sont fortement représentées sur le territoire avec un indice de 4.8, ainsi que la fabrication d'équipements électriques. Pour les services, le secteur transports et entreposage avec un indice de 2 est au-dessus de la moyenne nationale. L'activité de service administratif et de soutien est en dessous avec 0,5 d'indice, mais représente 5% de la part des effectifs salariés du territoire</p>
<p>Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche</p>	<p>Hors secteur de Vernoux Pour les secteurs industrie et BTP, l'activité qui a le plus grand indice de spécificité est l'activité de l'industrie chimique (4). Le secteur du BTP est dans la moyenne nationale, mais représente la plus grande part des effectifs salariés du territoire avec 11,5%. Secteur de l'ex-Communauté de communes du Pays de Vernoux Dans les secteurs de l'industrie et du BTP les 3 domaines : construction (indice 2), fabrication de matériel de transport (10), et la fabrication de denrées alimentaires (6) sont tous au-dessus de la moyenne nationale. La fabrication de denrées alimentaires représente l'activité principale en termes de part des effectifs salariés du territoire (32,6%)</p>

⁷ RCS : ressortissants CCI - Source, fichier des CCI de Rhône-Alpes. Etablissements hors NPAI et Codes NAF 0000Z et 6820B

⁸ L'analyse des indices de spécificité permet de préciser la personnalité économique d'un territoire, en indiquant le poids relatif en salariés de chaque secteur d'activités mais surtout en le rapportant à la moyenne nationale.

5.1.5. Une économie sociale et solidaire (ESS) très présente

Chiffres clés



339 établissements

Soit 14,8% des établissements
du territoire



3 972 salariés

Soit 19,3% des salariés du
territoire



92 145 032 de rémunération brute

Soit 16,3% des rémunérations brutes du
territoire

Tableau 12 : Chiffres clés de l'ESS en Centre Ardèche

SCOT Centre Ardèche	établissements	effectif salarié	masse salariale
ESS	339	3 972	92 145 032
Hors ESS Privé	1 679	9 376	273 682 467
Hors ESS Public	278	7 213	200 727 550
Part ESS dans l'économie	14,8%	19,3%	16,3%
Part ESS dans le privé	16,8%	29,8%	28,2%
Part dans le département	22,2%	29,7%	29,6%

Ardèche	établissements	effectif salarié	masse salariale
Part ESS dans l'économie	12,9%	16,0%	13,3%
Part ESS dans le privé	14,3%	21,4%	19,9%

AURA	établissements	effectif salarié	masse salariale
Part ESS dans l'économie	10,1%	11,1%	8,9%
Part ESS dans le privé	10,8%	14,5%	13,9%

France	établissements	effectif salarié	masse salariale
Part ESS dans l'économie	9,6%	10,5%	8,5%
Part ESS dans le privé	10,3%	14,0%	13,4%

L'économie sociale et solidaire sur le territoire du SCOT Centre Ardèche représente un poids supérieur aux niveaux départemental (+2 points), régional et national (+5 points) et de manière encore plus importante concernant le nombre d'emplois (entre 3 et 9 points de plus).⁹Cela peut s'expliquer par le fait que c'est le territoire incluant

la ville préfecture du département, regroupant ainsi un nombre plus important d'entreprises de l'ESS. 22% des établissements ESS du département s'y trouvent (soit près d'1 établissement sur 4), rassemblant également 30% des salariés ESS du département (soit près d'1 salarié sur 3).

⁹ Source INSEE CLAP 2015

Ce qui est intéressant à noter, c'est la part importante de l'ESS au sein de l'économie privée, surtout concernant l'effectif salarié. Cette part est déjà assez élevée sur le département ardéchois (21,4%), mais elle l'est bien plus sur le territoire du SCOT avec près de 30% des emplois du privé qui font partie de l'ESS.

Pour expliquer en partie également ces chiffres, il est important de noter que le territoire du SCOT Centre Ardèche comporte (cf. liste des entreprises ESS jointe à ce dossier) :

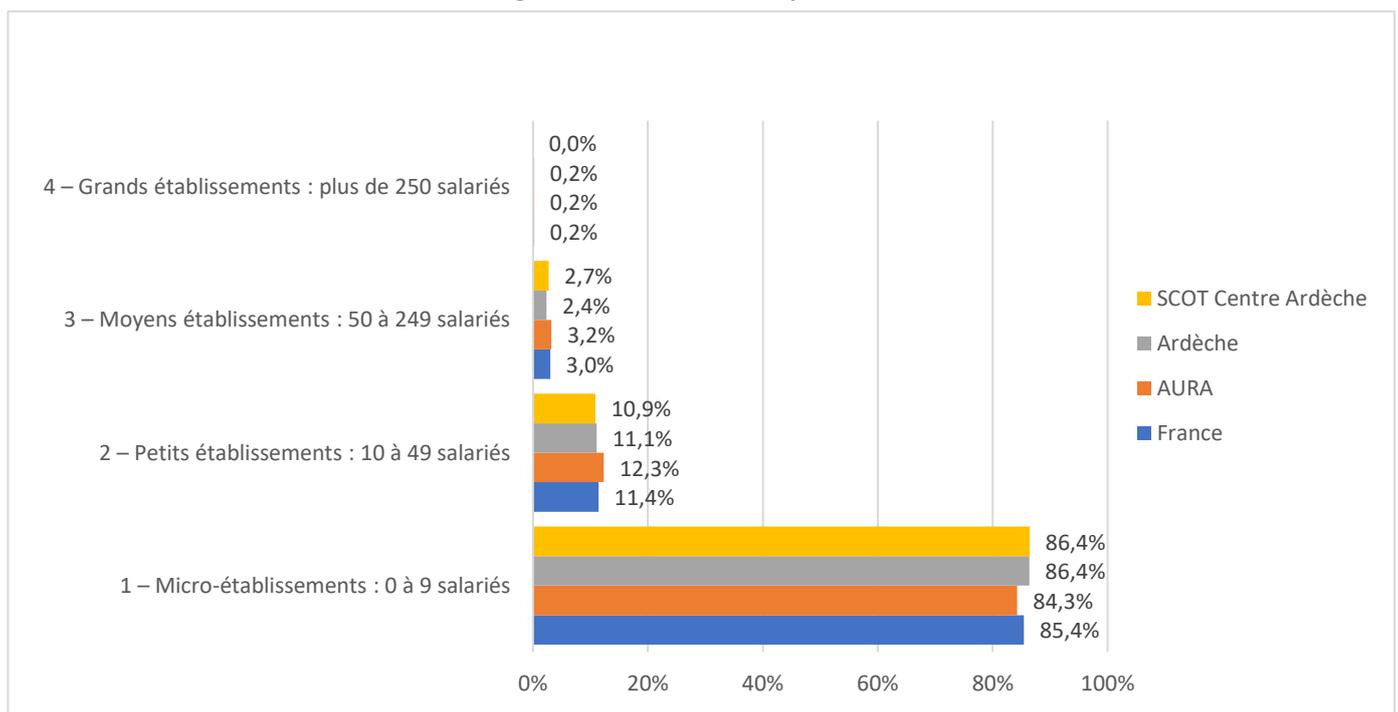
- 2 établissements de +500 salariés, parmi 22 sur l'ensemble de la région
 - l'hôpital Sainte-Marie (Privas) – parmi les 7 établissements

hospitaliers de +500 salariés de la région

- l'AAD07 (Privas) – parmi les 3 établissements de service d'aide à domicile de +500 salariés de la région
- 2 établissements de +250 salariés, parmi 55 sur la région
 - la Croix-Rouge française (Beauchastel) – parmi les 2 établissements Croix-Rouge de +250 salariés de la région
 - le Crédit Agricole (Privas) – parmi les 10 établissements Crédit Agricole de +250 salariés de la région

Taille des établissements

Figure 17 : Etablissements par taille¹⁰



¹⁰ Les données sur la taille des établissements concernant les EPCI ne sont disponibles que via le répertoire SIRENE 2020 (moins précis). Le choix a été fait ici de prendre également les données du département, de la région et de la France à partir de ce même fichier

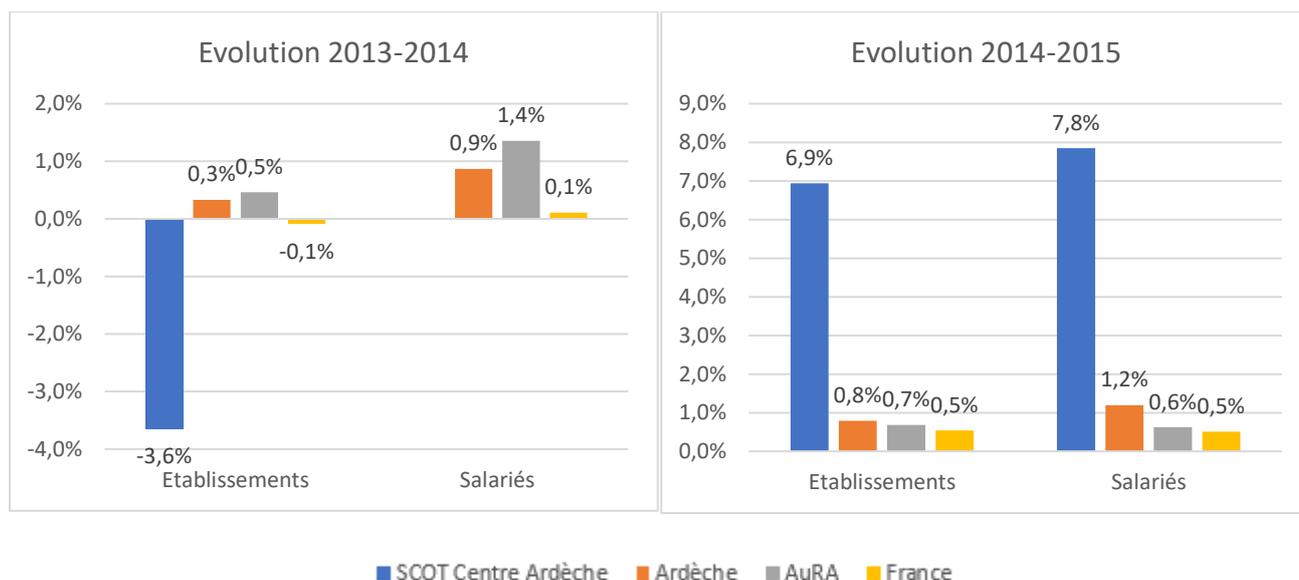
pour pouvoir les comparer. Cependant, attention, ces chiffres ne peuvent pas être mis en relation avec les données précédentes et suivantes (issues du fichier CLAP 2015 – INSEE).

Nous observons ici que l'économie sociale et solidaire sur le SCOT se concentre essentiellement dans des établissements de moins de 10 salariés, à 86%, et ensuite dans des établissements entre 10 et 49 salariés, à 11%. Mais ceci est presque semblable aux trois autres niveaux.

D'ailleurs, la part des micro-établissements est même légèrement supérieure à celle de la région et de la France (+2 et +1 points), tandis que celle des petits et des moyens établissements est légèrement inférieure (-1 point).

Evolution de l'emploi

Figure 18 : Evolution de l'emploi sur la période 2013-2014 et 2014-2015¹¹



Ainsi, l'évolution des établissements de l'ESS du SCOT se démarque fortement de celle du département, de la région ou de la France. En effet, entre 2013 et 2014, le nombre d'établissements ESS a diminué (-3,6%) alors qu'il a légèrement augmenté sur le département (+0,3%) et la région (+0,5%) et très faiblement diminué en France (-0,1%).¹²

Concernant l'effectif salarié, il est sous secret statistique pour cette période.

Entre 2014 et 2015, là encore, nous constatons une forte différenciation entre les chiffres observés sur le territoire du SCOT et les autres niveaux. Le nombre d'établissements et le nombre d'emploi ont fortement augmenté (respectivement +6,9% et +7,8%) représentant une différence de 6 et 7 points avec le département, la région ou la France.

SCOT Centre Ardèche	Etab.	Sal.
2013	329	s
2014	317	3683
2015	339	3972

¹¹ Source : CLAP, INSEE

Les données EPCI ne sont disponibles que pour 2013/2014/2015

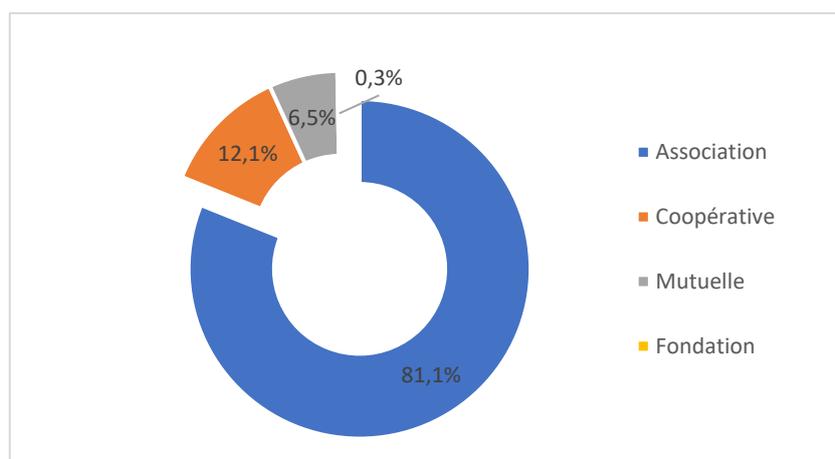
¹² Attention, les chiffres sur le territoire du SCOT étant petits, la traduction en pourcentage est délicate et peu significative.

Statut

Tableau 13 : Etablissement de l'ESS par statuts

Etablissements	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations
SCOT Centre Ardèche	275 81,1%	41 12,1%	22 6,5%	1 0,3%

Etablissements	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations
Ardèche	82,2%	12,4%	5,1%	0,3%
AuRA	84,1%	11,3%	4,0%	0,7%
France	83,3%	12,3%	3,8%	0,7%



La répartition par statut du SCOT est presque semblable à celle du département, de la région et de la France. Ce sont donc les associations les plus représentées à plus de 80% et les fondations sont quasi inexistantes (0,1%).

Il est cependant intéressant de noter que la part des mutuelles est légèrement supérieure au niveau

départemental (+1 point), régional ou national (+2 points).⁷

Concernant l'effectif salarié, les données étant sous secret statistique, nous ne pouvons pas en faire une analyse.

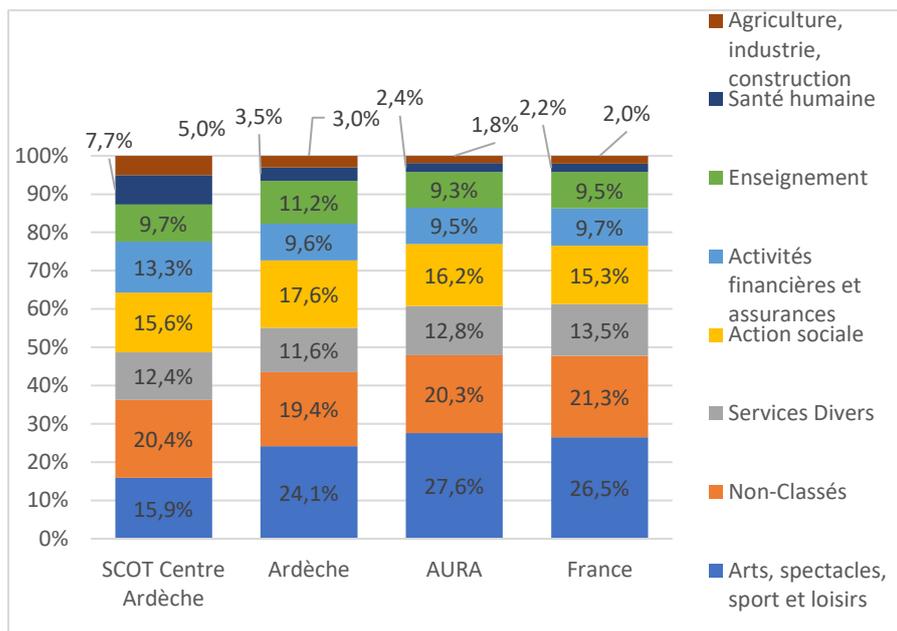
Tableau 14 : Salariés de l'ESS

Salariés	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations
SCOT Centre Ardèche	S	S	S	S

Salariés	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations
Ardèche	82,4%	9,8%	6,9%	0,8%
AuRA	78,8%	11,7%	6,9%	2,6%
France	77,7%	12,9%	5,8%	3,6%

Secteurs d'activité

Figure 19 : Etablissements par secteurs d'activités



Etablissements SCOT Centre Ardèche	Nbr
Non-Classés	69
Arts, spectacles, sport et loisirs	54
Action sociale	53
Activités financières et assurances	45
Services Divers	42
Enseignement	33
Santé humaine	26
Agriculture, industrie, construction	17

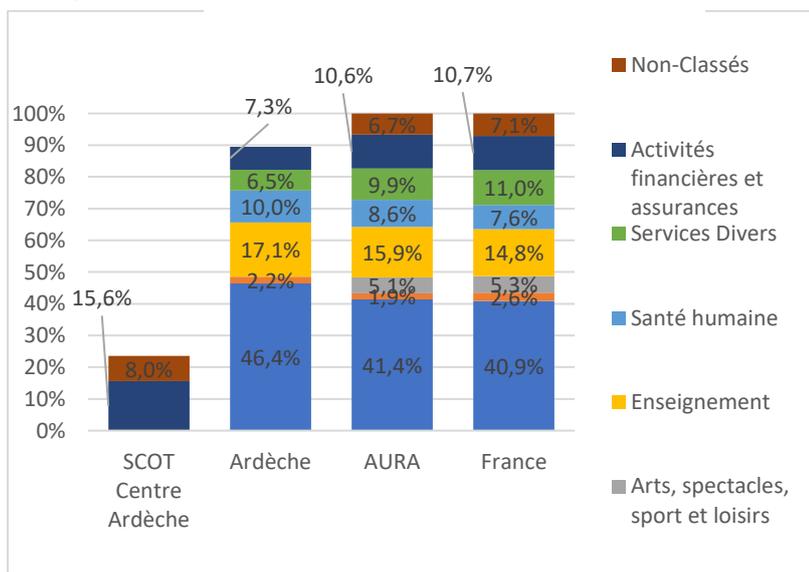
Sur le territoire du SCOT, l'économie sociale et solidaire est concentrée principalement dans le secteur des arts, spectacles, sports et loisirs à 15,9% - le secteur Non-classés, qui est majoritaire, étant difficile à expliciter. Ce qui est cependant inférieur aux niveaux départemental, régional et national.

Vient ensuite celui des services divers (hébergement/restauration, information/communication, soutien aux entreprises,

autres activités de services, transport, commerce, activités immobilières), tout comme, là encore, le département, la région ou la France.

Les établissements de l'action sociale, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'agriculture/industrie/construction sont légèrement moins nombreux que sur les trois autres niveaux, tandis que ceux des activités financières et d'assurances sont légèrement plus nombreux.

Figure 20 : Salariés par secteurs d'activités



Salariés SCOT Centre Ardèche	Nbr
Activités financières et assurances	620
Non-Classés	316
Agriculture, industrie, construction	s
Arts, spectacles, sport et loisirs	s
Enseignement	s
Santé humaine	s
Services Divers	s
Action sociale	s

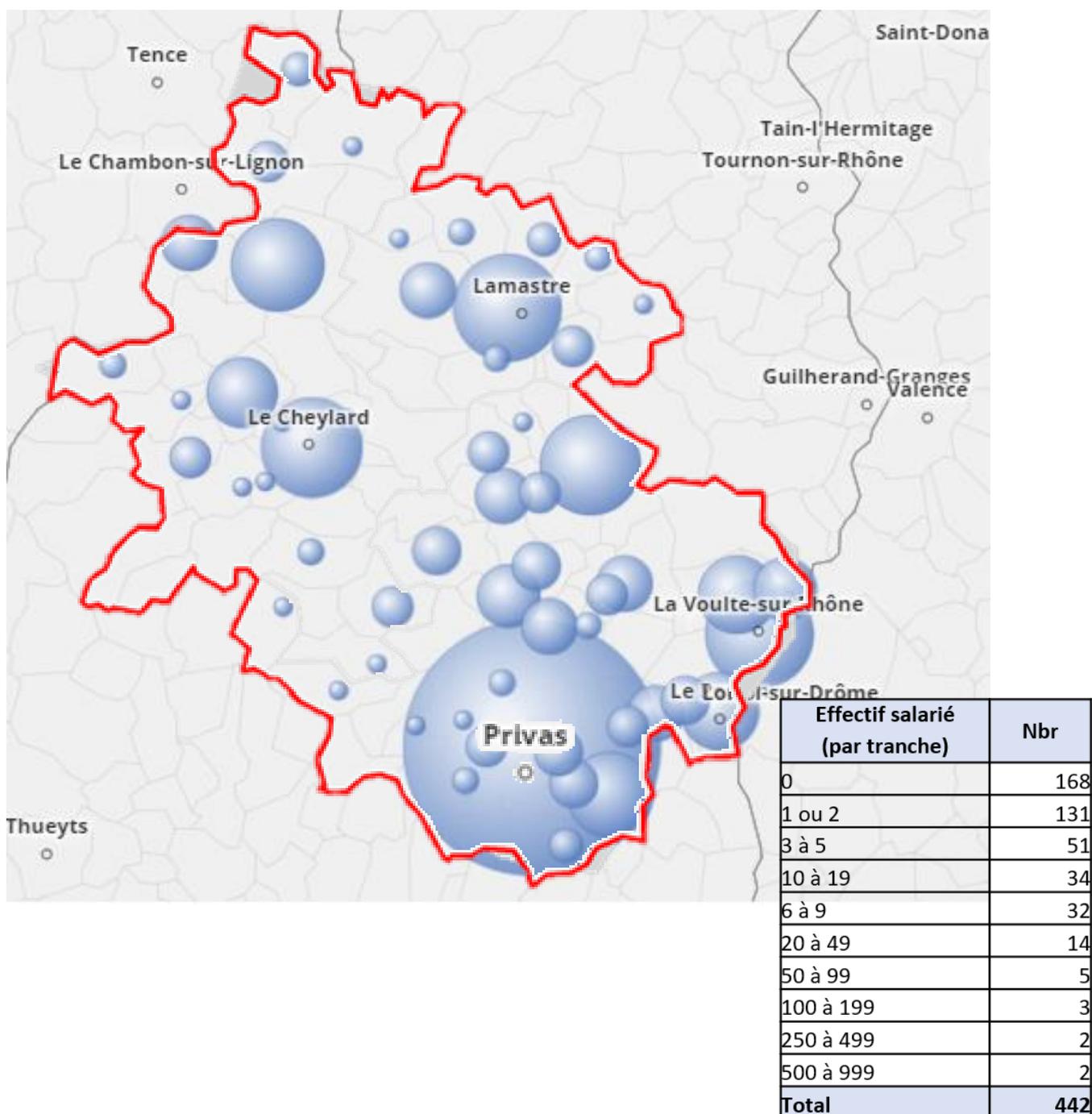
La majorité des données concernant le nombre de salariés sur le territoire du SCOT sont sous secret statistique, ne permettant pas d'en produire une analyse.

Cependant, concernant les données disponibles, nous notons que les emplois dans le secteur des

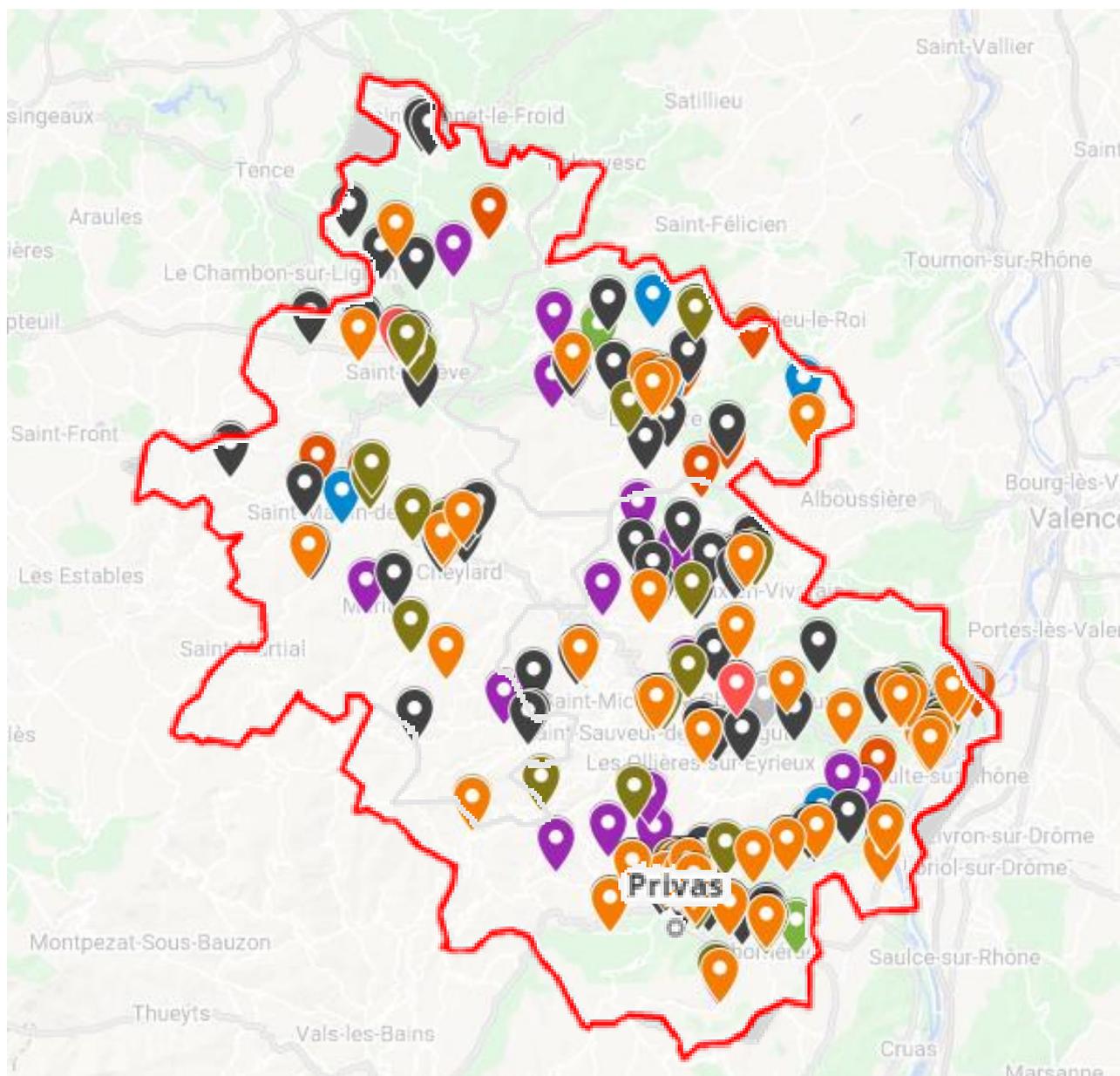
activités financières sont bien plus présents sur le SCOT que sur les trois autres niveaux (entre 4 et 8 points de plus). Ce qui correspond en partie au nombre un petit plus important d'établissements dans ce secteur (cf. ci-dessus).

Entreprises de l'ESS

Carte 35 : Nombre de salariés ESS par commune en Centre Ardèche



Carte 36 : entreprises ESS par secteurs d'activités en Centre Ardèche



- | | | | |
|---|-------------------------|---|-----------------------------|
|  | Action sociale |  | Hébergement et restauration |
|  | Agriculture, industrie, |  | Non classés |
|  | Arts et spectacles |  | Santé humaine |
|  | Enseignement |  | Services divers |
|  | Finances et assurances |  | Sports et loisirs |

¹³ Source : répertoire SIRENE janvier 2020 – comprend tous les établissements, même non employeurs, ayant un numéro SIREN. Retrouvez la liste dans le fichier joint et la carte interactive ici : - [SCoT Centre Ardèche](#)

Initiative ESS



[D'Ardèche & de Saison](#) met en relation les producteurs ardéchois (agriculteurs et entreprises) et les établissements souhaitant s'approvisionner en produits locaux, dans le respect de la saisonnalité.

Elle assure la prise de commande auprès des différents clients (établissements de restauration collective, restaurants commerciaux, distributeurs et grand public), l'enlèvement des produits chez les fournisseurs, la préparation des commandes et la livraison.



Constructeur de maison en bois naturel, [BoisScop](#) conseille, accompagne et réalise les projets de futures maisons en bois de la conception des plans jusqu'à la fin des travaux de construction.



Promotion de l'usage numérique – l'association [Le Labo.VE](#) est un pôle de compétences numérique portant 2 activités : L'École Numérique Ardéchoise qui forme des personnes de tout horizon (demandeurs d'emploi, salariés, entreprises...) aux métiers du numérique (en partenariat avec Simplon.co) / et La Fabritech qui est un espace équipé de machines à commande numérique ouverts à tous.



« Quand nous avons découvert que les éleveurs ardéchois jetaient leur laine parce qu'ils ne trouvaient plus d'acheteur et que la dernière filature du département tombait en ruines... on a eu envie de réagir et de prouver qu'une alternative était possible! »

Créée en 1982, la coopérative [Ardelaine](#) a pour projet de restructurer la filière laine locale de la tonte des moutons à la commercialisation des produits finis, en utilisant des procédés respectueux de l'environnement. Elle fabrique des matelas, des couettes, des oreillers garnis de laine, puis dès 1986 une gamme de vêtements est lancée.

La vente est directe, aux particuliers : vente sur place, sur les foires et salons bio et par correspondance.

En 1991 un musée de la laine est créé et propose aux visiteurs un parcours de découverte (tonte, cardage, filage, tissage, tricotage, feutrage). Ce projet attire plus de 20 000 visiteurs par an dans le village. Les ventes augmentent et la coopérative investit pour créer de nouveaux bâtiments pour la production.

En 2001 le musée s'enrichit d'un nouveau parcours muséographique sur le thème de l'industrialisation du travail de la laine...la force hydraulique, l'histoire des manufactures, l'invention des premières machines...

C'est ensuite un nouveau bâtiment qui est construit afin d'abriter un café-librairie, un restaurant et une conserverie.

En 2017, plus de 60 personnes travaillent sur le site, qui est devenu une véritable ruche d'activités diversifiées autour de la valorisation des ressources locales. C'est dans cet esprit qu'Ardelaine s'affirme aujourd'hui comme une « coopérative de territoire ».



Sortir du tout jetable, et donner une 2ème vie aux produits et matériaux, avec une créativité sans cesse renouvelée et être une passerelle qui permet à des personnes éloignées de l'emploi d'investir à nouveau un projet professionnel.

[La ressourcerie Trimaran](#) opère pour la réduction des déchets de plusieurs façons :

- En collectant, valorisant et vendant des objets de seconde main
- En accompagnant au changement par des interventions auprès des écoles, des familles, des structures socio-culturelles ; par des ateliers créatifs et des événements festifs.
- En « initiant » chacun aux gestes de réparation par exemple au travers des Repair'café, des ateliers d'auto réparations de vélos, etc.

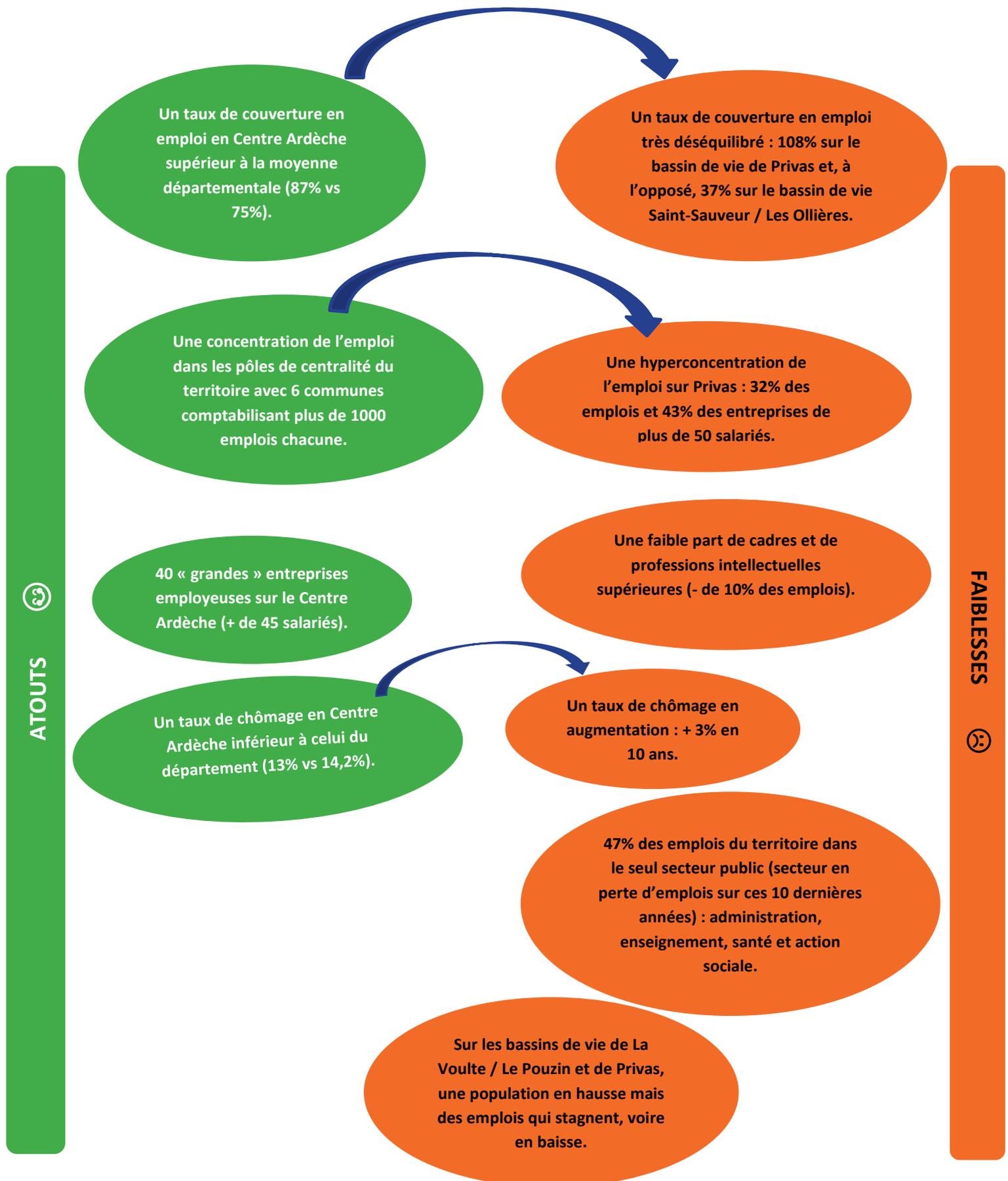
La Ressourcerie Trimaran est une association agréée Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE). Elle gère un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) agréé par la Direccte de l'Ardèche. Elle emploie des équipes d'agents(es) polyvalents(es) du réemploi. Sous contrat à durée déterminée d'insertion, ils et elles reprennent une activité professionnelle et construisent un projet de retour vers l'emploi. Tout au long de leur parcours, ils et elles sont accompagnés par les encadrants(es) techniques et le ou la conseiller(ère) en insertion professionnelle.

LARDENOIS Depuis son arrivée en Ardèche en août 2003, [Lardenois et Cie](#) est en
ET CIE résidence au Théâtre de Privas. Elle a réalisé onze créations théâtrales, conçues pour s'adresser aux publics les plus divers : adulte et jeune génération.

La compagnie est engagée dans des actions artistiques et culturelles proposées par le Théâtre dans le cadre scolaire. Elles prennent la forme de stages, d'ateliers, de journées au théâtre, de rencontres et de répétitions publiques, de constitution de dossiers pédagogiques à l'usage des enseignants et de leurs élèves. La compagnie a ainsi établi de nombreuses relations avec des établissements scolaires de l'Ardèche dont elle est le partenaire artistique. Hors cadre scolaire, la compagnie anime des ateliers théâtre pour adultes et adolescents ainsi que pour les enfants, et des ateliers dans le cadre des dispositifs « Culture et Santé » et « Culture en milieu pénitencier ».

ACCES **Emploi** [ACCES Emploi](#) répond à deux objectifs : satisfaire les besoins de main-d'œuvre des différents acteurs du territoire (entreprises, collectivités, associations, particuliers) et mettre en situation de travail des demandeurs d'emploi (accompagnement dans la réalisation de leur projet professionnel et accès à un emploi durable).

5.1.6. Synthèse et enjeux





OPPORTUNITÉS

Une dynamique de créations d'entreprises : + de 400 en 2015, principalement sous le régime de l'auto-entrepreneuriat.

Des créations d'entreprises inégalement réparties : une frange est plus attractive.

Des emplois non délocalisables : des activités présentielles représentant 70% des établissements et 80% des emplois.

Un tissu économique très dépendant de la dynamique démographique et touristique.

Une part importante et en augmentation de l'ESS dans le tissu économique du CA, représentant 19% des emplois (vs 11% en AURA et 16% sur le département).

Des emplois en diminution (-1300 en 10 ans) principalement dans l'industrie (bassin de vie du Cheylard notamment) et dans l'administration.

MENACES



Le tissu économique et l'emploi : des enjeux pour le territoire *et des questions stratégiques*

L'équilibre entre dynamique démographique et création d'emplois.

Le maintien des emplois existants et le développement de nouveaux emplois sur le territoire.

Le rééquilibrage des dynamiques économiques entre les franges est et ouest du territoire.

Quel rééquilibrage entre économie présentielle et productive ?

Un tissu économique varié avec une grande diversité d'emplois dans tous les secteurs d'activités.

Quelles entreprises le Centre Ardèche veut-il attirer pour créer de l'emploi de qualité ? dans le respect des vocations des bassins de vie

Le maintien et le développement de l'ESS, dynamique importante pourvoyeuse d'emplois.

La création de conditions favorables pour créer de l'emploi (cadre de vie, logements, mobilité, etc.).

Un territoire attractif pour de nouveaux habitants (mode et cadre de vie), confortant l'économie présentielle.

5.2. UNE AGRICULTURE STRUTURANTE MAIS FRAGILE

5.2.1. Une agriculture diversifiée

En 2016, les structures d'exploitation représentent 9% des établissements totaux du SCoT (INSEE CLAP). Les actifs agricoles représentent 5% de la population active (1 222 actifs agricoles) avec des disparités assez fortes (de 2% à proximité de la vallée du Rhône, 4% sur le secteur du Cheylard mais 18% sur le secteur de Lamastre). Le poids de l'emploi agricole sur le territoire demeure supérieur à celui constaté aux niveaux national et régional.

La répartition des exploitations agricoles est assez homogène sur l'ensemble du territoire, avec toutefois une densité plus forte dans la partie centrale selon un axe nord-est / sud-ouest.

50% des exploitations sont spécialisées avec un seul atelier (dont 23% d'entre elles avec un atelier

végétal) même si de nombreuses exploitations sont très diversifiées associant plusieurs ateliers de production animale et végétale (OTEX¹⁴ polyculture/polyélevage majoritaire).

La majorité des exploitations commercialisent une partie de leur production en filière longue (coopérative, entreprises agro-industrielles). Un phénomène de diversification des modes de commercialisation au sein des exploitations se met par ailleurs en place depuis plusieurs années pour faire face aux aléas conjoncturels (répartition du chiffre d'affaires lorsque cela est possible). Ce constat reste relatif dans la mesure où le territoire ne dispose pas de bassins conséquents de consommation de proximité.

¹⁴ OTEX = Orientation Technico-économique

Carte 37 : Localisation des sièges d'exploitation



Légende

- ◆ Siège d'exploitation agricole

0 5 10 km

Source : SyMCA Terraterre 2017
Réalisation : SyMCA 2020

Cette diversification est nuancée, du fait d'une relative spécialisation territoriale, marquée par les particularités physiques et pédologiques du Centre Ardèche.

Le tableau qui suit dresse par secteur les grandes spécificités et dynamiques en cours en matière de développement agricole.

<p>Bassin du Cheylard</p>	<p>Le bassin de vie du Cheylard est un secteur agro-naturel caractérisé par une forte diversification de productions. Il demeure relativement dépendant des aides publiques et peu concurrentiel. L'agriculture de ce secteur reste fragile et fait face à un phénomène de déprise important. Néanmoins, les enjeux principalement patrimoniaux, d'entretien du paysage et de protection contre les risques (incendie...) restent essentiels.</p> <p>La diversification des productions et des modes de commercialisation, la pratique de la pluriactivité, la reconquête de la châtaigneraie contribuent à maintenir les structures en place.</p> <p>La viabilité économique de ces systèmes de production tient principalement à la capacité du territoire à maintenir en zone agricole des terres cultivables autres que le pâturage.</p>
<p>Bassin de Saint-Agrève</p>	<p>Le bassin de vie de Saint Agrève bénéficie d'une agriculture de montagne, principalement d'élevage en mutation. Les récentes difficultés de la filière laitière ont amené une diversification des productions nécessitant une plus grande assise foncière et la possibilité de construire des bâtiments.</p> <p>La pérennité et le développement des filières longues (avec implantation territoriale) est un gage du maintien de ces structures (lait, petits fruits, volailles, viande bovine, caprins).</p> <p>La valorisation des productions de ce secteur passe par une labellisation et le maintien des différents ateliers de production.</p>
<p>Bassin de Lamastre</p>	<p>Le bassin de vie de Lamastre est un secteur agricole de moyenne montagne à forte valeur paysagère qui sait optimiser la complémentarité de ses ateliers.</p> <p>Il est relativement dynamique et attractif et sait tirer profit de nouvelles opportunités quant à la commercialisation des produits. Sa pérennité passe par sa capacité à s'adapter et pour ce faire à disposer de ressources nécessaires et complémentaires (foncier, eau).</p>
<p>Bassin de Privas</p>	<p>La plaine de Chomérac demeure un secteur agricole de premier plan avec un potentiel de production et des ressources disponibles importantes. Cependant, elle est concurrencée par l'urbanisation croissante susceptible de mettre en péril la pérennité économique des structures locales y compris celles situées plus en pente.</p> <p>L'agriculture des versants occidentaux reste fragile. Néanmoins, les enjeux principalement patrimoniaux, d'entretien du paysage et de protection contre les risques (incendie...) demeurent essentiels. La diversification des productions et des modes de commercialisation, la pratique de la pluriactivité, contribuent à maintenir les structures en place.</p>
<p>Bassin de La Voulte / Le Pouzin</p>	<p>Le bassin de la Voulte / Le Pouzin est caractérisé par une agriculture périurbaine résiduelle liée à une urbanisation croissante et une crise arboricole sans précédent. Les ressources disponibles restent néanmoins un atout pour le développement et la diversification des exploitations restantes y compris celles plus éloignées en pente (support des stocks fourragers).</p> <p>Il s'agit de la porte d'entrée du périmètre SCoT, vitrine des productions agricoles du territoire, qui présente à la fois un bassin de consommation et de production.</p>

Bassin de Saint-Sauveur / Les Ollières	<p>Il s'agit d'une unité agro-naturelle caractérisée par une forte diversification des productions qui demeure relativement dépendante des aides publiques et est peu concurrentielle, tout comme celle du bassin du Cheylard. L'agriculture de ce secteur demeure fragile et fait face à un phénomène de déprise important. Néanmoins, les enjeux principalement patrimoniaux, d'entretien du paysage et de protection contre les risques (incendie...) restent essentiels.</p> <p>La diversification des productions et des modes de commercialisation ainsi que la pratique de la pluriactivité contribuent à maintenir les structures en place.</p> <p>La viabilité économique de ces systèmes de production tient principalement à la capacité du territoire à maintenir en zone agricole des terres cultivables autres que le pâturage.</p>
Bassin de Vernoux-en-Vivaraïs	<p>L'agriculture du bassin de vie de Vernoux est diversifiée et a su s'adapter au gré des politiques publiques et des soubresauts des filières. C'est une agriculture de plateau avec une assise économique plus solide que les groupes voisins. Elle est relativement concurrentielle. Cette résistance est en partie due aux unités foncières relativement homogènes sur la partie plateau malgré une certaine fragmentation liée au développement urbain de Vernoux. Elle est aussi permise grâce aux possibilités d'irrigation qui permettent une diversification importante. Le bassin de commercialisation, proche de la vallée du Rhône, est propice à la vente directe et offre un potentiel de développement futur soumis à l'implantation possible de nouvelles populations et d'outils de transformation.</p>

5.2.2. Une population agricole en forte diminution

Le nombre des structures d'exploitation a diminué de moitié ces vingt dernières années, preuve d'une fragilité certaine. Elles sont au nombre de 720 exploitations recensées en 2017, dont 681 structures professionnelles.

La disparition de nombreuses exploitations s'est accompagnée d'une baisse importante d'actifs agricoles passant de 1 923 ETP en 2000 à 1 222 en 2013, soit une diminution de 37%.

Tableau 15 : Evolution des exploitations et de l'emploi agricole entre 2000 et 2017

Indicateurs	2000 (RGA)	2010 (RGA)	2013 (INSEE)	2017 (RLC ¹⁵)
Nombre d'exploitations	1 453	1 038		720
Nombre d'exploitations professionnelles	661	NC	593	681
Nombre d'ETP	1 923	1 292	1 222	827
Age moyen				50 ans

¹⁵ RLC = Réunions Locales de Concertation tenues en 2016-2017

La profession est assez âgée avec une moyenne de 50 ans. La pyramide des âges est en outre préoccupante quant à la question du renouvellement des structures en fin de carrière, avec près du tiers des chefs d'exploitations ayant plus de 55 ans.

Les exploitations tendent à se professionnaliser. Cette tendance s'est accompagnée d'une augmentation relative de la surface exploitée par structure passant de 27 à 33 ha en moyenne. Cette surface reste inférieure à la moyenne rhônalpine (37 ha en 2010), régionale (47 ha) et nationale (55 ha).

230 installations auraient été réalisées entre 2000 et 2016. Les secteurs du plateau de Vernoux, de Lamastre et de la plaine de Chomérac sont ceux qui ont compté le plus d'installations sur cette période. La Chambre d'agriculture estime par ailleurs que pour 4 départs en retraite, une seule installation est comptabilisée.

La question du renouvellement des exploitations reste donc un sujet préoccupant dans la mesure où la dynamique de transmission n'assure pas la pérennité de l'ensemble des structures.

5.2.3. Un poids économique issu de la combinaison d'activités

Une production végétale à relativement forte valeur ajoutée

Les surfaces en vergers (fruits tempérés et châtaignes) représentent 76% du produit brut standard (PBS) dégagé en 2014 sur les surfaces arables et de cultures permanentes du territoire du SCoT. Bien que cette production soit en perte de vitesse, elle demeure une activité de premier plan pour le territoire, notamment grâce à la castanéiculture.

La part représentée par la châtaigne (32%) rend compte d'une valorisation économique

significative. Elle est d'autant plus déterminante pour le territoire qu'elle est difficilement substituable (zones de pentes).

Bien que le chiffre d'affaires dégagé par les semences et grandes cultures soit inférieur aux productions précédentes, la valorisation reste très importante au regard de l'occupation des sols (les semences représentent 3% de la valeur économique sur seulement 0,3% des surfaces agricoles).

FILIERES	CARACTERISTIQUES
CHATAIGNE	<p>Filière longue structurée en forte demande. Filière courte avec vente directe et transformation en développement. Bénéficie d'une AOP châtaigne, et la production est majoritairement en agriculture biologique (AB).</p> <p>Programme de reconquête de la châtaigneraie mené par la Chambre d'agriculture et le PNR des Monts d'Ardèche. Source de revenu pour exploitations des pentes, permettant le maintien des exploitations sur des territoires à risque déprise.</p> <p>Menaces sanitaires avec le Cynips et incertitudes quant à la capacité d'adaptation de la filière face au changement climatique.</p>

ARBORICULTURE	<p>Baisse importante des volumes depuis 20 ans : arrachage des vergers au profit de l'urbanisation ou de friches, difficulté des exploitations face aux intempéries (grêle, gel...), difficultés techniques face aux ravageurs (chancre, drosophila suzukii, etc.) et concurrence des autres régions françaises voire étrangères.</p> <p>Filière longue relativement structurée mais en perte d'activité, maintenu grâce à la châtaigne.</p> <p>Avenir de la filière très dépendante de l'accès à l'eau.</p> <p>Regain de développement du petit fruit notamment sur le secteur de Vernoux.</p>
MARAICHAGE	<p>Filière fortement dépendante de l'accès à l'eau et au foncier en fonds de vallée, ainsi que des possibilités de vente directe.</p> <p>A noter la culture de pommes de terre primeur et de légumes sous serre dans la vallée de l'Eyrieux, vendues principalement en filière longue.</p>
GRANDES CULTURES/SEMENCES	<p>Principalement sur la plaine de Chomérac, filière longue.</p> <p>Risque de morcellement et de démantèlement des parcelles agricoles dans un environnement très urbanisé et sous pression forte.</p> <p>Pour les semences, un cahier des charges strict imposant un foncier sécurisé.</p>

Une production animale bien présente mais très dépendante des aides économiques

A l'heure actuelle, le revenu dégagé par les exploitations est intimement lié à l'attribution des aides PAC en particulier en élevage. Elles représentent près du quart du chiffre d'affaires des surfaces exploitées.

Sans ces soutiens publics, la majeure partie des structures agricoles d'élevage du territoire ne

pourraient pas se maintenir dans les conditions actuelles de fonctionnement. Une part des aides provient de la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture sur le territoire, de l'importance des surfaces déclarées par les élevages extensifs ou encore de l'ICHN (indemnité compensatoire de Handicap Naturel) liée à des exploitations installées en zone de montagne.

FILIERES	CARACTERISTIQUES
FILIERE BOVINE LAIT	<p>Conjoncture défavorable. Coûts de production et de collecte plus élevés. Pérennité conditionnée à la construction d'une filière de qualité (AB, AOP...), au maintien des surfaces en herbe, à la possibilité de production fourragère en fonds de vallée.</p> <p>La transmission des exploitations est d'autant plus préoccupante pour cette filière que l'on assiste à une faible demande d'installations ainsi qu'à la nécessité de posséder une capacité d'investissement importante.</p>
FILIERE CAPRINE LAIT	<p>Baisse du nombre d'éleveurs mais maintien relatif de la production : ateliers en filière courte avec transformation fermière et ateliers en filière longue avec un marché demandeur notamment en période dessaisonnée.</p> <p>AOP Picodon compense les contraintes géographiques de production.</p> <p>Rôle d'entretien des espaces les plus difficiles d'accès.</p>
FILIERE OVINE	<p>Relative stabilité. Principalement en filière longue, dépendantes des aides publiques (PAC, Prairies Permanentes et Temporaires...)</p> <p>Rôle d'entretien des espaces les plus difficiles d'accès.</p>
FILIERE BOVINE ALLAITANTE	<p>Structuration faible. Développement lié à la crise laitière. Tendance à la spécialisation et l'agrandissement des troupeaux. Filière longue à faible valeur ajoutée. Développement d'une filière courte contrainte par un bassin de consommation limité et des abattoirs éloignés.</p> <p>AOP Fin gras du Mézenc : plus-value pour les communes de montagne.</p> <p>Dépendance à l'accès au foncier pour diminuer les charges d'alimentation animale = enjeu de maintien des surfaces dédiées.</p>

Les filières agricoles secondaires

D'autres productions se sont développées sur le territoire. Il s'agit de :

- L'apiculture qui est tout à fait adaptée au contexte du territoire. Néanmoins cette production fait face à de nombreux problèmes parasitaires et sanitaires qui mettent à mal les rendements.
- Récolte de la myrtille sauvage. Elle reste confidentielle et permet d'assurer une trésorerie dans les exploitations qui peut s'élever de manière importante les bonnes années.
- La viticulture : production très localisée sur le territoire elle est valorisée par une AOP qui reprend un certain dynamisme ces dernières années après une crise importante au début des années 2000.
- Les équins. On les trouve essentiellement sous deux formes :
 - o Les centres équestres. L'alimentation y est en grande partie distribuée mais la nécessité

- d'avoir recours au pâturage peut concurrencer fortement les exploitations d'élevage.
- Les particuliers qui possèdent un ou deux chevaux de loisirs. Ils ne nécessitent pas de grandes surfaces mais sont prêts à louer les pâtures à des prix très concurrentiels.
- Les porcs plein air sont rencontrés de manière sporadique sur le territoire. Très exigeante en termes de main d'œuvre elle rencontre facilement des débouchés dans la mesure où elle est transformée et vendue en direct. La question de l'abattage et de la transformation reste posée dans les secteurs difficilement accessibles et éloignés.

Une forte implantation de l'agriculture biologique

568 hectares sont déclarés en 2014 en agriculture biologique. Cela représente 12% de la surface agricole du territoire SCoT, ce qui est bien supérieure à la moyenne rhônalpine (7% fin 2015). En 2018, la surface bio et en conversion est de 6 473 ha, soit une augmentation de 39 % (en 2014, le chiffre est issu des déclarations PAC).

En 2018, 240 exploitations détenaient au moins un atelier certifié ou en conversion AB. La production

Un potentiel agritouristique encore peu concrétisé

L'agritourisme est encore peu développé dans les exploitations du territoire SCoT. Malgré un réel potentiel sur certains secteurs, cette activité complémentaire exige de disposer au départ d'un patrimoine susceptible d'accueillir du public, d'organiser son temps de travail pour dégager de

châtaigne explique en grande partie ces résultats. 1 500 ha en AB ou en conversion sont occupés par des châtaigneraies sur le territoire SCoT en 2017. L'agriculture biologique est aussi bien présente dans la production de cultures fourragères (3 221 ha), les légumes et les fruits rouges. Spatialement, l'agriculture biologique occupe majoritairement les pentes et les fonds de vallée.

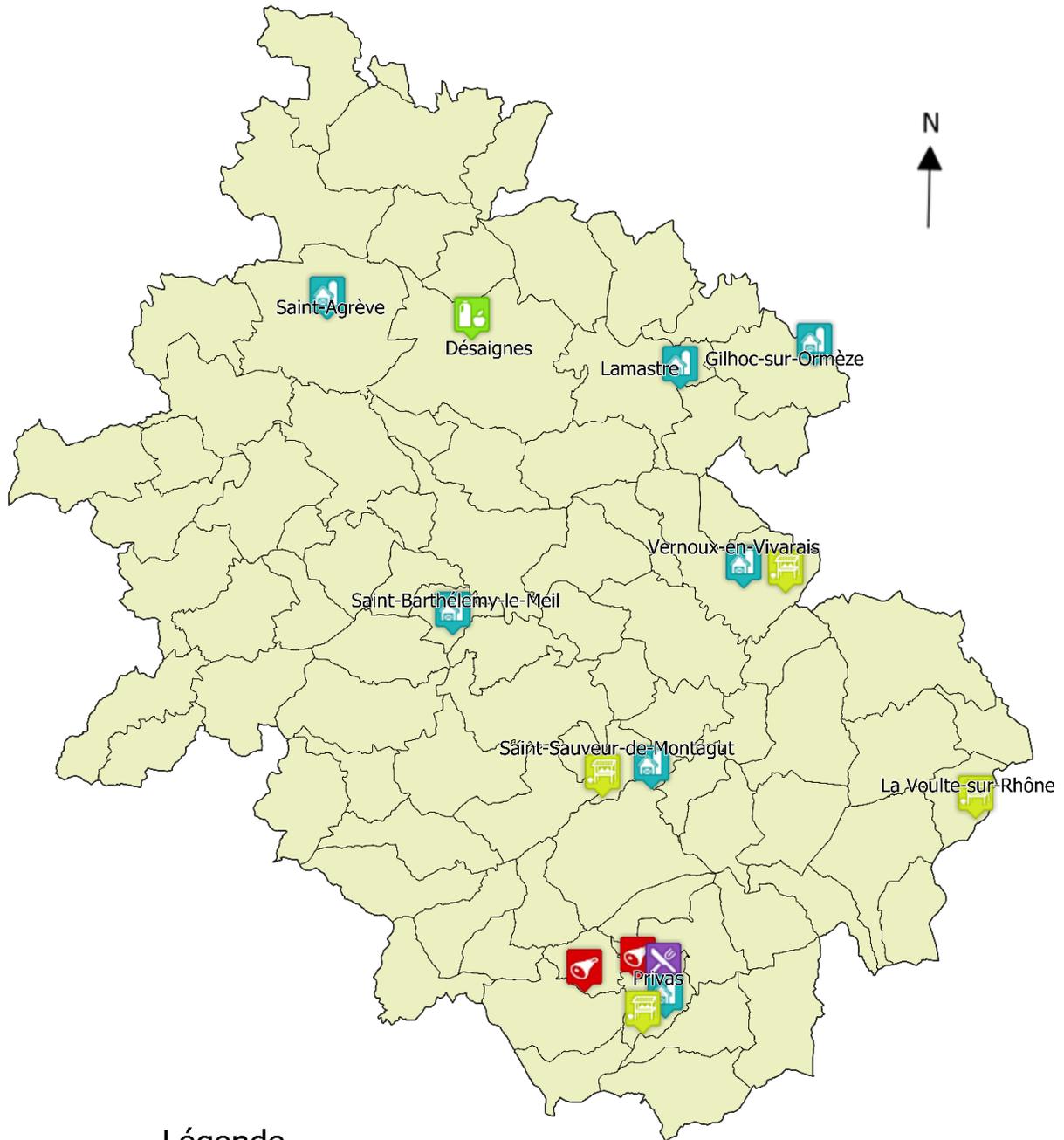
la disponibilité. Or, les pics de travail sont importants pendant la haute saison touristique (récolte fruits, fauche, maraîchage, etc.). Le manque de compétences liées à l'accueil peut aussi être un frein au développement de cette activité.

Les principaux opérateurs économiques

Sur le territoire, les opérateurs sont assez limités, la plupart se situant en périphérie. Certains sont particulièrement cruciaux pour le maintien des structures agricoles :

- La pérennité des abattoirs d'Aubenas, Privas, Yssingeaux et Veyras (volailles) est essentielle pour les ateliers d'élevage.
- Les collecteurs de lait caprin et bovin conditionnent le maintien des exploitations laitières.
- Les groupements de producteurs et les coopératives de fruits sont des maillons de la filière arboricole, tout particulièrement pour la castanéiculture.

Carte 38 : Principaux opérateurs agro-alimentaires du territoire



Légende

-  abattoir
-  collecte
-  plateforme restauration collective
-  transformation
-  Magasin de producteur

0 5 10 km



Source : SyMCA Terraterre 2017
Réalisation : SyMCA 2020

5.2.4. Synthèse et enjeux

Un tissu d'exploitations bien réparti sur le territoire.

Une proximité des activités de transformation vitale pour le maintien de l'agriculture.

De nombreuses filières dynamiques (AOC, IGP, Bio...).

Peu de surfaces planes et une forte concurrence avec le développement des activités (artificialisation) dans les fonds de vallées et les secteurs de plateaux.

Une baisse de 4866 ha de surface agricole entre 2000 et 2017 dont 20% de terres labourables et de cultures permanentes.
Une division par deux des Surfaces Toujours en Herbe au profit de landes.

Une baisse du Cheptel. Une filière arboricole en déclin.

Un nombre d'exploitations divisé par 2 entre 2000 et 2017.

Une population agricole en forte diminution (en nombre d'ETP). Des difficultés à l'installation : 1 installation pour 4 départs en retraite.



ATOUPS

FAIBLESSES





OPPORTUNITÉS

Un nombre important de petites structures adaptées aux particularités géographiques du Centre Ardèche.

De nombreux débouchés locaux (circuits courts, marchés, magasins de producteurs...).

Une agriculture biologique présente très fortement et en développement constant (20% de la SAU en 2018).

De nouvelles filières en plein essor (petits fruits, etc.).

Un territoire au relief important qui conditionne l'occupation du territoire par l'agriculture.

Une agriculture qui couvre environ 25 % du territoire contre 43 % en Auvergne-Rhône-Alpes.

Des circuits de collectes de produits laitiers moins concurrentiels du fait du relief.

Les effets du dérèglement climatique sur les modèles de production et productions actuels.

MENACES



L'agriculture : des enjeux pour le territoire et des questions stratégiques

Le maintien des exploitations agricoles sur le territoire, en particulier la filière élevage qui participe de l'entretien de la qualité des paysages du territoire et conditionne sa biodiversité.

Le maintien des activités de transformation en proximité des exploitations pour soutenir l'ensemble des filières.

Permettre le développement de l'ensemble des filières en prenant en compte les réalités géographiques propres au territoire du Centre Ardèche.

L'installation de nouveaux exploitants et le maintien ou le développement de l'emploi agricole.

→ *Quel modèle agricole pour le Centre Ardèche ?*

Cohabitation entre les différentes activités pour permettre un maintien, ou un redéveloppement, de l'activité agricole tout en permettant le développement du territoire dans son ensemble.

→ *Quelles conditions pour le maintien des exploitations agricoles ?*

Le développement de l'agriculture biologique et des circuits courts de commercialisation.

Le développement des appellations, apport de valeur ajoutée, condition de la pérennité de nombreuses productions sur le territoire.

5.3. UNE ECONOMIE DE LA FORET

5.3.1. Caractérisation de la ressource

Les essences de bois varient dans les huit régions forestières du territoire (voir partie 2.5.1 de l'EIE). L'essence la plus représentée est le pin sylvestre que l'on retrouve à la fois dans les parties hautes au sein des futaies de résineux ou bien dans les forêts de pentes, caractéristiques du territoire.

Il s'agit globalement de bois de qualité moyenne, avec un nombre important de nœuds et de défauts majeurs. Ainsi, le bois du Centre Ardèche est principalement destiné au bois énergie à la trituration (53%) et à la réalisation de palettes et de piquets (31%).

Tableau 16 : Qualité théorique du bois par région forestière en Centre Ardèche

	QUALITE CHARPENTE	QUALITE PALETTE/PIQUET	QUALITE TRITURATION/BOIS ENERGIE
Chaîne des Boutières	21 %	35%	44%
Coteaux du Nord Vivarais	16 %	29 %	55 %
Vallée de l'Eyrieux	10 %	28 %	62 %
Bordure montagnaise de l'Eyrieux	16 %	28 %	56 %
Région des sucus	19 %	34 %	47 %
MOYENNE	16 %	31 %	53 %

(Source : Diagnostic partagé de la ressource forestière de Val'Eyrieux et des Pays de Vernoux et de Lamastre, 2016.)

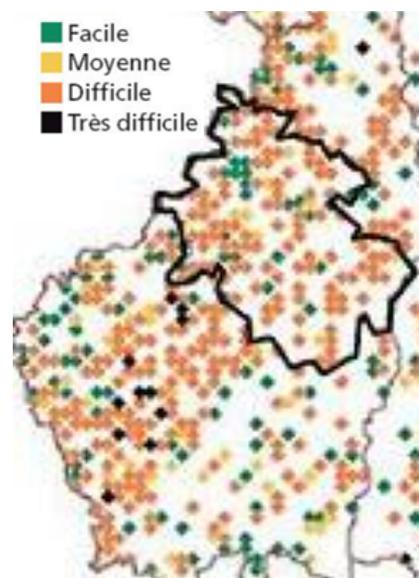
Les difficultés d'accès à la ressource, un point noir majeur pour l'exploitation du bois

L'exploitabilité de la forêt est globalement difficile. Ceci est principalement dû au fait d'un relief très contraignant sur le territoire du SCoT. On constate malgré tout une bonne exploitabilité des forêts autour de Saint-Agrève.

A cela s'ajoute la limitation en tonnage de la voirie départementale qui limite fortement le transport du bois sorti de la forêt. Toutes les routes départementales à l'exception de celles du sud (RD104, RD507 et RD299) sont au mieux limitées à 19t.

Aussi, le faible nombre d'espaces de stockage et de tri en bord de routes est un manque à gagner dans la valorisation économique du bois pour les exploitants (un exploitant forestier, s'il en a la

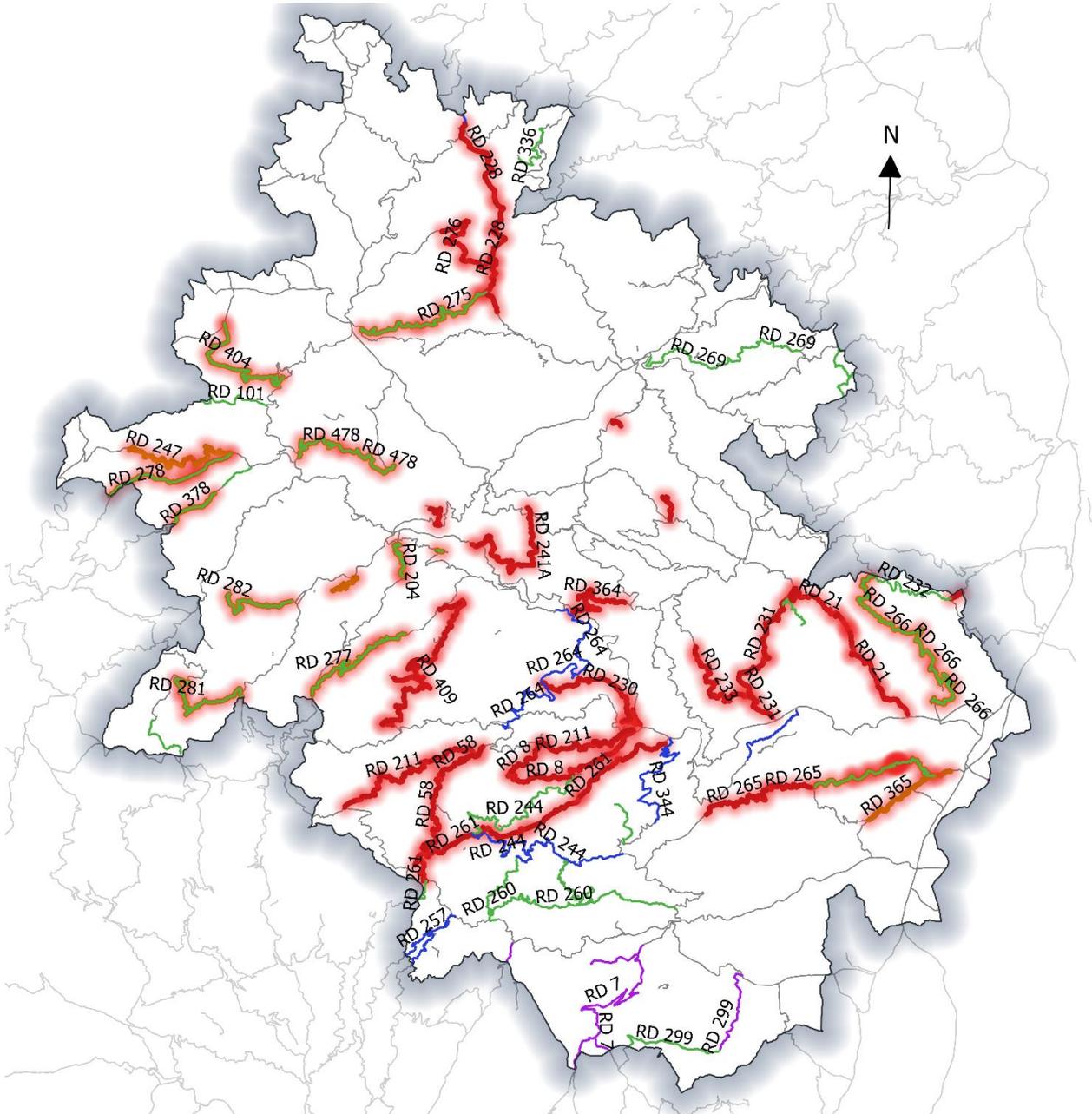
Carte 39 : Exploitabilité de la forêt en Centre Ardèche



possibilité, peut trier son bois en bord de chaussée ce qui lui permet de vendre le bois extrait en

différentes classes de qualité, et donc de prix, plutôt qu'en un seul lot).

Carte 40 : Restrictions de circulation des routes départementales sur le territoire du SCoT Centre Ardèche



Légende

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| Restrictions de tonnage | Restrictions de longueur |
| — Limite 12T | — Limite 10m |
| — Limite 19T | — Limite 12m |
| — Limite 26T | |

0 5 10 km

Source : département de l'Ardèche
Réalisation : SyMCA 2021

5.3.2. La production

Une production de bois moyenne sur le territoire

Sur le territoire du SCoT Centre Ardèche, le volume théorique de production de la forêt est d'environ 580 000 m³ par an sur 91 000 ha de forêt.

La production moyenne par hectare de 6,4 m³ par an (contre 6,1 m³/ha/an en Rhône-Alpes et 8,7 m³/an en Auvergne). A l'échelle du SCoT, la région forestière de la Chaîne des Boutières est la plus productive, avec une production annuelle de bois (toutes essences confondues) d'environ 8 m³/ha/an.

Potentiel de développement

A l'échelle du SCoT, le volume théorique de bois mobilisable sur le territoire¹⁶ par région forestière est inférieur, pour toutes les régions forestières, au volume que génère naturellement la forêt.

Globalement, le bois de production mobilisable représenterait 58 % du volume total produit

Sur le Centre Ardèche (données : Diagnostic partagé de la ressource forestière de Val'Eyrieux et des Pays de Vernoux et de Lamastre, 2016), le volume de bois rond scié est évalué à environ 97 000 m³.

Néanmoins, le bois consommé n'est pas exclusivement issu du territoire, une partie du bois provient d'autres territoires. Ainsi, les massifs forestiers alentours, ceux de l'Ardèche Verte, du Pilat, de la Haute Loire, de la Drôme etc. viennent alimenter les scieries locales.

annuellement, soit une mobilisation d'environ 230 000 m³ sur 396 000 m³. Ce niveau varie sensiblement selon les essences, de 45% pour le châtaignier à 67% pour le pin Douglas.

Un important potentiel de développement est ainsi présent sur le territoire.

Tableau 17 : Volume mobilisable théorique annuel par type de peuplement

ESSENCES	Production (m ³ /ha/an)	Volume produit (m ³ /an)	Exploitable théorique (moyenne)	Volume Exploitable théorique (m ³ /an)
CHÂTAIGNIER	5,5	18 969	45%	8 536
DOUGLAS	13,6	97 040	67%	65 016
FEUILLUS DIVERS	4,2	55 719	49%	27 302
FUTAIE MELANGEE	5,4	100 105	57%	57 060
HÊTRE	5	10 312	53%	5 465
PIN SYLVESTRE	5,2	38 516	58%	22 340
RESINEUX DIVERS	7	32 821	56%	18 380
SAPIN-EPICEA	8,8	38 213	62%	23 692
TAILLIS DE CHÊNES	4	4 277	50%	2 138
TOTAL	6,4	395 972	58%	229 930

(Source : diagnostic partagé de la ressource forestière de Val'Eyrieux et des Pays de Vernoux et de Lamastre, 2016)

¹⁶ Le volume de bois qu'il est théoriquement possible d'exploiter en l'état de l'organisation de la filière

5.3.3. La filière

La filière bois sur le territoire : un nombre d'emplois faible mais des emplois non délocalisables

Sur un total de 24 520 emplois en 2012 sur le territoire du SCoT, la filière bois dans son ensemble en compte 515, soit 2,1 % des actifs (source : INSEE). C'est une activité faiblement représentée mais dont le potentiel de développement est intéressant au vu des possibilités d'accroissement de la production. Il s'agit également d'une activité qui permet de

dynamiser les bassins d'emplois en zone de montagne.

Sur les 180 entreprises que compte l'activité forestière dans sa globalité, une grande partie est installée sur le nord du territoire, en lien notamment avec les massifs de la chaîne des Boutières. Un nombre important se situe également dans le bassin privadois.

Les entrepreneurs de travaux forestiers et les exploitants forestiers : une activité assez présente mais qui souffre

Leurs activités essentielles sont les prestations de services de bucheronnage et de débardage des bois en bord de route. Ce secteur connaît de grandes difficultés économiques et est aujourd'hui en situation de précarité. Les raisons

sont multiples : manque d'attractivité des métiers, concurrence sur les prix, etc. (Source : Etat des lieux économiques de la filière bois en sud Rhône-Alpes, 2010). Les difficultés d'exploitation (accès, morcellement) peuvent également être évoquées.

Les entreprises de 1^{ère} transformation : un volume de production stable, malgré la baisse du nombre de scieries

Depuis 10 ans, la production annuelle en bois d'œuvre se maintient mais le nombre d'entreprises a diminué de 25%, passant à l'échelle de l'Ardèche de 45 en 1998 à 33 en 2010. Elles emploient 174 personnes pour un chiffre d'affaires de 21 M€. 87% des scieries produisent moins de 4 000 m³ de sciages/an. Les quatre plus importantes scieries ardéchoises se situent dans la vallée de la Vocance, soit hors territoire SCoT.

Sur le Centre Ardèche on dénombre 4 scieries, employant 40 personnes.

Elles traitent à l'échelle du SCoT 96 900 m³/an de bois rond par an représentant un chiffre d'affaires important de 8 630 000€/an.

Sur l'ensemble des scieries du territoire, trois sont de taille artisanale – Accons, Lamastre, Vernoux-en-Vivarais – et consomment dans leur ensemble 1 900 m³ de bois par an (en 2016), principalement des résineux (90 %) ; Une est de taille semi-

industrielle – Désaignes – et consomme près de 95 000 m³ de bois par an, valorisé principalement en palette montées sur place.

Toutes les scieries du territoire sont équipées pour traiter les résineux, en particulier épicéa, douglas et sapin. Seulement deux scieries artisanales, traitent le châtaignier – bois largement sous utilisé en Ardèche. Les feuillus ne sont que peu, voire pas, exploités sur le territoire. Cela est en partie dû à un déficit d'équipements des scieries pour traiter ce type de bois.

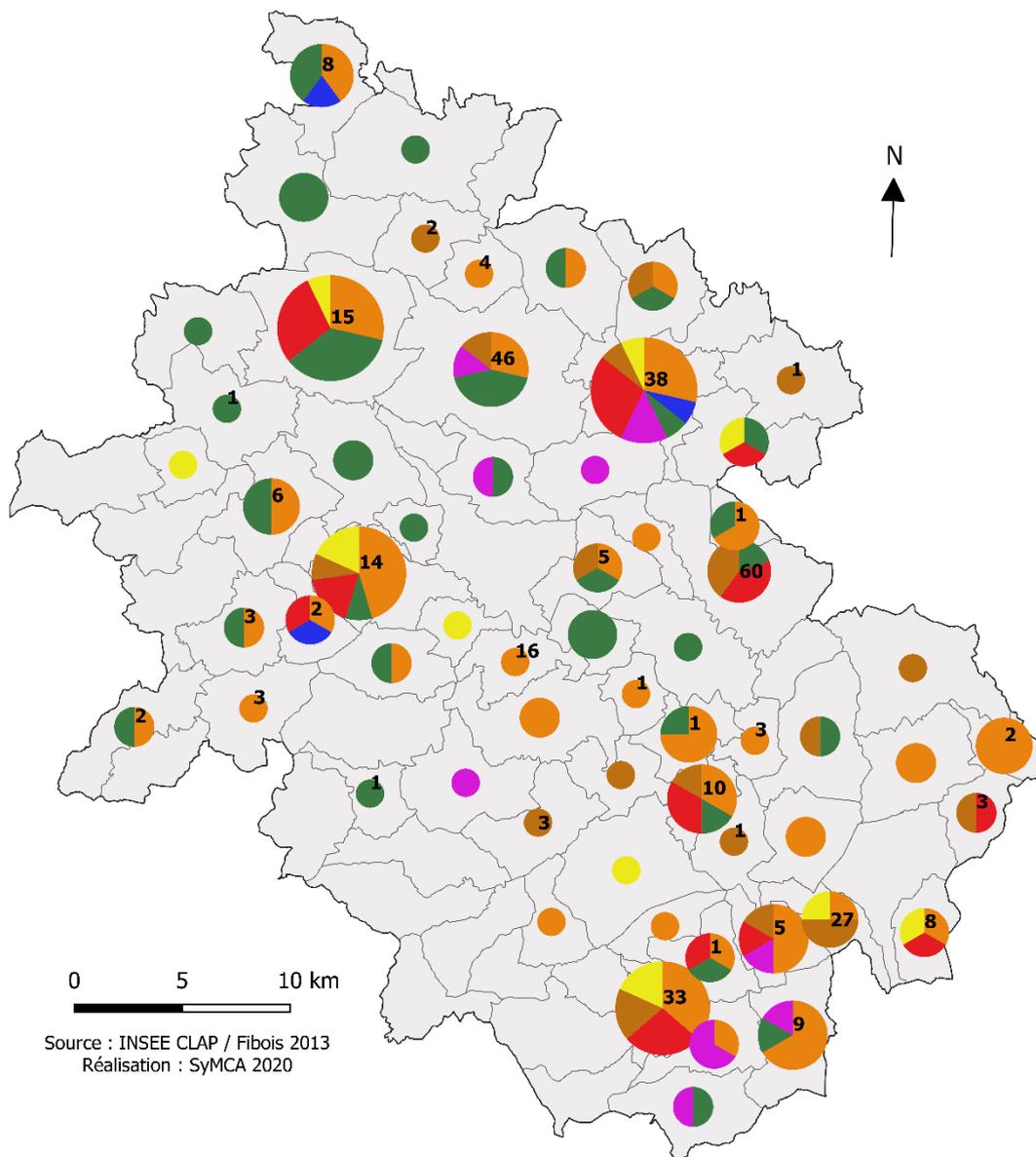
Plusieurs freins à la pérennité de l'activité existent :

- Un marché mondialisé, les scieries dépendent des fluctuations des prix du marché et sont soumises à la concurrence mondiale qui tire actuellement les prix vers le bas ;

- C'est une activité à faible valeur ajoutée, les investissements nécessaires à la modernisation des équipements sont lourds, coûteux et donc pas toujours facilement réalisables ;
- Des difficultés d'accès au foncier : grandes consommatrices de foncier, les scieries

n'ont pas toujours les capacités de se développer sur les sites sur lesquelles elles sont implantées. Le SCoT pourrait intervenir sur cette question en posant les conditions de pérennisation de la filière en particulier sur la question de l'accès au foncier.

Carte 41 : Entreprises de la filière bois en Centre Ardèche



Légende

■ Ameublement	Nombre d'établissements
■ Charpenterie	
■ Commerce et négoce	
■ Emballage	
■ Exploitation forestière	
■ Scierie	
■ Menuiseries	

Les entreprises de seconde transformation : un secteur dynamique

Avec une centaine d'entreprises employant plus de 400 personnes représentant un chiffre total de 46 M€ (970 salariés et 126 M€ à l'échelle de l'Ardèche), la filière est bien implantée

sur le territoire du SCoT. Il s'agit très majoritairement d'entreprises de menuiserie, charpente et de construction en bois.

Une filière bois énergie dynamique en fort développement

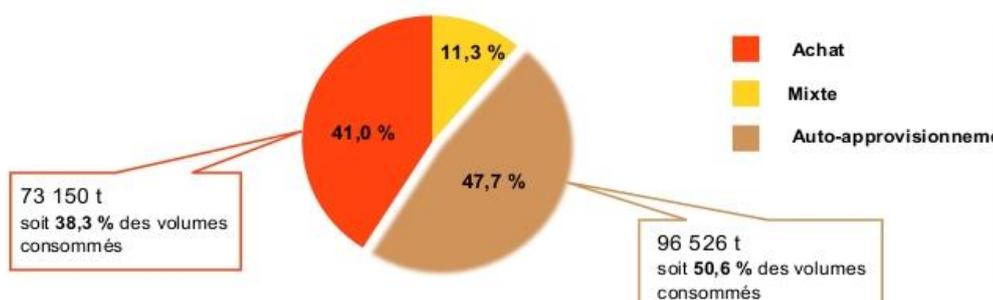
L'étude réalisée par Pôlenergie Ardèche en 2014 montre que près de 50 % des ménages ardéchois utilisent le bois pour se chauffer. C'est même le mode principal de chauffage pour près d'un tiers des ménages.

L'analyse de la répartition géographique de l'utilisation du bois comme énergie de chauffe montre que près des ¾ des ménages habitant dans les zones plus rurales du SCoT Centre Ardèche utilisent cette énergie pour se chauffer, contre 1/3 des ménages situés en zone urbaine (partie du SCoT située en Vallée du Rhône).

Figure 21 : Utilisation du bois bûche en système de chauffage individuel

Modes d'approvisionnement des ménages utilisateurs

(base : 195, soit 69 589 ménages)



À la suite d'une prise de contact avec l'ALEC 07 en 2020, les tendances de consommation en bois énergie des ménages ardéchois ne semblent pas avoir changées depuis 2014.

Le chauffage par bois énergie soutient l'activité locale en ce que :

- 91 % des acheteurs déclarent acheter leur bois en Ardèche
- 48 % des acheteurs pensent que leur combustible est récolté en Ardèche dans un rayon de 10 km autour de leur domicile
- 48,1 % des volumes consommés sont issus des forêts appartenant aux ménages
- 71 % des ménages qui s'auto-provisionnent récoltent leur bois sur un terrain privé situé sur leur commune

Cet approvisionnement entre particuliers apporte des revenus secondaires parfois importants pour

les propriétaires forestiers (activité économique parallèle difficilement évaluable).

De plus, le bois déchiqueté pour chaufferies automatiques est une activité en expansion. Aujourd'hui, et notamment grâce au soutien du Plan bois-énergie, 176 chaufferies bois (individuel, collectif public, collectif privé, entreprise, bailleur) sont installées en Ardèche. 74 chaufferies sont destinées au chauffage de bâtiments publics et/ou collectifs. Elles représentent une consommation de 18 000 tonnes de bois par an.

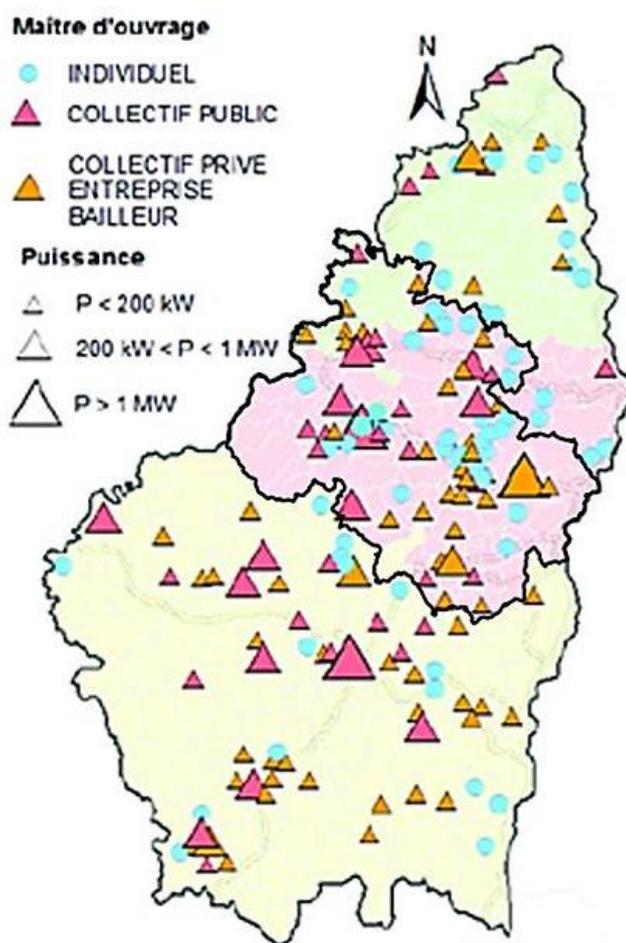
Compte tenu des projets en cours d'études de faisabilité, la part du bois énergie consommée en Ardèche devrait augmenter d'un peu plus de 20

000 tonnes/an dans les prochaines années. Aujourd'hui, douze entreprises sont spécialisées dans la production et la livraison de combustible pour chaufferies automatiques. Pour professionnaliser la fourniture de combustible bois déchiqueté, Fibois Ardèche-Drome a mis au point une certification de services : Chaleur Bois Qualité +, développée sur la région Rhône-Alpes et auditée

par l'Afaq/Afnor. En Ardèche, 4 fournisseurs sont certifiés.

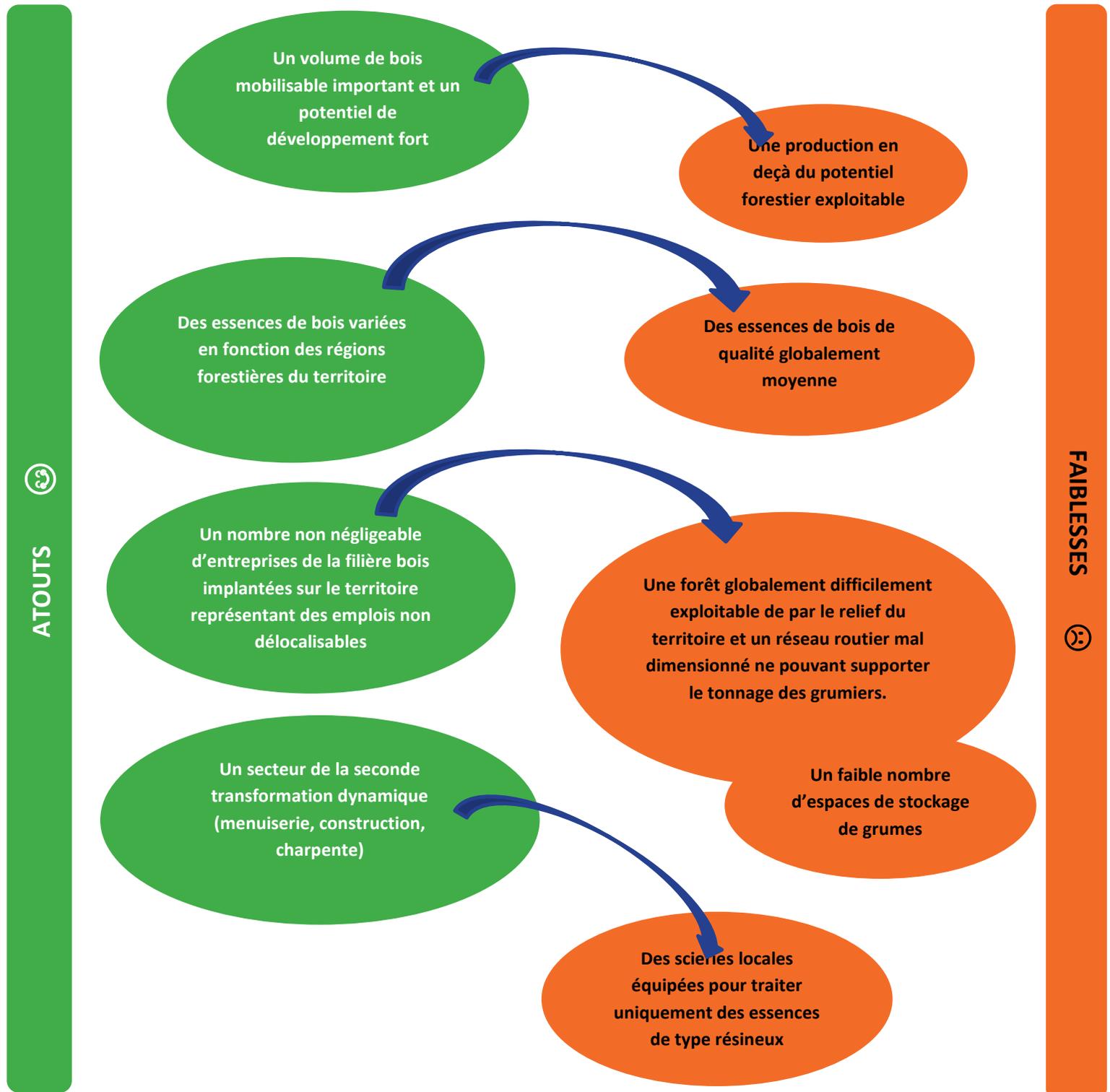
Le Centre Ardèche affiche une concentration importante de chaufferies tous types confondus (individuelles, collectives publiques et collectives privées).

Carte 42 : Parc de chaufferies en Ardèche en 2012



(Source : Arctique, IGN, Fibois)

5.3.4. Synthèse et enjeux




OPPORTUNITÉS

Un potentiel d'exploitation d'important

Un potentiel de développement favorable à l'alimentation des chaufferies bois locales

Une filière bois énergie pouvant contribuer à la stratégie énergétique du territoire (mix énergétique)

Un approvisionnement local difficile engendrant des importations extérieures

Des emplois précaires dans la filière bois dû au manque d'attractivité et de visibilité de la profession

Une baisse du nombre d'entreprises de la filière à l'échelle de l'Ardèche

MENACES


L'économie de la forêt : des enjeux pour le territoire *et des questions stratégiques*

La place du bois énergie dans le développement du mix énergétique du territoire

Une valorisation des activités économiques liées à la filière bois

Le devenir des parcelles forestières issues des politiques RTM arrivées à maturité

Quelle sylviculture dans un contexte de changement climatique ?

La diversification des productions pouvant permettre le développement d'une filière bois d'œuvre sur le territoire

L'adéquation entre développement de la filière bois et la capacité du territoire à fournir la ressource localement

5.4. LE TOURISME, UNE ECONOMIE QUI PROGRESSE

5.4.1. Une destination touristique en construction, portée par la marque « Ardèche »

Une filière tourisme qui se construit depuis une vingtaine d'années sur la forte notoriété de l'Ardèche

Avec plus de 14 millions de nuitées touristiques en 2019, dont 5,8 millions dans les hébergements marchands, l'Ardèche bénéficie d'une image forte et est reconnue comme une destination leader en matière de tourisme vert.



20% de ces nuitées sont générées par le territoire Centre Ardèche.

Avec 35%, Auvergne Rhône-

Alpes est la 1^{ère} région émettrice de touristes français en Ardèche tout au long de l'année, suivie des régions l'Île de France (14%), PACA (11%) et Occitanie (10%). Les 5 pays émetteurs principaux de touristes sont les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suisse, représentant à eux seuls les 3/4 des nuitées étrangères du département. 11% de cette clientèle étrangère séjournent en Centre Ardèche. Les touristes étrangers viennent majoritairement en juillet-août. Les clientèles françaises, elles, - et notamment celles des départements proches -

sont bien présentes sur les autres mois, permettant une fréquentation économiquement intéressante sur les « ailes de saisons ». Les touristes français représentent 73% de la clientèle sur le territoire (69% en moyenne sur le département), les touristes étrangers, 27% (vs 31% pour le département). (Source ADT07/Nuitées touristiques en Ardèche. FVT.2019).

L'économie de l'Ardèche repose fortement sur le tourisme avec une consommation touristique de 670M€ (source ADT07-Chiffres clé 2018/Altimax 2016) et générant de 3 200 à 5 700 emplois salariés privés selon la saison (source ADT07/URSSAF 2018). Toutefois des disparités existent du nord au sud du département. La partie méridionale totalise à elle seule 68% des nuitées touristiques annuelles, dont 23% dans les gorges de l'Ardèche. Touché par le déclin industriel notamment, le Centre Ardèche a choisi de s'engager résolument dans la voie du tourisme ; en 2019 il totalise 21% des nuitées totales du département et capte 11% des clientèles étrangères du département. (Source ADT07/Nuitées touristiques en Ardèche. FVT.2019).

Une attractivité portée par son patrimoine

Un patrimoine naturel en tête de son offre touristique

Si 57% des touristes interrogés disent que leur séjour est motivé par la présence de famille ou d'amis sur le territoire, plus d'1 sur 2 (54%) disent aussi venir pour ses sites naturels et ses paysages (cités à 23%), son cadre de vie et son environnement (19%), son calme (12%). (Source ADT07. Etude clientèle 2016)

Comme pour l'ensemble de l'Ardèche, le patrimoine naturel est le meilleur atout du tourisme en Centre Ardèche. Toutefois le territoire n'offre pas de site emblématique à forte attractivité touristique qui contribuerait à sa notoriété. Les 500 000 visiteurs par an couramment avancés au Mont Gerbier de Jonc bénéficient malgré tout au Centre Ardèche, du fait

de sa proximité en immédiate limite du périmètre du territoire du SCoT. Le programme en cours de labellisation « Grand site Gerbier Mézenc » devrait contribuer à la dynamique touristique du Centre Ardèche.

Des sites naturels de référence caractérisent le territoire, dont la vallée de l'Eyrieux et ses affluents, la vallée de l'Ouvèze, les tourbières du plateau de St Agrève, les gorges du Doux, le belvédère de St Michel-de-Chabrillanoux, etc.

Les activités de pleine nature sont développées et recherchées par les touristes. Ainsi, la première activité de loisirs est la marche à pied (balade, promenade à pied à 55%, randonnée à 18%) suivie

- **La Dolce Via**[®], un équipement structurant pour la mise en tourisme du territoire, totalement achevée en 2020. Les 3



intercommunalités du Centre Ardèche se sont réunies pour construire la Dolce Via[®], une voie douce aménagée et sécurisée reliant La Voulte-sur-

Rhône à St Agrève le long de la vallée de l'Eyrieux, et du Cheylard à Lamastre, empruntant l'emprise d'anciennes voies ferrées (ancien chemin de fer départemental, dit localement « CFD »). Voulue comme un itinéraire de découverte des villages du Centre Ardèche, la Dolce Via[®] les traverse ou y passe au plus près, offrant services et commerces de proximité. Cependant, certains tronçons, parfois assez longs, sont situés sur des communes dont le village lui-même peut être éloigné de la voie, d'accès difficile du fait du relief, ou encore sans commerce. Ceux-ci devront être identifiés et réfléchis pour permettre d'y développer les services nécessaires aux randonneurs en itinérance (par exemple, près de 25km entre St Sauveur-de-Montagut et Le Cheylard). Connectée à la Via Rhôna à La Voulte-sur-Rhône (passerelle en 2018) et au Train de l'Ardèche à Lamastre, la Dolce Via[®] permet une itinérance en boucle. Longue de 90km,

par la pratique du vélo (21%). (Source ADT07. Etude clientèle 2016)

Les itinéraires de découverte du Centre Ardèche maillent de façon dense et homogène l'ensemble du territoire avec de nombreux sentiers de randonnées balisés et une information organisée par les offices de tourisme (topo-guides, fiches randonnées, etc.).

Engagé depuis plusieurs années sur la thématique de l'itinérance, le Centre Ardèche construit son offre en développant des « voies douces » aménagées, sécurisées, balisées, animées, qui se pratiquent à pied, à vélo ou à cheval : la Dolce Via[®] et la voie douce de la Payre. Voici une présentation de ces équipements :

elle est un produit d'itinérance exceptionnel en Rhône-Alpes.

Elle se pratique à pied, à cheval, et à vélo (VTC, VTT). Depuis 2010, la fréquentation des cyclistes est en constante augmentation ; de 4 000 passages totalisés en 2010 par les 4 éco-compteurs qui jalonnent la voie douce, ils passent à plus de 50 000 en 2019. A titre d'exemple, +36% de passages au point de comptage de St Prix entre l'été 2018 et l'été 2019 (sources « Comité d'itinéraire Dolce Via. Lettre d'information n°5. 2019/2020 »).



Dolce Via. Photo ADT

- **La voie douce de la Payre** est une autre voie douce qui emprunte elle aussi une ancienne voie ferrée. Elle relie Le Pouzin à Privas sur 20km. La fréquentation des promeneurs, joggers, rollers, cyclo est en constante augmentation, remportant un vif succès auprès des utilisateurs. Elle

totalise plus de 40 000 passages en 2019
(chiffres ADT. CAPCA)



Dans le cadre de sa politique de développement des voies douces, la CAPCA étudie la faisabilité de nouvelles voies douces ; l'une le long de la vallée de l'Ouvèze, une autre vers Aubenas. De son côté la communauté de commune de Val'Eyrieux envisage des liaisons de la Dolce Via vers Devesset, et la Via Fluvia.

De nombreux lieux de baignade très recherchés

Les sites de baignade et d'activités liées à l'eau en milieu naturel, aménagés et sécurisés, sont en 3^{ème} place des activités les plus recherchées par les touristes (12% des demandes, (source ADT07. Etude clientèles 2016). Les sites sont nombreux et bien répartis sur le territoire : des plans d'eau à Arcens, Belsentes, Le Cheylard, Rochepaule, Dornas, St Martin-de-Valamas, La Chapelle-sous-Chanéac, Lyas, des plages à Lamastre, Désaignes, Labatie-d'Andaure, aux Ollières-sur-Eyrieux, St Sauveur de

Tourisme sur le Rhône, La Voulte-sur-Rhône et Le Pouzin, deux sites d'escales fluviales bien fréquentés

Le tourisme fluvial sur le bassin Rhône-Saône pèse de manière non négligeable dans l'économie de la région. Ainsi, se sont plus de 110 000 passagers qui sillonnent les 2 fleuves et leurs canaux à bord de 25 bateaux appartenant à 16 compagnies de croisières fluviales (source CNR 2020. Chiffres 2019).

Pour sa part, le Centre Ardèche compte 2 sites d'escales : la plus au nord à La Voulte et au sud du territoire au Pouzin. Chacune de ces 2 haltes peut accueillir un seul bateau à la fois. Voies Navigables

Par ailleurs, **2 trains touristiques** sillonnent le territoire du SCoT : le Train de l'Ardèche (le Mastrou) et son vélorail des gorges du Doux dans la vallée du Doux de Tournon/St Jean-de-Muzols à Lamastre (139 000 visiteurs en 2018. Sources ADT), et le train du Velay Express depuis St Agrève vers la Haute-Loire. A Lamastre et St Agrève, ils relient la Dolce Via®.



Montagut, des lacs à Devesset et à Vernoux-en-Vivarais (source : offices de tourisme Ardèche Buissonnière, Ardèche Hautes Vallées, Pays de Lamastre). Ces sites sont essentiels à l'attractivité touristique du Centre Ardèche. 4 d'entre eux sont d'enjeux touristiques majeurs : Retourtour à Lamastre, le Lac aux Ramiers à Vernoux, le lac de Devesset et Eyrium à Belsentes. Plusieurs prestataires proposent des activités de loisirs liés à l'eau notamment le canoë-kayak.

de France (VNF) indique qu'en 2019, 204 paquebots de croisières ont fait escale au Pouzin et 214 à La Voulte, soit environ 29 000 passagers estimés pour chacune. On sait ainsi que près de 60 000 passagers débarquent chaque année sur le Centre Ardèche.

Sur le bassin Rhône-Saône dans son ensemble, VNF constate une progression forte et constante du nombre de bateaux par an entre 2005 (9 bateaux) et 2015 (26 bateaux). Depuis, on observe une fréquentation stable entre 22 et 26 bateaux/an.

S'agissant d'une clientèle à 90% étrangère et à fort pouvoir d'achat, il y a sur ce secteur d'activité un fort potentiel de développement touristique à travailler encore, notamment par la connaissance du contenu de ces haltes. Que font les croisiéristes durant leurs escales ? Que visitent-ils ? Sur quel

secteur du territoire ou hors territoire ? Une analyse fine de ce marché très ciblé permettra aux acteurs touristiques du Centre Ardèche de positionner une offre touristique adaptée aux attentes des opérateurs et de leurs clients.

Un patrimoine bâti remarquable : villages de caractère, châteaux, moulinaiges

En parallèle des activités de pleine nature, le Centre Ardèche est également reconnu pour son patrimoine bâti remarquable et attire des touristes pour la visite de :

- Villages : le Centre Ardèche compte 3 villages labellisés par le Département « Villages de Caractère d'Ardèche » : Beauchastel, Chalencon et Désaignes.



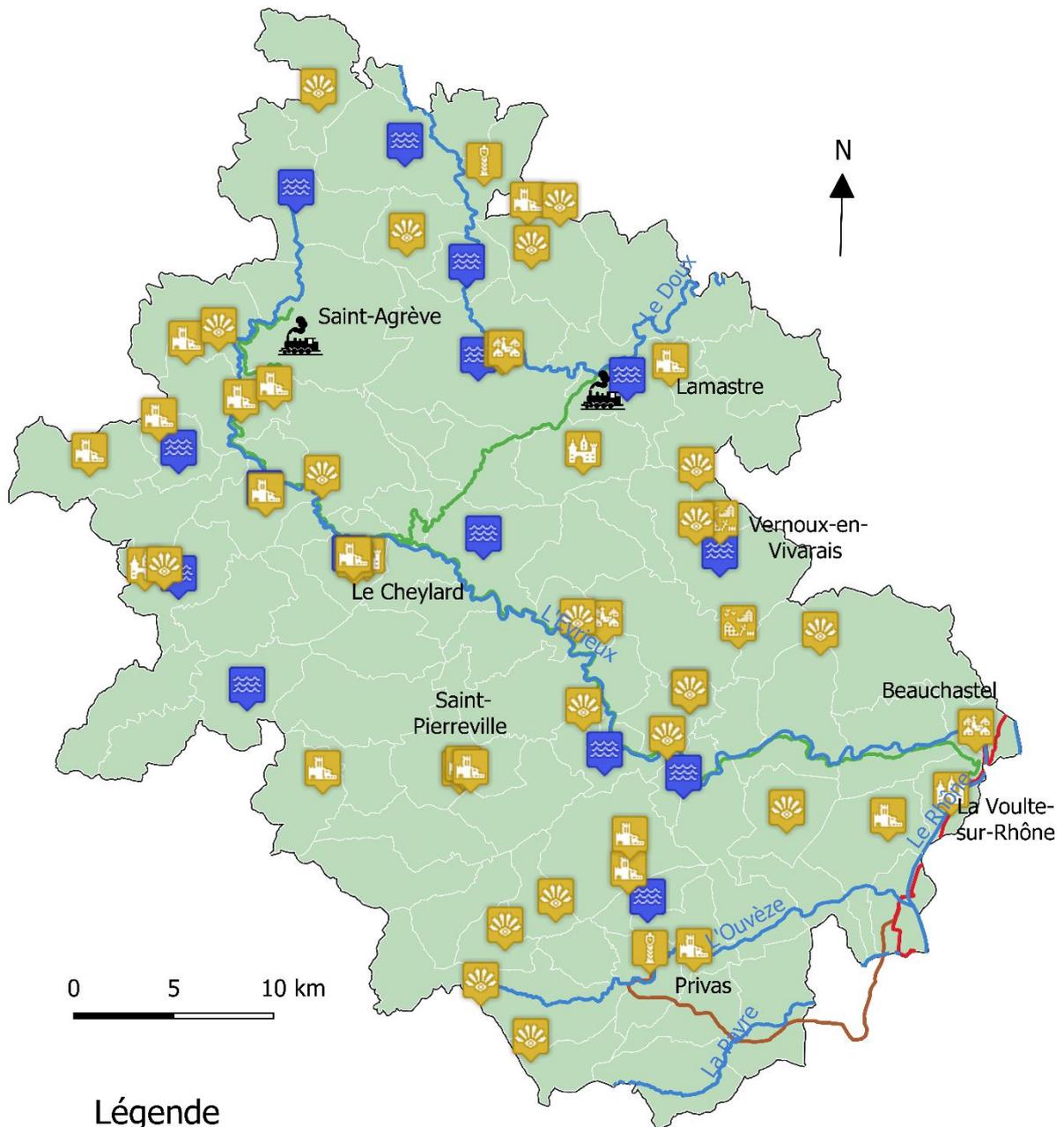
- Châteaux jalonnant tout le territoire. Exemples des plus visités : le château-musée de Désaignes, ou encore le château de la Chèze au Cheylard. Peuvent aussi être cités : le château de La Voulte et sa Chapelle des Princes (classée au titre des Monuments Historiques), Maisonseule à St

Basile, Rochebonne à St Martin de Valamas, etc.

- Plusieurs « maisons thématiques » et sites de visites à vocation culturelle complètent l'offre touristique du Centre Ardèche, dont, Ardelaine et la Maison du Châtaignier à St Pierreville, la Ferme du châtaignier à Lamastre, l'Ecole du Vent à St Clément, l'Arche des métiers au Cheylard, l'Observatoire astronomique « Planète Mars-Observatoire Hubert Reeves » ouvert en 2015 à Mars, ou encore le Musée du Vivarais Protestant à Pranles (classé au titre des Monuments Historiques).

Comme généralement sur l'ensemble du département, les sites de visites du Centre Ardèche peuvent connaître une légère fluctuation d'une année sur l'autre en termes de fréquentation. Néanmoins, globalement, celle-ci demeure assez stable.

Carte 43 : Principaux sites touristiques en Centre Ardèche



Légende

Sites touristiques

-  villages de caractère
-  Belvédère et points de vue
-  Châteaux ouverts à la visite
-  musées et sites touristiques
-  Ruines et vestiges
-  Sites remarquables



Trains touristiques et vélos rails



Points de baignade

 La Dolce Via

 Via Rhôna

 Voie de la Payre

 Cours d'eau principaux

Sources : Offices de tourisme
/ SyMCA 2020
Réalisation : SyMCA 2020

Un agritourisme porté par un tissu rural vivant

Encore très présente sur le Centre Ardèche, l'agriculture permet la construction d'un tourisme de terroir, très recherché par les clientèles.

Les produits du terroir sont valorisés dans de nombreux restaurants de Centre Ardèche : des établissements labellisés « Goûtez l'Ardèche », « Maître restaurateur » ou encore « Toqués d'Ardèche » à Privas, St Agrève, Chalencon, Gluiras,

Lamastre, Le Cheylard, St Pierreville, mais aussi des Bistrots de Pays® à St-Jeure-d'Andaure et St Michel-de-Chabrilanoux, et des commerçants, des magasins de producteurs à La Voulte, Mars, Privas et Vernoux, ou directement des ventes à la ferme.

Le territoire compte plusieurs types d'hébergements chez les agriculteurs tels que les chambres d'hôtes, les gîtes, les campings à la ferme, etc.

Un territoire accessible grâce à sa situation géographique et des « portes d'entrée » sur tout son pourtour

Situé au cœur du département, le Centre Ardèche s'ouvre largement sur les secteurs voisins avec des portes d'entrée principales bien réparties sur tout son périmètre. A l'est, l'axe vallée du Rhône permet un accès notamment par La Voulte-sur-Rhône et Le Pouzin (A7, N7 et D86 notamment). Vers le sud, depuis Privas, le Col de L'Escrinet permet les communications avec l'Ardèche méridionale. Au nord/nord-ouest – Lamastre, St Agrève – les échanges se font depuis

longtemps avec l'Ardèche Verte, la Haute-Loire et le Massif Central.

Plus de 88,5% des touristes viennent en voiture (contre 87,8% sur l'ensemble de l'Ardèche). Néanmoins, la proximité de la gare TGV de Valence, à 30 minutes de l'entrée du territoire, donne l'image d'une région non isolée, proche d'un centre urbain (Valence) offrant tous les services. 4% viennent en train, contre 7,8% sur l'ensemble du département. (Source ADT07. Etude clientèles 2016)

Une clientèle touristique majoritairement française et familiale

La clientèle touristique du Centre Ardèche est majoritairement française (73%), et supérieure à la moyenne ardéchoise (69%). Comme pour l'ensemble du département, les premières régions émettrices françaises sont Auvergne-Rhône-Alpes, Ile de France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie. Il n'y a pas d'évolutions notables ces dernières années. (Source ADT07. 2019)

85% des touristes en séjour sur le Centre Ardèche y viennent plusieurs fois par an, contre 71,4% sur l'ensemble du département, s'expliquant pour le territoire par son nombre élevé de résidences secondaires et leur occupation plus fréquente. (Source ADT07. Etude clientèle 2016)

La saisonnalité demeure moins marquée sur le Centre Ardèche que sur l'ensemble du département et notamment sur les secteurs les plus au sud. Même si le territoire connaît lui aussi un afflux estival marqué, la fréquentation touristique sur les « ailes de saisons » - printemps, automne, hiver - est de 10 points supérieure à la moyenne départementale (66% vs 56%). Une différence plus marquée encore sur la saison d'hiver (24% vs 16%). (Source ADT07. Nuitées CA. FVT. 2019). Cet apport touristique davantage réparti tout au long de l'année que dans le reste du département, participe à la dynamique du Centre Ardèche et à la vie de ses villes et villages toute l'année.

5.4.2. Des retombées notables sur l'économie locale

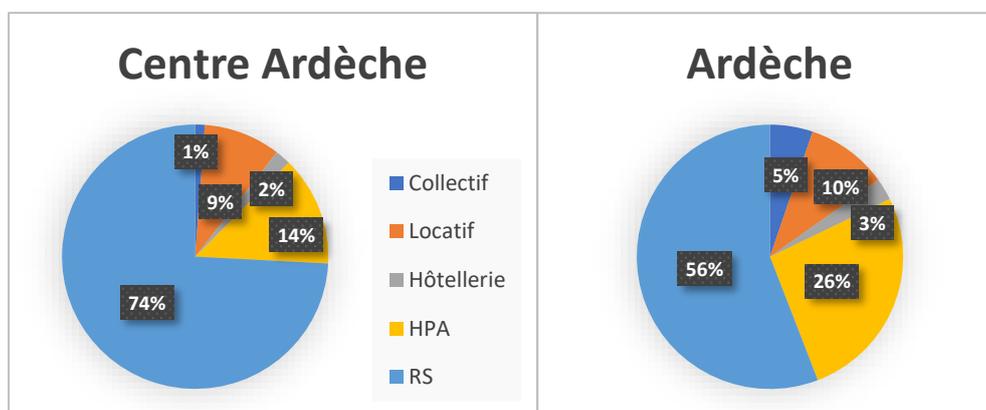
Un parc d'hébergements touristiques caractérisé par une forte part de résidences secondaires

Le Centre Ardèche compte près de 48 000 lits touristiques, marchands et non marchands, soit 17,2% de l'offre ardéchoise (280 000 lits). Le Centre Ardèche se caractérise par sa forte proportion de résidences secondaires. Celle-ci représente 74 % des lits touristiques du territoire (56% sur le département), ce qui réduit d'autant la part des hébergements marchands. 14% du total des lits touristiques pour l'hôtellerie de plein air (26% pour l'Ardèche), 9% pour les meublés touristiques

(10%/07), 2% pour l'hôtellerie (3%/07) et enfin 1% d'hébergements collectifs (5%/07).

Si elles sont en grand nombre notamment à St Agrève (420) et à Désaignes (385), et dans une moindre mesure à Lamastre (200), St Martin-de-Valamas (180) ou encore Empurany (160), sur d'autres communes, les résidences secondaires peuvent représenter + de 90% des lits touristique du fait notamment d'une offre peu variée, voire unique.

Figure 22 : Répartition des hébergements touristiques marchands et non marchands



HPA = hôtellerie de plein air. RS = résidences secondaires

Source INSEE-RGP 2016, mise en ligne 2019 (base logement et base tourisme) et source Apidae / offices de tourisme Privas Centre Ardèche, Val Eyrieux, Pays de Lamastre / ADT07 / extraction du 11/10/2019.

Des résidences secondaires de plus en plus occupées

Depuis quelques années, l'augmentation du taux d'occupation annuel des résidences secondaires se confirme ; occupation sur les fins de semaines du fait du télétravail notamment, accueil ou prêt à la famille, aux amis (tourisme affinitaire), etc. Ainsi sont-elles considérées davantage aujourd'hui comme des « résidences secondes ». Ces propriétaires résident souvent à proximité du territoire (à moins de 2h30) et ont un niveau de vie assez élevé. Cette présence plus régulière et plus longue tout au long de



Mariac. Photo N. Rigaud/APC

l'année participe à l'économie locale - le commerce (alimentaire, produits et marchés locaux, restaurants), l'artisanat du bâtiment et de la rénovation, etc. dans une certaine mesure à la pratique de loisirs.

Elle renforce aussi l'activité sociale, notamment dans les petits villages, certains s'engageant de plus en plus dans la vie municipale et associative. Ce phénomène entraîne des attentes en termes d'équipements, de services et de valorisation du patrimoine naturel et bâti.

Des « lits marchands » essentiellement en hôtellerie de plein air

L'hôtellerie de plein air est le 1^{er} mode d'hébergement marchand du territoire. Il représente 14% du nombre de lits touristiques. Pour autant, la capacité d'accueil en camping est nettement en retrait par rapport à l'offre départementale qui est de 26%. (cf. figure 35 ci-dessus).

On trouve en vallée de l'Eyrieux des structures d'hôtellerie de plein air avec de grandes capacités d'accueil. Les Ollières-sur-Eyrieux compte 2 grands campings**** de 97 et 120 emplacements (emplacements nus, mobil-homes, chalets, etc.). A proximité, St Vincent de Durfort dispose de 2 campings : un camping**** de près de 200 emplacements et locatifs, et un camping*** de 80 emplacements et locatifs. Ou encore, plus en aval, St Laurent-du-Pape offre 140 emplacements

classés 3 étoiles. D'autres secteurs comptent également des établissements de grandes capacités et de bon niveau, notamment à Privas (170 emplacements et locatifs en 4*), à Lamastre (130 emplacements et locatifs en 4*), à Gluiras (150 emplacements et locatifs en 5*), ou encore un camping 4* à Gilhac-et-Bruzac (50 emplacements et locatifs). Une trentaine de campings, campings à la ferme, aires d'accueil de camping-cars, etc. complètent cette offre, répartie de manière assez homogène sur l'ensemble du territoire.

Le Centre Ardèche propose également près de 4 500 lits déclarés en chambres d'hôtes, gîtes et meublés, soit 9% de l'offre des lits touristiques, proche de la moyenne départementale de 10%. Ils sont plutôt uniformément répartis sur l'ensemble du territoire du SCoT.

Une faible capacité hôtelière fragilisant l'attractivité touristique du territoire

On dénombre 21 établissements hôteliers sur le Centre Ardèche en 2019 soit 2% de l'offre d'hébergements touristiques, proche là-aussi de la moyenne départementale (3%). Seuls 12 d'entre eux sont classés : 7 classés 2 étoiles, 4 classés 3 étoiles, et un hôtel 4 étoiles (Source INSEE).

Sur ces 15 dernières années, plusieurs ont fermé pour des raisons de non conformités en matière de sécurité et/ou d'hygiène, ou encore pour ne pas avoir trouvé de repreneur après l'arrêt de l'activité. Certains n'ont gardé que la partie restauration. D'autres encore ont réduit leur capacité en transformant leurs chambres d'hôtel en chambres d'hôtes. Il s'agit dans l'ensemble d'une hôtellerie rurale, localisée dans les centralités et les bourgs, de faible capacité (une dizaine de chambres en moyenne).

Seuls 2 établissements en gestion indépendante ont la capacité suffisante pour accueillir des groupes d'une cinquantaine de personnes. Situés sur Privas, l'un en centre-ville classé 3 étoiles propose 36 chambres (3 étoiles), le second sur la zone d'activité du Lac offre 80 chambres (2 étoiles). Par ailleurs, 2 hôtels de chaîne (2 et 3 étoiles) de 40 chambres chacun ont ouvert ces dernières années sur la zone d'activités du Pouzin, offrant une capacité suffisante, mais non positionnés sur un tourisme de séjour (étapes, séminaires, affaires).

D'une manière générale, fortement marquée par les résidences secondaires et dans une moindre mesure par l'hôtellerie de plein air et les meublés touristiques, l'offre d'hébergements touristiques sur le Centre Ardèche souffre d'un manque de diversité. Sa faible capacité hôtelière et, tous types d'hébergements confondus, à accueillir des groupes, freine la conquête de clientèles nouvelles

Une pression touristique hétérogène

La pression touristique est sensiblement plus faible en Centre Ardèche que sur l'ensemble du département. Lits marchands et non marchands confondus, le taux de fonction touristique est 9 points inférieur à celui du département (76% vs 85%), c'est-à-dire que le territoire compte 76 lits touristiques pour 100 habitants, alors que l'Ardèche en compte 85. Quant à la densité

touristique, elle est de 37 lits/km² en Centre Ardèche, contre 51 lits/km² en moyenne sur le département.

Il convient toutefois de nuancer. La figure 35 et les cartes suivantes 42 et 43 soulignent là-encore des disparités selon les communes et les bassins de vie.

Tableau 18 : Indicateurs de la pression touristique

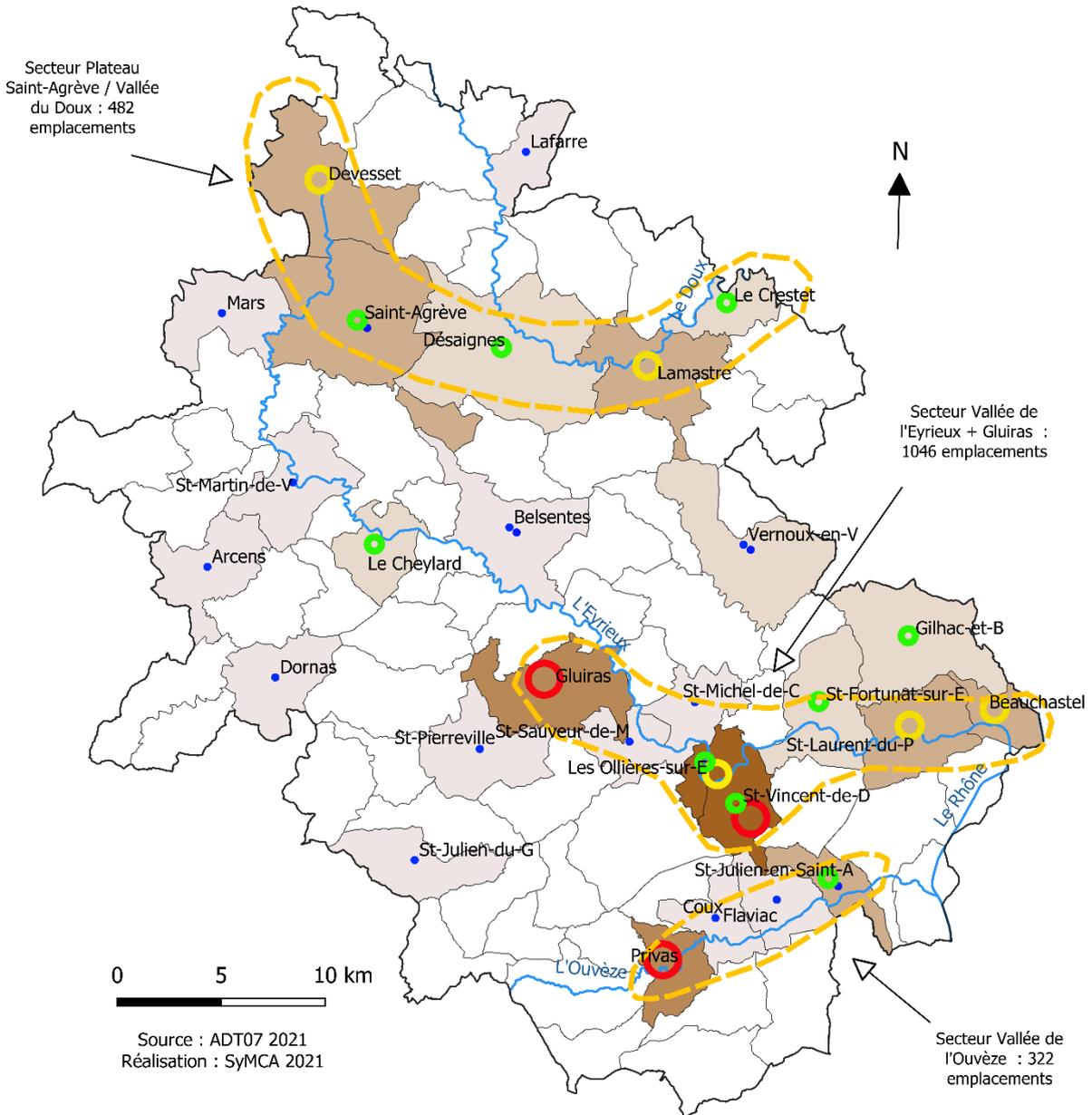
Bassins de vie	Capacité d'accueil (lits touristiques)	Taux de fonction touristique (nb de lits touristiques pour 100 hab.)	Densité touristique (nb de lits touristiques par km ²)
La Voulte – Le Pouzin	3 700	23	22
Lamastre	8 800	133	40
Privas	6 800	35	31
Saint-Agrève	8 000	197	38
Saint Sauveur / Les Ollières	7 900	165	53
Vernoux-en-Vivarais	3 900	113	38
SCoT Centre Ardèche	47 800	76	37
Ardèche	280 000	85	51

Chiffres arrondis. Source INSEE-ADT

Concernant les types d'hébergements, les résidences secondaires constituent le gros de l'offre d'accueil touristique sur l'ensemble du territoire. Cette proportion reste cependant moins importante sur les bassins de vie de Privas et surtout de la Voulte / Le Pouzin où, en revanche, se

concentre davantage l'offre hôtelière. L'offre d'hébergement locatif se répartie de façon uniforme sur l'ensemble des bassins de vie du territoire (autour de 10%). Les hébergements collectifs constituent quant à eux la minorité à l'échelle du SCoT (1% des hébergements).

Carte 44 : L'offre de camping en Centre Ardèche



Légende

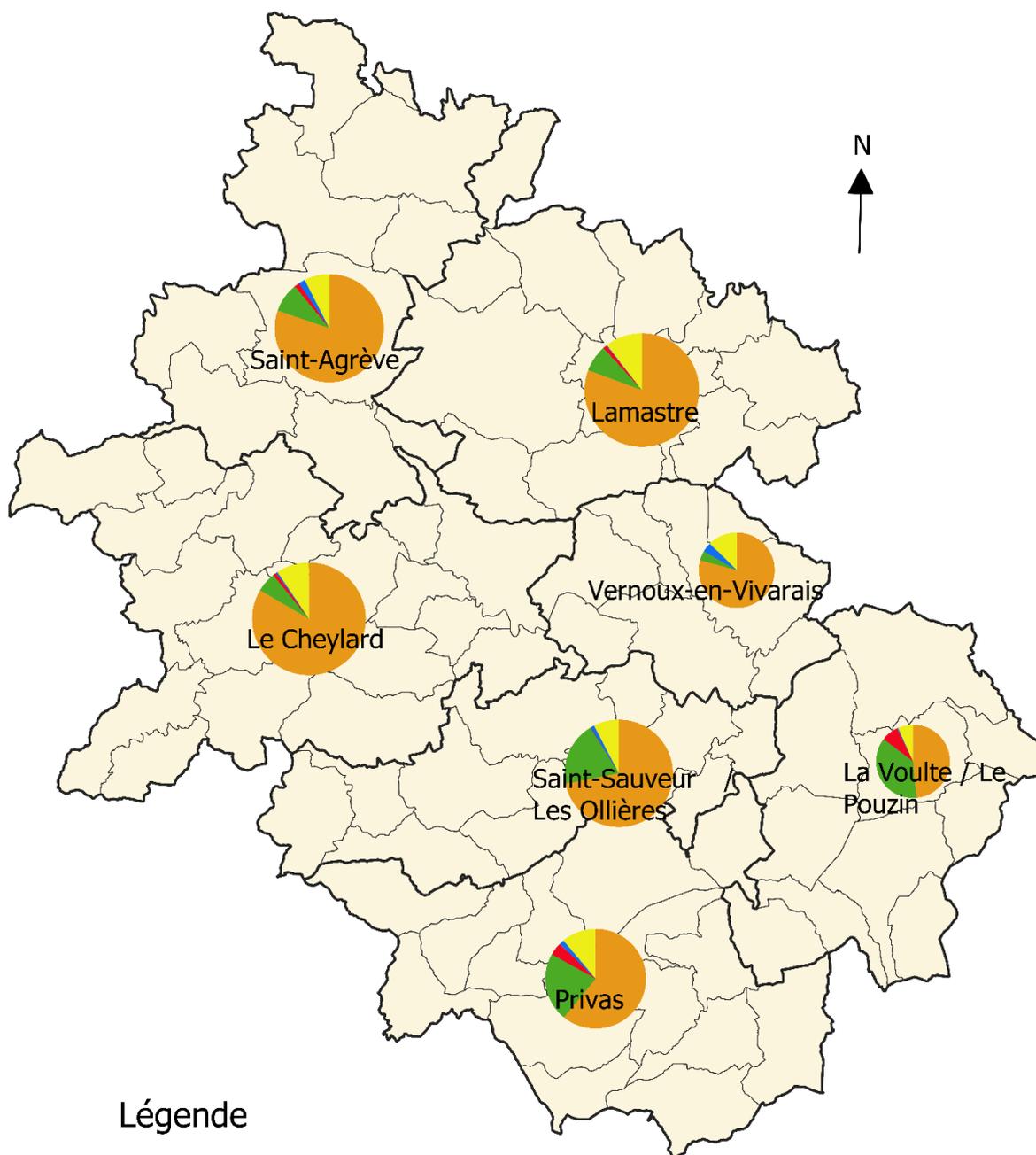
Nombre d'emplacements par communes

- Moins de 50 emplacements
- De 50 à 99 emplacements
- De 100 à 149 emplacements
- De 150 à 199 emplacements
- Plus de 200 emplacements

Nombre d'emplacements par campings (2213 emplacements au total)

- Moins de 50 emplacements
- De 50 à 99 emplacements
- De 100 à 149 emplacements
- Plus de 150 emplacements

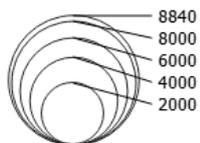
Carte 45 : Types d'hébergements touristiques par bassins de vie



Légende

- Résidences secondaires
- hôtellerie plein air
- locatif
- hôtellerie
- collectif

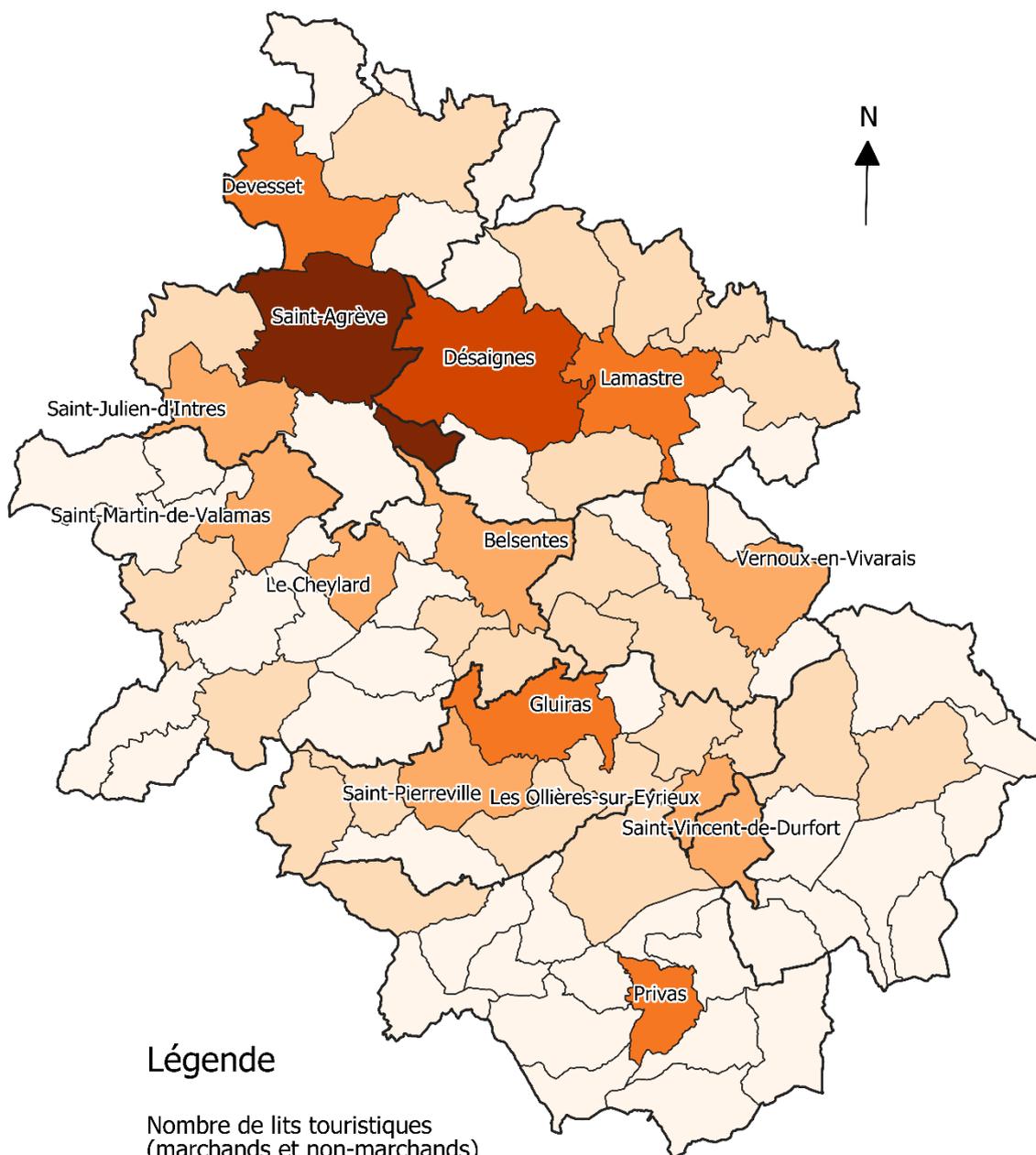
Nombre de lits



0 5 10 km

Source : ADT 2019 - INSEE 2016
Réalisation : SyMCA 2020

Carte 46 : Offre d'hébergements touristique en Centre Ardèche par commune



Légende

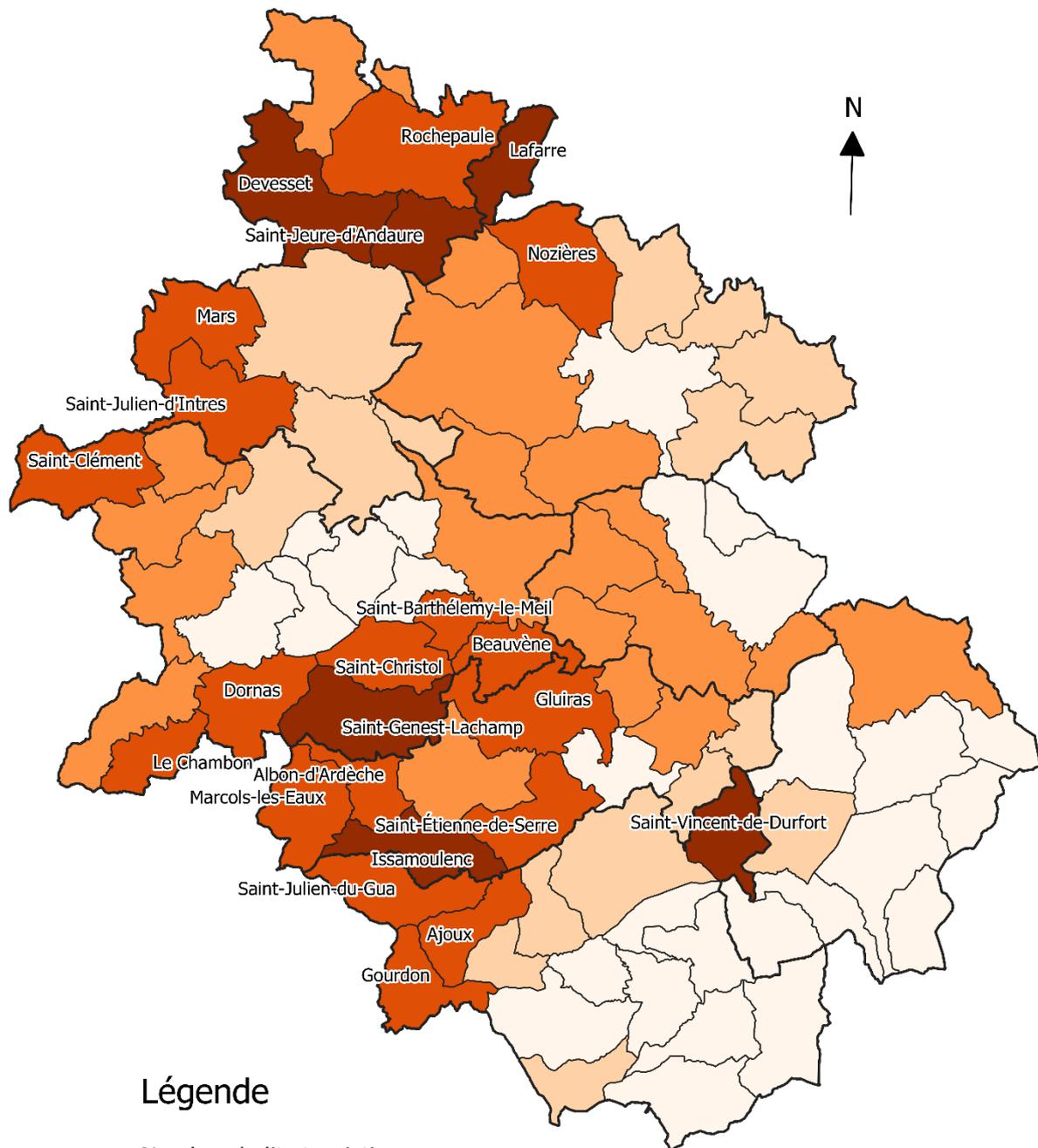
Nombre de lits touristiques
(marchands et non-marchands)

55 - 499
500 - 899
900 - 1399
1400 - 1799
1800 - 2299
2300 - 2730

0 5 10 km

Source : ADT 2019 - INSEE 2016
Réalisation : SyMCA 2020

Carte 47 : Taux de fonction touristique par communes



Légende

Nombre de lits touristiques
pour 100 habitants



0 5 10 km



Source : ADT 2019 - INSEE 2016
Réalisation : SyMCA 2020

Les communes offrant le plus de logements touristiques, du fait notamment de leur nombre élevé de résidences secondaires, sont davantage localisées au nord du territoire : St Agrève, Désaignes, Devesset, Lamastre. La haute vallée de l'Eyrieux offre aussi, mais dans une moindre mesure, un nombre de lits conséquent notamment sur Le Cheylard, St Martin-de-Valamas, St Julien-d'Intres, Belsentes, et en moyenne vallée de l'Eyrieux sur Gluiras, St Vincent-de-Durfort, Les Ollières (complexes d'hôtellerie de plein air importants). Privas et Vernoux ont aussi

une offre qui les place dans les communes à fort accueil touristique.

Toutefois, rapporté au nombre d'habitants (le taux de fonction touristique), on constate que certaines communes peuvent accueillir jusqu'à 5 fois plus de touristes qu'elles n'ont d'habitants (Devesset, Gluiras, Les Ollières). Si le taux de fonction touristique confirme la prédominance du nord du territoire, de la haute et moyenne vallée de l'Eyrieux, cette forte pression gagne aussi plus au sud sur le bassin de vie de St Sauveur-Les Ollières et sur les communes voisines de St Pierreville.

Une économie touristique prégnante dans l'économie générale

Le chiffre d'affaires du tourisme en Ardèche était estimé à 670M€ en 2016, dont 30% pour l'hébergement marchand et 20% pour la restauration. La part générée par le Centre Ardèche était de 16,4%. (Source ADT07. Etude clientèle Altimax. 2016)

Cette même étude de clientèle précise que la dépense moyenne sur l'ensemble du département est de 33,1€/jour/touriste, toutes saisons et tous types d'hébergements confondus. En Centre Ardèche, le panier moyen est inférieur (30,3€/jour/touriste), dû notamment au nombre élevé de résidences secondaires qui ne génèrent pas directement de dépenses d'hébergement (tourisme affinitaire). En comparaison, il est en moyenne supérieur à 40€/jour/touriste dans le sud Ardèche (secteur des Gorges) mais d'un peu moins de 20€ en Ardèche Verte.

En 2018, le territoire du SCoT totalisait environ 150 établissements d'activités fortement liées au tourisme (hébergements touristiques marchands, restaurants et débits de boissons, services de transport non urbain, services des voyagistes et agences de voyages, autres services et activités récréatives et de loisirs) totalisant un effectifs d'environ 350 salariés permanents dans le secteur privé contre environ 1 000 établissements et 3 000 emplois salariés permanents dans le secteur privé sur l'ensemble du département au 31 décembre

2018 (hors emplois saisonniers), 5 700 emplois salariés du secteur privé au 30 juin 2018, incluant les saisonniers en poste à cette date. Ces chiffres montrent le poids de l'emploi saisonnier et touristique dans le département : le nombre d'emplois au 30 juin 2018 étant presque 2 fois supérieur à celui du 31 décembre de la même année. (source Base de données Séquoia de l'Acoss - Caisse nationale du réseau des URSSAF / base des effectifs salariés des établissements du secteur privé. ADT 07).

Le territoire ne concentre ainsi que 12% des emplois départementaux du secteur. De fait, le Centre Ardèche compte essentiellement des petites entreprises touristiques, employant peu de salariés. Toutefois, il est à noter que ces chiffres ne reflètent pas totalement la réalité de l'emploi du secteur du tourisme, les emplois non-salariés et saisonniers n'étant pas pris en compte dans les sources disponibles.

Le secteur du tourisme est en outre porteur d'avenir. En effet, l'emploi touristique a progressé en Ardèche de + 0,1% de 2008 à 2018 (près de 300 emplois salariés en plus en 10 ans). Le secteur touristique résiste mieux aux aléas économiques que les autres secteurs d'activité. Par ailleurs l'observatoire de l'ADT 07 montre que le nombre d'emplois salariés saisonniers dans le privé connaît une progression supérieure au nombre d'emplois salariés permanents ces dernières années.

La taxe de séjour perçue par les collectivités ardéchoises s'élevait à 3M€ pour l'exercice 2018, en diminution de 6% entre 2017 et 2018 (*source ADT07/collectivités en charge de la collecte*). 15% de la taxe de séjour sont générés par la moitié nord du département (Centre Ardèche et Ardèche Verte)

Le Centre Ardèche compte nombre de restaurants de bon niveau ; restaurants gastronomiques, de

terroir, dont 2 labellisés « Bistrot de Pays® », etc. Ils participent à l'attractivité du territoire et contribuent sensiblement à l'économie locale et à l'augmentation du panier moyen. A l'échelle départementale, ils participent à hauteur de 20% du chiffre d'affaires généré par le tourisme. Concentrés pour la plupart dans les villes et bourgs centres, ils sont aussi des lieux de vie et d'animation de nombreux villages.

Un territoire disposant de 3 Offices de tourisme intercommunaux

Depuis les recompositions territoriales dues à la loi NOTRE, chaque intercommunalité a choisi son organisation et sa stratégie touristique (« *Ardèche Buissonnière* », « *Hautes Vallées de l'Ardèche* », « *Pays de Lamastre Ardèche* ») selon ses compétences.

Le Centre Ardèche s'est réorganisé autour de 3 Offices de Tourisme intercommunaux ; il en comptait 10 avant la structuration des communautés d'agglomération et de communes :

- L'Office de tourisme « Ardèche buissonnière » sur le territoire de la CAPCA avec des points d'accueil à Privas, La

Voulte, Les Ollières, Vernoux, Beauchastel, Chalencou et St Sauveur-de-Montagut,

- L'Office de tourisme « Ardèche Hautes Vallées » rassemble Le Cheylard, St Martin-de-Valamas, St Pierreville et St Agrève,
- L'Office de tourisme du pays de Lamastre regroupé avec l'OT de Désaignes.

Face à une concurrence très forte tant au niveau départemental que régional et national, et une évolution rapide des clientèles et de leurs attentes, le Centre Ardèche devra trouver la maille pertinente à une offre qui le positionne durablement sur le marché du tourisme.

Des partenariats stratégiques avec les territoires voisins, le PNR et le Conseil départemental

Le réseau Bistrot de Pays® ardéchois compte 15 établissements labellisés en 2020, dont 2 en Centre Ardèche à St Michel-de-Chabrillanoux et à St Jeure-d'Andaure. Les 13 autres sont situés en Ardèche Méridionale. Ce réseau départemental



permet une visibilité accrue et une action plus forte par des outils mutualisés (guides, sets de table, processus de labellisation, ...).

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche est un partenaire majeur en matière de tourisme. Plusieurs collaborations sont établies notamment au travers d'actions inscrites dans sa charte

européenne du tourisme durable. Par exemple les géosites/Label UNESCO Géopark tel que le Rocher de Brion à Jaunac ou le volcan de Chirouze à Creysseilles, la marque « Valeurs Parc » sur des hébergements, ...



Le Centre Ardèche inscrit sa politique touristique dans la Stratégie de développement « Ardèche Tourisme Horizon 2020 » du Conseil départemental mis en œuvre par son Agence de Développement touristique.



5.4.3. Synthèse et enjeux

Une attractivité touristique portée par la marque « Ardèche » et par le Parc Naturel Régional sur les 2/3 du territoire.

Des politiques touristiques locales volontaristes.

Le tourisme : un poids économique comptant davantage sur les bassins de vie de St Agrève, St Sauveur-Les Ollières, Lamastre, Vernoux, Le Cheylard, atténuant le déséquilibre est/ouest.

Une fréquentation touristique étroitement liée aux résidences secondaires (74% des lits touristiques).

Une offre touristique riche et variée en matière de patrimoines, paysages, terroir, voies douces, baignade, visites de sites, etc.

Des voies douces « d'exception » maillant le territoire (Dolce Via, voie de la Payre)

Une destination mal identifiée par rapport au sud du département (manque d'image et de notoriété propres).

Une offre hôtelière et d'hébergements pour groupes faible.



ATOUTS

FAIBLESSES





OPPORTUNITÉS

Un territoire vivant et animé toute l'année.

La conquête de nouvelles clientèles contrainte par le manque de notoriété

Des territoires voisins touristiquement attractifs rayonnant sur le Centre Ardèche.

D'autres destinations touristiques proches et concurrentes.

Une offre d'itinérance qui se structure (boucles, hébergements, services...) : voies douces de la Payre et Dolce Via, boucle Train de l'Ardèche/Dolce Via/Via Rhôna, etc.

Une diversité d'hébergements touristiques insuffisante, notamment pour accueillir des groupes (structuration de l'itinérance, etc.).

Une offre de loisirs liés à l'eau fortement plébiscités par les estivants.

Des activités liées à l'eau menacées par la raréfaction de la ressource (dérèglement climatique).

Un tourisme marqué au-delà de la saison estivale, contribuant à maintenir l'emploi, les commerces et les services toute l'année.

Un tourisme qui pèse dans l'économie : des emplois non délocalisables, consommation de terroir et de qualité, agritourisme, etc.

MENACES



Le tourisme : des enjeux pour le territoire *et des questions stratégiques*

Le tourisme, un facteur de développement économique et local.

Un tourisme durable, de qualité et de terroir, créateur d'emplois non délocalisables.

Quelle place pour le tourisme dans l'économie locale ?

Quel modèle économique pour le tourisme en Centre Ardèche ?

Des résidences secondaires levier de développement économique.

Quels patrimoines préserver / valoriser pour l'attractivité touristique du territoire ?

Une structuration de l'offre touristique à l'échelle du territoire en faveur d'une itinérance douce (hébergements, itinéraires, services, etc.).

5.5. LE COMMERCE

Cette partie a été réalisée dans le cadre d'une étude produite par le cabinet AID observatoire en 2018. La base population INSEE utilisée ici correspond à celle de l'année 2014.

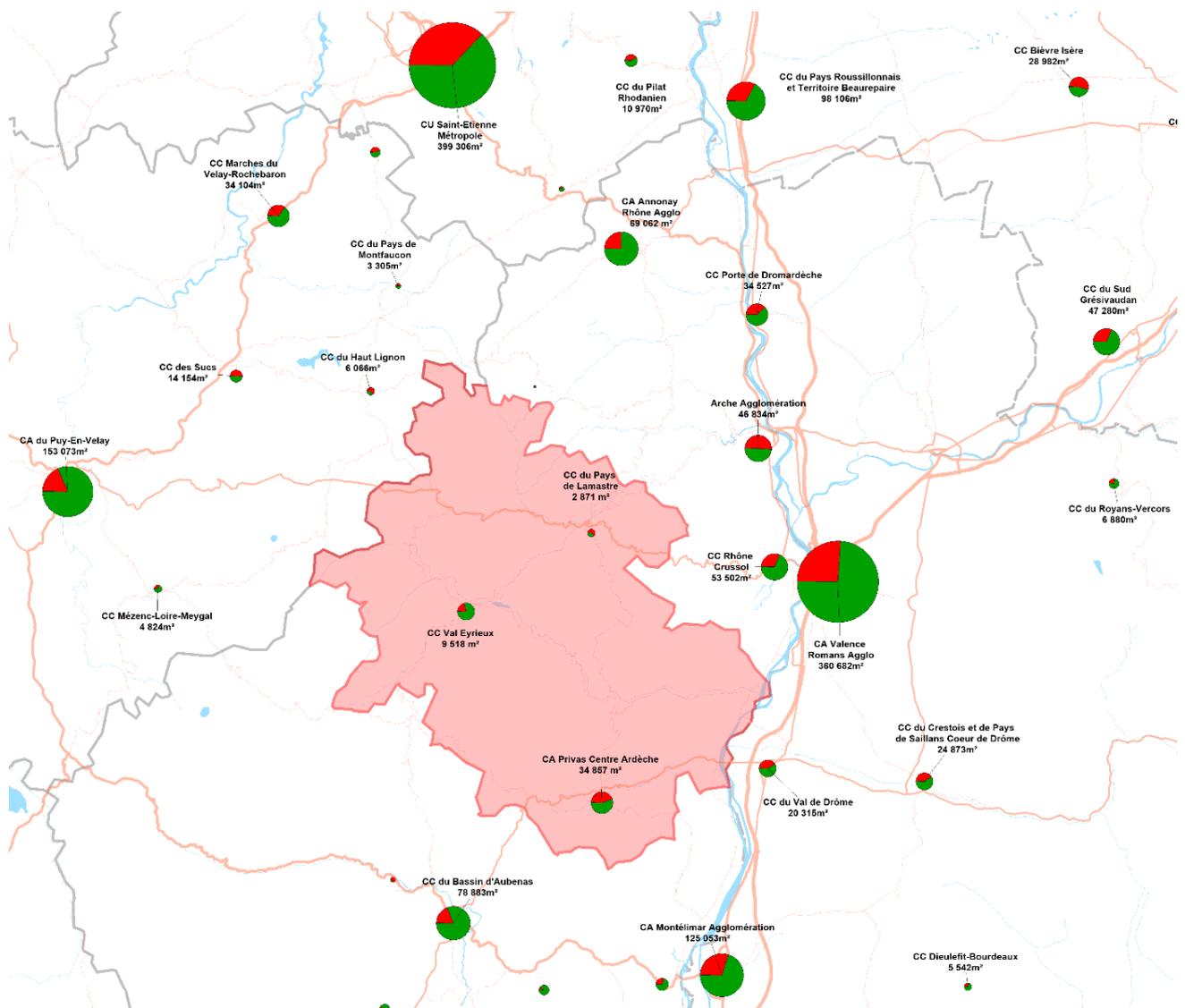
5.5.1. L'offre commerciale et artisanale du Centre Ardèche

L'offre en grandes et moyennes surfaces (GMS)

Bien que ne disposant que d'une offre partielle en grandes et moyennes surfaces, le SyMCA reste localisée à très grande proximité de pôles commerciaux d'ampleur tels que Valence-Romans Agglomération, Montélimar Agglomération, le bassin d'Aubenas,

L'agglomération du Puy en Velay et la Métropole de Saint-Etienne. Il est à noter aussi la présence de plus petits pôles aux limites du territoire, tels qu'Arche Agglomération, Annonay Rhône Agglo, le Haut Lignon, Rhône Crussol ou encore le Val de Drôme.

Carte 48 : Pôles commerciaux dans l'environnement proche du SyMCA



Sources : données extraites du fichier des commerces de plus de 300 m² de la CCI Ardèche 2017 et LSA expert* pour les autres départements (*base de données de la grande distribution)

Tableau 19 : Surfaces totales des grandes et moyennes surfaces (GMS) du territoire en m²

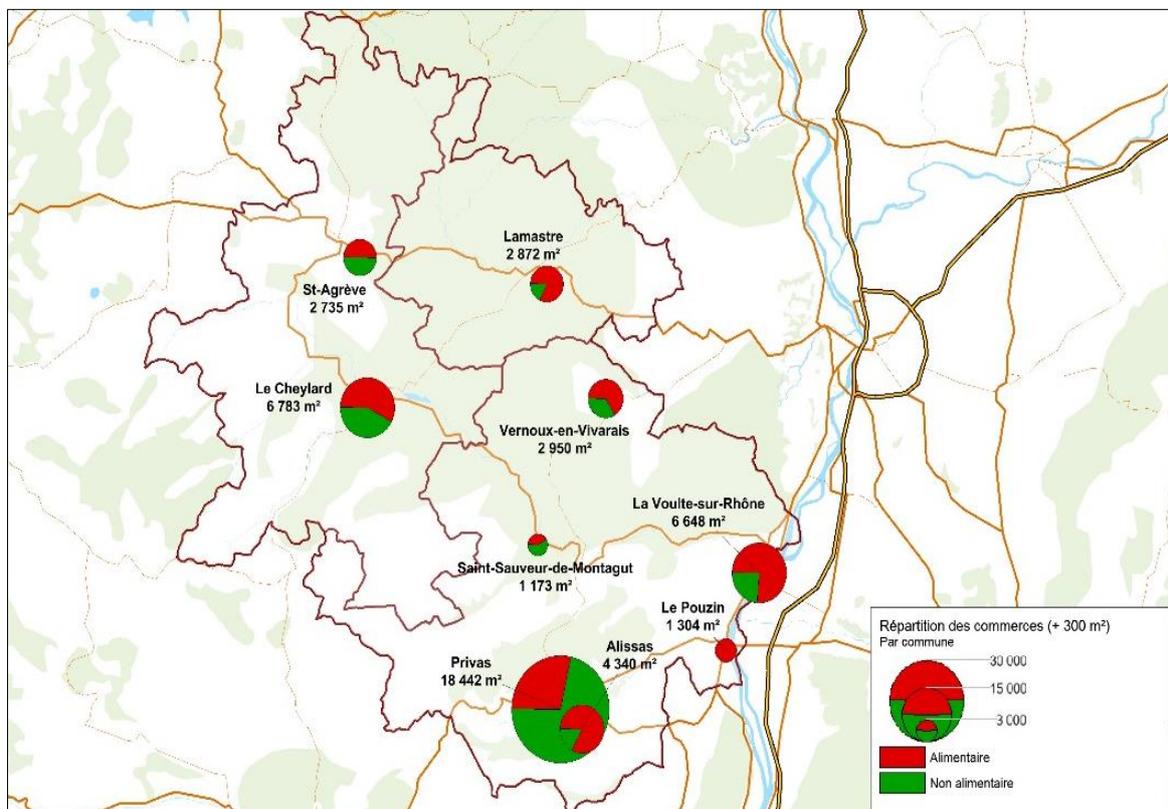
	CA Privas Centre Ardèche	CC du Pays de Lamastre	CC Val' Eyrieux	SyMCA
Alimentaire	17 662	2 350	5 308	25 320
Equipement de la personne	2 750			2 750
Equipement de la maison	5 856			5 856
Bricolage, jardinage (hors matériaux et commerces de gros)	6 839	522	3 610	10 971
Biens culturels et loisirs	1 750		600	2 350
TOTAL	34 857 m²	2 871 m²	9 518 m²	47 247 m²

Sources : données extraites du fichier des commerces de plus de 300 m² de la CCI Ardèche 2017

En Centre Ardèche l'offre en grandes et moyennes surfaces (GMS de plus de 300 m² de surface de vente) représente 47 247 m² de surfaces de vente. Les surfaces alimentaires constituent plus de la moitié des surfaces totales des GMS, soit 25 320 m². Si généralement l'offre de GMS alimentaire représente un tiers de l'offre totale, la répartition en Centre Ardèche reflète des pratiques d'achats bien particulières, notamment sur les parties les plus rurales de la moitié Nord du territoire. En effet, telle que développée dans

l'étude des flux de consommation, l'attractivité de Privas reste limitée sur l'ensemble du SCoT, du fait de l'éloignement de Privas par rapport aux deux autres EPCI et de la relative proximité de pôles proposant une plus grande diversité commerciale, tels que Valence et Le Puy en Velay.

La Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche regroupe 74% des GMS du territoire du SCoT, dont 70% des surfaces alimentaires totales.

Carte 49 : Répartition des surfaces commerciales de plus de 300m² sur le territoire du SCoT

Source : Carto AID, données fichier des commerces de plus de 300m² de la CCI Ardèche 2017

L'agglomération privadoise concentre l'essentiel de l'offre non alimentaire et est le principal EPCI à regrouper des GMS spécialisées en équipement de la personne (2 750 m²) et en équipement de la maison (5 856 m²). Cette part plus importante du non alimentaire sur la CA Privas Centre Ardèche n'est pas atypique, puisque l'offre en GMS non alimentaire se localise généralement principalement autour des agglomérations et se structure de manière plus limitée autour des petites villes... Cette répartition de l'offre de GMS, fait de Privas la polarité commerciale principale de Centre Ardèche.

En ce qui concerne la CC du Pays de Lamastre, la commune principale concentre la totalité des surfaces de plus de 300 m², ce qui s'explique aisément au regard de la ruralité du reste de l'EPCI.

S'agissant du territoire de la communauté de communes Val' Eyrieux, la répartition des GMS est davantage diffuse. La commune principale du Cheylard comptabilise sans surprise le plus de surfaces commerciales de plus de 300 m², suivie par la commune de Saint-Agrève. Cette répartition restant en cohérence avec l'armature urbaine.

Tableau 20 : Densité commerciale des plus de 300m² pour 1 000 habitants sur le territoire du SCoT

Pour 1 000 habitants	CAPCA	CCPL	Cc Val' Eyrieux	SyMCA
Densité alimentaire	406	355	411	401
Densité non alimentaire	395	79	326	348
Densité totale	800	433	737	749

Source : données extraites du fichier des commerces de plus de 300m² de la CCI Ardèche 2017 et population INSEE

Tableau 21 : Densité commerciale des plus de 300m² pour 1 000 habitants et comparaison au niveau régional, départemental et national

Pour 1 000 habitants	Rhône Alpes	Ardèche	Moyenne nationale
Densité alimentaire	321	364	388
Densité non alimentaire	522	491	606
Total	843	855	994

Source : données extraites des fichiers IFLS 2015 et LSA expert 2017 et population INSEE 2014

Les tableaux de densité pour 1 000 habitants ci-dessus, permettent de remettre en perspective le nombre de m² commerciaux du territoire au regard de la population. Les chiffres de densité de comparaison au niveau national, de la région et du département permettent de mettre en avant une assez faible densité commerciale en GMS sur le territoire (749m²/1000 habitants contre 994 au niveau national), en particulier pour la densité en non alimentaire (348 contre 491 en Ardèche). La densité alimentaire est quant à elle dans les moyennes nationales (401 contre 388 au niveau national), voire légèrement au-dessus, induisant une certaine autonomie en la matière.

Une analyse plus fine, à l'échelle des EPCI, met en évidence que la CA Privas Centre Ardèche est la polarité commerciale la plus équipée du SyMCA, suivie de près par la CC Val' Eyrieux. Le bassin de Privas et celui du Cheylard ont une densité alimentaire et non alimentaire très proche, qui reste relativement similaire à celle du SyMCA. A contrario, la CCPL a une densité alimentaire moindre, et l'offre en GMS non alimentaires reste quasi inexistante, induisant une certaine dépendance vis-à-vis de pôles plus structurés. Cette analyse met en avant des densités en non alimentaire et alimentaire plus élevées autour des centralités urbaines telles que Privas, Le Cheylard et La Voulte-sur-Rhône,

Même si l'offre de chaque EPCI n'est pas toujours complète sur certaines catégories de produits, il convient de souligner que certaines typologies d'activités ne pourront se développer qu'à partir d'un certain seuil de population. L'analyse des flux de consommation permettra de compléter ces éléments sur l'offre et d'identifier plus précisément les typologies d'activités par EPCI sur lesquels l'offre fait défaut.

Les principaux pôles commerciaux regroupant une diversité commerciale importante sont :

- Privas / Alissas : Intermarché, Lidl, Monoprix, ainsi qu'une large offre en non alimentaire (Mr Bricolage, Gifi, Gémo, etc.). Avec Hyper U, la commune d'Alissas

accueille la principale locomotive alimentaire du bassin de Privas.

- Le Cheylard : Super U, Intermarché et plusieurs magasins d'équipement de la maison (Weldom, Gamm Vert, Point P, etc.).
- Saint-Agrève : Carrefour contact, Intersport, Point P, Gamm Vert, etc.
- La Voulte-sur-Rhône : Intermarché, Carrefour Market (*changement d'enseigne en 2019 : Netto*), Gamm Vert, etc.
- Vernoux-en-Vivarais : Intermarché, Gamm Vert, etc.
- Lamastre : Super U, Gamm Vert Village, etc.

Autorisations des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC)

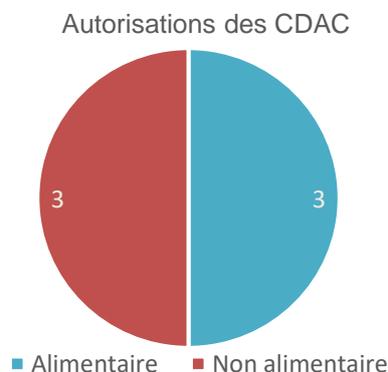
Entre 2010 et 2015 en Centre Ardèche, 6 637 m² de surfaces de vente ont été autorisées, (6 CDAC), soit une CDAC par an.

Les surfaces accordées sur le non alimentaire sont destinées au jardinage, bricolage et équipement de la personne et de la maison.

Ces extensions et créations commerciales ont été accordées sur les principaux pôles du territoire du SCoT (Privas, La Voulte-sur-Rhône, Le Cheylard et Vernoux-en-Vivarais).

Le nombre de m² autorisés correspond à 18m²/an pour 1 000 habitants, ce qui est relativement faible

et correspond aux constats sur des territoires dont la croissance démographique est limitée. Ce rythme lent s'explique donc par la faible dynamique démographique du territoire et par la présence de polarités commerciales déjà bien structurées à proximité (Valence, Aubenas, Montélimar, etc.).



Source : données issues de l'enquête de consommation Rhône Alpes, CCI Ardèche 2018

L'offre de proximité (moins de 300m²)

L'offre sédentaire

Les données présentées dans la présente partie, sont extraites du fichier Sirene de l'INSEE de 2016, un tri a été effectué afin de prendre en compte uniquement le commerce de détail, les services marchands et non

marchands, les cafés, hôtels, restaurants et l'automobile. Ce fichier ne propose pas une lecture exhaustive sur la question de la vente directe et sur les marchés qui sera traité dans la partie suivante.

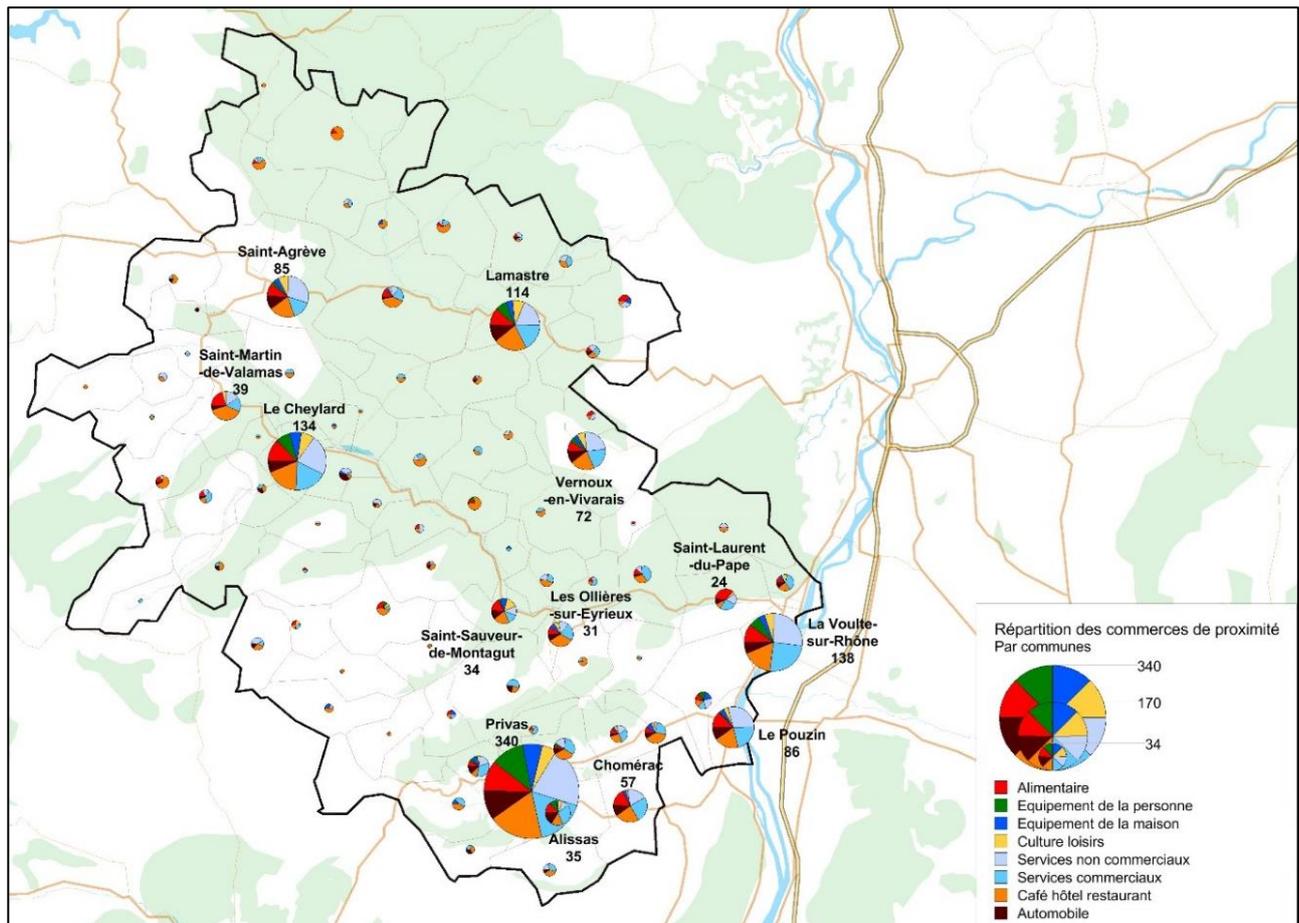
La carte ci-dessous représente la répartition des commerces de proximité (commerces < 300 m²) et fait apparaître plusieurs polarités jouant un rôle à l'échelle d'un bassin de vie plus ou moins large, à savoir :

- Sur CA Privas Centre Ardèche : Privas, La Voulte, Le Pouzin, Vernoux en Vivarais, Chomérac, Saint-Sauveur-de-Montagut et les Ollières-sur-Eyrieux,

- Sur CC Val'Eyrieux : Le Cheylard, Saint-Agrève et Saint-Martin-de-Valamas,
- Sur la CC du Pays de Lamastre : Lamastre.

Bien qu'une certaine concentration de l'offre soit observée autour de Privas, cette carte fait ressortir la présence d'un maillage commercial permettant de répondre aux besoins de proximité des habitants situés dans les secteurs plus ruraux.

Carte 50 : Répartition des commerces de proximité sur le territoire du SCoT



Source : Données extraites du fichier SIRENE de l'INSEE 2016, cartographie AID

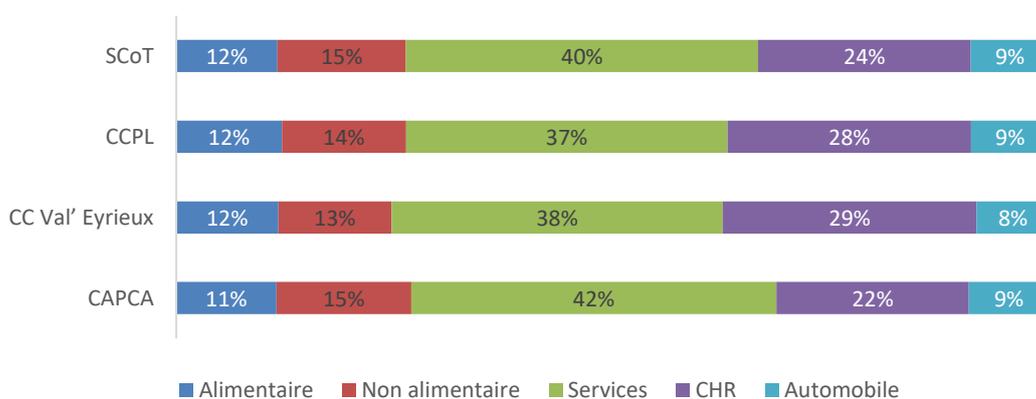
Il existe 1 638 établissements commerciaux et de services de moins de 300 m² à l'échelle du territoire du SCoT. La répartition par intercommunalité est la suivante :

- CAPCA : 65% de l'offre totale
- CC Val'Eyrieux : 24% de l'offre totale
- CCPL : 11% de l'offre totale

Tableau 22 : Répartition de l'offre commerciale de moins de 300 m² sur le territoire du SCoT (en nombre)

Intercommunalité	Alimentaire	Non alimentaire	Services	CHR*	Automobile	Total
CAPCA	122	164	445	234	98	1 063
CC Val' Eyrieux	45	50	146	112	32	385
CCPL	23	27	70	53	17	190
SCoT	190	241	661	399	147	1 638

Source : Données extraites du fichier SIRENE de l'INSEE 2016. *CHR = cafés, hôtels, restaurants.

Figure 23 : Répartition de l'offre commerciale de moins de 300 m² sur le territoire du SCoT (en pourcentage)

Source : Données extraites du fichier SIRENE de l'INSEE

Le bassin de Privas concentre les deux tiers de l'offre commerciale de proximité. En prenant en compte les GMS présentes sur ce territoire, la CAPCA s'impose comme la polarité commerciale principale du Centre Ardèche. La CC Val'Eyrieux et la CCPL ont une offre plus limitée, notamment s'agissant des services et des commerces non

alimentaires et liés à l'automobile : 3 fois moins de commerces en nombre sur la CC Val'Eyrieux et 6 fois moins sur la CCPL, que sur la CAPCA. A contrario on constate sur ces deux derniers EPCI une répartition plus équilibrée des commerces alimentaires et cafés, hôtels, restaurants.

Tableau 23 : Densité de l'offre commerciale et de service de - de 300m² pour 1000 habitants sur le territoire du SCoT

Intercommunalité	Alimentaire	Non alimentaire	Services	CHR	Automobile	Total
CAPCA	2,8	3,8	10,2	5,4	2,3	24,4
CC Val'Eyrieux	3,5	3,9	11,3	8,7	2,5	29,8
CCPL	3,5	4,1	10,6	8,0	2,6	28,7
SCoT	3,0	3,8	10,5	6,3	2,3	26,0

Source : d'après fichier SIRENE de l'INSEE 2016 et données de population INSEE 2015

Tableau 24 : Densité commerciale et de service des - de 300m² pour 1000 habitants et comparaison au niveau régional, départemental et national

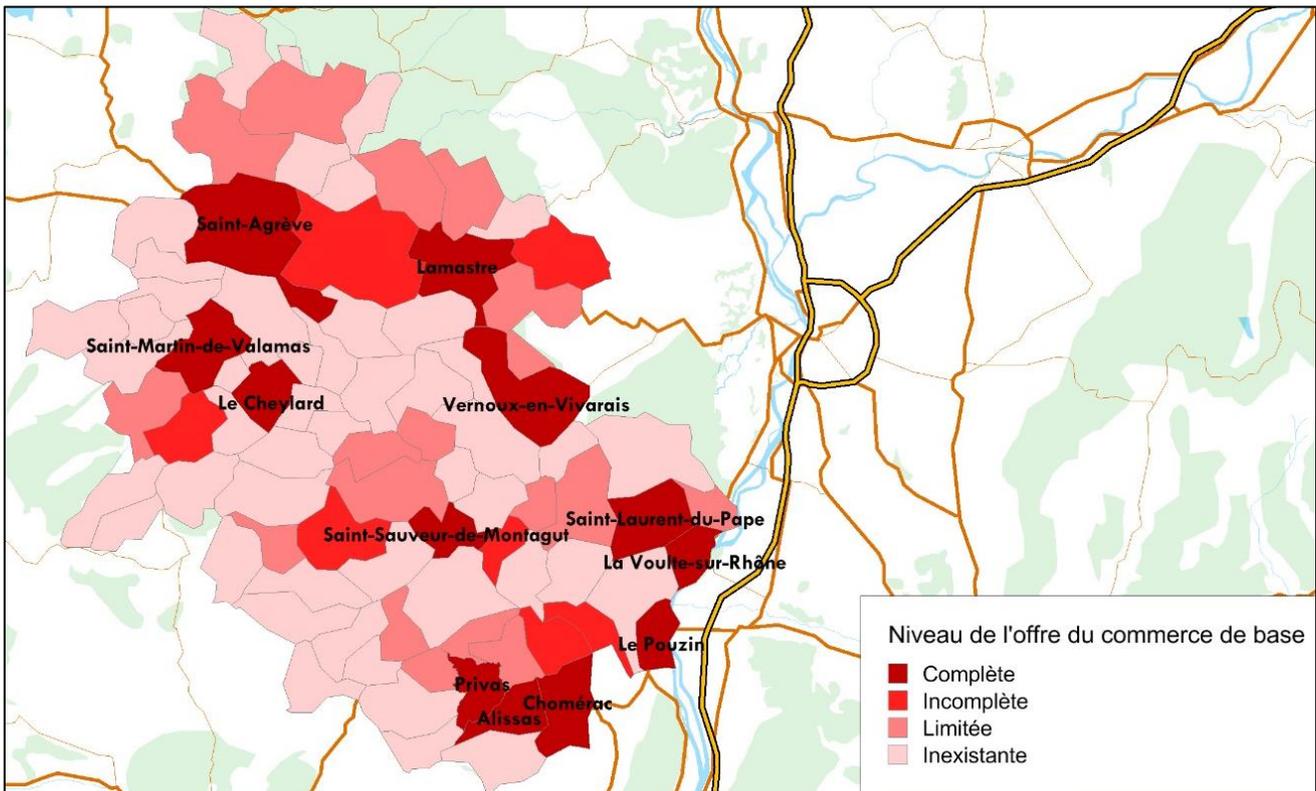
	Alimentaire	Non alimentaire	Services	Café, hôtel, restaurant	Automobile	Total
Rhône Alpes	2,4	4,6	14,7	6,1	2,2	30,1
Ardèche	3,1	4,3	10,7	7,7	2,1	28,0
Moyenne France	2	3	9	4	2	20

Sources : données AID d'après fichier SIRENE 2016 et INSEE population 2014

Les chiffres sur la densité commerciale et de services de moins de 300m² viennent compléter les constats précédents sur les spécificités par bassin. Les données de comparaison permettent quant à elles d'évaluer le niveau de densité de l'offre sur le territoire par rapport à la moyenne nationale, départementale et régionale. Les densités en commerces de moins de 300m² sur le territoire du SCoT restent bien supérieures aux

moyennes nationales et relativement proches de celles du département. Cette approche permet de mettre en avant un meilleur niveau d'équipement en commerces et services de proximité sur les bassins de Val'Eyrieux et de Lamastre, alors même que ces deux EPCI possèdent moins d'activités en nombre. Cette analyse est d'autant plus vraie concernant l'offre alimentaire et de cafés, hôtels, restaurants.

Carte 51 : Tissu commercial alimentaire de première nécessité



Source : données SIRENE de l'INSEE 2016 exploitation AID et cartographie AID

Tissu commercial de première nécessité complet = présence d'un supermarché ou des 3 commerces de base alimentaire (alimentation générale, boulangerie-pâtisserie, boucherie-charcuterie) ou d'au moins 5 commerces alimentaires.

Incomplet : 2 à 4 commerces alimentaires de base.

Limité : un commerce alimentaire de base.

Inexistant : absence de commerce de base.

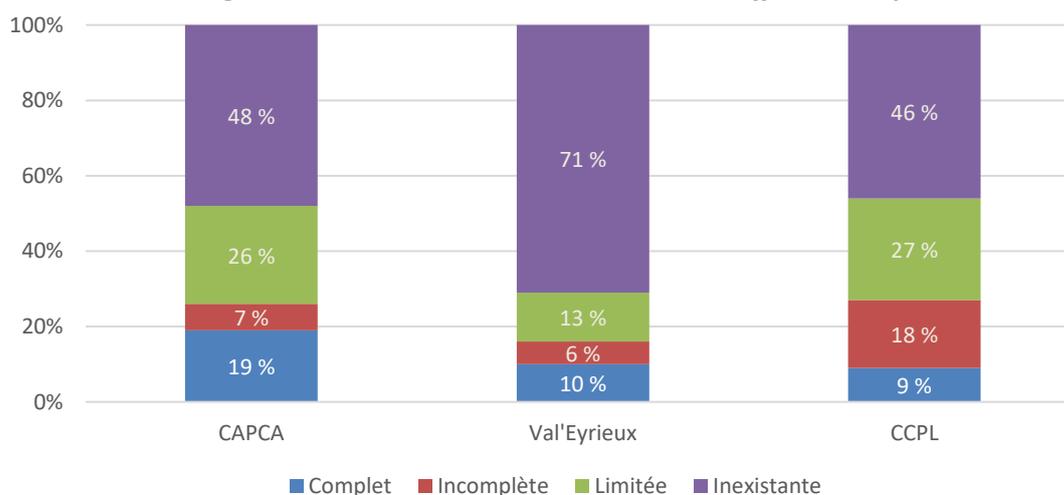
On constate que le tissu commercial alimentaire de première nécessité est concentré sur et autour des communes pôles du territoire du SCoT Centre Ardèche. Effectivement, seules 12 communes possèdent un niveau d'offre complet, avec la présence d'un supermarché et/ou des 3 commerces alimentaires de base ou d'au moins 5 commerces alimentaires. Si seulement 14% des communes regroupent une offre complète, il convient de noter qu'elles regroupent 54% de la population du territoire du SCoT.

A l'inverse, plus de la moitié des communes n'ont pas d'offre alimentaire : soit 19% des habitants du SCoT Centre Ardèche n'ont aucun commerce de base dans leur commune, soit 11 866 personnes. Les communes concernées par cette absence comptent pour la majorité moins de 400 habitants. Sur ces communes sans offre commerciale, seules les communes de Saint-Priest et Rompon, regroupent plus de 1 000 habitants, seuil en dessous duquel il reste généralement difficile de développer une offre commerciale. Cependant ces deux communes restent proches de polarités commerciales déjà structurées (La Voulte et Privas), rendant difficile un développement de l'offre.

Enfin, 16 838 personnes ne bénéficient que d'un niveau d'offre incomplet ou limité. 25 communes possèdent 2 à 4 commerces alimentaires ou 1 seul commerce alimentaire de base. Ces communes sont pour la plupart limitrophes des pôles commerciaux du territoire du SCoT. Il est important de noter que ces villages n'ont pas de GMS alimentaire et dépendent donc des GMS regroupées dans les 12 communes principales.

En conséquence d'un territoire montagneux et à dominante rurale, les EPCI composant le territoire du SCoT sont marqués par un tissu commercial concentré dans des pôles de bassin de vie desservant les secteurs plus ruraux. L'analyse de l'offre par bassin, met en évidence que Val'Eyrieux regroupe une offre de première nécessité plus limitée que les deux autres EPCI, cela étant lié à un nombre important de communes rurales (voir graphique ci-dessous). La CCPL regroupe un plus petit nombre de communes que Val'Eyrieux, et propose une offre commerciale majoritairement incomplète en comparaison de ce qui est observé sur le périmètre de la CAPCA.

Figure 24 : Part des communes selon le niveau d'offre observé par EPCI



Source : données SIRENE de l'INSEE 2016 exploitation AID

Offre non sédentaire

Les marchés

Au regard de la carte ci-contre, l'offre en marchés non sédentaire est relativement maillée sur le périmètre du SCoT, bien qu'une certaine concentration soit observable sur la CAPCA. L'offre sur le reste du périmètre du SCoT est plus mitée, notamment sur les secteurs ruraux et montagneux entre Lamastre, Saint-Péray, Vernoux-en-Vivarais et Le Cheylard. Il est à noter la présence de marchés d'ampleur aux portes du territoire pouvant impacter sur les consommations des habitants du SyMCA (Saint-Péray, Tournon-sur-Rhône, Saint-Félicien, etc.).

Le périmètre du SCoT recense 26 marchés dont plus d'un tiers ne sont actifs qu'en période saisonnière, induisant une couverture des besoins plus limitée en hiver. Cette saisonnalité de l'offre est d'autant plus prégnante sur Val'Éyrieux. En effet, sur cet EPCI, deux tiers des marchés ne sont actifs qu'en période estivale, traduisant une certaine attractivité touristique du secteur. Toutefois, les trois marchés annuels de Val'Éyrieux maillent relativement bien le territoire, puisqu'ils se déroulent sur 3 communes différentes, à savoir, Le Cheylard, Saint-Agrève et Saint-Martin-de-Valamas.

Sur le Pays de Lamastre l'offre reste présente uniquement sur la commune de Lamastre, qui regroupe l'essentiel de la population de l'EPCI.

Au niveau de la CAPCA, les 11 marchés annuels se déroulent sur 10 communes différentes. Deux marchés sur Privas, et un marché sur chacune des communes suivantes : Beauchastel, Chomérac, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Les Ollières-sur-

Carte 52 : Marchés de l'Ardèche

Carte des marchés de l'Ardèche (édition 2018)

Du nord au sud de l'Ardèche, plus d'une centaine de communes ardéchoises proposent un marché

Repérez votre choix en un coup d'œil

● marchés plus de 30 exposants

● autres marchés



Eyrieux, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Sauveur-de-Montagut, Vernoux-en-Vivarais et Veyras. Tout comme pour Val'Éyrieux cette répartition permet d'afficher un maillage relativement intéressant en matière de commerce non sédentaire sur la CAPCA.

L'offre en matière de marchés est complétée par des foires annuelles, dont 2 sont recensées en période estivale sur Lamastre et 4 sur la CAPCA (une sur Les Ollières-sur-Eyrieux, deux sur Pranles et une sur Saint-Vincent-de-Durfort).

Tableau 25 : Nombre de marchés sur le SymCA et répartition par EPCI

	SymCA	CAPCA	Val'Eyrieux	Pays de Lamastre
Nombre de marchés à l'année	16	11	3	2
Nombre de marchés saisonniers	10	3	7	0
Nombre total de marchés (hors foires)	26	14	10	2

Source : Données extraites du guide des marchés de l'Ardèche de la CCI 2018.

Une analyse plus fine met en évidence que Privas, La Voulte-sur-Rhône et Lamastre concentrent les marchés les plus importants de Centre Ardèche. Ainsi, toute l'année, plus de 30 commerçants non-sédentaires installent leur(s) banc(s) dans ces communes (tableau ci-dessous). Privas est la commune regroupant le plus de marchés : elle comprend au total deux marchés hebdomadaires (mercredi et samedi) et un marché saisonnier, chacun d'eux comptant plus de 30 exposants. Les communes de Saint-Agrève, Vernoux-en-Vivarais, Lamastre et Le Cheylard proposent aussi des marchés importants (plus de 30 bancs) mais caractérisés par une forte

saisonnalité. Lamastre, comme Privas, tient deux marchés hebdomadaires, un plus grand le mardi et un autre plus petit le samedi mais regroupant plus de 30 bancs en période estivale.

Le nombre de commerçants fluctue en fonction des saisons, comme à Vernoux-en-Vivarais et Saint-Agrève : durant la saison hivernale seuls 10 à 30 exposants sont présents, alors qu'en été ils sont plus de 30. Ces variations s'expliquent par la composition des marchés (en partie ou en majorité alimentaires) car les produits locaux changent en fonction de la saisonnalité.

Tableau 26 : Composition des marchés dans les villes principales de Centre Ardèche

Commune	Période de marché	Type de marché	Nombre d'exposants
Lamastre	Toute l'année	Tous produits	>30
	Toute l'année	Alimentaire	Hiver : 10 à 30 Eté : >30
La Voulte-sur-Rhône	Toute l'année	Tous produits	>30
Le Cheylard	Juin/Septembre	Alimentaire	<10
	Toute l'année	Tous produits	Hiver : 10 à 30 Eté : >30
Privas	Toute l'année	Tous produits	>30
	Toute l'année	Tous produits	>30
	Juillet/Août	Tous produits	>30
St-Agrève	Mai/Septembre (nocturne)	Alimentaire	Non renseigné
	Toute l'année	Tous produits	Hiver : 10 à 30 Eté : >30
Vernoux-en-Vivarais	Toute l'année	Tous produits	Hiver : 10 à 30 Eté : >30
	Juillet/Août	Tous produits	10 à 30

Source : Données extraites du guide des marchés de l'Ardèche de la CCI 2018.

Tableau 27 : Nombre de marchés selon leur taille à l'échelle du SyMCA et par EPCI

Nombre de bancs	SyMCA	CAPCA	Val'Eyrieux	Pays de Lamastre
> 30	5	4	0	1
>30 l'été et de 10 à 30 l'hiver	4	1	2	1
10 à 30	4	4	0	0
de 10 à 30 et <10 l'hiver	2	1	1	0
<10	8	3	5	0
Non connu	3	1	2	0
Nombre total de marchés (hors foires)	26	14	10	2

Source : Données extraites du guide des marchés de l'Ardèche de la CCI 2018.

Sur les petites communes, les marchés plus ruraux sont un véritable complément, ainsi qu'un générateur de flux hebdomadaires ou saisonniers. A titre d'exemple, on peut observer la situation de Pranles (situé dans la CAPCA) : ce village de plus de 450 habitants accueille deux fois par an des marchés, l'un en juillet, l'autre en août. Ces derniers permettent aux habitants de profiter de produits du terroir. A noter que Pranles ne

La vente directe

En complément des données sur les marchés, il existe sur le périmètre du SCoT 232 établissements proposant de la vente en circuit court sous au moins l'une des formes de vente suivantes : AMAP, vente à la ferme, vente sur les marchés et magasin de producteurs. Ils représentent 23% des établissements du département de l'Ardèche. Environ un cinquième des exploitants agricoles de l'Ardèche proposent de la vente en circuit court, selon la chambre d'agriculture.

Sur ces 232 établissements, 56% sont sur la CAPCA. 3 communes regroupent plus de 10 de ces

bénéficie pas de la présence de commerces alimentaires de première nécessité. Pour les nombreuses communes rurales de Centre Ardèche, les marchés ont une importance capitale, notamment pour les personnes les moins mobiles, en proposant une offre de première nécessité aux habitants. Les marchés permettent de compléter le maillage commercial du territoire.

établissements, dont deux sur le Pays de Lamastre à savoir Lamastre et Désaignes, en plus de Saint Jean Chambre sur la CAPCA. 8 communes regroupent entre 5 et 7 établissements proposant de la vente en circuit court (Vernoux, La Voulte, St Vincent-de-Durfort, Le Crestet, Rochessauve, St Etienne-de-Serre, St Fortunat et St Pierreville). 63 communes regroupent entre 1 et 4 de ces établissements. Seules 8 communes ne disposent pas de l'un de ces établissements.

Au niveau des magasins de producteurs, il en existe 5 sur le SyMCA, qui sont tous recensés sur la CAPCA.

Tableau 28 : Nombre d'établissements en circuit court

	Nombre d'établissements en circuit court
CAPCA	130
CCPL	49
CC Val'Eyrieux	53
Total général	232

Source : Données de la Chambre d'agriculture d'Ardèche février 2019

Si les établissements proposant de la vente directe ne permettent pas toujours de répondre à l'ensemble des besoins des habitants, ils permettent néanmoins sur certaines communes de proposer une offre de dépannage sur des secteurs ne disposant pas toujours d'offre commerciale.

5.5.2. Clientèle et consommation des ménages de Centre Ardèche

La stagnation, voire la baisse de la population sur certains secteurs du territoire, induit une stabilisation des dépenses de consommation globales du SCoT, laissant peu de marges de manœuvre en matière de développement commercial supplémentaire.

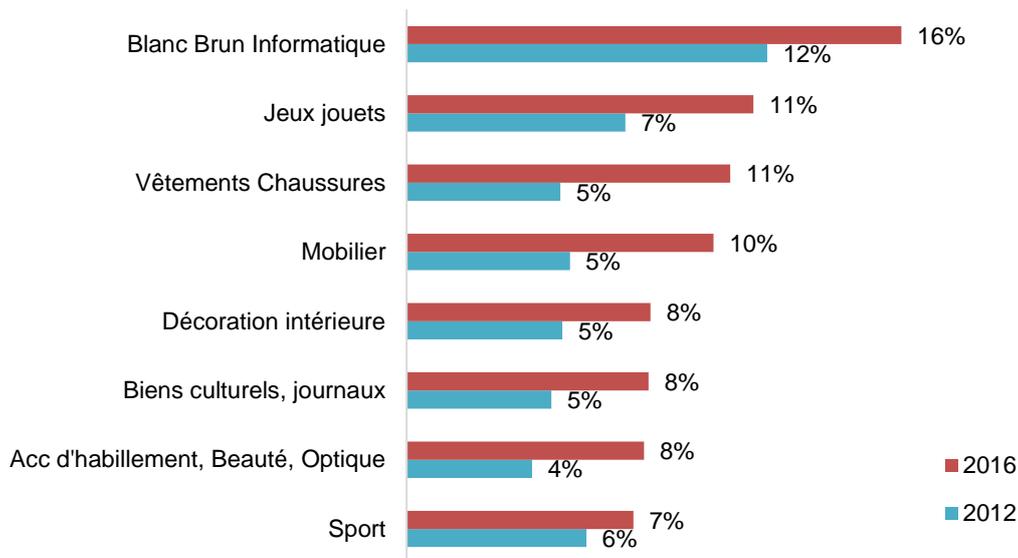
Les dépenses de consommation des ménages s'élèvent à 345 millions d'euros par an, soit une hausse de 20% en l'espace de 11 ans. Cette hausse s'explique par l'arrivée de près de 2 000 ménages sur le territoire sur cette période et par un effet valeur plus que volume (recherche de produits de meilleure qualité en alimentaire, hausse des prix sur certains produits non alimentaire, etc.).

La dépense de consommation par ménage du SCoT est de 11 908 €, dont 52% en alimentaire. Cette dépense de consommation par ménage a certes augmenté depuis 2007 de plus de 1 400 €, mais elle reste malgré tout en deçà de la moyenne nationale

qui est de 12 970 € par ménage, soit plus de 1 000 € d'écart. Ainsi, il ressort une capacité de dépenses de consommation limitée à l'échelle de Centre Ardèche.

Sur ces 345 millions d'euros de dépense de consommation, 117 millions sont dépensés hors EPCI d'origine et hors périmètre du SCoT, soit environ un tiers des dépenses des ménages. L'évasion commerciale concerne en priorité les produits liés à l'équipement de la personne, le culture / loisirs et le mobilier / électroménager / décoration. Ces informations sont en cohérence avec les données sur l'offre commerciale exposée précédemment, le non alimentaire étant peu représenté sur territoire du SCoT. Les habitants de Centre Ardèche se reportent alors sur les agglomérations voisines, en particulier Valence et Montélimar à l'est et Le Puy-en-Velay au nord-ouest. Quant au bassin de Lamastre il reste plus proche de Valence et de Tournon.

Figure 25 : Evolution de l'emprise du e-commerce au niveau national entre 2012 et 2016

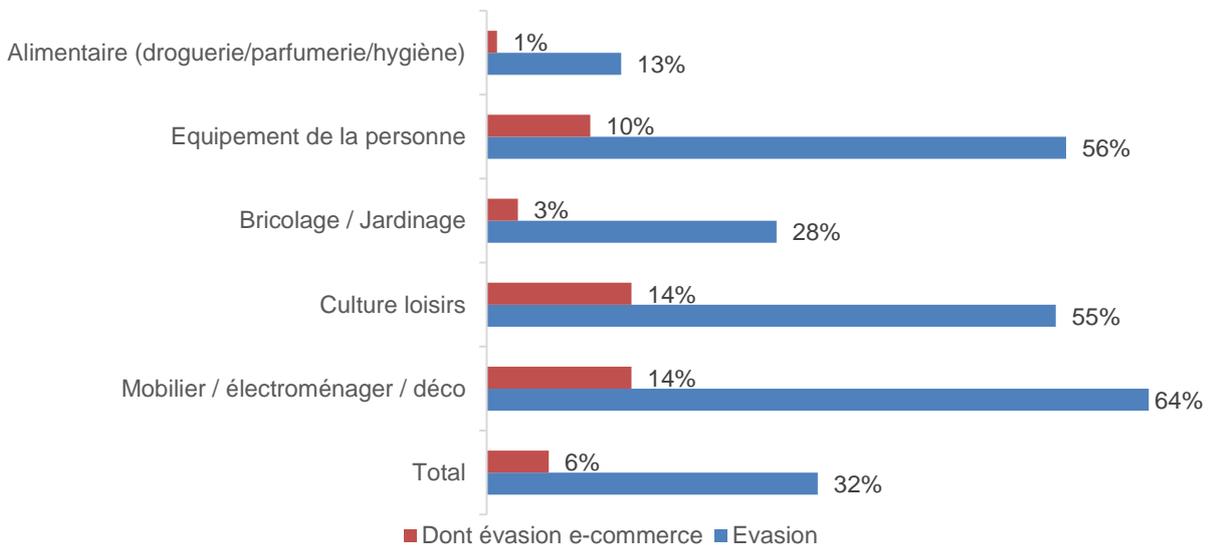


Source : données AID

Parallèlement, les nouvelles tendances de consommation favorisent le e-commerce pour certains achats (électroménager/son/image, culture/loisirs et équipement de la personne), ce phénomène impacte alors le chiffre d'affaires des commerces de proximité, mais aussi des grandes et

moyennes surfaces. Les observations en matière d'évasion commerciale sur le SCoT reflètent le contexte national, avec un e-commerce qui est en constante progression depuis 2012 dans le secteur de l'informatique, des loisirs et du prêt-à-porter et de la maroquinerie.

Figure 26 : Part des achats effectués en dehors du périmètre du SyMCA - 2018



Source : données issues de l'enquête de consommation Auvergne - Rhône Alpes, CCI Ardèche 2018

Le tableau ci-après permet de mettre en avant une baisse de l'évasion commerciale sur le territoire entre 2007 et 2018, notamment sur

l'équipement de la personne, le bricolage et l'alimentaire, avec une baisse de l'évasion plus significative sur le Pays de Lamastre et sur la CAPCA

que sur Val'Eyrieux qui reste relativement stable sur la part des achats effectués hors EPCI. Cette baisse de l'évasion s'explique en partie par un

confortement de grandes et moyennes surfaces existantes.

Tableau 29 : Part des achats effectués en dehors du périmètre du SyMCA et évolution 2007-2018

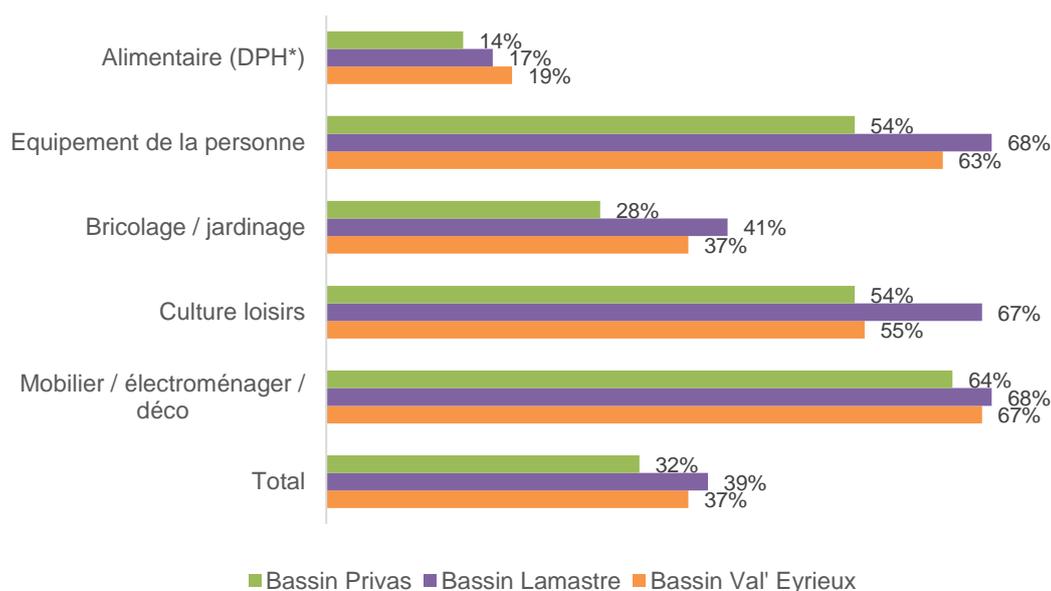
	2007	2018	Evolution en points 2007-2018
ALIMENTAIRE DPH	22%	13%	-9
EQUIPEMENT DE LA PERSONNE	68%	56%	-12
MOBILIER ELECTRO DECO	61%	64%	3
BRICOLAGE JARDINAGE	43%	28%	-15
CULTURE LOISIRS	60%	55%	-5
TOTAL	43%	32%	-11

Source : données issues de l'enquête de consommation Auvergne - Rhône Alpes, CCI Ardèche 2018 et 2007

A l'échelle des bassins de vie (cf. graphique et tableaux ci-après), l'évasion commerciale (hors EPCI et hors SCoT) est globalement similaire entre la CAPCA, la CC Val' Eyrieux et la CC du Pays de Lamastre. L'achat des biens du quotidien est réalisé au sein même de l'EPCI, comme l'alimentaire et le bricolage/jardinage pour lesquels l'offre locale est satisfaisante. A l'inverse,

le territoire est peu pourvu en commerces proposant des biens plus occasionnels et exceptionnels. C'est pourquoi, les dépenses dans ces domaines sont réalisées dans la Drôme, en particulier à Valence.

Figure 27 : Part des achats effectués en dehors des EPCI et hors SCoT par catégorie de produits - 2018



Source : données issues de l'enquête de consommation Auvergne - Rhône Alpes, CCI Ardèche 2018

*DPH : Droguerie, parfumerie, hygiène (offre généralement présente dans les supermarchés et hypermarchés)

Toutefois, les habitants de la CAPCA se rendent également sur les communes limitrophes au SCoT, comme Saint-Péray et Saulce-sur-Rhône pour effectuer leurs achats plus réguliers, et dans une moindre mesure à Montélimar et Aubenas pour les achats plus occasionnels. Mais l'agglomération de Valence (Drôme) reste le principal secteur qui capte les flux de consommateurs du sud de Centre Ardèche.

Les résidents du bassin de Lamastre se tournent eux aussi vers la Drôme pour les dépenses non alimentaires. Pour les achats alimentaires, ces derniers parcourent des distances moins importantes, en effet la majeure partie des

consommations hors EPCI et hors SCoT en la matière s'effectuent sur ARCHE Agglo (Drôme-Ardèche).

La CC Val'Eyrieux s'oriente vers le reste de l'Ardèche et la Drôme. Pour les dépenses non alimentaires, les habitants consomment également dans les départements voisins, mais dans des proportions plus faibles. En effet, les ménages résidents sur Saint-Agrève par exemple consomment en Haute-Loire au Chambon-sur-Lignon. Pour les achats exceptionnels et/ou de plaisir l'évasion commerciale se fait davantage vers Le Puy-en-Velay ou encore Saint-Etienne.

Tableau 30 : Flux de consommation du territoire en non alimentaire : Où vont consommer les habitants des différents EPCI ? - 2018

Non Alimentaire		Destinations d'achat											
		CAPCA	Val'Eyrieux	CCPL	Pôles principaux				Reste Ardèche	Drôme	Reste Loire/haute Loire	Reste France	E-commerce
					Privas CV	Le Lac/Alissas	Le Cheylard CV	Le Cheylard La Palisse					
Lieux d'habitation	CAPCA	48%	0%	0%	7%	24%	0%	0%	11%	28%	0%	3%	10%
	Val'Eyrieux	4%	43%	1%	0%	2%	10%	19%	9%	17%	13%	1%	13%
	CCPL	0%	2%	37%	0%	0%	1%	0%	20%	25%	0%	3%	13%
	Total	34%	9%	4%	5%	17%	2%	4%	12%	25%	3%	3%	11%

On constate ainsi des comportements de consommation différents selon qu'il s'agisse du bassin de vie de Saint-Agrève ou celui du Cheylard. Les figure n° 53 et n°55 ci-dessous précisent ces différences.

Tableau 31 : Détail par secteur sur la CC de Val'Eyrieux - 2018

		Destinations d'achat								
		CAPCA	Val'Eyrieux St Agrève/St Martin	Val' Eyrieux Cheylard	CCPL	Reste Ardèche	Drôme	Reste Loire/haute Loire	Reste France	E-commerce
Lieux d'habitation	Val'Eyrieux secteur St Agrève/St Martin	1%	25%	16%	1%	7%	10%	26%	1%	13%
	Val'Eyrieux secteur du Cheylard	6%	4%	41%	1%	10%	22%	1%	1%	13%

Source : données issues de l'enquête de consommation Auvergne - Rhône Alpes, CCI Ardèche 2018

Ces achats effectués à l'extérieur du territoire pour les produits non alimentaires sont à relativiser car ils sont difficilement compressibles au regard de la taille limitée des bassins de consommation au sein du SCoT et de la proximité des pôles concurrentiels. Par ailleurs, les tableaux ci-après mettent en avant qu'environ 40% de ces dépenses sont réalisées dans l'EPCI d'origine. Il convient de relever que les plus fortes rétentions¹⁷ de consommation en non alimentaire concernent la CAPCA (48%) et la CC Val' Eyrieux (43%). Ces dernières comptent chacune au moins une zone commerciale périphérique drainant de nombreux

flux. Sur la CCPL les dépenses en non alimentaire sont plus limitées (37% de rétention commerciale), et restent liées à la capacité à structurer une offre commerciale diversifiée au vu du poids démographique modéré de l'EPCI.

En regardant plus en détails il ressort un fonctionnement relativement différent du secteur de St Agrève/St Martin de Valamas, qui dépend plus en non alimentaire d'autres pôles commerciaux (Le Cheylard, Le Puy en Velay, Saint Etienne et Le Haut Lignon notamment).

Tableau 32 : Flux de consommation du territoire en alimentaire : Où vont consommer les habitants des différents EPCI ? - 2018

		Destinations d'achat											
		CAPCA	Val'Eyrieux	CCPL	Pôles principaux				Reste Ardèche	Drôme	Reste Loire/haute Loire	Reste France	E-commerce
					Privas CV	Le Lac/Alissas	Le Cheylard CV	Le Cheylard La Palisse					
Lieux d'habitation	CAPCA	86%	2%	0%	5%	31%	0%	1%	6%	5%	0%	0%	1%
	Val'Eyrieux	3%	81%	3%	0%	1%	7%	52%	5%	1%	7%	0%	1%
	CCPL	0%	0%	83%	0%	0%	0%	0%	11%	2%	0%	3%	1%
	Total	60%	18%	9%	4%	21%	4%	21%	6%	4%	1%	0,5%	1%

¹⁷ Capacité à retenir les consommations des habitants du territoire

Tableau 33 : Détail par secteur sur la CC de Val'Eyrieux - 2018

		Destinations d'achat								
		CAPCA	Val'Eyrieux St Agréve/St Martin	Val' Eyrieux Cheylard	CCPL	Reste Ardèche	Drôme	Reste Loire/haute Loire	Reste France	E-commerce
Lieux d'habitation	Val'Eyrieux secteur St Agréve/St Martin	0%	41%	39%	2%	3%	0%	12%	2%	1%
	Val'Eyrieux secteur du Cheylard	6%	0%	82%	3%	6%	1%	0%	0%	1%

Source : données issues de l'enquête de consommation Auvergne - Rhône Alpes, CCI Ardèche 2018

Dans un second temps, s'agissant des consommations alimentaires, on constate une bonne rétention sur chaque EPCI (plus de 80%).

Sur l'alimentaire, le secteur de St Agrève/St Martin de Valamas ne retient que 41% des consommations et reste assez dépendant du Cheylard, mais aussi dans une moindre mesure du Haut Lignon.

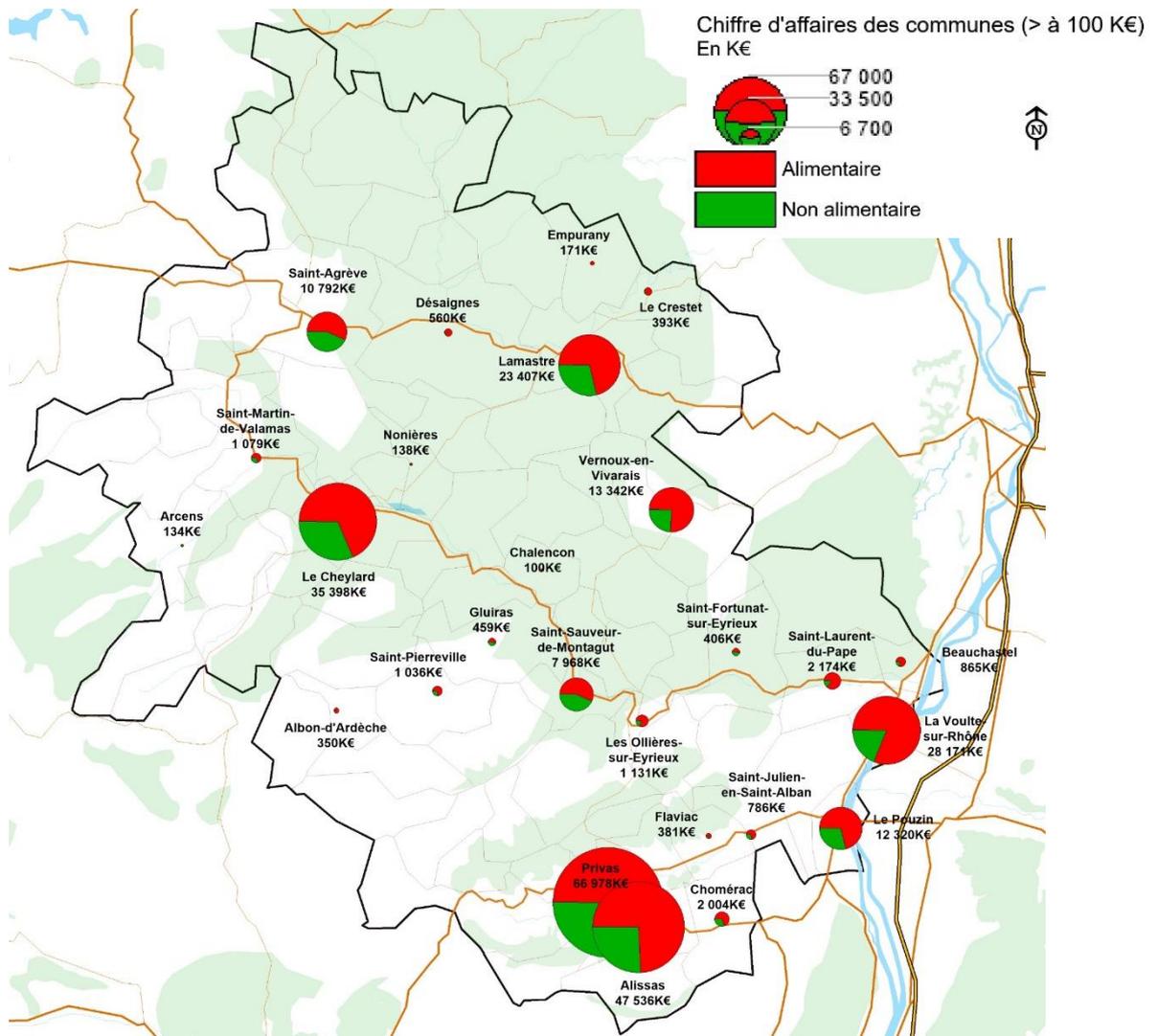
A l'heure où le commerce de proximité est valorisé et les zones commerciales s'essouffent, qu'en est-il des habitudes de consommation en centre-ville et en périphérie ? Les habitants de la CAPCA font 31% de leurs achats alimentaires dans la zone du Lac, contre seulement 5% dans le centre-ville de Privas. La CC Val'Eyrieux s'inscrit dans les mêmes tendances : la zone de La Palisse polarise 52% des

dépenses alimentaires, contre seulement 7% pour le centre-ville du Cheylard.

Certains secteurs de Centre Ardèche se distinguent par leur attractivité commerciale et économique (cf. carte et tableau ci-après) :

- Privas/Alissas : le chiffre d'affaires total s'élève à près de 111 millions d'euros ;
- Le Cheylard : un chiffre d'affaires de plus de 35 millions d'euros ;
- La Voulte-sur-Rhône : un chiffre d'affaires de plus de 28 millions d'euros.

Carte 53 : Chiffre d'affaires des communes de Centre Ardèche - 2018



Parmi ces polarités, le centre-ville du Cheylard enregistre en 2018 un chiffre d'affaires de seulement 6 millions d'euros, soit 19% du chiffre d'affaires. De manière générale, la part de chiffre d'affaires des principaux centres-villes montre que l'offre commerciale de périphérie est plus attractive que celle des centres. Seuls les centres-villes de Saint-Agrève et de Lamastre ont un poids

dans le chiffre d'affaires de la polarité à peu près équivalent à celui de l'offre de périphérie (respectivement 43% et 56%). Sur ces deux communes les chiffres des centralités s'expliquent par un développement commercial périphérique plus maîtrisé que sur les communes de Privas et du Cheylard.

Tableau 34 : Chiffre d'affaires en millions d'euros des pôles commerciaux (périphérie et centralité) du ScoT Centre Ardèche et évolution 2007-2018

Pôle	2007	2018	Evol 2007-2018
CHEYLARD (LE) – Centre-ville	10	7	-33%
CHEYLARD (LE) – Zone la palisse	22	29	31%
LAMASTRE – Centre-ville	9	13	48%
LAMASTRE – ZC la Sumène	7	10	39%
POUZIN (LE) – Centre-ville	2	3	27%
POUZIN (LE) – Zone Intermarché	5	10	78%
PRIVAS – Centre-ville (hors Intermarché)	22	17	-23%
PRIVAS/ALISSAS – Zone du Lac / Hyper U / Reste (dont Intermarché)	73	97	34%
ST AGREVE – Centre-ville	6	5	-26%
ST AGREVE – Deviation RD 120A	5	6	33%
VOULTE SUR RHONE (LA) – Centre-ville	6	7	7%
VOULTE SUR RHONE (LA) – reste	19	22	15%

Tableau 35 : Poids des centres-villes par rapport au chiffre d'affaires (CA) total de la commune 2007 et 2018

	Poids du Centre-ville en 2007	Poids du centre-ville en 2018
Le Cheylard	32%	19%
Lamastre	55%	56%
Le Pouzin	29%	23%
Privas (poids périphérie Alissas pris en compte)	23%	15%
Saint-Agrève	57%	43%
La Voulte	25%	24%

Source : données issues de l'enquête de consommation Auvergne - Rhône Alpes, CCI Ardèche 2018

En analysant de plus près l'évolution du chiffre d'affaires des centralités du territoire (tableaux ci-avant), il ressort, que le développement des zones de périphérie, notamment sur Privas/Alissas et sur le Cheylard a eu un impact sur le poids de leurs centralités. Pour exemple, le centre-ville du Cheylard a perdu 33% de son chiffre d'affaires quand sa zone de périphérie a enregistré un gain de 31%, faisant ainsi reculer le poids du centre-ville de 32% à 19% de part de marché. Ce phénomène s'observe aussi sur Privas. En effet, le centre-ville a perdu en 11 ans 23% de son chiffre d'affaires, quand celui de la périphérie a augmenté de 34%, faisant perdre 8

points de part de marché au centre-ville sur cette même période.

Sur les autres centres-villes une certaine stabilité s'observe, avec tout de même une perte de chiffre d'affaires transférée sur la périphérie pour Saint-Agrève, faisant perdre 14 points de part de marché au centre-ville. Ces chiffres permettent de mettre en avant la fragilité de l'équilibre commercial entre zones commerciales de périphérie et centralités, induisant une nécessité d'établir une stratégie commerciale pas seulement à l'échelle du ScoT, mais aussi à l'échelle des intercommunalités et des communes.

Les zones de périphérie sont les principales polarités marchandes en termes de poids économique, dans un contexte où les tendances de consommation au niveau national se réorientent vers la valorisation du commerce de proximité et l'affirmation des centres-villes. Il convient de souligner que les habitudes de consommation diffèrent selon l'EPCI, ce qui a des conséquences sur la place du centre-ville ou de la périphérie à l'heure actuelle. Parallèlement, une analyse plus fine des données issues de l'enquête de consommation auprès des ménages met en

évidence une césure entre le sud du territoire (bassin de Privas) qui fonctionne davantage avec les communes outre Rhône (Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme) et les bassins au nord (Val' Eyrieux et Lamastre) qui sont davantage en lien avec Valence et Le Puy-en-Velay. Ainsi, chaque bassin de vie a un fonctionnement bien distinct, et reste davantage tourné vers les territoires extérieurs au SCoT que vers l'agglomération principale (mais pas centrale) de Privas en matière de consommation.

5.5.3. Centralités et zones de périphéries

Privas/Alissas

Privas est la commune principale de Centre Ardèche, elle polarise plus de 240 commerces et services dans son centre-ville, pour la plupart situés sur la départementale et dans le centre historique. La diversité de l'offre marchande est à souligner, répondant ainsi aux besoins des habitants de la ville et de la Communauté d'Agglomération. Cependant, une vacance persiste et crée des césures dans le linéaire marchand et aux franges du centre-ville.

L'environnement commercial est parfois vieillissant, impliquant quelques rénovations de façades et de vitrines. Toutefois, le cadre urbain reste sur certains aspects plutôt qualitatifs avec une signalétique claire, une végétalisation des espaces publics et des liaisons internes correctes.

Analyses issues de l'étude AID observatoire / CCI 07 en 2018. Fiches établies par EPCI et par polarités principales : commerces de centres-villes et commerces de périphéries.

A contrario, la zone du Lac est étendue avec une voirie dégradée par l'usure, présentant aussi un immobilier commercial en partie vétuste.

La signalétique est peu visible et les accès aux différentes « boîtes » commerciales sont peu lisibles. De plus, l'urbanisation de la zone est diffuse (au coup par coup) avec des cellules commerciales éparpillées à travers la zone, rendant l'ensemble peu lisible.

Néanmoins, l'accessibilité externe en voiture et le stationnement sont facilités par de larges voiries et des surfaces de parking importantes, qui peuvent absorber l'ensemble du trafic. La départementale est la colonne vertébrale de cette zone desservant les nombreuses enseignes nationales, qui proposent un grand éventail de produits (équipement de la maison, alimentaire, services commerciaux...). Sur la zone du Lac la vacance a un impact moindre. Pourtant, du fait des grandes emprises foncières des cellules, quand celles-ci sont vacantes, leur surface impacte fortement la qualité urbaine de la zone.

La Voulte-sur-Rhône

Le secteur marchand de La Voulte-sur-Rhône est segmenté :

Les commerces et les services sont denses aux abords de la place du 4 septembre et de la « place de La Poste », ils sont plus diffus au nord le long de la départementale, jusqu'au croisement Rue du Lavoir/D86. On observe alors des discontinuités nettes dans le linéaire marchand en remontant vers le nord. La diversité des commerces indépendants répond aux besoins quotidiens et touristiques. Aussi, la conception de l'espace public offre un cadre de vie agréable, et les aménagements urbains favorisent la fréquentation du centre-ville.

Enfin, l'environnement commercial est peu impacté par la vacance, qui reste éloignée du cœur

du centre-ville. Un autre point est à noter : le stationnement pose question car les parkings et les places sur la chaussée sont rapidement saturés.

Les habitants peuvent également bénéficier de commerces en périphérie du centre-ville, le long de l'avenue du 11 novembre, dans un secteur résidentiel. Cette zone présente un éclatement de l'offre commerciale, malgré quelques enseignes aux abords de l'avenue, Carrefour Market étant la locomotive (*changement d'enseigne en 2019, devenu Netto*). Il existe donc des ruptures urbaines importantes dans cet espace rythmé par un bâti vieillissant et par les « boîtes » commerciales. En conséquence, on constate un manque de lisibilité du parcours marchand.

Le Pouzin

Il existe trois secteurs destinés au commerce :

- Le centre-ville commerçant au sud
- Le centre bourg à proximité de l'Hôtel de Ville
- La zone industrielle

Le centre-ville et le centre-bourg regroupent à eux seuls 84 % des commerces de la ville. La partie de la départementale au sud de l'Ouvèze est l'artère marchande principale, comptant de nombreux commerces indépendants. Néanmoins, l'offre reste limitée : absence d'équipement de la maison, peu d'équipement de la personne ; cela s'explique par la proximité avec Privas et Valence.

Généralement la qualité des espaces publics est de qualité : cheminements piétons et cyclistes, un réseau viaire correct malgré une densité de flux automobiles très importante dans le centre-ville (proximité de l'autoroute).

A contrario, les aménagements urbains dans la zone industrielle sont vétustes et délaissés. L'immobilier commercial et économique nécessiterait des rénovations légères à lourdes. De surcroît, la signalétique et la lisibilité de la zone sont floues, ce qui complique l'accessibilité externe à ce secteur.

Le Cheylard

Le Cheylard se compose de deux espaces commerciaux :

- Dans le centre-ville, l'offre marchande s'articule principalement autour de la place Saléon Terras et la rue de la République. L'offre est davantage diffuse

aux franges du centre-ville (avenue de Jagornac et la départementale). Le centre-ville reste dynamique (marché forain), il répond à la demande locale et touristique. Par ailleurs, l'environnement est agréable dû à la qualité du mobilier urbain et des aménagements adaptés. Cependant, des

locaux vacants sont présents sur des sites stratégiques dans l'hypercentre.

- L'offre proposée précédemment est complétée par celle présente dans la zone commerciale au nord-ouest du centre-ville. Le tissu urbain est composé de boîtes commerciales accueillant des enseignes nationales. Certaines d'entre elles, comme Super U, sont les locomotives pour la zone.

Lamastre

L'environnement commercial de Lamastre se focalise autour de la place des Frères Montgolfier et celle de Charles Seignobos. Les habitants et les touristes bénéficient de commerces de proximité et de services divers (banque, assurance...). Les places centrales polarisent l'ensemble de l'offre marchande, c'est pourquoi on observe de la vacance dans les rues adjacentes au centre-ville. Les locaux vacants créent alors des ruptures commerciales et quelques façades dégradées nuisent également à la qualité de l'espace marchand. Néanmoins, le confortement d'un linéaire commercial autour des

Saint-Agrève

L'offre marchande de cette commune s'organise le long de la départementale (rue du Dr Tourasse), en particulier à proximité de la place de Verdun et de la place de la République. Il existe des discontinuités marchandes, à cause des locaux vacants situés sur la rue principale (cité précédemment). Nous distinguons alors trois secteurs commerciaux. Ceux-ci regroupent surtout des commerces indépendants répondant aux besoins des habitants, ils bénéficient d'une offre complète (65 commerces et services).

Celle-ci a un traitement de l'espace public minéral, avec peu de mobilier urbain. Les surface de parking, ainsi que la segmentation de la voirie, selon les modes de déplacements, facilitent l'accessibilité interne et externe. De plus, ce secteur accueille une large offre commerciale de proximité au sein de petits ensembles commerciaux.

places principales est positif. Il existe également une volonté de valoriser l'artisanat et la qualité des produits en organisant plusieurs événements ponctuels. Le marché hebdomadaire s'inscrit dans l'affirmation d'un centre-ville commercial et attractif.

Parallèlement, l'espace public est globalement correct malgré une forte présence de la voiture. La superficie des parkings permet d'absorber les flux et la bonne qualité des espaces publics est à souligner avec des aménagements satisfaisants.

Un point de vigilance est à porter sur les devantures parfois vieillissantes et peu qualitatives, ainsi que sur les locaux vacants sur un axe stratégique. Dans un même temps, les places de stationnement sont souvent saturées, ce qui laisse place à un stationnement sauvage gênant la mobilité piétonne. Toutefois, il convient de noter une future amélioration de l'environnement urbain avec les récents travaux entamés au cœur de la ville.

Saint-Martin-de-Valamas

De la même manière que pour Saint-Agrève, Saint-Martin-de-Valamas s'inscrit dans un environnement rural et propose une offre de proximité. Quelques commerces alimentaires et services structurent la ville, générant des flux, mais un manque de dynamisme commercial est observé (plusieurs locaux vacants sur la rue principale).

Par ailleurs, le cadre urbain gagnerait à être qualifié, avec des aménagements davantage sécurisés pour les piétons (absence de trottoirs) et l'installation de mobilier urbain.

Saint-Sauveur-de-Montagut / Les Ollières-sur-Eyrieux

Le contexte marchand de ces communes est similaire aux précédentes communes rurales : une diversité de l'offre profitant aux habitants, peu d'enseignes nationales et une vacance concernant principalement Saint-Sauveur-de-Montagut. La Grande Rue de Saint-Sauveur compte en effet plusieurs locaux vacants et présente un bâti vieillissant, malgré son rôle d'axe commercial stratégique.

Sur Saint-Sauveur-de-Montagut, les interventions sur l'espace public sont ponctuelles, par

conséquent on perçoit une qualité du cadre urbain hétérogène : la placette de l'église et celle de la Mairie sont correctes, à l'inverse la Grande Rue présente peu d'aménagements dédiés aux piétons.

La commune des Ollières propose quant à elle une offre commerciale plus limitée, mais qui vient compléter l'offre de Saint-Sauveur. L'offre reste ici plus regroupée, mais essentiellement tournée vers les flux routiers, laissant une place limitée au piéton.

Vernoux-en-Vivarais

L'avenue Vincent d'Indy et la rue Simon Vialet sont les axes marchands principaux de la commune. Effectivement, la majorité des commerces de proximité et des services se concentre sur ces artères. La vacance est toutefois bien présente sur ces axes stratégiques et des ruptures y sont donc visibles.

Le cadre urbain comporte des faiblesses, en particulier liées à la mobilité. D'une part le trafic automobile sature les routes principales aux heures de pointe, d'autre part les liaisons internes sont inadaptées, entre autres, aux PMR (trottoirs étroits). Le centre-ville possède cependant plusieurs atouts, comme l'aménagement de la place Pasteur, en bordure de centre-ville, qui est un premier levier pour renforcer l'attractivité.

5.5.4. Armature commerciale de Centre Ardèche et principales conclusions

Carte 54 : Armature commerciale du territoire du SCoT Centre Ardèche

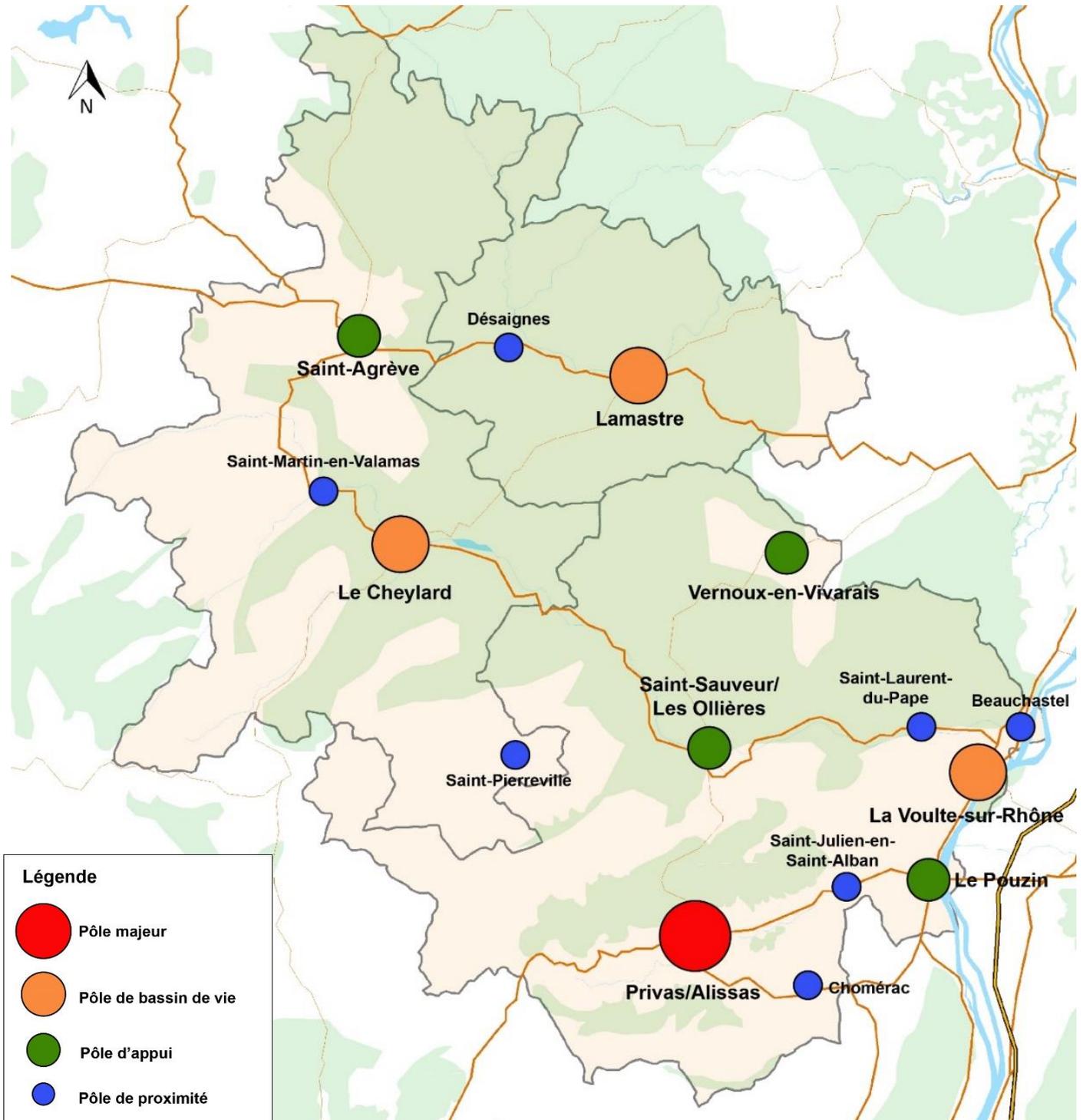


Tableau 36 : Justification de l'armature commerciale du SCoT Centre Ardèche

	Chiffre d'affaire (CA) de la polarité	Offre de grandes et moyennes surfaces de la polarité	Offre de proximité de la polarité
Pôle majeur	CA > à 100 M€	Plus de 20 000 m ² de surfaces de vente	Plus de 300 activités
Pôle de bassin de vie	CA > à 20 M€	Au moins un commerce alimentaire et non alimentaire	Plus de 100 activités
Pôle d'appui	CA > à 5 M€		Plus de 50 activités
Pôle de proximité	CA > à 500 K€	-	Plus de 10 activités dont au moins 2 activités alimentaires

L'activité artisanale, commerciale et de services est fortement polarisée sur les communes principales, notamment sur Privas, polarité départementale, et sur les communes de La Voulte-Le Pouzin, Le Cheylard, St Agrève, Lamastre, St Sauveur-de-Montagut ou encore Vernoux-en-Vivarais. L'offre est très concentrée sur Le quart sud-est du territoire, sur les polarités de la vallée du Rhône et sur Privas. Le Centre Ardèche est situé à proximité de pôles commerciaux d'envergure tels que Valence et Montélimar, et connaît en conséquence une évasion importante des consommateurs vers ces pôles. En effet, malgré un regroupement important de l'offre commerciale du territoire sur l'agglomération de Privas, les habitants des bassins de Val'Eyrieux et de Lamastre restent très peu tournés vers ce secteur en matière de consommation, préférant consommer sur les pôles de la vallée du Rhône beaucoup plus équipés.

Le diagnostic fait état d'un phénomène de dévitalisation de certains centres-villes et centres-bourgs, même si le maillage de proximité semble se maintenir et que les marchés sont bien présents. Ce phénomène de dévitalisation est notamment constaté sur l'agglomération de Privas avec des équilibres centre/périphérie difficiles à trouver. La ville de Privas a été retenue dans le cadre du programme « Action Cœur de ville », signe d'un certain affaiblissement de la centralité. Ce dispositif va constituer un véritable levier pour travailler sur la revitalisation du centre-ville. Ce

programme exige également qu'une stratégie d'aménagement commercial et artisanal soit définie à l'échelle de l'agglomération et traduite dans les documents d'urbanisme. La stratégie artisanale et commerciale doit bien intégrer ces exigences et constituera un levier au service de cette démarche.

En parallèle, il est à noter une part importante de commerces de proximité (inférieur à 300m² de surface de vente) au sein de zones commerciales de périphérie, qui a induit ces dernières années une fuite de ces activités depuis les centres-villes/villages vers la périphérie. Certaines communes, telles que Saint-Agrève et Lamastre, ont malgré tout su préserver les commerces de leur centre-ville en encadrant davantage l'implantation de ces commerces.

En matière d'aménagement commercial et artisanal, des enjeux seront à traiter à plusieurs niveaux pour répondre aux spécificités du Centre Ardèche. La proximité des pôles concurrentiels, l'absence de pôle commercial de fort rayonnement sur le territoire vont constituer des limites en termes de capacités de développement et de capacités à retenir les consommations. La structure du territoire, avec le positionnement de Privas qui n'est géographiquement pas dans une position centrale, et la présence de secteurs étendus particulièrement ruraux sont des spécificités qui devront guider la stratégie.

5.5.5. Synthèse et enjeux

Une densité de « petits » commerces supérieure à la moyenne nationale (26 commerces/1000 hab. vs 20) et proche de la moyenne départementale (28) permettant une relative autonomie des bassins de vie.

Une offre commerciale alimentaire satisfaisante concentrée dans les pôles des bassins de vie et répondant aux besoins des habitants des secteurs les plus ruraux.

Un maillage commercial complété par 26 marchés (dont 8 hebdomadaires) et plus de 200 équipements en vente directe.

Privas, polarité commerciale principale du Centre Ardèche, cohérente avec sa position d'agglomération.

Une évasion commerciale en baisse sur l'ensemble du territoire (2007-2018) : en moyenne, plus de 80% des hab. font leurs achats alimentaires sur leur EPCI de résidence.

Lamastre, un développement commercial périphérique maîtrisé : un chiffre d'affaires supérieur dans les commerces du centre-ville que dans ceux de la périphérie.

Une localisation des grandes et moyennes surfaces (GMS) cohérente avec l'armature territoriale.

La moitié des communes n'ont pas de commerces alimentaires (19% des hab.).

Une offre commerciale inégale selon les EPCI : 84% des communes de Val'Eyrieux ont une offre limitée voire inexistante, 74% pour la CAPCA et 73% pour le Pays de Lamastre.

L'attractivité commerciale de Privas limitée par sa situation géographique, et concurrencée par des pôles commerciaux extérieurs.

Une évasion commerciale globalement en baisse, mais encore plus de la moitié des achats non alimentaires réalisés à l'extérieur du territoire.

Un fort développement de l'offre commerciale en périphérie au détriment des centres-villes : en centre-ville du Cheylard, entre 2007 et 2018, le chiffre d'affaires a baissé de 33%, -26% à St Agrève et -23% à Privas.

Une offre partielle en GMS, mais une très grande proximité avec des pôles commerciaux périphériques notamment sur la vallée du Rhône.

Au regard du pouvoir d'achat, une capacité de consommation limitée sur le Centre Ardèche.



ATOUTS

FAIBLESSES





OPPORTUNITÉS

Des tendances de consommation au niveau national se réorientant vers la valorisation du commerce de proximité et l'affirmation des centres-villes.

Des initiatives pour maintenir des commerces dans les secteurs les plus ruraux : marchés, commerces itinérants, regroupements, etc.

Une fréquentation touristique qui conforte le commerce et notamment la vente directe de produits locaux : marchés de producteurs, foires saisonnières, marchés nocturnes, qualité, appellations, etc.

Revitalisation des centres-villes/bourgs par la reconquête des locaux commerciaux vacants.

Privas : une stratégie commerciale à mettre en place dans le cadre de « Action cœur de ville », outil de revitalisation du centre-ville.

Une offre commerciale nouvelle (e-commerce) permettant de désenclaver les secteurs les plus éloignés des commerces (hors alimentaire).

En Centre Ardèche, des habitudes de consommation et une offre commerciale en périphérie vidant les centres-villes et centres-bourgs. Seuls 7% des achats alimentaires effectués en centres-villes/bourgs sur Val'Eyrieux, 5% sur la CAPCA.

Une tendance nationale à l'essoufflement des zones commerciales en périphérie.

Un maillage commercial nécessitant des déplacements.

Plusieurs bassins de vie ruraux de faible zone de chalandise limitant le développement de commerces non alimentaires (faibles marges de manœuvre pour extensions, créations).

Une fuite des petits commerces des centres-villes et centres-villages vers la périphérie : vacance commerciale, friches dans les centres.

Un commerce local concurrencé par la progression de l'e-commerce depuis 2012 (part de marché dans la moyenne nationale).

MENACES



Le commerce : des enjeux pour le territoire *et des questions stratégiques*



5.6. LA LOGISTIQUE COMMERCIALE

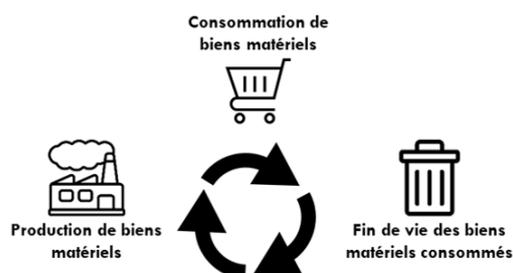
5.6.1. Préambule : les champs d'application du SCoT en matière de logistique

Logistique VS logistique commerciale

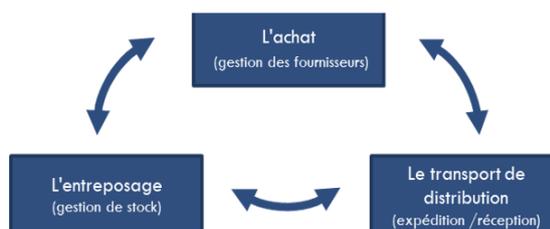
La logistique est définie comme étant "l'art et la manière de mettre à disposition un produit donné au bon moment, au bon endroit, au moindre coût et avec la meilleure qualité" (source : ASLOG). Elle assure qu'un produit sera livré pour le bon destinataire, dans les meilleurs délais, en bonne quantité et avec le coût le plus compétitif.

L'activité logistique est considérée comme la fonction support de l'économie de production et de consommation.

L'activité logistique, fonction support de l'économie :



Ce que couvre l'activité logistique :



Par le biais des documents de planification, les pouvoirs publics ont matière à agir sur cette thématique et poser un cadre dans lequel la logistique, au même titre que les autres activités économiques, a la possibilité de se développer. Le rôle du SCoT est de définir les règles et conditions d'implantation de cette activité au regard des spécificités de son territoire, de la stratégie de développement que les collectivités souhaitent porter dans les années à venir tout en limitant la consommation foncière :

- Localisation des nouvelles implantations pour optimiser l'activité et limiter ses nuisances (trafic poids lourds induits),
- Définir les formats et les conditions d'implantation des entrepôts sur le territoire.

Les règles définies dans le SCoT doivent pouvoir se décliner dans les documents d'urbanismes locaux (intercommunaux) et les plans de déplacements urbains.

La loi Climat et Résilience a modifié le contenu du volet commerce des SCoT en intégrant "les équipements logistiques commerciaux" dans le DAACL. La loi désigne par ce terme les entrepôts logistiques à destination de **la vente à distance.**

Article L141-6 du Code de l'Urbanisme :

Pour les **équipements logistiques commerciaux**, le DAACL localise les secteurs d'implantation privilégiés au regard **des besoins logistiques du territoire**, au regard **de la capacité des voiries**, existantes ou en projet, à gérer les flux de marchandises et au regard des objectifs mentionnés au second alinéa de l'article [L. 141-3](#).

Il peut également prévoir les conditions permettant le développement ou le maintien de la logistique commerciale de proximité dans les centralités urbaines afin de limiter les flux de marchandises des zones périphériques vers les centralités urbaines ;

Ainsi, le DAACL doit tenir compte de cette forme de développement sur son territoire de la manière suivante :

- **[Obligatoire] Localisation des "équipements logistiques commerciaux"**

C'est-à-dire les entrepôts de + de 5 000 m² pour stocker, préparer et organiser l'expédition de biens achetés à distance par le consommateur.

La stratégie d'implantation des principaux acteurs de la vente à distance étant déterminée à l'échelle nationale et internationale, les collectivités doivent définir dans leurs documents de planification si ce type d'équipement est possible ou non et sous quelles conditions (localisation / format). Ces équipements ayant un impact fort en matière de consommation foncière, la possibilité d'accueillir ce type d'activité doit être justifiée au regard :

- des principaux flux logistiques qui s'organisent au niveau national,
- des caractéristiques économiques propres au territoire (prédominance de la logistique exogène, fortes demandes en immobilier logistique, ...),
- des disponibilités foncières et des vocations prioritaires (activités économiques, habitat, services publics, ...),
- des niveaux d'accessibilité multimodale des sites d'implantation envisageables.

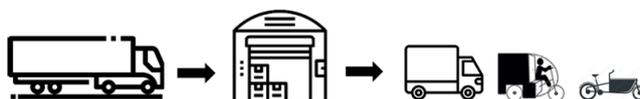
- **[Possibilité] La logistique commerciale de proximité**

C'est-à-dire les entrepôts logistiques destinés à optimiser les flux de livraison dans les secteurs denses afin de limiter les nuisances générées par l'augmentation des flux de transport de marchandises à destination des "e-acheteurs".

Il s'agit là de prévoir, dans les documents de planification, des espaces dédiés à l'optimisation des flux logistiques afin de limiter leur impact d'un point de vue environnemental (pollution, conflits d'usages sur les espaces publics). Par ailleurs, les tensions immobilières/foncières existantes en milieu urbain limitent fortement l'implantation des entrepôts de proximité par les acteurs privés de l'immobilier et de la logistique. Il revient aux pouvoirs publics de faciliter l'implantation de ce type d'équipement pour améliorer les conditions d'approvisionnement mais aussi de déterminer la localisation optimale de cette activité au regard des autres fonctions urbaines (en particulier commerciale).

Création d'espace logistique urbain :

- Optimisation des flux ;
- Utilisation de véhicules de livraison adaptée ;
- Développement de services à destination des e-commerçants locaux



Quels contenus pour quels documents ?

Volet Economique du SCoT

Localisation des espaces économiques pouvant accueillir une activité logistique sur le territoire SCoT

↳ Déterminer pour chaque espace économique ses vocations (ZAE / portes d'entrée des principales centralités) :

Industrielle, artisanale, tertiaire, logistique



Déterminer le foncier nécessaire au développement logistique, au regard :

- des besoins économiques futurs du territoire,
- de la stratégie économique définie,
- des possibilités actuelles et futures de développement :
 - Localisation du foncier disponible,
 - Niveau d'accessibilité avec le réseau de transport majeur du territoire),
 - Compatibilité de cette vocation dans son environnement proche

Le DAACL

Localisation des espaces à vocation logistiques pouvant accueillir des équipements logistiques commerciaux sur le territoire SCoT

↳ Localiser ces espaces sur la base des espaces économiques à vocation logistique identifiées dans le volet économique du SCoT

↳ Définir les conditions d'implantation de ce type d'équipement au regard de la typologie des espaces :

- Format compatible à l'environnement existant,
- Niveau de densité du bâti (Possibilité de construction à étage ?),
- Contraintes environnementales souhaitées pour la construction des bâtiments (énergie renouvelable, matériaux de construction, gestion des flux PL, ...).

5.6.2. Les chiffres clés de l'activité logistique sur le SCoT de Centre-Ardèche

L'activité logistique et de transport routier

24 établissements économiques sont présents sur le territoire du SCoT¹⁸.

- 16 établissements de transport de fret, dont 6 ayant 5 salariés et plus
- 8 établissements logistiques, dont 5 ayant 5 salariés et plus

Pour les activités de transport, la densité est très faible au regard des territoires voisins. Cependant, en ce qui concerne la logistique, on observe une densité plus élevée, concentrée sur l'Axe du Rhône : Le Pouzin et La Voulte sur Rhône (territoire beaucoup plus sujet à l'implantation de ce type d'activité).

Près de 1 350 emplois sont occupés par cette fonction sur le territoire du SCoT en 2018. Ils représentent 5,7% des emplois du territoire et le poids de cette fonction baisse depuis 10 ans (-16% des emplois entre 2008 et 2018). Plus des trois quarts de ces emplois se concentrent sur la CC Privas Centre-Ardèche.

Le poids de la fonction transport & logistique dans les emplois est moins élevé qu'à l'échelle régionale et même nationale. Il s'agit donc d'une fonction économique peu représentée sur le territoire du SCoT, les activités de transport et de logistique présentes étant davantage pour organiser la desserte locale des habitants et des activités présentes. Il s'agit d'une logistique dite endogène.

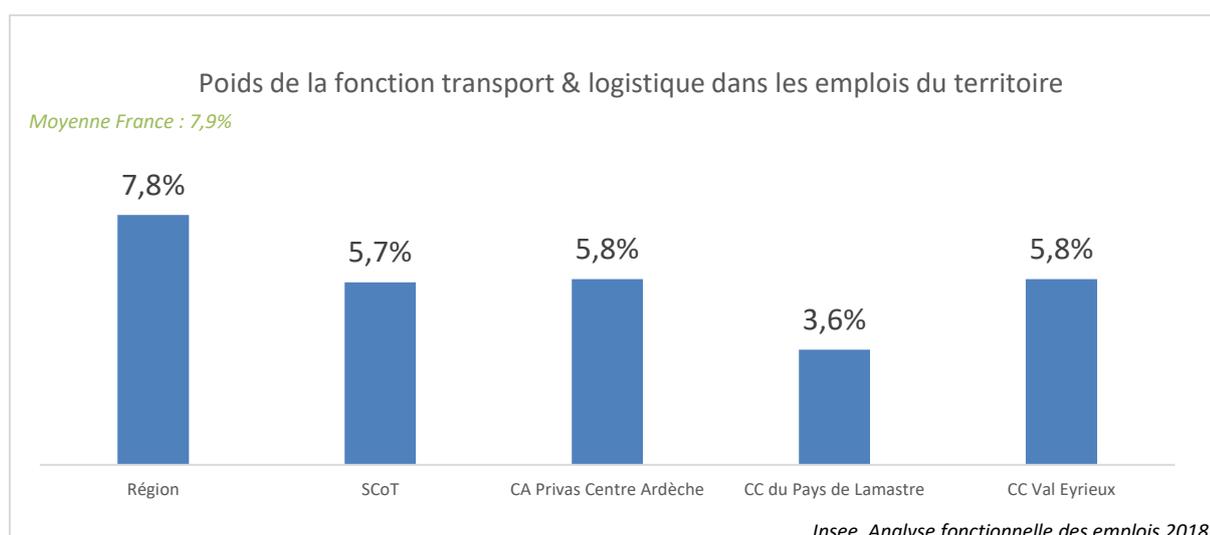
¹⁸ Siren 2021, codes APE dédiés au transport de fret et à l'entreposage

	Total SCoT	EPCI		
		CA Privas Centre Ardèche	CC du Pays de Lamastre	CC Val Eyrieux
Etablissements transport fret	16	10	1	5
<i>De moins de 5 salariés</i>	10	5	1	4
<i>Entre 5 et 10 salariés</i>	1	1	0	0
<i>10 salariés et plus</i>	5	4	0	1
Etablissements logistiques	8	8	0	0
<i>De moins de 5 salariés</i>	3	3	0	0
<i>Entre 5 et 10 salariés</i>	0	0	0	0
<i>10 salariés et plus</i>	5	5	0	0

SIREN 2021

Etablissements (5 salariés et +)	Transport de Fret		Logistique	
	NB	NB/10 000 habs	NB	NB/10 000 habs
CA Privas Centre Ardèche	5	1,15	5	1,15
CC du Pays de Lamastre	0	0	0	0
CC Val Eyrieux	1	0,8	0	0
CA Arche Agglo	19	3,29	2	0,35
CA Valence Romans Agglo	80	3,58	10	0,45
CC du Val de Drôme en Biovallée	11	3,63	2	0,66
CA Montélimar Agglomération	21	3,14	5	0,75
CC du Bassin d'Aubenas	8	2,01	1	0,25
CC Ardèche Rhône Coiron	2	0,88	1	0,44

SIREN 2021



Localisation des établissements d'entreposage

L'implantation des activités logistiques s'organise autour de plusieurs facteurs dont :

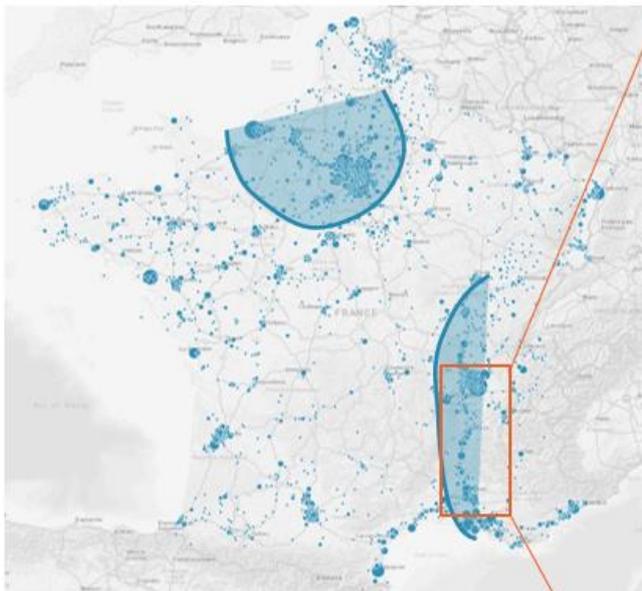
- La desserte d'un bassin de consommation,
- Un réseau d'implantations industrielles,
- Les principales portes d'entrée du territoire national (ports & aéroports internationaux),
- Les principaux axes autoroutiers.

Bien que le territoire du SCoT se trouve sur un axe de flux logistique, on remarque que la vocation logistique n'est pas dominante. Il est davantage concerné par l'activité logistique dite « endogène », qui répond principalement :

- Aux besoins des entreprises locales (logistique de production)
 - Importation des matières premières,
 - Exportation des produits finis sur le marché local, national et international,
- Aux besoins de la population locale (logistique de distribution), c'est à dire la consommation locale et régionale de la population.

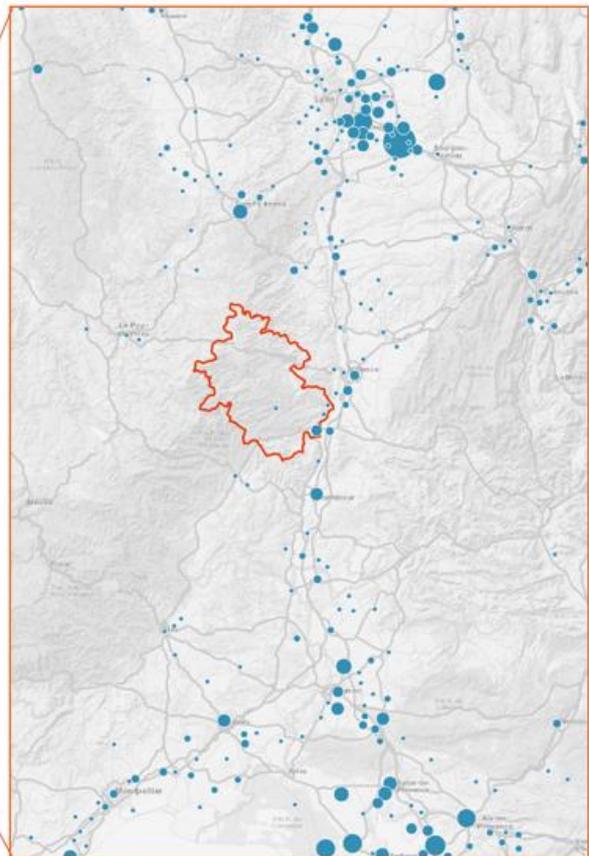
L'activité logistique du territoire est donc dépendante de la dynamique démographique et du tissu économique local.

Localisation des établissements d'entreposage



AID, SIREN 2021

- Les deux secteurs à forte vocation logistique à l'échelle nationale sont :
- La Vallée du Rhône (entre Dijon et Marseille),
 - Le Havre / Paris



La dynamique de construction des entrepôts depuis 10 ans

Près de 24 500 m² d'entrepôts ont été construits sur le territoire depuis 10 ans. Cela représente 16% des constructions à l'échelle départementale.

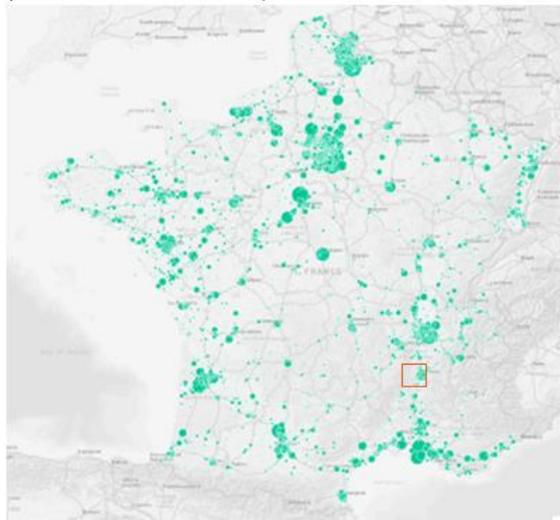
Seules 3 communes ont construit plus de 2 000 m² d'entrepôts en 10 ans : Le Pouzin, Privas et Lamastre.

On constate en outre que le territoire a une densité faible en matière de construction d'entrepôts : 389 m²/ 1 000 habitants (moyenne France : 567 m²/ 1 000 habitants). Le territoire n'est pas soumis à une forte demande en la matière.

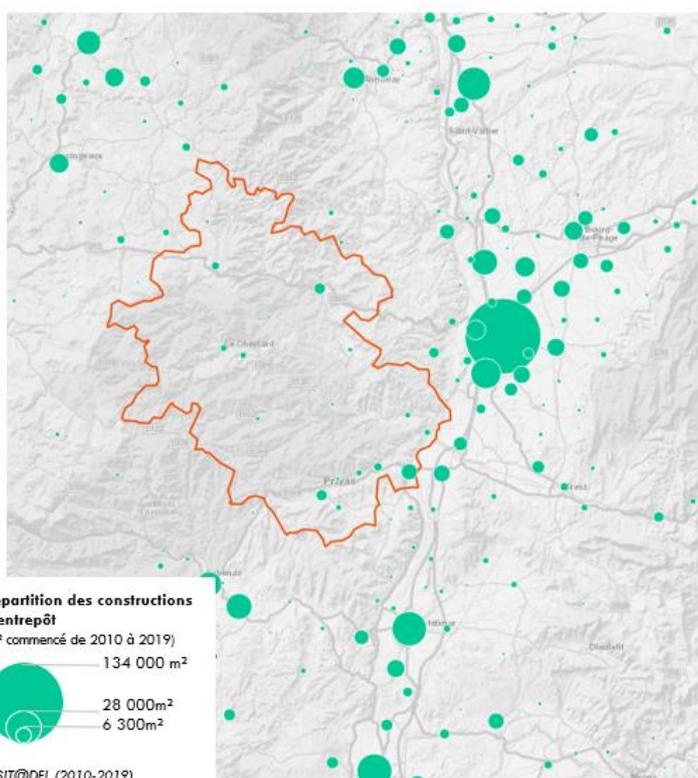
m ² d'entrepôts construits sur 10 ans		
CA Privas Centre Ardèche	16 011	65%
CC du Pays de Lamastre	3 386	14%
CC Val Eyrieux	5 071	21%
Total général	24 468	100%

Répartition de la construction d'entrepôt

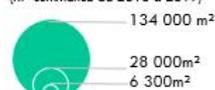
(m² commencé de 2010 à 2019)



AID, SIT@DEL (2010-2019)



Répartition des constructions d'entrepôt (m² commencé de 2010 à 2019)



AID, SIT@DEL (2010-2019)

5.6.3. Synthèse et enjeux

Constats

Le territoire du SCoT Centre-Ardèche est un territoire à faible enjeux en matière de développement logistique :

- Les activités logistiques sont liées à l'activité industrielle et aux besoins de la population locale (logistique endogène),
- Il ne s'agit pas d'un territoire stratégique en matière d'implantation de grandes plates-formes logistiques servant à la logistique dite « exogène » au service de réseaux d'approvisionnement ou de distribution sur une vaste aire géographique,
- Les territoires voisins, en particulier les communes situées sur l'axe rhodanien et autour des agglomérations de Valence ou de Montélimar, font office de base logistique qui desservent les territoires ardéchois.

Enjeux

- Garantir la possibilité d'accueillir des entrepôts à destination des industriels locaux, notamment dans les zones d'activité du territoire
- Prévoir les conditions d'implantation pour ce type de constructions notamment en matière de format et de densité du bâti sur les parcelles concernées

	Rayon de desserte	Taille de l'entrepôt	Critères de positionnement
Entrepôt de distribution européen	1000 à 1500 km	++++	Proximité d'un port; positionnement du barycentre des entrepôts régionaux.
Plate-forme de groupage-éclatement	800 km	++ ou +++	Aux barycentres des sites de production et de distribution
Entrepôt à vocation régionale ou locale	200 km	+++	Fonction du réseau de magasins
Plate-forme de messagerie (hors hubs)	Département	++	Proximité d'une agglomération, ou d'industriels dans certains cas
Plate-forme de distribution urbaine	50 km	+	Proximité d'une agglomération
Entrepôt de stockage avancé d'un industriel	De 10 à 1000 km	+	Proximité de l'industriel

Territoire trop éloigné d'un bassin de consommation majeur du territoire national
→ Y compris pour la logistique commerciale

Territoire concerné par ce type d'entrepôts au regard de la demande locale mais de manière marginale : La densité des activités économiques et du bassin de consommation n'atteint par un seuil critique pour voir s'implanter des activités de transport et logistique majeur sur le territoire.

5.7. INFRASTRUCTURES D'ACCEUIL DES ENTREPRISES, ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE ET GISEMENT FONCIER

5.7.1. Les zones d'activité localisées en majorité autour de Privas

Le territoire Centre Ardèche compte environ 80 zones d'activités, sur près de 640 ha. Plus de 70 % d'entre elles sont localisées sur la CAPCA, et plus particulièrement sur Privas et la frange rhodanienne.

La taille de ces zones d'activités est généralement petite. 31% ont une superficie de moins de 1 ha. 86

% ont une surface inférieure ou égale à 10 ha et plus de la moitié occupe moins de 3 ha.

Seule la CAPCA possède des zones d'activité de plus de 20 hectares. Pour Val d'Eyrieux et le Pays de Lamastre, la majorité des zones ont une superficie inférieure à 5 ha.

Figure 28 : Nombre de zones d'activités en fonction de leur taille

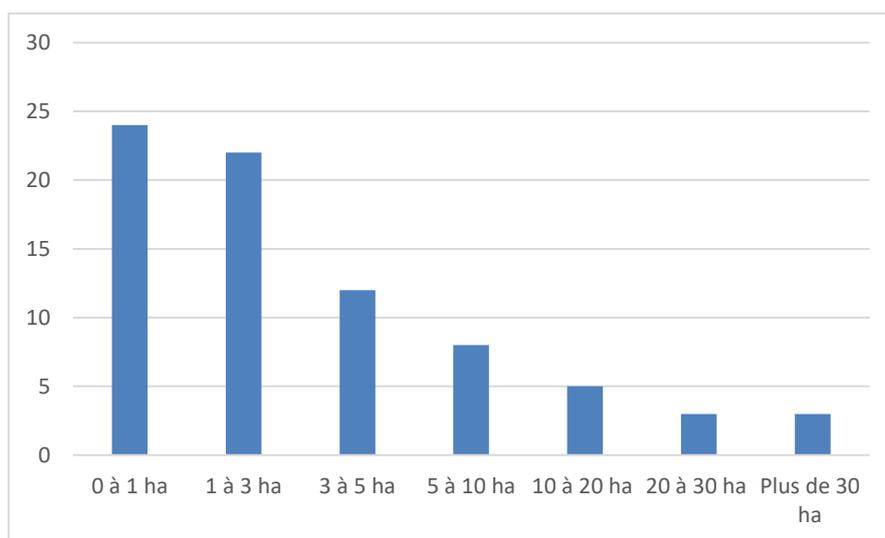
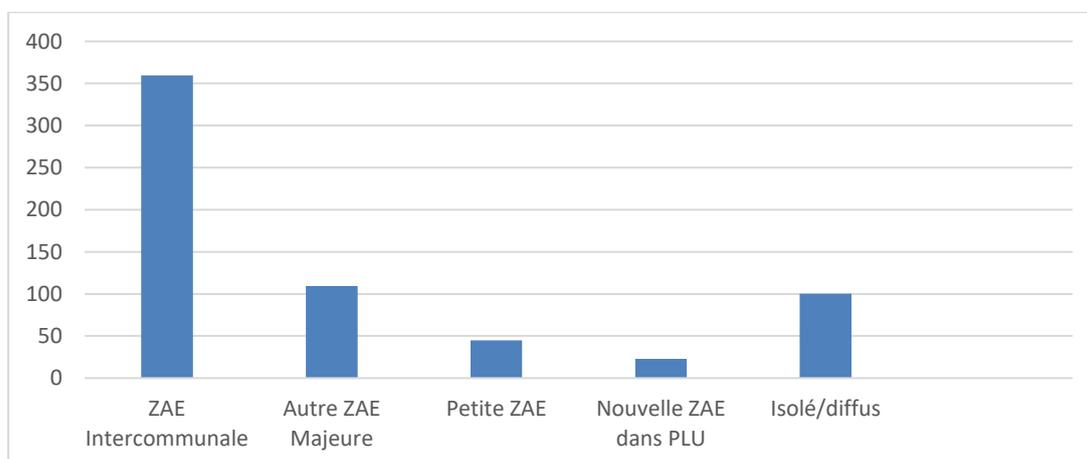


Figure 29 : Surfaces (en ha) occupées par les différents types de foncier économique*



*ZAE intercommunales : ZAE vitrines du territoire, présentant un niveau d'attractivité important de par leur thématisation et/ou leur localisation et/ou leur surface. Ces zones font plus de 10 ha.

Autre ZAE Majeure : catégorie correspondant à la ZAE Rhône Vallée (Le Pouzin) classée en zone majeure car son dimensionnement et son rayonnement dépassent de loin toutes les autres ZAE.

Petites ZAE : ZAE pouvant faire jusqu'à 10 ha et regroupant plus de 3 activités économiques différentes. Elles permettent de mailler le territoire

et de répondre à des besoins liés à des activités spécifiques au territoire (filère bois, etc.).

Nouvelles ZAE dans PLU : nouvelles ZAE correspondant à des espaces économiques identifiés dans les PLU mais non encore viabilisés.

Isolé/diffus : espaces d'activités diffus (une ou seulement quelques activités), ne revêtant pas un caractère de zone d'activités du fait de l'éparpillement de l'offre ou de la faible présence d'activités. Les secteurs faisant plus de 2 ha mais accueillant moins de 3 activités économiques différentes sont classés dans les activités diffuses.

5.7.2. Zooms sur le foncier d'activités des différents EPCI

La CAPCA

La CAPCA dispose de 43 zones d'activité ou foncier économique comptabilisant 427 ha de foncier économique dans les documents d'urbanisme. Ces zones se répartissent sur 15 communes localisées pour la plupart autour de Privas et sur le franche rhodanienne, en particulier au Pouzin et à la Voulte-sur-Rhône. La commune de Vernoux-en-Vivarais fait exception avec 5 zones d'activités. Il est à souligner que près de 108 hectares en ZAE majeure concernent la zone « Rhône Vallée », située au Pouzin. Celle-ci est aujourd'hui gelée compte tenu des risques

d'inondations importants présents sur cette zone. Ceci correspond à 53,6 ha qui seront alors dédiés en partie à l'installation de panneaux photovoltaïques.

	Surface de ZAE (en ha)
ZAE Intercommunale	256,3
Autre ZAE majeure RV	107,7
Petite ZAE	25,6
Nouvelle ZAE dans PLU	2,4
Isolé / diffus	35,2
Total	427,8

La Communauté de Communes Val'Eyrieux

La communauté de communes Val'Eyrieux est couverte par près de 98 ha de foncier économique, correspondant à 30 zones d'activité. Ces zones se répartissent sur 10 communes, principalement sur Le Cheylard (6) et Saint-Agrève (7). Il est à noter que la proportion de zones catégorisées en « isolé / diffus » sur la totalité du foncier économique est plus importante que sur la CAPCA, mettant en évidence la petite taille de ces

espaces, l'éparpillement des entreprises, et le caractère historiquement industriel de ce territoire.

	Surface de ZAE (en ha)
ZAE Intercommunale + extension	53,1
Petite ZAE	11,5
Isolé / diffus	33,2
Total	97,8

La Communauté de communes du Pays de Lamastre

La communauté de communes comprend 8 zones d'activité, totalisant 32 ha de foncier économique. La majorité de ces zones se situent à Désaignes (5), puis Lamastre (1) et Nozières (1). La proportion de zones catégorisée en « isolé/diffus » constitue la majorité de la surface de ZAE, soulignant la très petite taille des parcelles de

foncier économique, issues d'implantation historique d'entreprises sur ce territoire.

	Surface de ZAE (en ha)
ZAE Intercommunale	12,5
Nouvelle ZAE dans PLU	0
Isolé / diffus	16,2
Total	32

5.7.3. Gisement en foncier économique

Selon l'analyse effectuées par le bureau d'étude AID mandaté par le SyMCA en lien avec les EPCI en 2020, le territoire Centre Ardèche dispose d'environ 58.2 hectares de gisement foncier économique (dans les ZAE mais également ne diffus dans l'analyse des PLU + les réserves liées aux scieries, sans compter les ha gelés par le PPRI du Pouzin). Ce foncier disponible est concentré sur la CAPCA (33.9 ha) et la Communauté de communes Val'Eyrieux (20,4 ha).

Les réserves foncières mobilisables à court terme couvrent environ 17.7 ha. Seule la Communauté de communes Val'Eyrieux dispose d'une réserve foncière d'activité importante : environ 7.8ha. De plus elle est la seule à posséder un tènement supérieur à 4ha. Les capacités d'extension de la CAPCA sont pour certaines bien localisées, à proximité des axes routiers majeurs du territoire notamment. A long terme le territoire dispose d'environ 23.5 ha de surface disponible ; la majorité se localisant sur la CAPCA avec près de 13.8 ha.

Tableau 37 : Foncier économique utilisé ou disponible par EPCI (en ha)

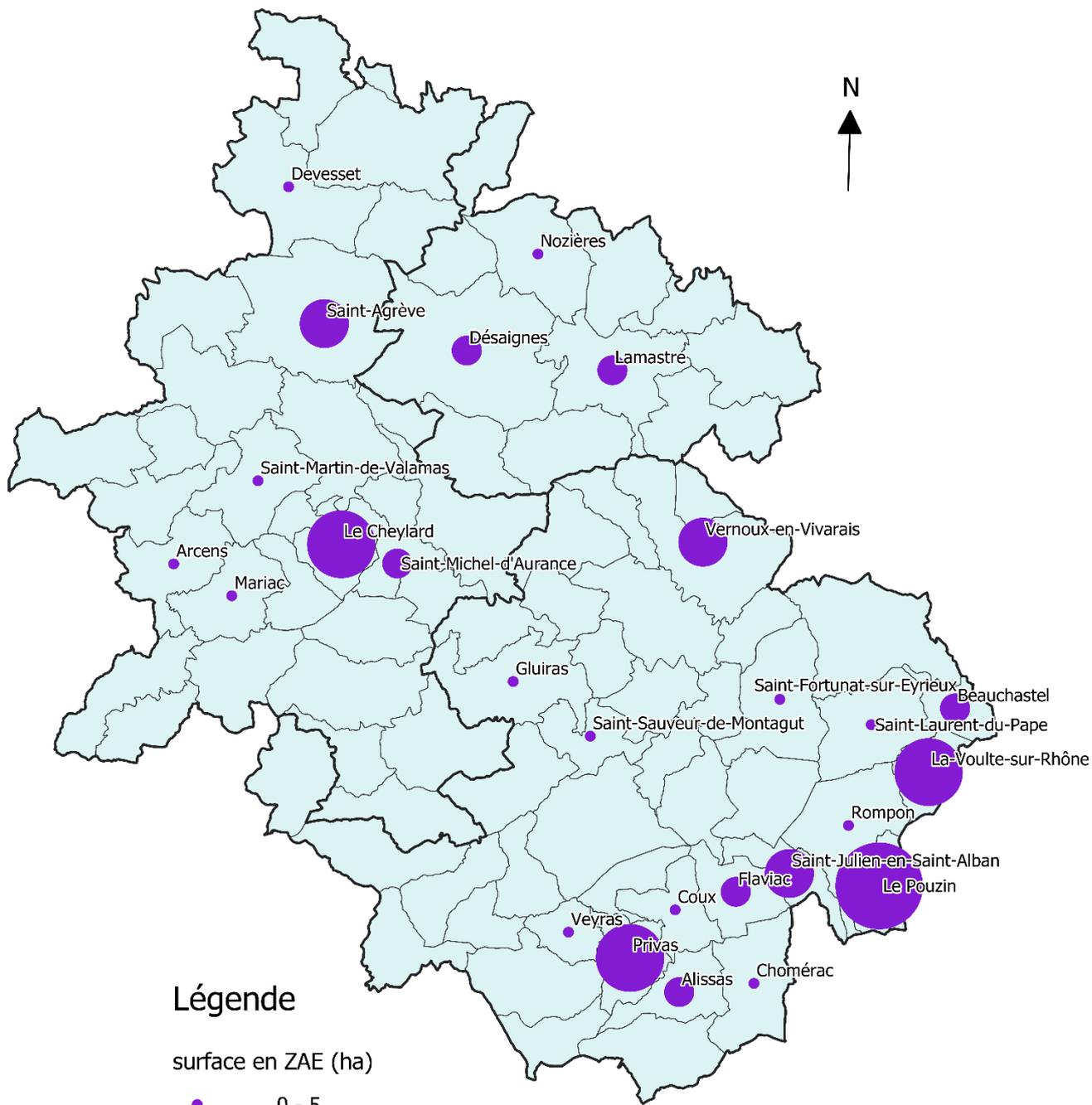
EPCI	SURFACE TOTALE FONCIER ECO	SURFACE UTILISEE	DONT FONCIER GELE	GISEMENT DISPONIBLE		
				FONCIER COURT TERME 2020-2030	FONCIER LONG TERME 2031-2040	OPTIMISATION / DENSIFICATION
CC Pays de Lamastre	28,7	19,4	-	3,3	0	0,6
CC Val Eyrieux	97,8	77,4	-	7,8	9,7	2,9
CAPCA	427,8	340,3	53,6	6,6	13,8	13,5
TOTAL	554,3	437,1	53,6	17,7	23,5	17

(Source : AID SyMCA – 2021)

Outre le foncier économique identifié dans les zones d'activités, le territoire connaît un

phénomène de friche économique dans les centres anciens.

Carte 55 : Foncier en zones d'activité économiques en 2021



Légende

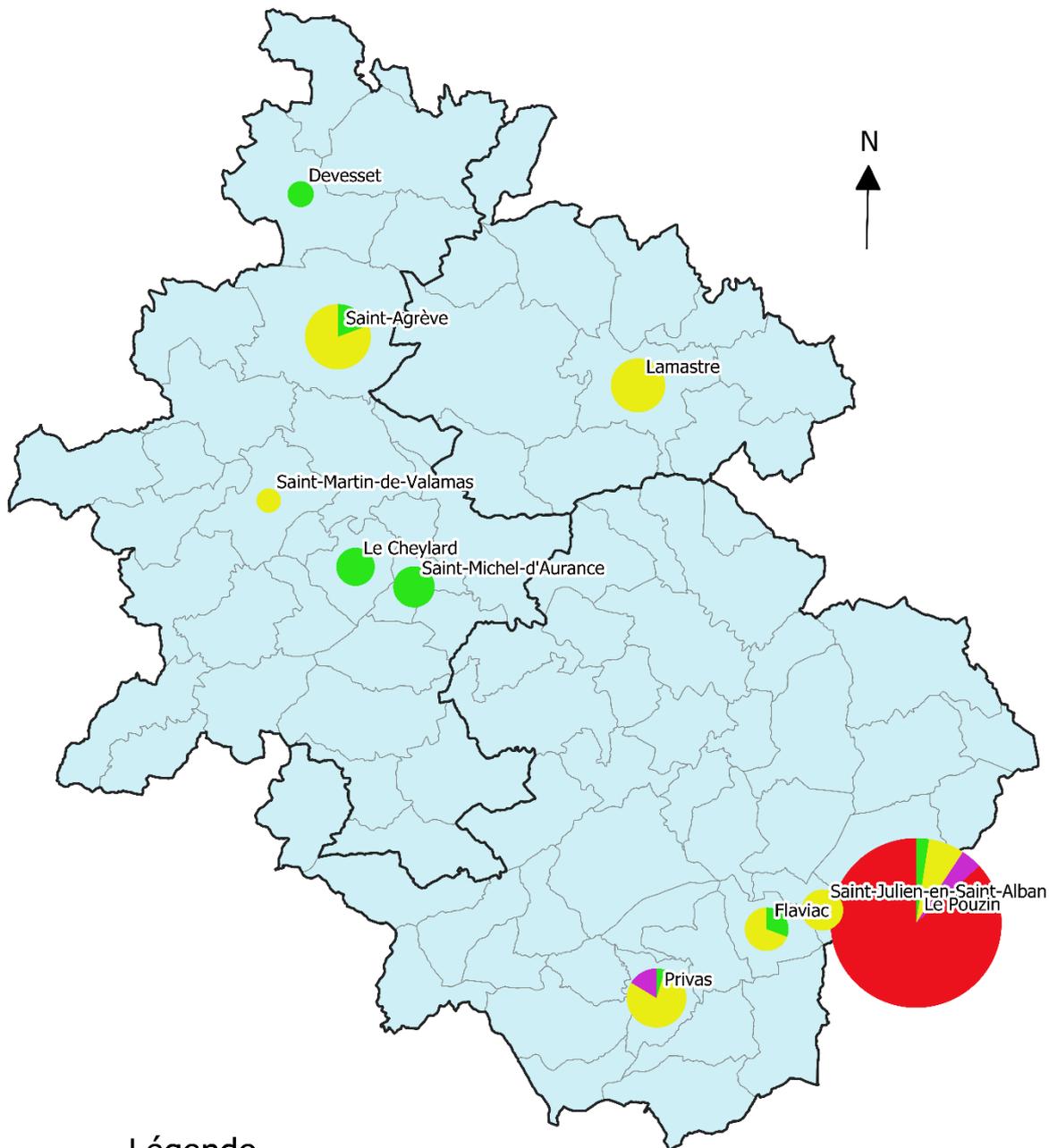
surface en ZAE (ha)

- 0 - 5
- 6 - 15
- 16 - 30
- 31 - 90
- 91 - 189



Source : AID - SyMCA 2021
Réalisation : SyMCA 2021

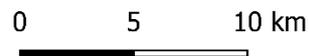
Carte 56 : Foncier disponible en zones d'activités économiques en 2021



Légende

- Foncier disponible à court terme
- Foncier disponible à long terme
- Optimisation foncière
- Foncier non disponible (PPRI)

Surface disponible (en ha)



Source : AID - SyMCA 2021
Réalisation : SyMCA 2021

5.7.4. Zoom sur deux ZAE du territoire

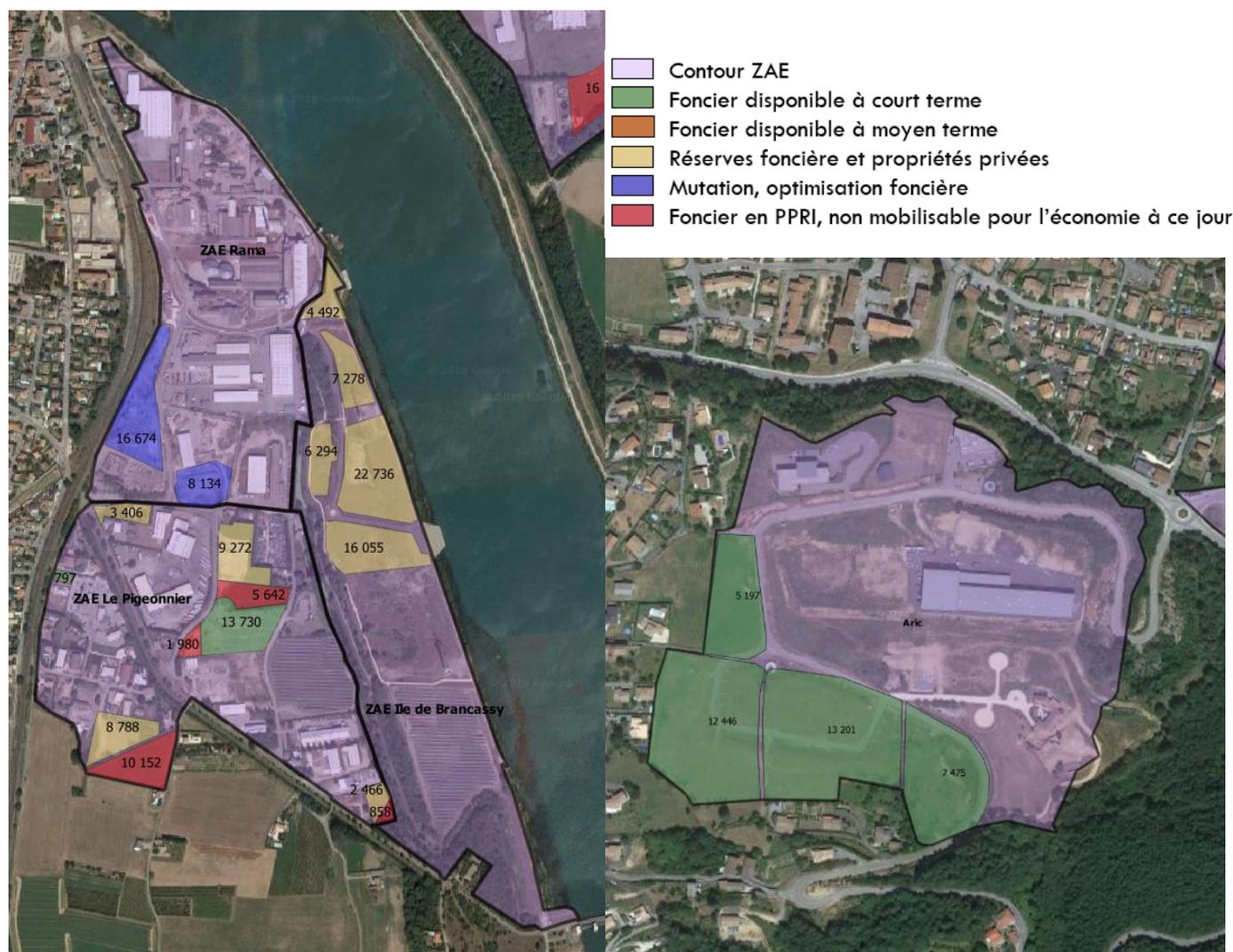
A titre illustratif, un zoom sur deux ZAE du territoire Centre Ardèche a été réalisé. Le choix de ces deux zones a été déterminé au regard de leur différences en termes de fonction et de localisation.

Le premier espace correspond aux zones d'activités économiques de Rama, du Pigeonnier et de l'île de Brancassy. Localisé sur la commune du Pouzin et en bordure directe du fleuve Rhône, cet espace cumule environ 80 ha de foncier économique. On y trouve de nombreuses réserves foncières privées destinées à accueillir des entreprises liées au transport de marchandises,

notamment par voie fluviale. La localisation de ces ZAE en frange rhodanienne, à proximité d'axes de transports importants tels que l'autoroute A7, la voie ferrée et le fleuve Rhône en fait un espace stratégique qui pourrait être dédié à l'intermodalité et au transport de fret.

La seconde zone correspond à la zone industrielle d'Aric située sur la commune du Cheylard. Sur cet espace une industrie d'embouteillage ainsi qu'une pépinière d'entreprises se sont récemment installés. Cette zone constitue un espace en devenir avec de nombreuses dents creuses et des terrains voués à l'urbanisation à court terme.

Figure 30 : Analyse du foncier économique des ZAE de Rama, Pigeonnier, Ile de Brancassy au Pouzin et d'Aric au Cheylard



(Source : AID – 2019)

5.7.5. Des locaux professionnels reflétant les spécificités du tissu économique du Centre Ardèche

Des constructions à vocation économique très localisées

Sur 10 ans, 490 ha de surface de locaux ont été autorisés sur le territoire Centre Ardèche pour l'activité économique, correspondant à 25% des autorisations du département (source INSEE SITADEL 2009-2018). Sur ces surfaces autorisées à l'aménagement, l'industrie en occupe 37%. Les

constructions à vocation industrielles ont principalement concerné la frange rhodanienne et le Cheylard. Répartis de manière relativement homogène sur le territoire, les locaux agricoles (24%) représentent l'autre principal mobilisateur de foncier économique.

Figure 31 : Surfaces autorisées (en ha) en Centre Ardèche entre 2009 et 2018

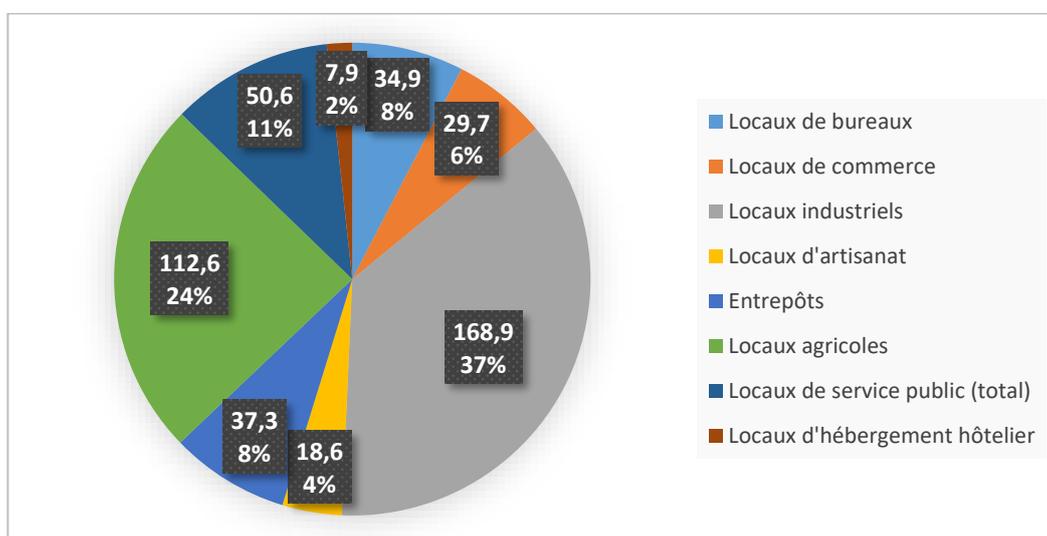
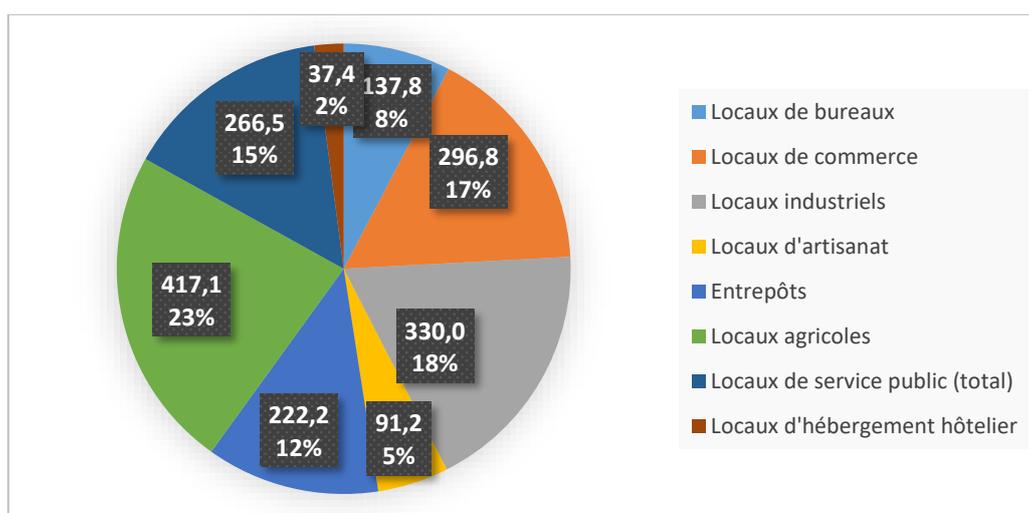


Figure 32 : Surfaces autorisées (en ha) en Ardèche entre 2009 et 2018



(Source : INSEE SITADEL 2009-2018)

La dynamique de construction des locaux économiques est très hétérogène. La moitié des surfaces autorisées entre 2009 et 2018 se concentre sur trois communes :

- Le Pouzin : 35%. Les autorisations sur cette commune représentent près de 73% des autorisations du bassin de vie de la Voulte / le Pouzin - soit 173 000m² dont 134 000 m² uniquement pour les surfaces industrielles

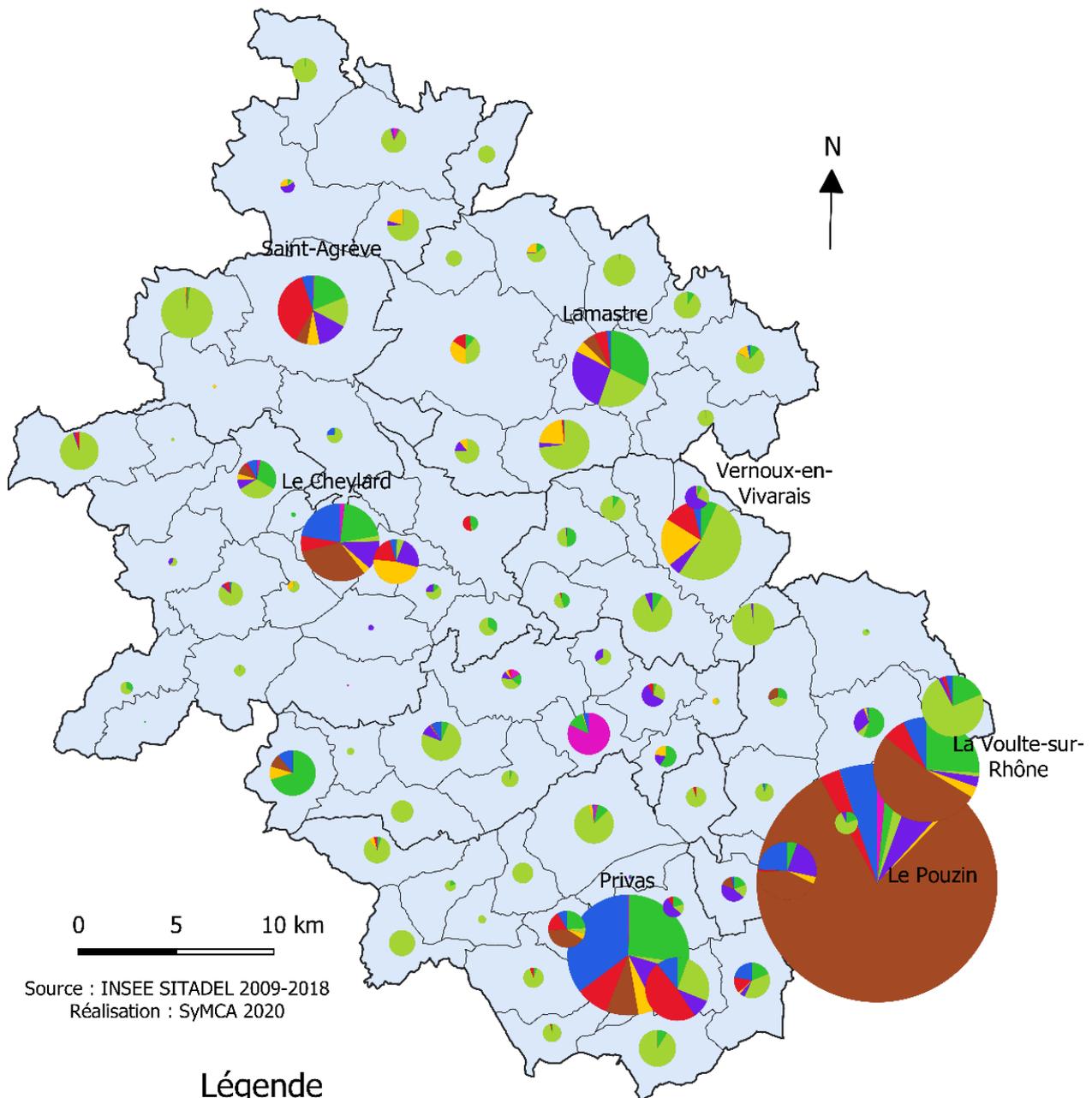
- Privas : 9%. La ville de Privas concentrant 50% des autorisations sur l'ensemble de son bassin de vie.
- La Voulte sur Rhône : 7%

Par opposition, la dynamique de construction sur les bassins de vie du Cheylard, Saint Agrève, Lamastre, Vernoux et Saint-Sauveur/Les Ollières est beaucoup plus limitée.

Tableau 38 : Répartition des surfaces autorisées par bassin de vie

Bassin de vie	Surface autorisée (en ha)	Proportion
La Voulte / Le Pouzin	237	48 %
Privas	84	17 %
Le Cheylard	40	8 %
Lamastre	40	8 %
Vernoux	34	7 %
Saint-Agrève	31	6 %
Saint-Sauveur / Les Ollières	24	5 %
Total	490	100 %

Carte 57 : Répartition des surfaces autorisées par commune entre 2009 et 2018



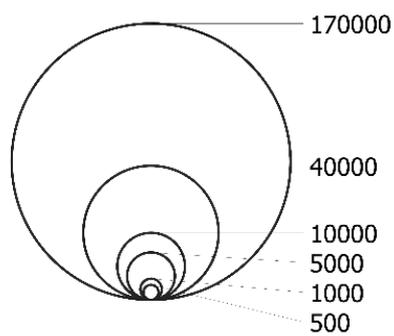
Source : INSEE SITADEL 2009-2018
Réalisation : SyMCA 2020

Légende

Locaux à vocation :

- Bureaux
- Commerce
- Industriels
- Artisanat
- Entrepôt
- Agricole
- Services publics
- Hébergement hôtelier

Surface autorisée (en m²) :

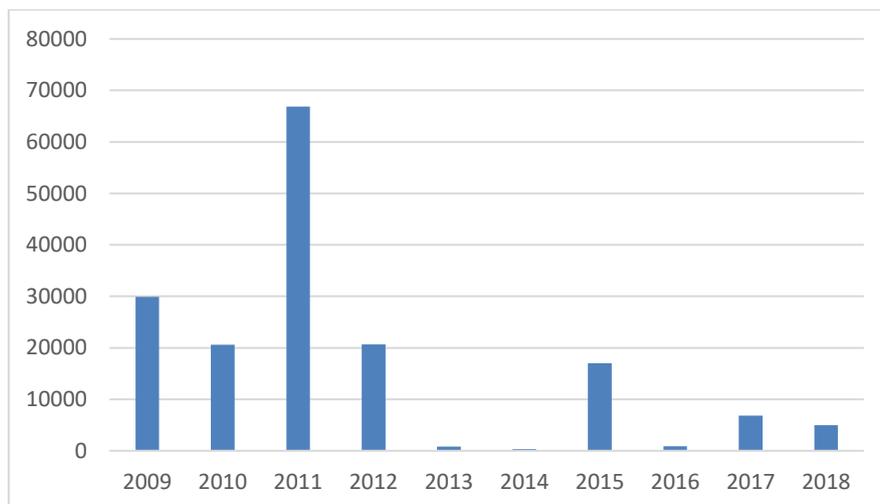


Des locaux industriels représentant la majorité des surfaces en demande de construction

Entre 2009 et 2018, 169 000 m² de surfaces de locaux industriels ont été autorisés sur le territoire du Centre Ardèche, représentant près de 37% du total. A titre comparatif, les locaux industriels ne représentaient que 18% des surfaces autorisées sur la période en Ardèche. Sur ces 10 années, on peut observer deux périodes bien distinctes. Entre 2009 et 2012, une période avec des surfaces autorisées assez importantes, en

particulier en 2011 avec un pic de 66 000 m² autorisés sur la commune du Pouzin. Suivie, sur la période 2013-2018, par une quasi absence de surfaces de locaux industriels autorisés. Cette période creuse est notamment marquée par les années 2013, 2014 et 2016 durant lesquelles les surfaces autorisées ne dépassent pas 1000 m²/année.

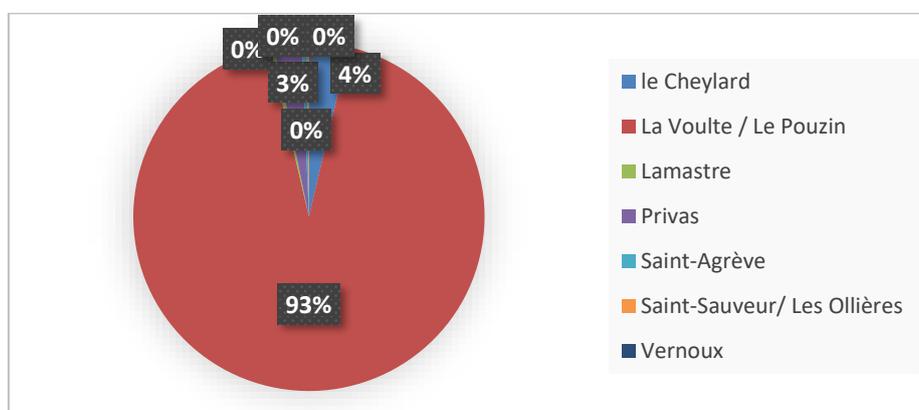
Figure 33 : Surfaces autorisées en m² de locaux industriels entre 2009 et 2018



Les autorisations de locaux industriels se répartissent de façon très inégale sur le territoire. Ainsi 93% se concentrent sur le bassin de vie de La Voulte / Le Pouzin dont 80% rien que sur la commune du Pouzin. Dans une bien moindre mesure, on en retrouve sur les bassins de vie du Cheylard (4%, dont commune du Cheylard 94%) et

de Privas (3%, dont commune de Privas 61%). En revanche, sur les 4 bassins de vie de Lamastre, Saint-Agrève, Vernoux et Saint-Sauveur/ Les Ollières, il y a eu très peu de demandes de construction de locaux industriels, voire pas du tout.

Figure 34 : Répartition surfaces autorisées de locaux industriels par bassin de vie entre 2009 et 2018



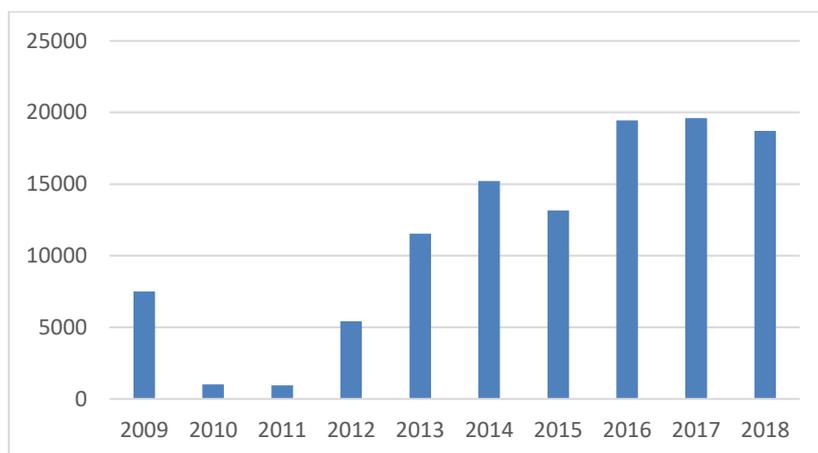
(Source : INSEE SITADEL 2009-2018)

Des locaux agricoles qui constituent une part non-négligeable de la demande de construction

Les surfaces de locaux agricoles autorisés sur la période 2009-2018 représentent le quart des autorisations totales du territoire Centre Ardèche, proportion sensiblement similaire à celle du département. Comme pour les locaux industriels, 2 mêmes périodes se distinguent, mais dans des dynamiques opposées. Ainsi une première période 2009-2012, plus faible, au cours de laquelle les locaux agricoles autorisés sont en moyenne

inférieurs à 5000 m² à l'année. Une seconde période, 2013-2018, beaucoup plus dynamique, au cours de laquelle les locaux agricoles autorisés sont en moyenne de 16 000 m²/ an. Au global sur 10 ans, on constate une augmentation presque constante des surfaces de locaux agricoles autorisées passant de 7000m² en 2009 à environ 20 000 m² en 2018.

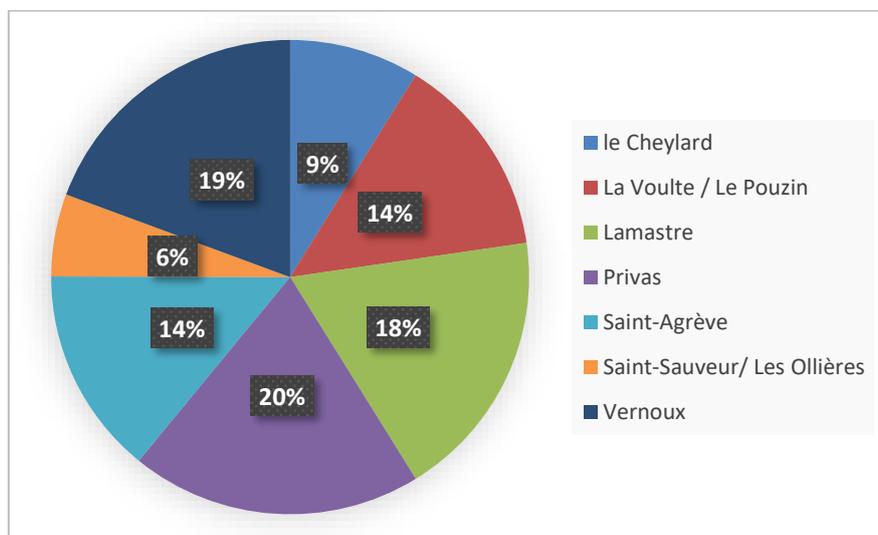
Figure 35 : Surfaces autorisées en m² de locaux agricoles entre 2009 et 2018



La répartition des demandes de constructions de locaux agricoles se fait de manière plus homogène entre les bassins de vie du territoire que pour les locaux industriels. En effet, les bassins de vie de Privas, Lamastre et Vernoux en concentrent

environ 20% chacun et ceux de Saint-Agrève et La Voulte / Le Pouzin environ 15% chacun. Cette répartition tend à diminuer sur les bassins de vie du Cheylard et de Saint-Sauveur / Les Ollières avec respectivement 9 et 6% du total.

Figure 36 : Répartition des surfaces autorisées de locaux agricoles par bassin de vie entre 2009 et 2018



(Source : INSEE SITADEL 2009-2018)

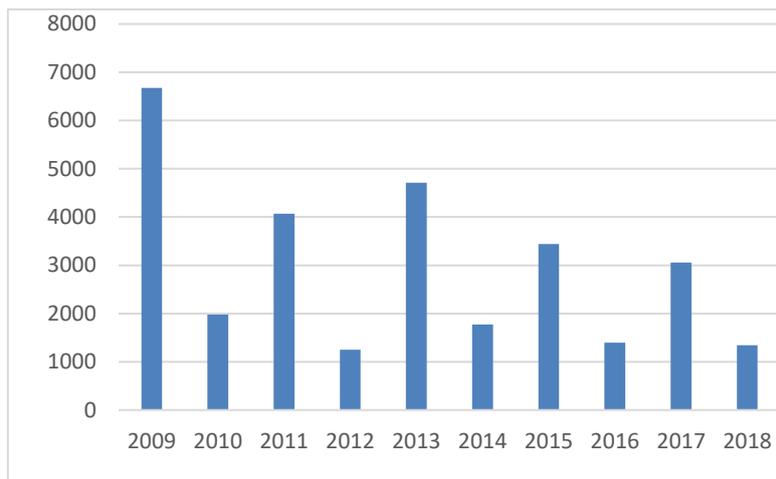
Le commerce et l'artisanat représentant une part non négligeable de l'économie du territoire

Le commerce

Le commerce constitue une part très importante de l'économie du territoire avec 55% des établissements et 23% des emplois. Concernant les demandes d'autorisation de locaux

commerciaux, celles-ci ont tendance à diminuer entre 2009 et 2018, passant de près de 7000 m² à environ 1000 m² en 2018.

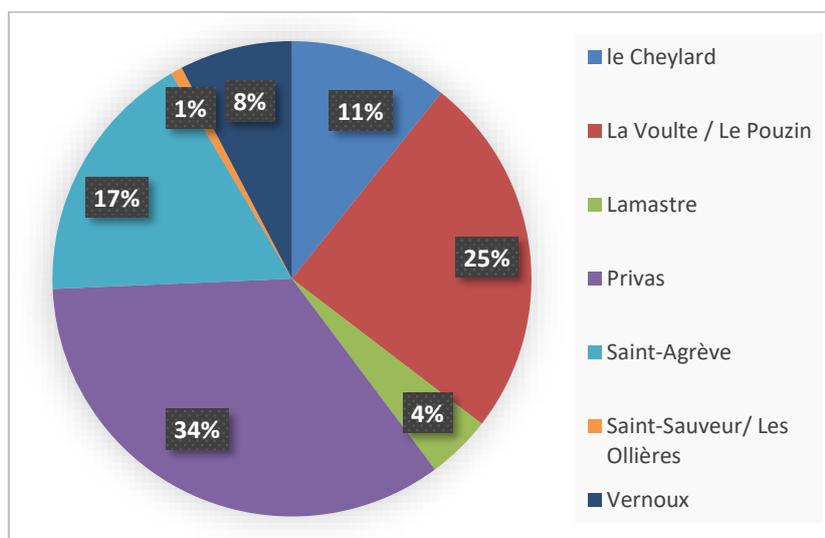
Figure 37 : Surfaces autorisées en m² de locaux commerciaux entre 2009 et 2018



Les demandes de locaux commerciaux se répartissent en majorité sur les bassins de vie de Privas et de la Voulte / le Pouzin avec respectivement 34% et 25% du total. On en retrouve dans une moindre mesure sur les bassins

de vie de Saint-Agrève (17%) et du Cheylard (11%). Les secteurs de Vernoux, Saint-Sauveur / les Ollières et Lamastre sont quant à eux bien moins concernés par ce phénomène.

Figure 38 : Répartition des surfaces autorisées de locaux commerciaux par bassin de vie entre 2009 et 2018



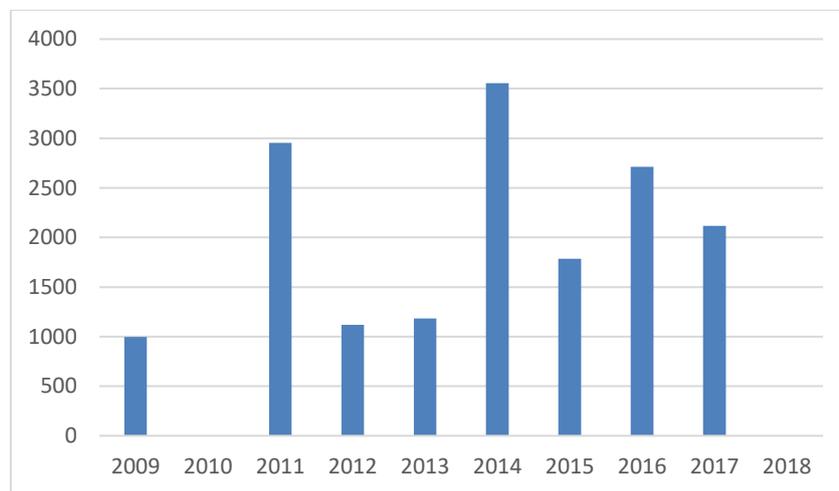
(Source : INSEE SITADEL 2009-2018)

L'artisanat

Suite à la crise de 2008, les surfaces autorisées en m² de locaux d'artisanat ont fortement reculé jusqu'en 2010, date à laquelle il n'y a eu aucune demande de construction. Par la

suite, sur la période 2011 – 2018, l'activité semble reprendre avec plus ou moins de régularité selon les années, pouvant aller de 3500 m² en 2013 à de nouveau 0m² en 2018.

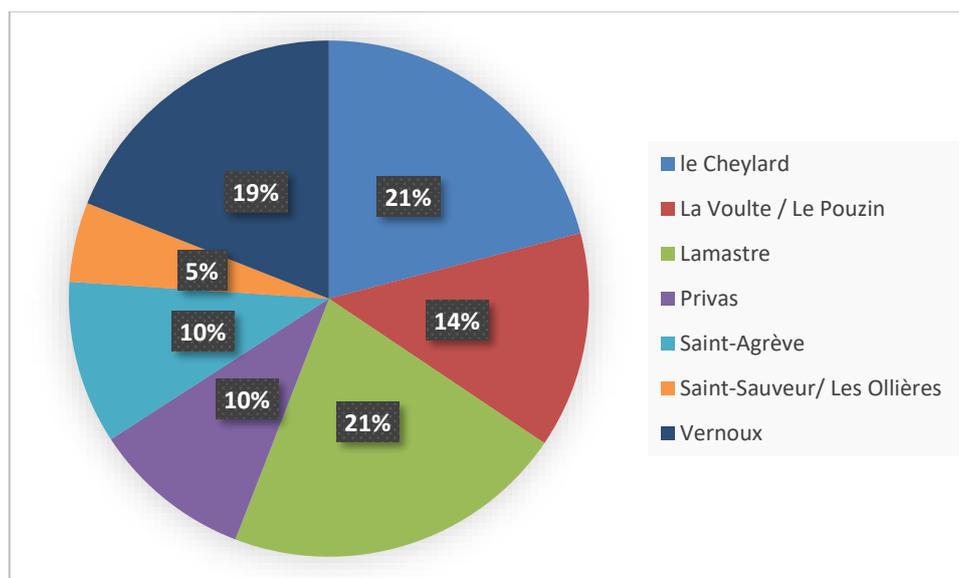
Figure 39 : Surfaces autorisées en m² de locaux d'artisanat entre 2009 et 2018



Les autorisations de locaux d'artisanat se répartissent majoritairement au sein des bassins de vie de Lamastre et du Cheylard (21% chacun) et de Vernoux (19%), mettant en évidence la place importante de l'économie artisanale dans ces

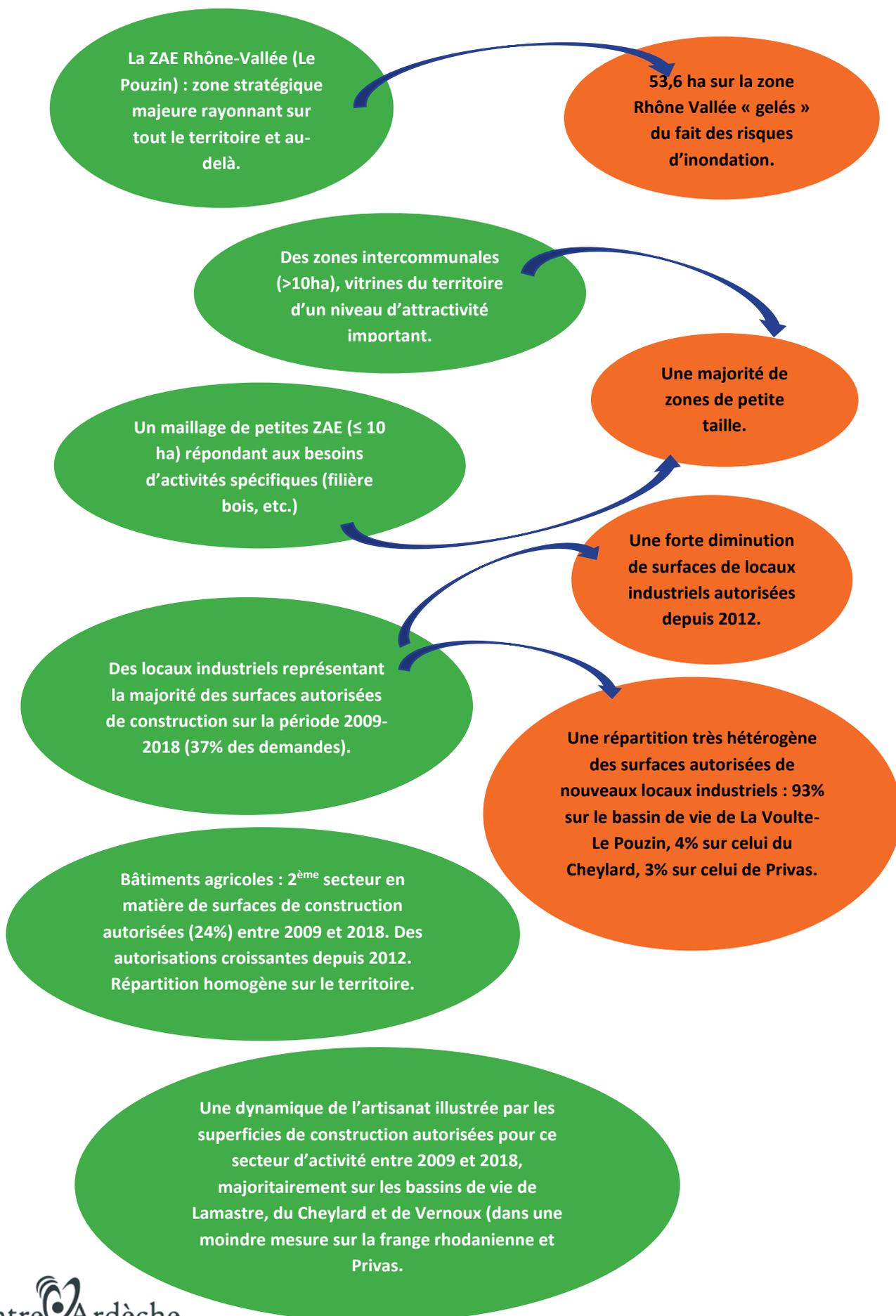
secteurs. Les bassins de vie de la Voulte / Le Pouzin et de Privas sont également concernés par cette dynamique, mais dans une moindre mesure avec respectivement 14 et 10% du total.

Figure 40 : Répartition des autorisations de locaux d'artisanat par bassin de vie entre 2009 et 2018



(Source : INSEE SITADEL 2009-2018)

5.7.6. Synthèse et enjeux



ATOUTS

FAIBLESSES





OPPORTUNITÉS

80 ha de foncier disponible sur le Centre Ardèche dont 46,2 ha sur la CAPCA et 27,4 ha sur Val'Eyrieux.

Un gisement de foncier d'activités important immédiatement disponible sur Val'Eyrieux (12,3ha, dont près de 10ha sur des zones intercommunales).

Moins de 20ha de foncier disponible à court terme sur le SCoT (12,3ha sur Val'Eyrieux, 6,8ha sur la CAPCA et 0,7ha sur le pays de Lamastre) / peu de réactivité face aux porteurs de projets en recherche de foncier disponible immédiatement.

Plus de foncier d'activités disponible à court terme sur les zones intercommunales de la Communauté de communes du pays de Lamastre.

Au regard des autorisations de construction de locaux économiques, des évolutions très fluctuantes selon les secteurs d'activité, les bassins de vie et les périodes.

Des tènements disponibles de faible taille, bloquant l'accueil de grandes entreprises (82% < 2ha sur CAPCA et VE).

MENACES



Les infrastructures d'accueil des entreprises, les zones d'activité économique et le gisement foncier : des enjeux pour le territoire et des questions stratégiques

Une juste programmation du foncier d'activité adaptée aux besoins des bassins de vie, en termes de taille, de localisation, de temporalité et des stratégies économiques des EPCI.

L'attractivité des zones d'activité du point de vue paysager, environnemental et énergétique.

Quelles stratégies économiques pour les zones d'activité ?

Un gisement foncier disponible immédiatement pour pouvoir répondre aux opportunités économiques (réserve de tènements de tailles variées).

Une zone d'activité stratégique d'intérêt supra-communautaire sur la vallée du Rhône (vitrine du territoire).

Quels besoins en termes de gisement foncier ?

Des installations sur les ZAE uniquement réservées aux activités ne pouvant s'installer ailleurs : besoins de foncier important, nuisances, accessibilité, etc.

Une stratégie de réappropriation des 53,6 ha en zone inondable sur la ZAE Rhône-Vallée.

Quelle répartition des zones d'activité sur le territoire ?

Une solidarité dans la répartition du gisement foncier entre les différents secteurs du Centre Ardèche.



6. MOBILITE ET DEPLACEMENT

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



6.1. LES BESOINS DE MOBILITE ET MIGRATION

6.1.1. Une place de la voiture prédominante

Un taux de motorisation caractéristique des modes de vie ruraux

Le Centre Ardèche, territoire essentiellement composé d'espaces ruraux et périurbains aux reliefs prononcés, est marqué, à l'image du département, par l'utilisation quasi-générale de la voiture individuelle pour les déplacements. Ainsi, 91% des ménages possèdent au moins une voiture (contre 89,8% en Ardèche). Ce constat est généralisé à l'ensemble des communes du SCoT.

Les centralités des différents bassins de vie du Centre Ardèche (Privas, Le Cheylard, Vernoux, Lamastre, Saint-Agrève, etc.) concentrent les principales fonctions urbaines (emplois, équipements, services, habitat, santé, éducation, consommation). Ces fonctions urbaines entraînent des besoins de déplacements pour les habitants de

ces communes, mais surtout pour tous les habitants des communes voisines, souvent plus rurales et éloignées. Ils représentent à l'échelle du Centre Ardèche de véritables pôles générateurs de déplacements. Cette concentration géographique des fonctions implique donc un allongement général des distances. L'organisation de la mobilité dans ce territoire de faibles densités est une question essentielle.

L'usage de la voiture génère de nombreuses nuisances (bruit, émissions gaz à effet de serre, pollutions atmosphériques, coût, congestion routière, etc.), des enjeux de mobilité pour des populations captives et une éventuelle précarité énergétique pour les ménages les plus modestes.

La voiture, un mode prédominant pour les déplacements domicile-travail

La voiture est le mode privilégié dans les déplacements domicile-travail concentrant près de 83% des déplacements à l'échelle du territoire du SCoT. Dans les secteurs où l'emploi et la population se concentrent essentiellement sur un bourg-centre comme à Vernoux, ce taux descend à 71%.

En ce qui concerne les bassins de vie couverts par l'agglomération Privas Centre Ardèche, 85% des ménages utilisent la voiture pour aller travailler. Ceci implique de véritables réflexions à engager sur l'organisation du centre-ville de Privas

et de ses équipements, sur l'accessibilité des zones d'activités en transports collectifs, et plus largement sur la répartition de l'emploi sur le territoire. La Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA), de par sa compétence « transport » a élaboré un schéma de mobilité et notamment la mise en place d'un réseau de transport à l'échelle de ses 42 communes : un réseau de transport urbain sur le bassin privadois, des lignes de transport à la demande, des lignes régulières vers les gares notamment, harmonisé avec les offres urbaine et régionale déjà en place.

6.1.2. Mobilité domicile-travail

La structure des déplacements se caractérise par la diversité des motifs de déplacements. Les déplacements « domicile-travail », flux structurants sur un territoire, ne sont qu'un motif de déplacement parmi d'autres (étude, achat, loisirs, etc.). Ces derniers suivent l'évolution de la société contemporaine et ses modes de vie.

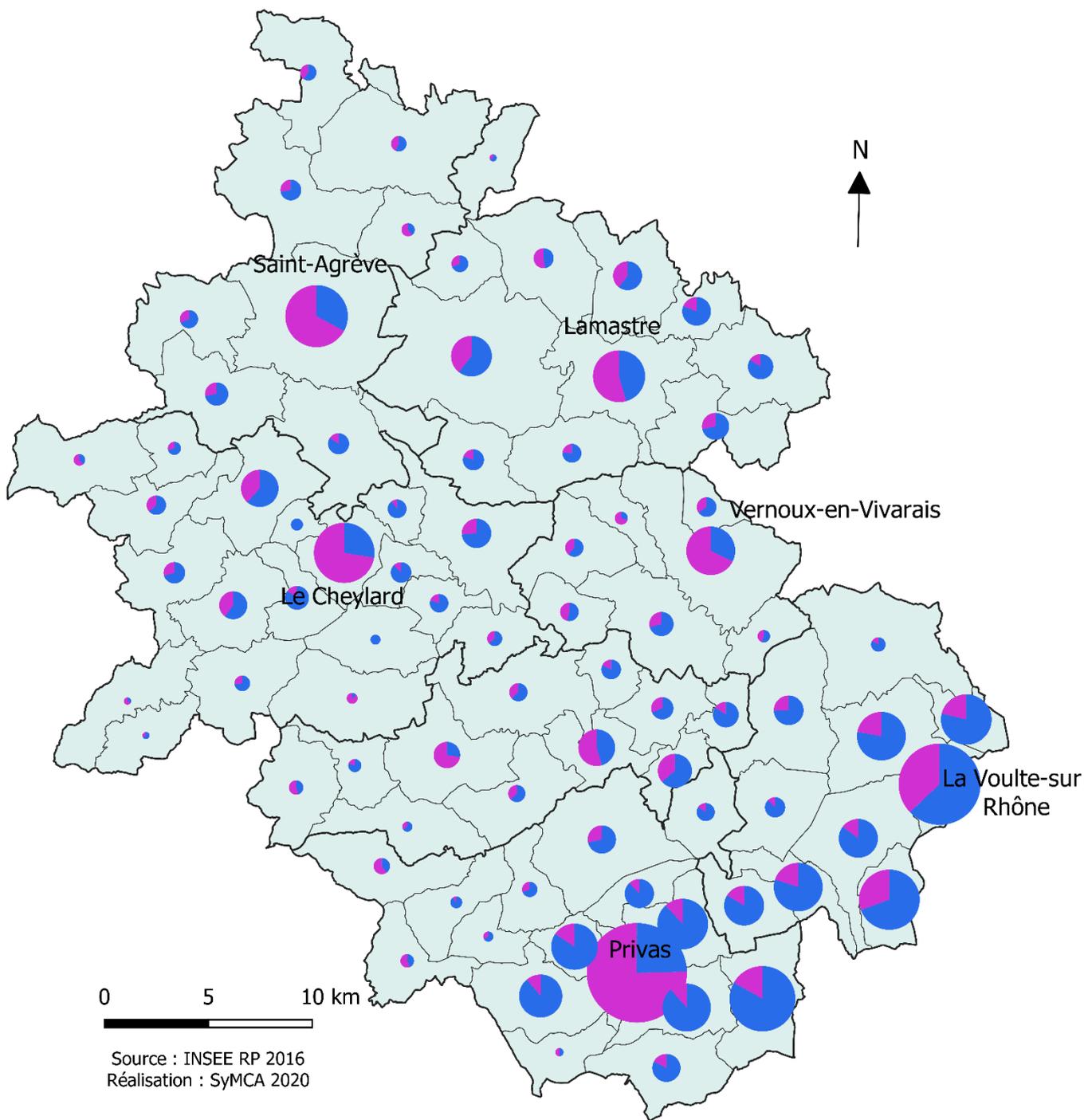
Néanmoins, en l'absence d'enquête sur les déplacements à l'échelle du SCoT Centre Ardèche, les déplacements « domicile-travail » sont toujours considérés comme représentatifs des déplacements sur ce territoire puisqu'ils se couplent souvent à ces autres motifs de déplacement.

Des déplacements internes au territoire concentrés sur les principaux pôles d'emplois

75% des emplois du territoire sont occupés par des résidents. Néanmoins, en dehors des centralités urbaines, une majorité des actifs travaillent en dehors de leurs communes de résidence (62%).

- Ceci s'explique tout d'abord par la mutation économique qu'a subi le territoire depuis les années 1960 (le passage d'une société agricole à une société tertiaisée) mais également par le phénomène de périurbanisation, qui a engendré un fort étalement urbain peu pourvoyeur d'emplois pour les communes périphériques. Ainsi, les déplacements domicile-travail infraSCoT s'effectuent principalement entre les principaux pôles d'emplois et leurs communes périphériques (voir la carte ci-après). Ce phénomène est particulièrement marqué
- autour des polarités de Privas, Lamastre, Le Cheylard, Saint-Agrève et Vernoux-en-Vivarais.
- Ainsi ce sont les pôles intermédiaires et les villages qui sont les plus impactés par les déplacements extra communaux pour le travail. Les communes périphériques de Privas, et dans une moindre mesure celles du Cheylard également, sont fortement concernées par les phénomènes de déplacements domicile-travail vers les pôles d'emplois.
- A l'inverse, à Privas, pôle d'emploi majeur du territoire, les $\frac{3}{4}$ des actifs travaillent dans la commune. Au-delà de Privas, ces déplacements infracommunaux au sein des centres urbains représentent des volumes non-négligeables. Des réflexions sont à l'œuvre pour envisager de développer la mobilité douce.

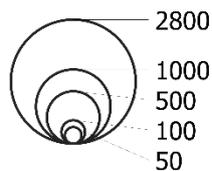
Carte 58 : Lieux de travail et de résidence des actifs



Légende

- Part d'actifs travaillant et résidant dans la même commune
- Part d'actifs travaillant et résidant dans une autre commune

Nombre d'actifs

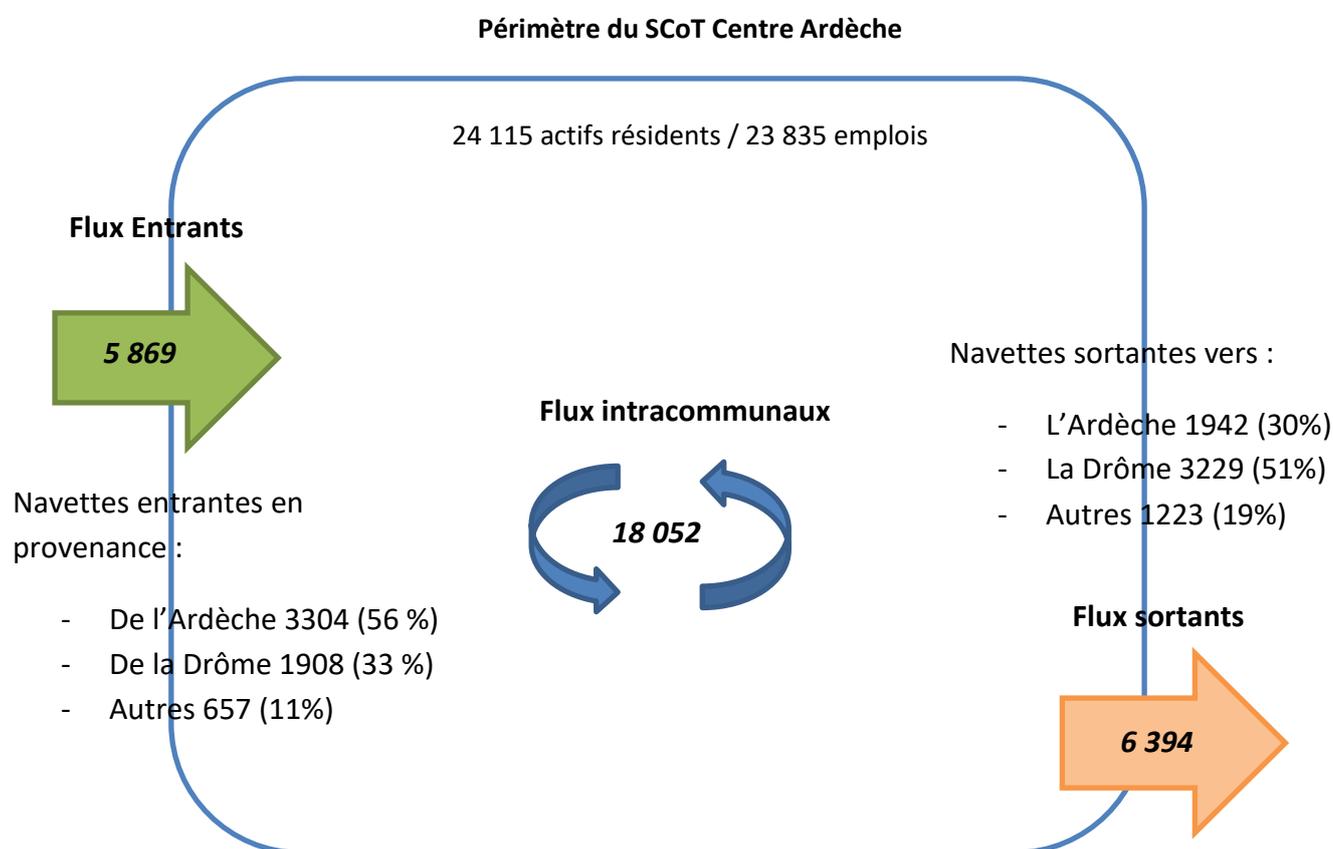


Des flux d'actifs vers l'extérieur du territoire

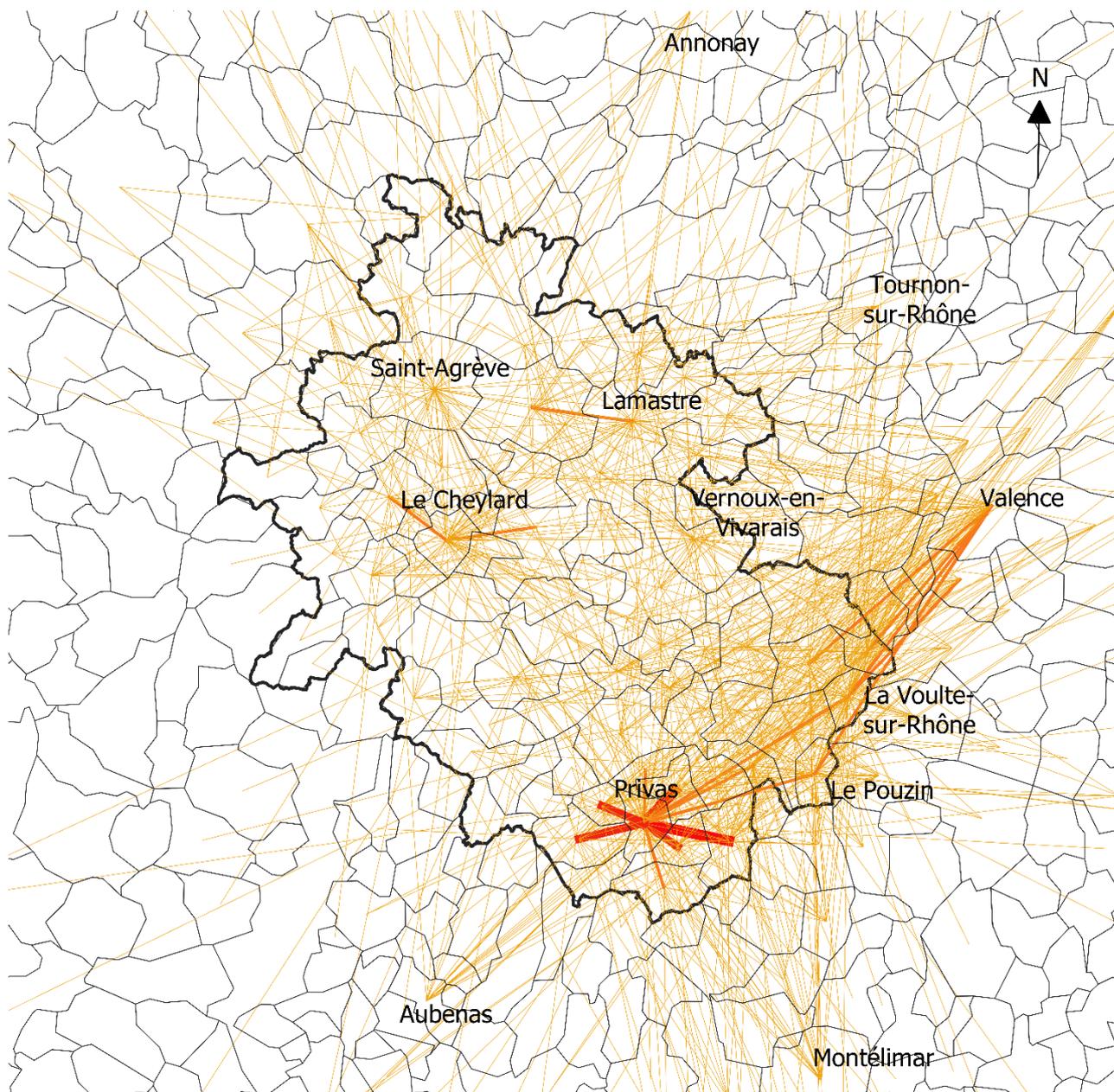
Le territoire du SCoT compte 24 115 actifs résidents pour 23 835 emplois, et les flux entrants (5 869) sont légèrement en dessous des flux d'actifs sortants (6 394). Ces flux d'actifs entrants sont constitués majoritairement d'Ardéchois provenant de l'extérieur du SCoT (56%), suivis par des Drômois (32%). Concernant ces derniers, ils viennent majoritairement travailler sur les bassins de vie de Privas et de la Voulte/Le Pouzin (respectivement 37 et 66 % d'entre eux).

Les actifs du Centre Ardèche travaillent peu à l'extérieur des départements de la Drôme et de l'Ardèche (5% des actifs). 32% des actifs résidant sur le bassin La Voulte/Le Pouzin travaillent dans la Drôme, ce qui démontre l'attractivité et la captation des actifs du territoire vers l'agglomération valentinoise.

Figure 41 : Synthèse des flux de déplacement domicile-travail à l'échelle du SCoT



Carte 59 : Flux domicile-travail internes et externes au territoire Centre-Ardèche



Légende

Intensité des flux
domicile-travail

- de 4 à 99 déplacements
- de 100 à 199 déplacements
- de 200 à 299 déplacements
- de 300 à 399 déplacements
- de 400 à 433 déplacements

0 5 10 km



Source : INSEE 2016
Réalisation : SyMCA 2020

Des déplacements domicile-travail aux caractéristiques hétérogènes selon les secteurs du territoire

Des fonctionnements plus ou moins autonomes
75 % de ses résidents actifs ayant un emploi sur le territoire du SCoT y travaillent. Majoritairement, les personnes résident et travaillent sur le même bassin de vie (64 %). Cela est notamment le cas au centre du territoire. Le secteur du Cheylard est le moins polarisé par des flux domicile-travail extérieurs puisque 84% des actifs résidents travaillent sur le même secteur.

A l'inverse, le bassin de La Voulte/Le Pouzin est fortement tourné vers l'extérieur du territoire avec près de 49% des actifs résidents qui travaillent en dehors du SCoT (ce qui correspond à un volume d'actifs important).

Une localisation de l'emploi extérieur différenciée selon les secteurs du SCoT

Pour le bassin de La Voulte/Le Pouzin, les emplois extérieurs sont plutôt sur le Valentinois et la vallée de la Drôme.

Pour le secteur de Privas, les emplois des bassins de Montélimar, de l'Ardèche Rhodanienne et d'Aubenas, équilibrent ceux du Valentinois et de la vallée du Rhône.

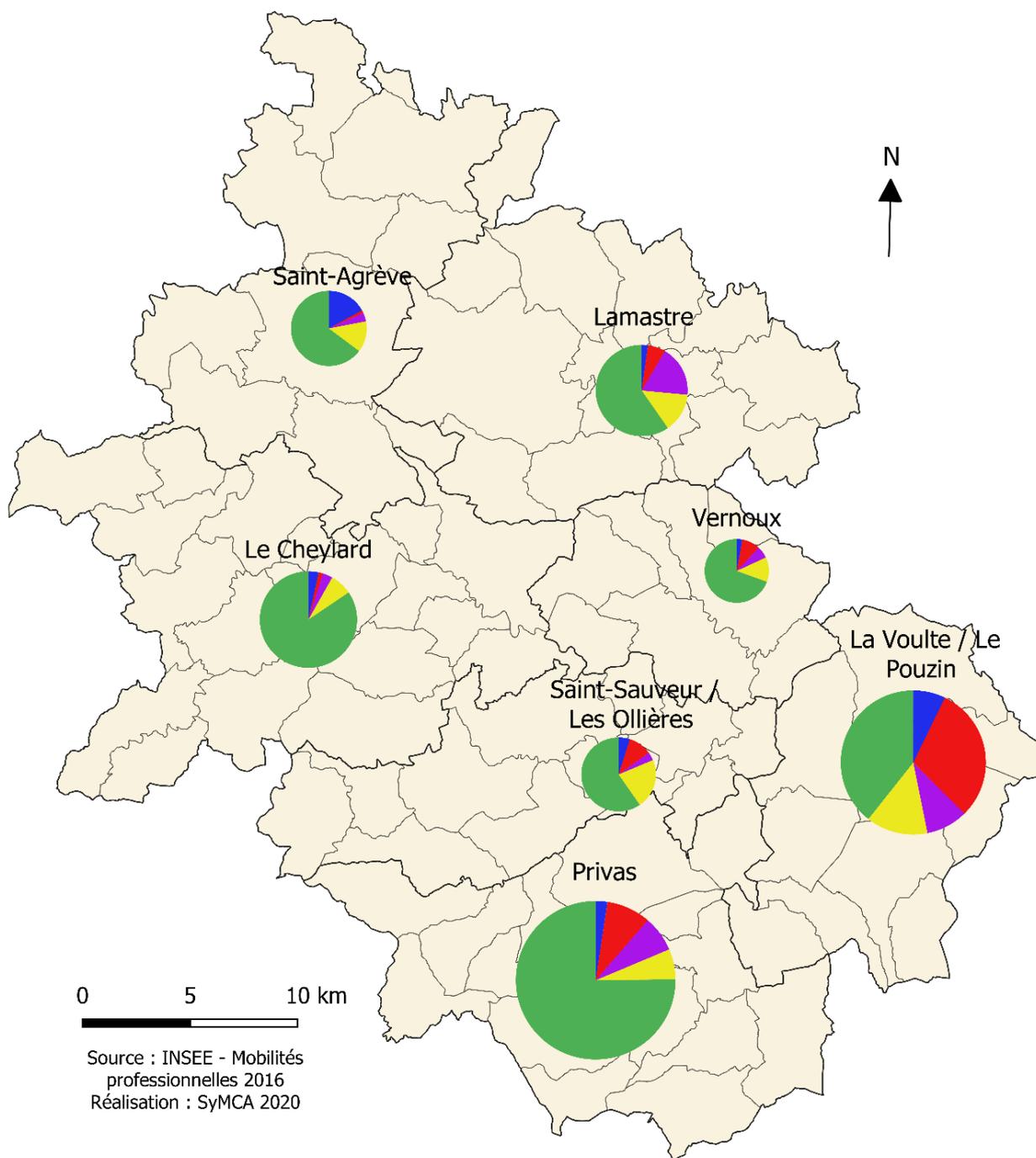
A noter, le rôle du Tournonais pour le secteur de Lamastre et du Valentinois pour le secteur de Vernoux.

Une saisonnalité du trafic influencée par l'attractivité touristique

Sur le Centre Ardèche, à certaines périodes de l'année, l'activité touristique génère de manière plus ou moins marquée une augmentation du trafic routier, notamment sur la vallée de l'Eyrieux, les

axes vers le Gerbier de Jonc et le Mézenc, vers la Haute-Loire, le col de l'Escrinet, etc. En effet, la quasi-totalité des touristes et excursionnistes du Centre Ardèche y viennent en voiture (cf. § 5.4).

Carte 60 : Lieu de travail des actifs résidents du SCoT

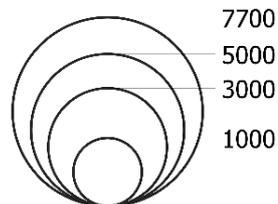


Source : INSEE - Mobilités professionnelles 2016
Réalisation : SyMCA 2020

Légende

- Dans le même bassin de vie
- Dans un autre bassin de vie
- Dans le reste de l'Ardèche
- Dans la Drôme
- Autes

Nombre d'actifs :



Des temps d'accès aux services et aux équipements de la vie courante très inégaux

Si la majorité des habitants du Centre Ardèche vivent en moyenne à moins de 7 minutes des équipements de la vie courante, la frange ouest du territoire présente des temps d'accès jusqu'à trois fois supérieurs. De manière générale, plus on s'éloigne des pôles de centralité du

territoire, plus les temps d'accès aux équipements augmentent. Les communes les plus éloignées de ces équipements de base sont celles localisées dans les secteurs de montagnes et de plateaux, présentant des temps d'accès pouvant aller jusqu'à plus de 20 minutes.

6.2. L'OFFRE DE TRANSPORT

6.2.1. Le réseau routier

Un réseau routier bien structuré maillant le territoire

En Ardèche, le plan de désenclavement routier (2008-2016) classe le réseau routier départemental sur quatre fonctions :

- fonction économique et sociale générale,
- fonction industrielle et logistique,
- fonction touristique et paysagère,
- fonction de liaison avec les départements voisins.

Plusieurs portes d'entrée/sortie du territoire, notamment vers la vallée du Rhône et la Drôme

L'Autoroute A7 et la Nationale 7 sont les deux grands axes routiers situés à proximité du Centre Ardèche, sur la rive gauche du Rhône (59 000 véhicules passent sur l'autoroute tous les jours). La seule sortie d'autoroute du territoire est à Loriol dans la Drôme (sortie 16 Loriol-Le Pouzin). Deux ponts relient la rive gauche et droite du Rhône (La Voulte-sur-Rhône RD86F, Le Pouzin RD104) ce qui permet de nombreux échanges journaliers sur ces axes entre la Drôme et le Centre Ardèche.

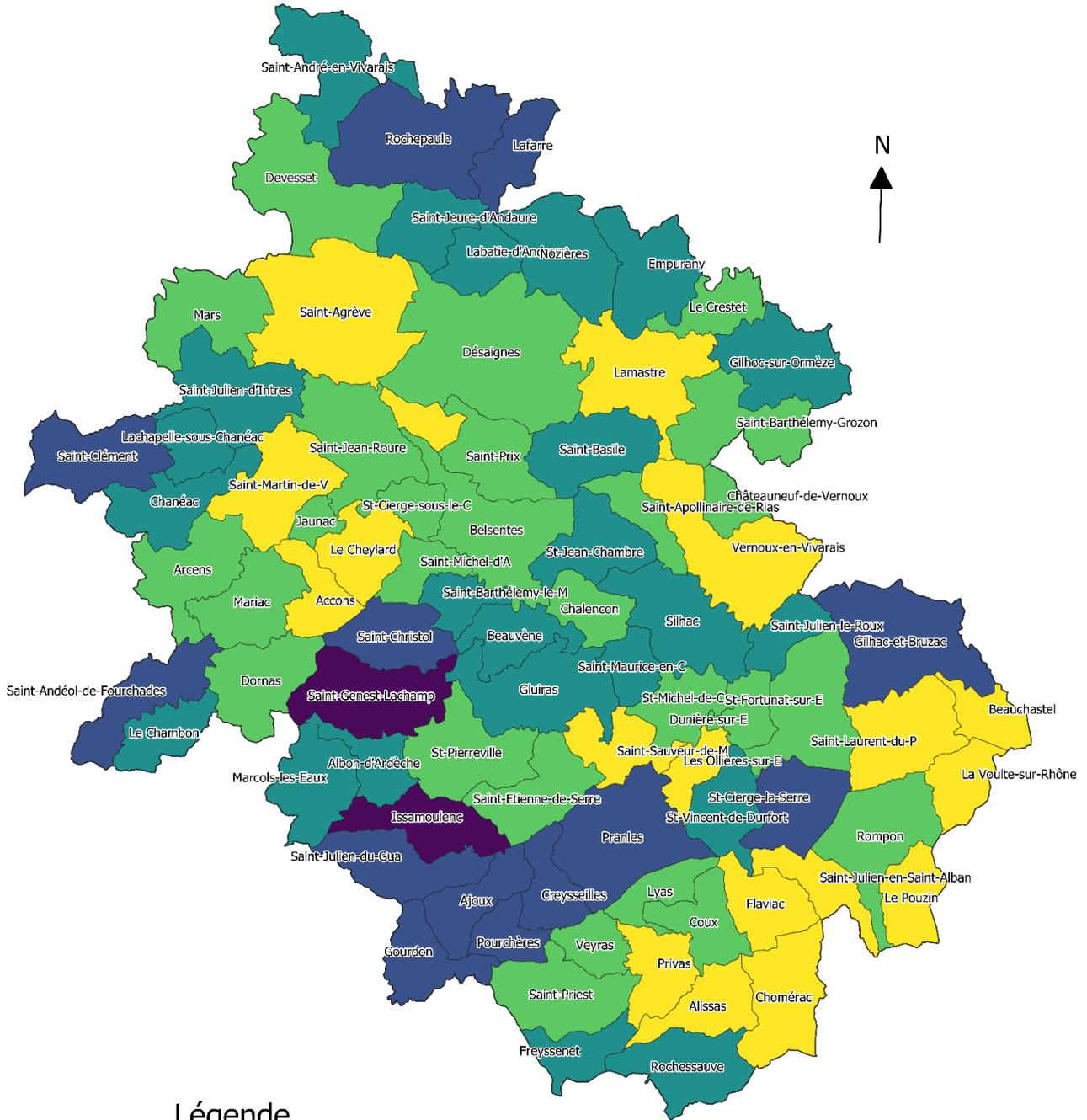
Le réseau ossature (RO), représenté sur la carte 62, est la trame de base du réseau routier. Il assure d'une part l'ensemble des liaisons du département de l'Ardèche avec l'extérieur, et d'autre part, les relations de desserte entre les grandes zones économiques du département. Il comprend les D104/D86/D120, qui sont les principales routes permettant d'entrer et sortir du territoire Centre Ardèche.

Un réseau interne très hiérarchisé

Un maillage routier plus fin permet à l'ensemble du territoire d'être accessible par la route. Le réseau routier est ainsi très hiérarchisé et irrigue tous les secteurs. Ce réseau routier permet de répondre aux besoins du quotidien (emploi, formation, santé, course...). Sur la carte ci-après, il se constitue de deux types de routes :

- le réseau d'intérêt économique et/ou touristique (RIET) permet d'atteindre et de desservir les pôles d'intérêt économique et touristique du département de l'Ardèche. Il est complément du réseau ossature, c'est le réseau « vital » de l'Ardèche : D2/D21/D314/D236/D337/D237/D410, etc. ;
- le réseau d'intérêt local : réseaux routiers inter-vallées secondaires qui assurent une connexion des villages avec les polarités.

Carte 61 : Temps d'accès aux équipements de proximité



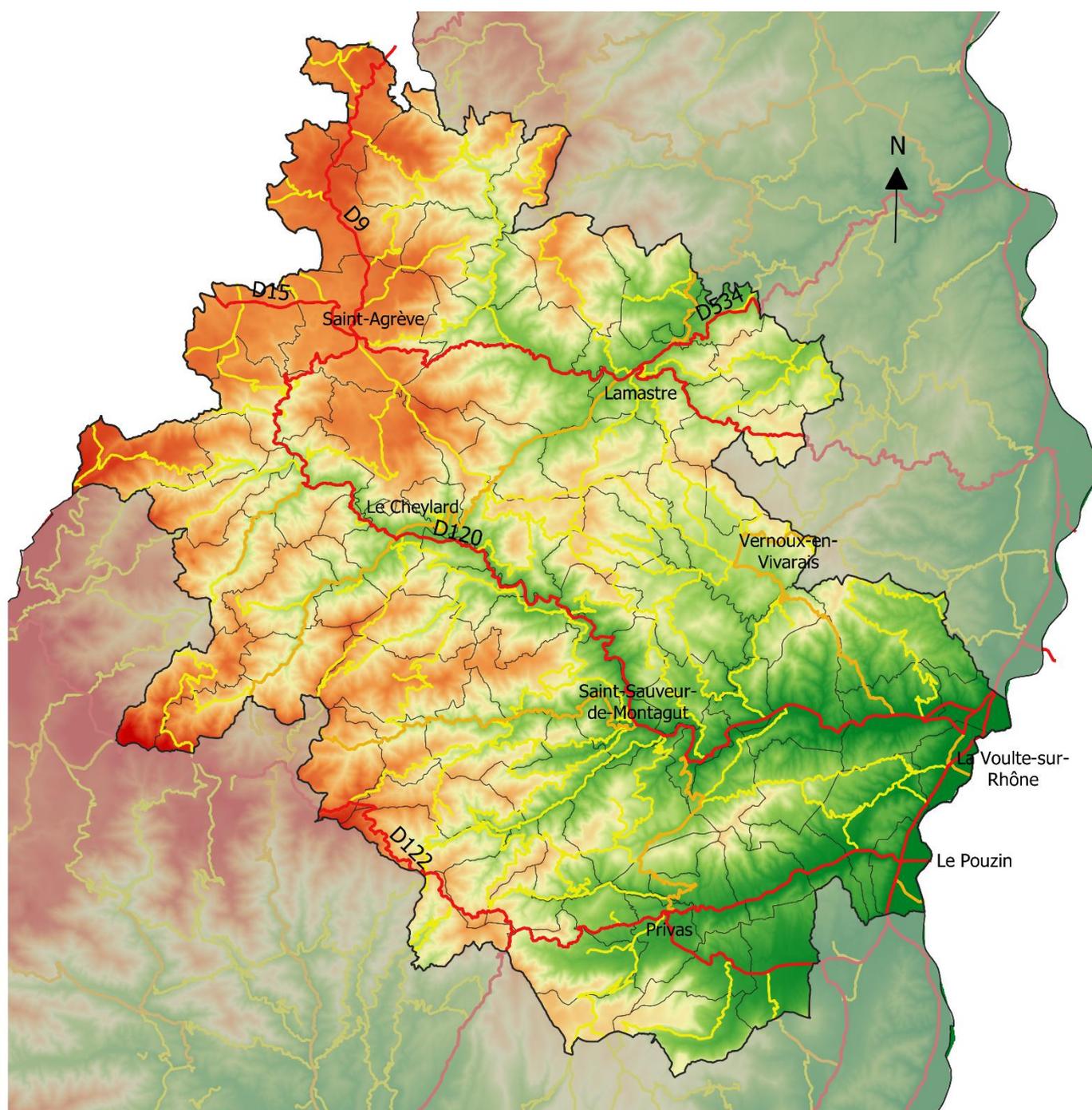
Légende

- Moins de 5 minutes
- Entre 5 et 10 minutes
- Entre 11 et 15 minutes
- Entre 16 et 20 minutes
- Plus de 20 minutes

0 5 10 km

Source : BPE INSEE 2017, traitement Jérôme Bouchet via API (Open Street Map)
Réalisation : SyMCA 2020

Carte 62 : Hiérarchisation du réseau viaire



Légende

- Réseau structurant
- Réseau d'intérêt départemental
- Réseau d'intérêt local

Altitude

- - de 100m
- 100 - 500m
- 500 - 700m
- 700 - 1000m
- 1000 - 1424m

0 5 10 km

Source : Département de l'Ardèche, 2021

Réalisation : SyMCA 2021

Des conditions d'accès très hétérogènes entre les secteurs

Selon les conditions de reliefs, de densité du réseau et de circulation, l'accessibilité routière du territoire Centre Ardèche est très différente. Que l'on soit sur la plaine du Rhône ou dans la montagne ardéchoise, elle varie ainsi fortement.

L'aire d'accessibilité à « 10 minutes en voiture » est de 18 km² pour le Cheylard, 22 km² pour Privas, 28 km² pour Vernoux en Vivarais et 30 km² pour Lamastre. A titre de comparaison, située en

secteur de plaine, la ville de Valence à une aire d'accessibilité de 140km². A l'inverse, les communes des pentes et autres secteurs plus éloignés (crêtes, montagne) sont très éloignées des polarités urbaines. Ceci est particulièrement le cas pour les communes les plus à l'ouest du territoire, qui supportent des temps de trajet long (plus de 30 minutes) pour rejoindre un pôle intermédiaire du territoire ou les bretelles d'autoroute pour sortir du territoire.

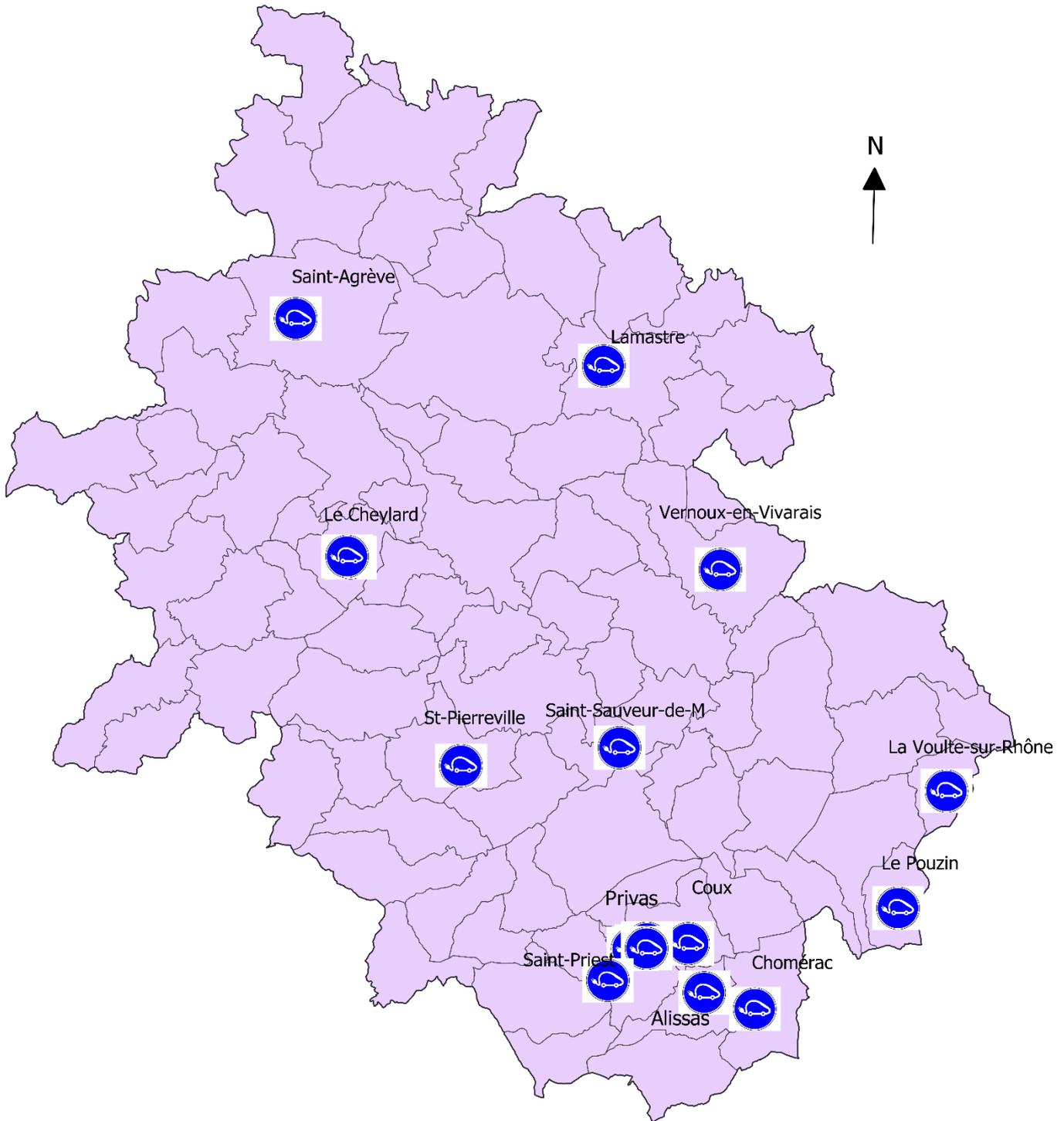
La mobilité électrique

Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir, l'Etat, au travers de l'ADEME, a lancé un appel à manifestation d'intérêt visant à soutenir le déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides. Appel auquel a répondu le Syndicat Département d'Energie de l'Ardèche (SDE 07). Dans le cadre du projet Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE), le quota d'installation est d'au moins une borne pour 3000 habitants. 111 bornes ont ainsi été prévues en tenant compte du transport sur les axes principaux et secondaires importants en Ardèche, des déplacements en zones urbaines, communes significatives, zones touristiques, stationnements résidentiels et des communes volontaires. Lorsque

que l'ensemble des bornes seront déployées, tout automobiliste roulant en voiture électrique n'aura plus de risque de tomber en panne quel que soit l'endroit où il se trouve sur le département.

16 bornes de recharge pour véhicules électriques sont installées sur le territoire du Centre Ardèche. Ces bornes sont localisées en majorité dans le bassin privadois avec quatre bornes sur Privas, une à Coux, Alissas, Saint-Priest et Chomérac. Les autres bornes couvrent de manière relativement homogène le territoire du SCoT. On en trouve deux au Cheylard, une à Saint-Agrève, Lamastre, Saint-Pierre-ville, Saint-Sauveur-de-Montagut, La Voulte-sur-Rhône et le Pouzin.

Carte 63 : Localisation des bornes de recharge pour véhicules électriques en Centre Ardèche



Légende

 Bornes de recharge pour véhicules électriques

0 5 10 km

Source : datagouv, CNR 2020
Réalisation : SyMCA 2020

6.2.2. Le trafic routier

Une présence de nœuds routiers sur l'ensemble du territoire

Les nœuds de communication routiers majeurs sont situés sur :

- Saint-Agrève ;
- Le Pouzin, La Voulte ;
- Le Cheylard ;
- Lamastre ;
- Vernoux-en-Vivarais ;
- Beauchastel ;
- Privas ;
- Belsentes.

Ces nœuds de communication sont des points de convergence du trafic automobile sur les différents

bassins de vie qui composent le Centre Ardèche. La concentration de trafic peut être problématique car, si elle participe de l'attractivité d'un territoire, elle engendre aussi une congestion routière et des nuisances fortes pour la traversée des villes et villages-rues. Pour Privas, cette forte dominance de la mobilité « automobile » porte également une problématique importante en matière de stationnement.

Cela étant, si plusieurs accidents (corporels, personnes tuées, hospitalisation...) sont comptabilisés sur le réseau, il n'y a pas de zones d'accumulation d'accidents constatés.

Un trafic routier concentré sur le sud-est et la frange rhodanienne du territoire

Les axes routiers localisés au sud-est et sur la frange rhodanienne du territoire sont les plus fréquentés quotidiennement, en lien avec la ville de Privas. Il s'agit des deux routes en direction à Privas :

- D2 avec 11 400 véhicules/jour,

- D104 avec 8 500 véhicules/jour.

Les principaux flux entrants/sortants du territoire sont concentrés sur la D86 avec 10 800 véhicules/jour (Pouzin sud). Ils sont principalement dus aux flux domicile-travail en direction de l'agglomération de Valence.

Une augmentation du trafic routier sur l'ensemble du territoire

Au cours de ses 10 dernières années, le trafic routier a connu une progression très forte (+ 35%) au regard de la dynamique locale, notamment par l'augmentation de la motorisation des ménages centre ardéchois et la perte d'emplois locaux, la diminution des services et commerces locaux, la déconcentration de l'urbanisation, etc. Cette augmentation est particulièrement significative sur la RD 2 avec

environ 1800 véhicules en plus par jour. Ceci témoigne des fortes relations qu'entretient le Centre-Ardèche avec les territoires voisins et du rôle prépondérant de Privas dans l'accumulation des principales fonctions urbaines de ce secteur (emploi, activités, services et équipements, économie, etc.). Les poids lourds représentent sur certains axes plus de 5% du trafic (RD 120, RD 104, RD 86).

Tableau 39 : Evolution du trafic journalier sur les axes principaux

	2008	2019	Evol. 2008- 2019
RD 2 (Privas / Alissas/ Chomérac)	9 616 dont 4% de PL	11 472 dont 4,5% de PL	19%
RD 15 (Mars / Limite Dep 43)	1 351	1 704	26%
RD 86 (La Voulte-sur-Rhône / Le Pouzin)	11 239	10 054 dont 6% de PL	- 10%
RD 86 (Le Pouzin Sud)	11 209	10 870 dont 4,9% de PL	-3%
RD 104 (Le Pouzin / Coux / Privas)	7 815 dont 5% de PL	8 516 dont 5,1% de PL	9%
RD 120 (La Voulte-sur-Rhône / Saint-Laurent-du-Pape / Les Ollières-sur-Eyrieux)	3 528 dont 5,3% de PL	3 687 dont 5,4% de PL	4,5%
RD 120 (Saint-Sauveur-de- Montagut / Le Cheylard)	1 351	1 403	4%
RD 120 (Le Cheylard / St- Martin-de-Valamas)	2 117	2 333	10%
Total	48 226	50 039	+ 1813 3.8%

6.2.3. Le transport de marchandises

Un transport routier de marchandises modéré

Si le passage de poids lourds (>3,5 tonnes) sur le territoire est une réalité, le transport de marchandises est surtout réalisé par des camionnettes répertoriées en tant que voitures légères.

Certains de ces axes sont identifiés comme étant supports de transports exceptionnels (TE) et assurent de fait des fonctions particulières dans le système de transport du Centre Ardèche : RD 86,

RD 104, RD 86F, RD 104, RD 86 F, RD 120, RD 2, RD 533, RD 534, RD 578, RD 14, RD 15, RD 9.

D'autre part, le transport de marchandises dites « dangereuses » est plus particulièrement identifié sur les principaux axes du territoire du SCoT (RD 86, RD 104, RD 120, RD 2, RD 578, RD 14, RD 9, RD 15...). Le transport de matières dangereuses est également une réalité sur le réseau secondaire.

Un transport ferroviaire de marchandises très localisé mais notable et en expansion

La ligne Lyon-Nîmes traverse le territoire Centre Ardèche. Cette voie ferrée n'est utilisée qu'à des fins de trafic de fret. En 2008, le trafic moyen journalier était de 40 trains de fret par jour sur la ligne (dont 2/3 du fret s'effectuait la nuit). Ce trafic est voué à fortement augmenter dans les prochaines années pour atteindre jusqu'à 260

trains à l'horizon 2030. Cette augmentation entraînera de potentielles conséquences lorsque l'urbanisation est coupée par un passage à niveau (comme c'est le cas sur La Voulte-sur-Rhône) : ralentissement du trafic routier, nuisances sonores...

La plateforme multimodale de Le Pouzin

Le port de Le Pouzin constitue le point de départ d'exportations céréalières de maïs et de blé. Ce port ne reçoit pas d'importation. Les exportations de céréales depuis cette plateforme ont tendance à diminuer passant de 41 900 tonnes en 2011 à 18 000 tonnes en 2017. Ces exportations vont par voie fluviale vers les ports d'Arles et Fos-sur-Mer et une partie vers des ports maritimes étrangers en Italie, Espagne et Algérie principalement. Ces expéditions dépendent des cours des céréales au niveau mondial. Le maïs est

principalement destiné à l'alimentation animale et aux amidonneries et part donc généralement en mode routier vers le nord du pays (Bourgogne, Hauts-de-France). Le Port de Le Pouzin ne connaît pas d'autres trafics.

En complément dans ce secteur, un quai privé situé proche de la carrière de granulat de Livron fait transiter environ 100 000 tonnes de granulat par voie fluviale à l'année entre Livron et Beauchastel.

Figure 42 : Plateforme CNR de Le Pouzin



(Source : CNR 2020)

La plateforme CNR de Le Pouzin a été livrée en 2016 et dispose de 8ha de terrain. Il n'y a eu depuis aucune implantation. Certains projets pourraient à terme être convertis en implantation. Ces derniers correspondent à la typologie d'entreprises éligibles sur ce site : des entreprises du BTP, des carrières qui utiliseraient la plateforme comme stockage/entrepôt/vente et probablement centrales béton. Le site est identifié comme raccordable au fer, cette possibilité reste encore à l'étude. Les échanges sont plutôt basés sur le fleuve et la route.

Cette plateforme constitue pour la CNR un pari pour l'avenir. Même si elle ne rencontre pas aujourd'hui sa clientèle, le territoire se voit doté d'une plateforme portuaire qui pourrait être à l'avenir très pertinente : soit pour un projet d'aménagement ponctuel nécessitant un apport important de matériaux de construction par le fleuve, soit pour évacuer les matériaux. Soit demain, pour un projet répondant à l'ensemble des critères d'éligibilité du site. La plateforme du Pouzin constitue donc un produit atypique, à l'inverse des zones d'activités pouvant accueillir tout type de projet, celle-ci vise à accueillir des projets intégrant une logistique multimodale.

6.2.4. Les transports collectifs

Une desserte ferroviaire aujourd'hui absente du territoire, mais un projet à l'étude

Le transport ferroviaire local de voyageurs en Ardèche s'est arrêté en 1973. Une gare d'intérêt régional (Valence) et une gare d'intérêt national (Valence TGV) sont situées à 30 min du Centre Ardèche. Ces équipements de transport sont reliés au Centre Ardèche par les lignes d'autocars de la SNCF et de la Région, ce qui est également le cas, depuis l'été 2020, des deux haltes ferroviaires situées à proximité du territoire SCoT : Livron-sur-Drôme et Loriol.

La réouverture d'une liaison ferroviaire située en rive droite du Rhône au trafic voyageur est à l'étude. Sur cette question, le Conseil régional porte un projet de liaison TER en rive droite du Rhône. SNCF Réseau en tant que gestionnaire du réseau ferré étudie actuellement les conditions techniques de réalisation d'un tel projet (aménagement de la voie ferrée et des gares). Dans le scénario de desserte envisagé par la Région, une ligne TER circulerait entre Romans, Valence TGV, Valence Ville et Livron sur la rive gauche du Rhône, puis traverserait la Rhône sur le viaduc de la Voulte, au sud de la gare de la Voulte-sur-Rhône, avant de desservir les gares du

Pouzin, Cruas et Le Teil, aménagées en haltes simples, pratiques d'usage.

Un objectif de 7 allers-retours, et de 250 voyageurs par jour, au départ de Romans, et du Teil :

- 3 trains le matin entre 6 et 9 heures
- 1 train à midi
- 3 trains le soir entre 16 et 19 heures

Une connexion au TGV et au TER en moins d'une heure :

- Le Teil -Valence TGV : 50 minutes
- Le Teil – Valence : 40 minutes

Ce projet est actuellement en phase d'études préliminaires. Des études d'avant-projet financées par la Région AURA à hauteur de 600 K€ débuteront début 2021. Les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet ne sont pour l'heure pas précisément définis et ne font donc pas pour l'instant l'objet d'une convention de financement. Les travaux pourraient débuter en 2022 et durer 2 ans.

Un réseau transport collectif routier varié et complémentaire (car, bus, transport scolaire et à la demande)

Le Centre Ardèche est concerné par différents types de réseaux de transports collectifs parmi lesquels figurent principalement :

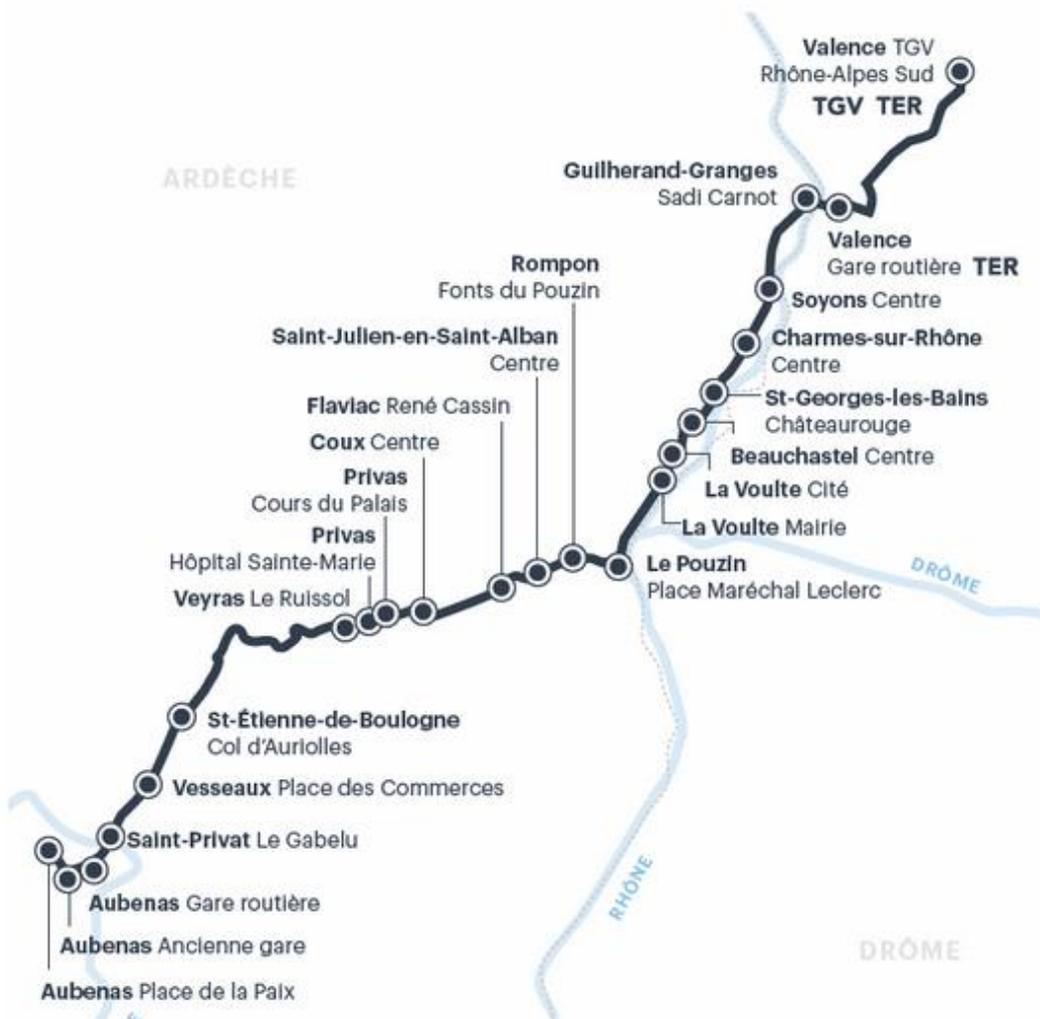
- Les lignes de bus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (TER et Cars Région Ardèche).
- Les réseaux de transport collectif et de transport à la demande de la CAPCA et de Val'Éyrieux.

La ligne de TER (Train Express Régional) 73 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

De par sa compétence, la Région finance et organise un service de Trains Express Régionaux exploité par des sociétés de transport. Parmi ces lignes, la ligne TER 73 (ligne assurée par un car), exploitée par l'opérateur Keolis permet de relier Valence TGV/Valence ville à Privas et Aubenas. Desservant toutes les communes à l'est du

territoire (frange rhodanienne et vallée de l'Ouvèze), dont les polarités urbaines les plus importantes (La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin et Privas notamment), cette ligne 73 est particulièrement importante pour le Centre Ardèche.

Figure 43 : Tracé de la ligne TER de car N°73 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



(Source : Keolis 2020)

La fréquence des courses sur la ligne 73 est importante avec 50 bus par jour en semaine, 33 le samedi et 25 le dimanche, 2 sens confondus dont :

- 24 cars/jour entre Valence et Privas (599 voyageurs)
- 24 cars /jour entre Valence et Aubenas (97 voyageurs)

- 2 cars /jour entre Privas et Aubenas (263 voyageurs)

Avec une fréquentation de plus de 275 000 voyageurs en 2019 (en baisse depuis 2016), cette ligne enregistre en moyenne 753 voyageurs/jour. Sur l'axe Aubenas - Privas, le principal motif de déplacement est le domicile-travail. Sur les axes Valence - Aubenas et Valence - Privas, les voyageurs sont en grande partie des occasionnels.

Les services de transport interurbains du « Sept »

Depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est la Région Auvergne Rhône Alpes qui organise le transport interurbain sur le territoire de l'Ardèche. Autrefois porté par le département, les services interurbains du « Sept » permettent de compléter le maillage des transports collectifs pour les principales polarités. Plusieurs lignes du « Sept » parcourent le territoire Centre Ardèche. Ces lignes sont mises en œuvre par des exploitants divers (Transports Arome, les Cars de l'Eyrieux, les Courriers Rhodaniens, Autocar Gineys, les Cars du Vivarais...) et ont un usage plus mixte :

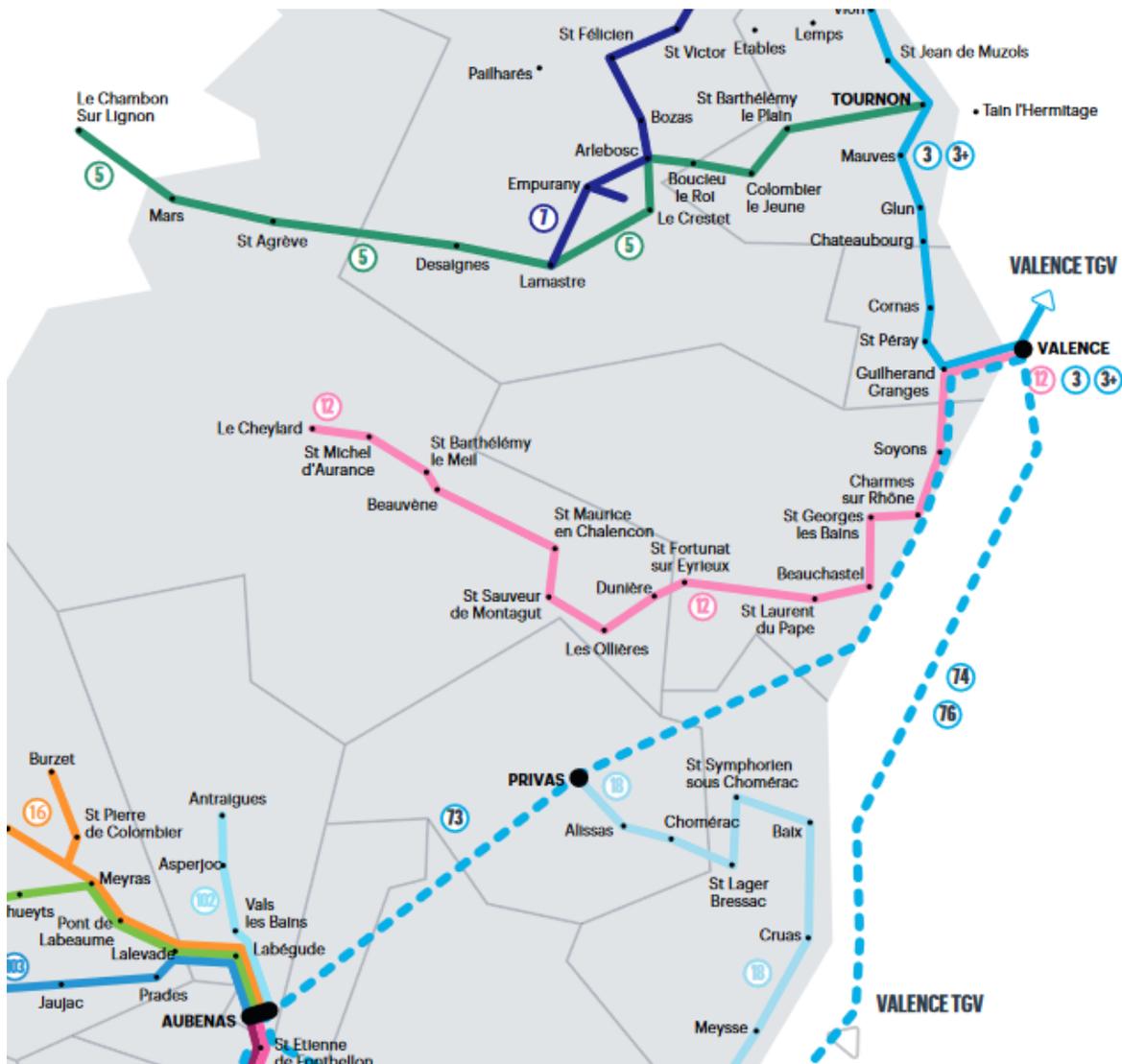
- Ligne 5 : Tournon - Saint-Agrève (18 cars par jour 17 500 voyageurs/an)
- Ligne 7 : Lamastre – Annonay (8 cars par jour 14 500 voyageurs/an)
- Ligne 12 : Valence – Le Cheylard (10 cars par jour 61 500 voyageurs /an)
- Ligne 8 : Privas – Montélimar (20 cars par jour 14 500 voyageurs/an)

Ces rotations commerciales sont complétées par des rotations scolaires desservant toutes ou en partie ces lignes. Ces trajets complémentaires sont réservés à un usage scolaire mais peuvent être empruntés par tous dans la limite des places disponibles.

Sur le territoire du Centre Ardèche, l'offre du « Sept » est relativement dense dans les vallées (Doux, Eyrieux, Ouvèze) mais reste plus faible sur les plateaux de Lamastre et Saint-Agrève. Depuis fin août 2020 et pour une expérimentation de trois ans, des navettes traversent le Rhône et permettent de relier Le Pouzin à Loriol (Drôme) et La Voulte à Livron (Drôme).

A noter la présence de la ligne 46 de « Citéa » (réseau urbain de bus de l'agglomération valentinoise) qui relie Vernoux-en-Vivarais à la gare routière de Valence (32 000 voyageurs en 2019).

Figure 44 : Services interurbains du « Sept » en Centre Ardèche



(Source : Région Auvergne-Rhône-Alpes 2020)

Les réseaux de transport collectif et de transport à la demande (TAD) de la CAPCA et de la CCVE

Sur la CAPCA

La communauté d'agglomération de Privas Centre Ardèche porte la compétence des transports et de la mobilité sur son territoire. L'offre de transport mise en place par la collectivité s'est structurée sous la dénomination « T'CAP » et comprend :

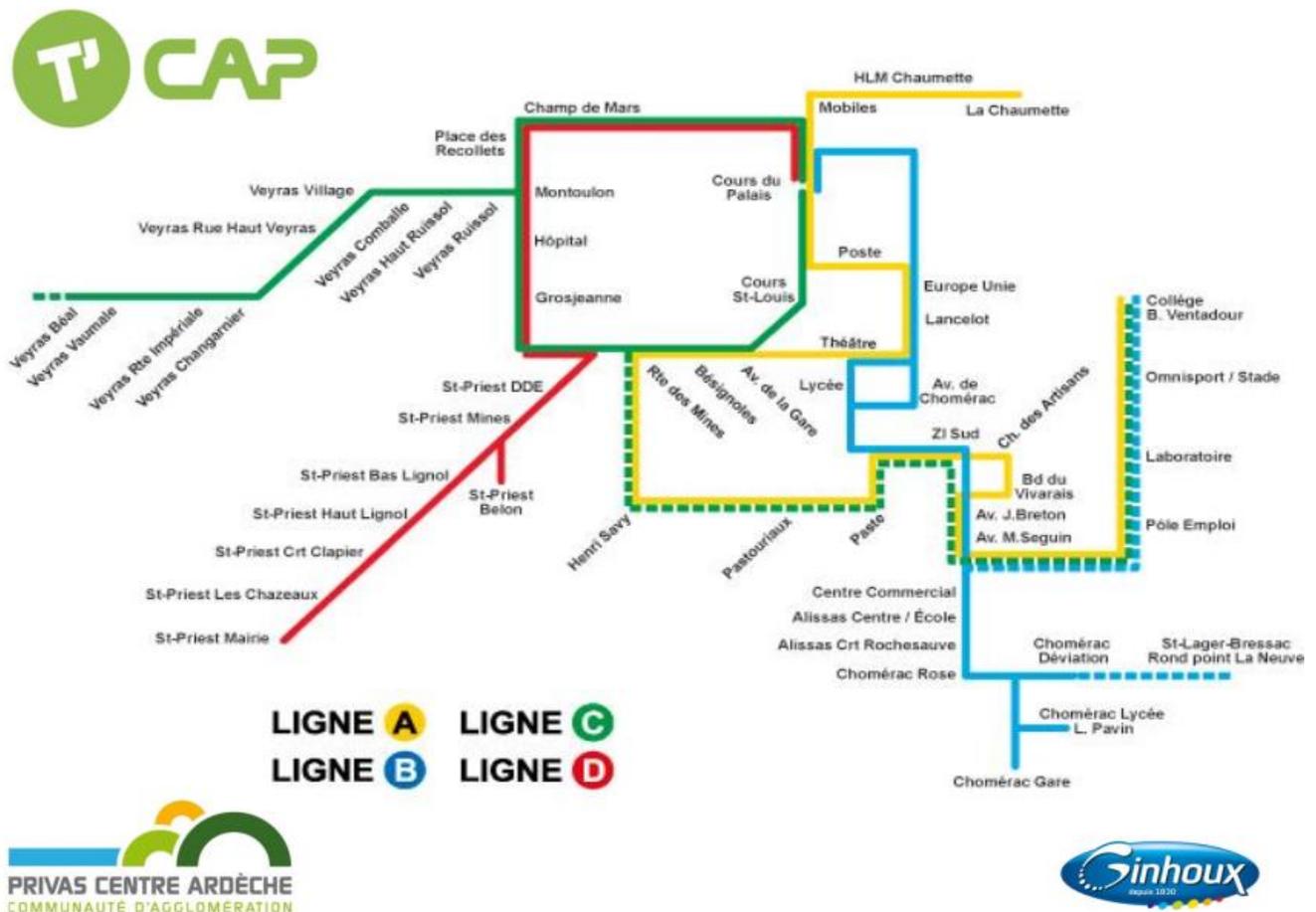
- Un réseau urbain sur le bassin privadois circulant entre les communes de Privas, Alissas Chomérac, Veyras et Saint-Priest

- Des lignes régulières permettant de relier les principaux pôles du territoire
- Des transports scolaires (ouverts à tous) permettant d'irriguer finement le territoire
- Des transports à la demande (TAD) sur l'ensemble des communes de l'agglomération non desservies par les autres réseaux.

Le réseau urbain de la CAPCA comprend quatre lignes de bus :

- Ligne A : Privas centre – Privas collège : 22 allers-retours en semaine et 5 allers-retours le samedi
- Ligne B : Chomérac – Alissas – Privas : 20 allers-retours en semaine et 5 allers-retours le samedi
- Ligne C : Veyras – Privas : 13 allers-retours en semaine et 4 allers-retours le samedi
- Ligne D : Saint-Priest : 13 allers-retours en semaine et 4 allers-retours le samedi

Figure 45 : Réseau de transport urbain du bassin privadois



(Source : CAPCA 2020)

En dehors du bassin privadois, deux lignes de bus régulières permettent de connecter les différents pôles de centralité de la communauté d'agglomération :

- La ligne 1 : Saint-Sauveur-de-Montagut – Privas fonctionne toute l'année du lundi au samedi. Elle dessert les communes de Saint-Sauveur-de-Montagut, les Ollières-sur-Eyrieux, Saint-Vincent-de-Durfort, Pranles, Lyas, Coux et Privas.

- La ligne 2 : Beauchastel – La Voulte-sur-Rhône – Privas dessert tous les jours, en période scolaire, les communes de Beauchastel, Saint-Laurent-du-Pape, la Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Rompon, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Flaviac, Coux et Privas à raison de 2 allers-retours par jours

Organisés autour des principaux pôles de la CAPCA, les transports scolaires permettent d'assurer des liaisons autour de Vernoux-en-Vivarais, Saint-

Sauveur-de-Montagut / Les Ollières-sur-Eyrieux, La Voulte-sur-Rhône / Le Pouzin et Privas. Au total se sont 22 services réservés en priorité aux élèves et accessible à tous les habitants en fonction des places disponibles. Des lignes de transport à la demande (TAD) complètent le maillage des transports collectifs. Elles sont organisées autour des principaux pôles de la CAPCA à l'image des transports scolaires. Ainsi, 21 services de TAD ont été mis en place sur l'ensemble du territoire fonctionnant un jour par semaine, le jour du marché :

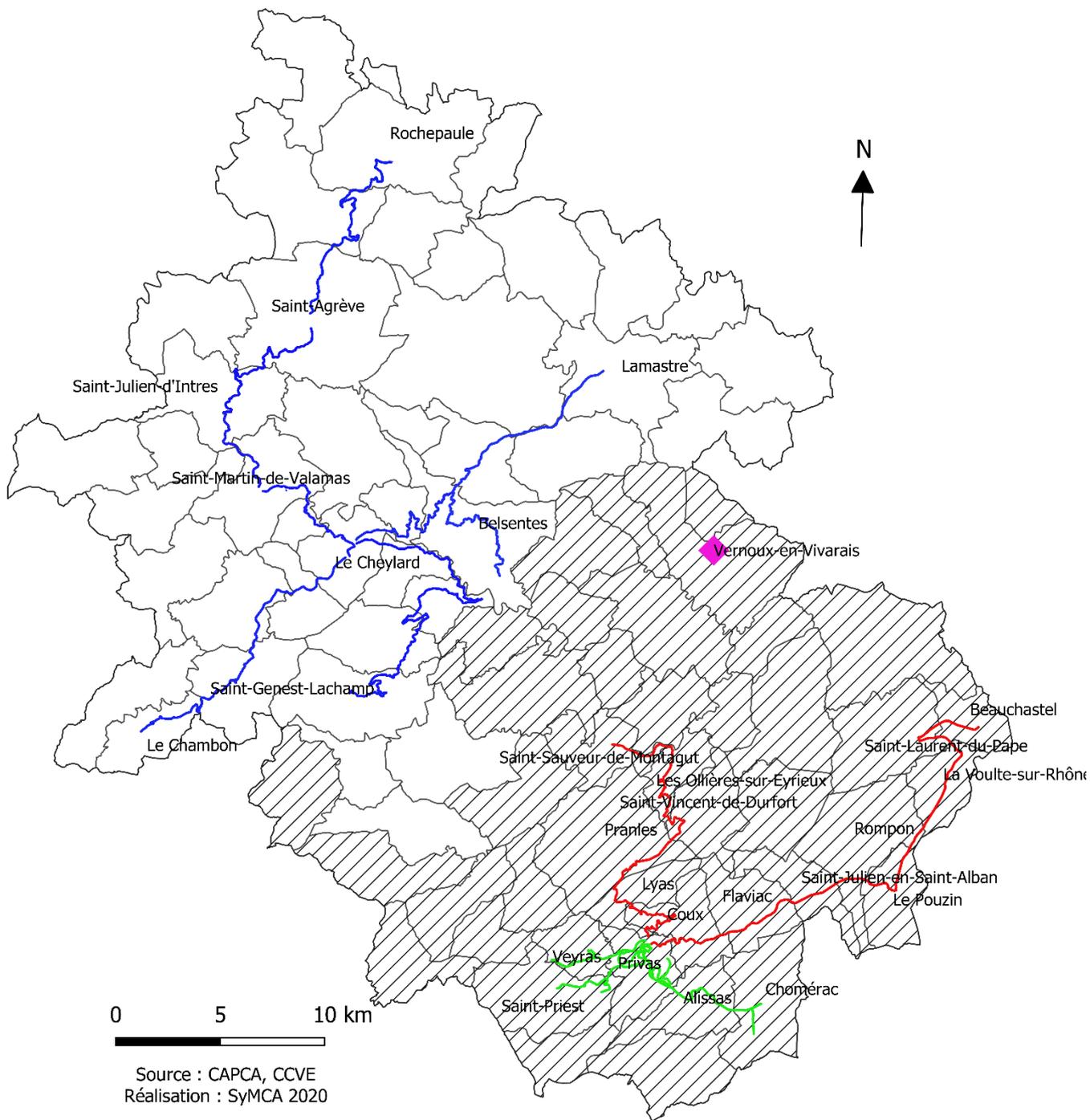
Sur la Communauté de communes Val'Eyrieux

La Communauté de communes Val'Eyrieux est signataire d'une convention avec la Région lui permettant l'organisation déléguée des services de transports interurbains de voyageurs, via notamment la mise en place de lignes de TAD.

Compte tenu de la difficulté à mettre en place et du coût des lignes de transport en commun régulières, la Communauté de communes dispose sur son territoire d'un réseau de TAD. Pour les lignes ne fonctionnant qu'un jour par semaine, il s'agit du jour correspondant au marché hebdomadaire du bourg centre desservi. Ce dispositif est plutôt axé sur les besoins de mobilité des personnes âgées et pour favoriser l'accès aux différents services, mais reste accessible à tous. Huit lignes de transports locaux spécifiques sont donc en service sur le territoire Val'Eyrieux :

- 7 sur Privas le samedi matin
 - 5 sur Saint-Sauveur-de-Montagut le samedi matin
 - 3 sur Le Pouzin – jours variables (1 le mercredi matin, 1 le mercredi après-midi et 1 le vendredi matin)
 - 2 sur la Voulte-sur-Rhône le vendredi matin
 - 4 sur Vernoux-en-Vivarais le jeudi matin
-
- Ligne 1 : Le Chambon – Le Cheylard (le mercredi en semaine paire)
 - Ligne 2 : Belsente – Lamastre (le mardi en semaine paire)
 - Ligne 3 : Belsente – Le Cheylard (le mercredi en semaine impaire)
 - Ligne 4 : Saint-Genest-Lachamp – Le Cheylard (le mercredi en semaine impaire)
 - Ligne 5 : Saint-Martin-de-Valamas – Le Cheylard (du lundi au vendredi)
 - Ligne 6 : Saint-Julien-d'Intres – Saint-Martin-de-Valamas (tous les jeudis)
 - Ligne 7 : Rochepaule -Saint-Agrève (le lundi en semaine impaire)
 - Ligne 8 : Saint-Julien-d'Intres – Saint-Agrève (tous les lundis)

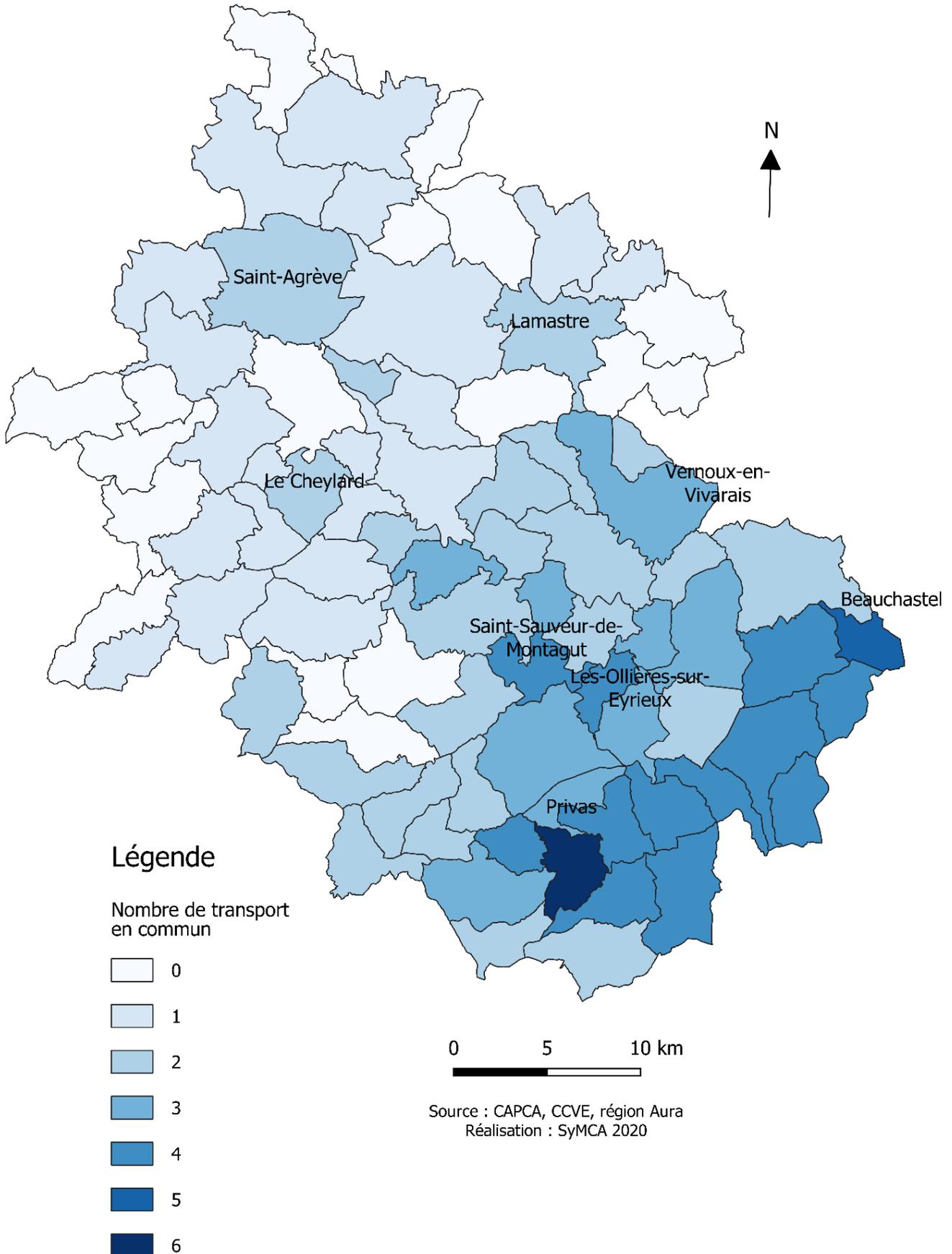
Carte 64 : Lignes de transports en communs portés par les EPCI du Centre Ardèche



Légende

- Lignes du réseau urbain T'CAP
- Lignes de TAD de la CCVE
- Lignes interurbaines du réseau T'CAP
- Citéa
- Ensemble des 42 communes de la CAPCA couvertes par les transports à la demande et les transports scolaires

Carte 65 : Densité communale de transports en commun en Centre Ardèche



6.2.5. L'intermodalité en émergence sur le territoire

L'intermodalité, qui consiste à combiner plusieurs modes de transport pour un même trajet commence à émerger sur le territoire Centre Ardèche. En matière de transports voyageurs, les intercommunalités du territoire portent, en lien avec la Région, des réflexions sur ce type d'aménagements et les équipements nécessaires à leur développement.

En ce sens, la CAPCA s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma de mobilité à l'échelle de ses 42 communes. Parmi ces actions, certaines concernent l'intermodalité comme :

- Le développement d'un service de location longue et courte durée de vélos à assistance électrique dans les principaux pôles de la communauté de communes. Sur trois ans, l'objectif est l'acquisition de

50 vélos à assistance électrique répartis sur Privas, les Ollières sur Eyrieux, le Voulte-sur-Rhône et Vernoux-en-Vivarais.

- L'installation de stationnements vélos adaptés aux usages dans les principaux pôles et à proximité des voies vertes. Cela comprend l'acquisition de six box à vélos fermés installés le long des voies vertes et à proximité d'un arrêt de car pour favoriser l'intermodalité ainsi que 30 arceaux à vélos installés devant les locaux de l'agglomération accueillant du public.
- Le développement de l'autopartage entre particuliers et d'un pool de véhicules sur l'espace public pour mutualiser l'usage des véhicules. Cette action comprend deux volets : l'autopartage entre particuliers plutôt en milieu rural et l'autopartage de véhicules électriques en milieu périurbain.

6.2.6. Une pratique du covoiturage diffuse

En Ardèche, les aires de covoiturage sont identifiées à travers le schéma bidépartemental de covoiturage et bénéficient d'aménagements. Leurs localisations privilégient souvent leur proximité à un arrêt de car.

Aux côtés des aires labellisées par le Département de l'Ardèche, existent des aires aménagées ou spontanées difficilement quantifiables (parkings existants). La pratique du covoiturage est ainsi relativement diffuse sur le territoire Centre Ardèche et une étude complémentaire permettrait d'analyser plus localement les pratiques qui ne nécessitent pas toujours d'aménagements spécifiques.

Il est important de noter que plusieurs aires de covoiturage situées à l'extérieur du territoire (par exemple sur le parking Géant Casino Sud à Valence, aire de covoiturage de Saint-Symphorien-sous-

Chomérac, Livron, etc.) participent à cette pratique, notamment pour les déplacements domicile-travail.

La plateforme « Movici » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes permet de mettre en lien les personnes qui souhaitent faire du covoiturage sur un même trajet, tout comme le fait la plateforme privée Blablacar sur les grandes distances.

Au total, sur le territoire du Centre Ardèche, on dénombre 11 aires de covoiturage opérationnelles.

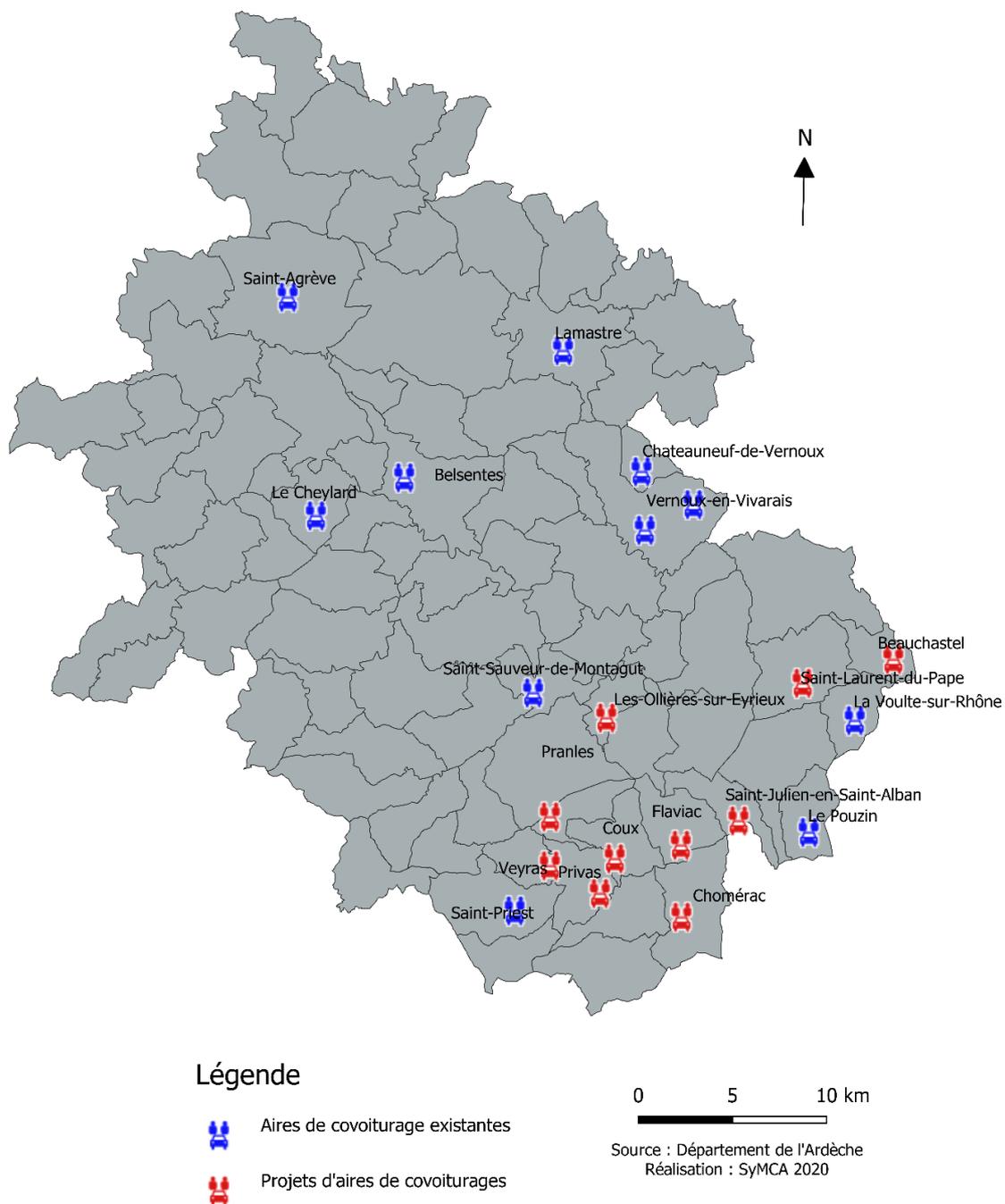
Concernant la pratique du covoiturage, la CAPCA s'est positionnée au travers de son schéma de mobilité en proposant l'aménagements des aires de covoiturage identifiées sur son territoire par du marquage au sol, jalonnement, éclairage, la mise en place de panneaux d'information, etc. De plus, 10 sites d'implantation d'aires de covoiturage

futures ont été identifiés, principalement sur des secteurs non pourvus.

Une expérimentation sur le covoiturage domicile-travail est également en cours. L'intérêt est la création d'un réseau de covoiturage en lien avec les entreprises ou administrations du territoire au travers d'une mise en relation facilitée par l'enregistrement sur une application dédiée.

Une autre action portée par la CAPCA vise à l'expérimentation de l'autostop organisé, en complément de l'offre de transports collectifs dans les communes les moins bien desservies. L'objectif est de mettre en place un système d'autostop organisé dans la Vallée de l'Eyrieux au travers d'un arrêt autostop matérialisé permettant de créer un sentiment de confiance et de sécurité pour les autostoppeurs et les automobilistes.

Carte 66 : Localisation des aires de covoiturage en Centre Ardèche



6.2.7. Une offre de voies cyclables structurée

Malgré le relief et le manque de sécurité de certains axes, la pratique du vélo est favorisée depuis plusieurs années par de nombreux efforts de la part des collectivités. A l'échelle régionale, le schéma des véloroutes-voies vertes identifie comme projet structurant pour le territoire la « Via Rhôna » qui relie le lac Léman à la Méditerranée. A l'échelle départementale, un schéma en faveur du vélo a été élaboré. Sur le territoire Centre Ardèche, trois itinéraires cyclables de type véloroute/voie verte sont identifiés :

Itinéraire de « La Via Rhôna »

La « Via Rhôna » repose sur la création d'un itinéraire vélo de type véloroute/voie verte d'une longueur de 815 km qui relie le lac Léman à la mer Méditerranée en longeant les voies d'eau. Sur le territoire du SCoT Centre Ardèche, il relie

Beauchastel à La Voulte en rive droite du Rhône, et la Voulte au Pouzin, en rive gauche du Rhône. Ce projet est porté en partie par le Département de l'Ardèche et la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche.

Itinéraire de « La Dolce Via »

La Dolce Via est un itinéraire cyclable de 90 km situé sur l'ancienne voie de chemin de fer départementale. Elle a été mise en place par les 3 communautés de communes du Centre Ardèche et est animée par un Comité d'itinéraire.

Reliée à la Via Rhôna depuis La Voulte sur Rhône, elle propose plusieurs tronçons jusqu'à Lamastre, ou jusqu'à Saint-Agrève en longeant la rivière Eyrieux, et en passant par Le Cheylard. (cf. § 5.4/Tourisme)

Elle constitue une possibilité d'accès en modes doux (pédestre, cyclo, équestre) en direction des Monts d'Ardèche depuis le couloir rhodanien et la vallée du Doux, ainsi qu'un axe de connexions avec les liaisons cyclables de la partie est du territoire du SCoT :

- Tronçon 1 : La Voulte-sur-Rhône / Les Ollières-sur-Eyrieux (19,5 km) ;

- Tronçon 2 : Les Ollières-sur-Eyrieux / Pont de Chervil (14,5 km) ;
- Tronçon 3 : Pont de Chervil (Chalencon) / Le Cheylard (13,5 km) ;
- Tronçon 4 : Le Cheylard / St-Martin-de-Valamas (7 km).
- Tronçon 5 : Saint-Martin-de-Valamas / Saint-Agrève (17km)
- Tronçon 6 : Le Cheylard / Les Nonières (8 km) ;
- Tronçon 7 : Les Nonières / Lamastre (11,5 km) ;

Itinéraire de loisirs et touristique, la Dolce Via tend aussi à devenir un itinéraire de déplacement pour les habitants du Centre Ardèche en se raccordant à chaque ville, bourg et village.

Itinéraire de la « voie douce de la Payre »

Comme pour la Dolce Via, la voie de douce de la Payre a été réalisée sur l'emprise d'une ancienne voie de chemin de fer servant initialement au transport de minerai de fer extrait

des mines du bassin de Privas. Elle offre de nombreux ouvrages intéressants : tunnels, viaducs, ponts, passerelles, ouvrages hydrauliques. Ce patrimoine délaissé depuis ces dernières

décennies a nécessité des travaux de valorisation conséquents. Aujourd'hui, la voie de douce de la Payre, d'une longueur de 20 km, permet de relier directement la Via Rhôna depuis Le Pouzin jusqu'à

Ces trois itinéraires cyclables sont des voies à vocation touristique/loisirs du quotidien. L'ensemble de ces aménagements mis bout à bout permettent des liaisons entre la Via Rhôna (du Léman à la Méditerranée) et les trains du Velay Express (St-Agrève) et avec le train de l'Ardèche (Lamastre). Ces sections de véloroutes/voies vertes seront amenées à se connecter avec la Haute-Loire et la Drôme par les liaisons interdépartementales prévues au schéma national ou régional VVV (véloroutes voies vertes). Au-delà des véloroutes voies vertes, le schéma vélo de l'Ardèche identifie sur le territoire Centre Ardèche plusieurs axes routiers faisant l'objet d'une intervention particulière en faveur du développement du vélo (sécurisation, bandes dérasées multifonctionnelles, bandes cyclables, etc.) :

Privas. Cette voie verte est réservée à la circulation de véhicules non motorisés (VTT, VTC, rollers, etc.) et aux promeneurs.

- 3 tronçons identifiés pour des aménagements prioritaires sur la frange rhodanienne ;
- 7 tronçons identifiés pour des aménagements à moyen terme ;
- 3 tronçons identifiés pour des aménagements secondaires ;
- 2 liaisons (Privas-Aubenas et Vernoux-Saint-Péray) sont identifiées pour des aménagements à long terme.

Ces aménagements permettent le développement de nouvelles pratiques aux abords des communes ainsi qu'à l'intérieur des tissus urbains, comme aux abords des collèges par exemple.

En 2016, la Communauté d'agglomération de Privas Centre Ardèche a fait l'acquisition de 6 vélos à assistance électrique (VAE) pour les usagers du bassin privadois. Les VAE connaissent un développement intéressant sur le territoire Centre Ardèche, répondant aux contraintes du relief.

Carte 67 : Itinéraires des vélos routes et voies vertes existantes ou en projet en Centre Ardèche



Légende

- La ViaRhôna
- La Dolce Via
- La voie de la Payre
- Projet de voie douce de l'Ouvèze
- Projet de voie douce Privas Aubenas

0 5 10 km

Source : Locales - ViaRhôna
Réalisation : SyMCA 2020

6.2.8. La marche à pied

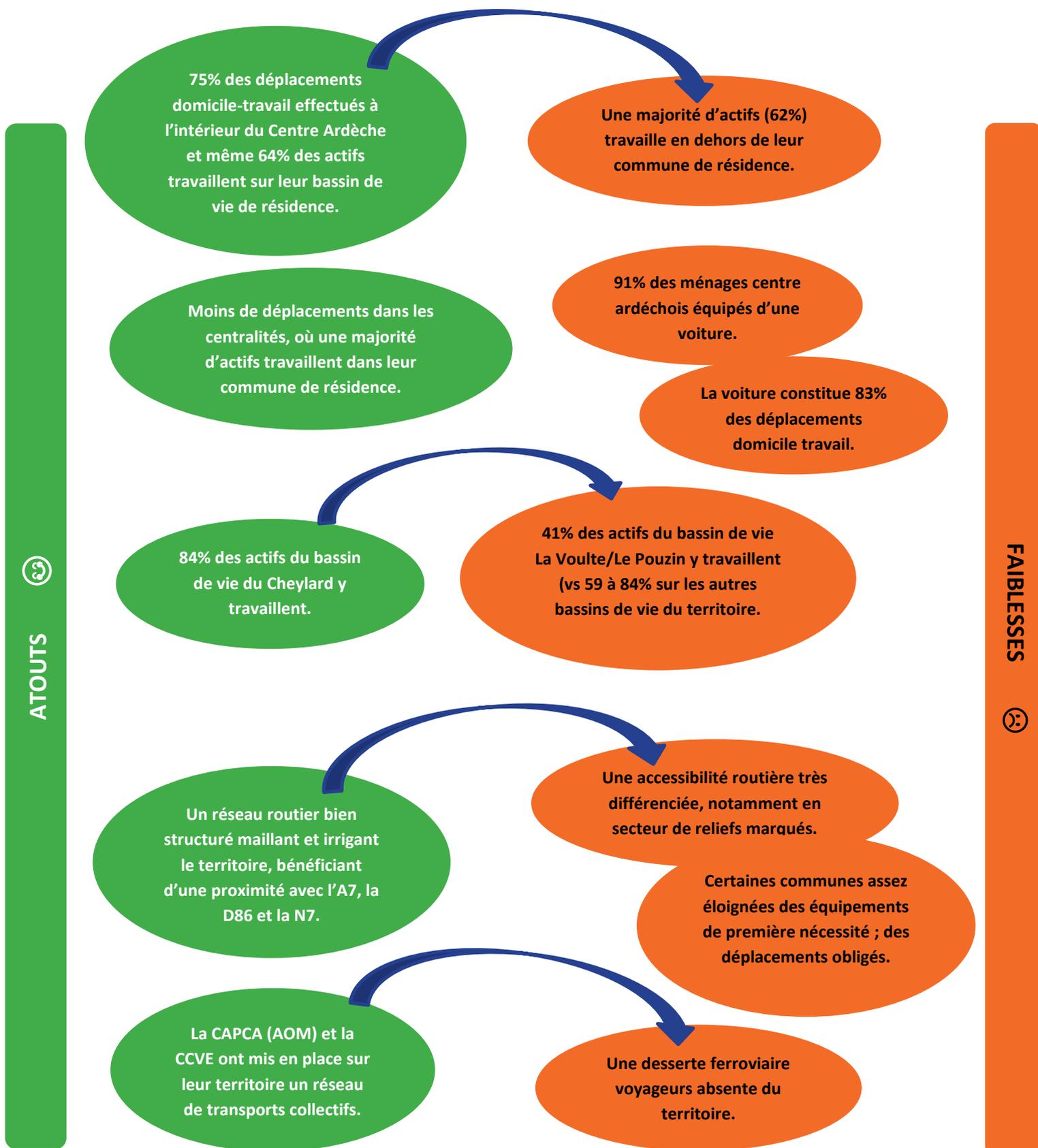
Une marche quotidienne qui progresse, notamment dans les cœurs de bourgs

Il n'existe pas actuellement d'études exhaustives sur le réseau piétonnier en Centre Ardèche, même si l'on perçoit localement une réelle progression dans les cœurs de bourgs. Ces aménagements permettent de sécuriser les traversées de village tout en limitant l'utilisation du « tout voiture », notamment près des entrées des lieux de fortes fréquentations (écoles, collèges, lycées, lieux grand public).

La Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche mène actuellement une étude pour la mise en place d'un schéma de mobilités douces dont la « marchabilité » des espaces publics sera sans doute un axe d'intervention prioritaire en centres-bourgs.

Les autres territoires du Centre Ardèche encouragent la mobilité active par d'autres types d'intervention (TEPOS, TEPCV, tourisme).

6.3. SYNTHÈSE ET ENJEUX



La mise en place d'actions proposant des alternatives à la voiture individuelle : le développement de l'autopartage, covoiturage, location de vélos électriques, aménagement de stationnements vélos, raccordement des voies douces aux centralités, etc.

Une liaison Centre Ardèche – agglomération valentinoise favorisée par le transport collectif (TER 73, 50 bus par jour).

Le projet de réouverture de la gare SNCF du Pouzin au transport de voyageurs.

Une dynamique d'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques (16 déjà installées).

Une localisation privilégiée de la plateforme CNR du Pouzin permettant un transport des marchandises multimodal (fleuve, fer, route).

Une augmentation générale du trafic automobile sur l'ensemble du territoire +35% sur les axes principaux 2008-2019).

Une diminution de la fréquentation de la ligne 73

Une concentration du trafic automobile sur le sud-est et la frange rhodanienne, liée à la migration des actifs vers les agglomérations privadoise et valentinoise.

Des flux de travailleurs sortants plus importants que des entrants sur le territoire du SCoT.

De nombreux actifs du Centre Ardèche (notamment des bassins de vie de la CAPCA) captés par l'agglomération valentinoise.

Le coût des déplacements au regard des niveaux revenus de la population centre ardéchoise.

La mobilité et les transports : des enjeux pour le territoire *et des questions stratégiques*

La diminution de la part de l'usage individuel de la voiture dans les déplacements.

La cohérence entre armature territoriale et pratiques de mobilité.

Quel type de mobilité durable adaptée à un territoire de faible densité ?

La poursuite du développement de l'offre de transports en commun.

Quel urbanisme pour limiter les déplacements ?

La création de conditions favorables au développement de solutions d'intermodalité (voyageurs et fret) sur l'ensemble du territoire.

GLOSSAIRE

AB	Agriculture Biologique
ACOSS	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
ADEME	Association de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie – Association de la Transition Ecologique
ADIL	Association Départementale d'Information pour le Logement
ADN	Ardèche Drôme Numérique
ADT	Association de Développement Touristique
AOP	Appellation d'Origine Protégé
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse
BPE	Base Permanente des Equipements
CAPCA	Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche
CC	Communauté de Communes
CCI	Chambre de Commerce et de l'Industrie
CCPL	Communauté de Communes du Pays de Lamastre
CCVE	Communauté de Communes Val'Eyrieux
CDDRA	Contrat de Développement Durable Rhône Alpes
CLAP	Connaissance Locale de l'Appareil Productif
CNR	Compagnie Nationale du Rhône
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESS	Economie sociale et Solidaire
ETP	Equivalent Temps Plein
GMS	Grande et Moyenne Surface
FILOCOM	Fichier des Logements à la Commune

IGN	Institut Géographique National
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MNT	Modèle Numérique de Terrain
MSAP	Maison de Service au Public
OCSGE	Occupation du Sol Grande Echelle
PAC	Politique Agricole Commune
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
RCS	Registre du Commerce et des Sociétés
RGP	Recensement Général de la Population
RNU	Règlement National d'Urbanisme
RP	Résidence Principale
RS	Résidence Secondaire
SCoT	Schéma de Cohérence Territorial
SIDCA	Syndicat Intercommunal pour le Développement du Centre Ardèche
SITADEL	Base des permis de construire
SIRENE	Système Informatique pour le Répertoire des ENtreprises et des Etablissements
SyMCA	Syndicat Mixte Centre Ardèche
TAD	Transport à la Demande
TEPOS	Territoire à Energie Positive
TEPCV	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
VNF	Voies Navigables de France
ZAE	Zone d'Activité Economique

TABLE DES CARTES

Tableau 1 : Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2022 dans les EPCI du SCoT	7
Carte 1 : Les intercommunalités du SCoT Centre Ardèche	8
Carte 2 : Couverture des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) en région Auvergne-Rhône-Alpes	10
Carte 3 : Aires urbaines en région Auvergne-Rhône-Alpes et typologie fonctionnelle des villes moyennes	12
Carte 4 : Communes classées en Loi Montagne	13
Carte 5 : Les aires d'attraction des villes en Drôme et en Ardèche	15
Carte 6 : Armature territoriale utilisée pour la réalisation du diagnostic territorial.....	18
Carte 7 : Répartition des services publics	22
Carte 8 : Localisation des médecins et infirmiers(ères) sur le territoire.....	24
Carte 9 : Equipements de santé structurants	26
Carte 10 : Répartition des équipements scolaires	28
Carte 11 : Localisation des équipements petite enfance.....	29
Carte 12 : Lieux de diffusion culturelle.....	31
Carte 13 : Equipements sportifs structurants	32
Carte 14 : Bénéfices du réseau ADN en Centre Ardèche	34
Carte 15 : Couverture 3G du territoire Centre Ardèche	35
Carte 16 : couverture et zone de déploiement prioritaire de la 4G du territoire Centre Ardèche ..	36
Carte 17 : Répartition des équipements de la BPE.....	40

Carte 18 : Equipements de services au public facteurs d'attractivité	41
Carte 19 : Implantation des villes et villages	43
Carte 20 : Structure urbaine des villes et villages	46
Carte 21 : Etat d'avancement des documents d'urbanisme des communes	50
Carte 22 : Densités moyennes et nombre d'habitants	55
Carte 24 : Variation de la population communale entre 1999 et 2017	59
Carte 25 : Part communale de foyers fiscaux imposables en 2016	62
Carte 26 : Parc de logement antérieur à 1975	69
Carte 27 : Nombre et répartition du parc locatif par communes.....	70
Carte 28 : Nombre et part de logements locatifs sociaux par commune	71
Carte 29 : Nombre et part des maisons individuelles dans le parc de logements.....	73
Carte 30 : Habitat individuel groupé et collectif dans la construction neuve	78
Carte 31 : Création d'entreprises par communes en 2015	88
Carte 32 : Emplois et taux de couverture du SCoT.....	91
Carte 33 : Taux de chômage	92
Carte 34 : Répartition des emplois par secteurs d'activité et par bassins de vie	95
Carte 35 : Nombre de salariés ESS par commune en Centre Ardèche.....	102
Carte 36 : entreprises ESS par secteurs d'activités en Centre Ardèche	103
Carte 37 : Localisation des sièges d'exploitation	110
Carte 38 : Principaux opérateurs agro-alimentaires du territoire.....	117
Carte 39 : Exploitabilité de la forêt en Centre Ardèche.....	121
Carte 40 : Restrictions de circulation des routes départementales sur le territoire du SCoT Centre Ardèche	122
Carte 41 : Entreprises de la filière bois en Centre Ardèche	125

Carte 42 : Parc de chaufferies en Ardèche en 2012.....	127
Carte 43 : Principaux sites touristiques en Centre Ardèche.....	135
Carte 44 : L'offre de camping en Centre Ardèche	140
Carte 45 : Types d'hébergements touristiques par bassins de vie	141
Carte 46 : Offre d'hébergements touristique en Centre Ardèche par commune.....	142
Carte 47 : Taux de fonction touristique par communes	143
Carte 48 : Pôles commerciaux dans l'environnement proche du SyMCA.....	149
Carte 49 : Répartition des surfaces commerciales de plus de 300m² sur le territoire du SCoT	150
Carte 50 : Répartition des commerces de proximité sur le territoire du SCoT	153
Carte 51 : Tissu commercial alimentaire de première nécessité.....	155
Carte 52 : Marchés de l'Ardèche.....	157
Carte 53 : Chiffre d'affaires des communes de Centre Ardèche - 2018.....	166
Carte 54 : Armature commerciale du territoire du SCoT Centre Ardèche	172
Carte 55 : Foncier en zones d'activité économiques en 2021	187
Carte 56 : Foncier disponible en zones d'activités économiques en 2021	188
Carte 57 : Répartition des surfaces autorisées par commune entre 2009 et 2018	192
Carte 58 : Lieux de travail et de résidence des actifs	203
Carte 59 : Flux domicile-travail internes et externes au territoire Centre-Ardèche.....	205
Carte 60 : Lieu de travail des actifs résidants du SCoT	207
Carte 61 : Temps d'accès aux équipements de proximité	209
Carte 62 : Hiérarchisation du réseau viaire	210
Carte 63 : Localisation des bornes de recharge pour véhicules électriques en Centre Ardèche ...	212
Carte 64 : Lignes de transports en communs portés par les EPCI du Centre Ardèche	222
Carte 65 : Densité communale de transports en commun en Centre Ardèche.....	223

Carte 66 : Localisation des aires de covoiturage en Centre Ardèche225

Carte 67 : Itinéraires des vélos routes et voies vertes existantes ou en projet en Centre Ardèche

.....228

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Densité de professionnels de santé pour 1000 habitants	25
Figure 2 : Répartition du nombre d'équipements par bassins de vie du SCoT.....	37
Figure 3 : Comparaison répartition démographique et équipements par bassins de vie	37
Figure 4 : Attractivité des centralités de SCoT en matière d'équipements.....	38
Figure 5 : Répartition des équipements par bassin de vie et niveau de polarité en fonction de leur gamme	39
Figure 6 : Evolution de la population du Centre Ardèche entre 1999 et 2017	56
Figure 7 : Pyramide des âges en Centre Ardèche en 2016.....	60
Figure 8 : Ancienneté d'emménagement des ménages en 2015 en Centre-Ardèche.....	72
Figure 9 : Logements mis en chantier depuis 1990 sur le Centre Ardèche	76
Figure 10 : Types de logements mis en chantier depuis 1990.....	77
Figure 11 : Répartition des établissements par effectifs salariés tous secteurs d'activité	84
Figure 12 : Répartition des emplois en 2016	89
Figure 13 : Évolution de la population et de l'emploi sur les bassins de vie du SCoT.....	89
Figure 14 : Répartition des établissements par secteurs d'activités	93
Figure 15 : Répartition des emplois par secteurs d'activité.....	94
Figure 16 : Répartition des emplois par catégories socioprofessionnelles.....	94
Figure 17 : Etablissements par taille	98
Figure 18 : Evolution de l'emploi sur la période 2013-2014 et 2014-2015	99
Figure 19 : Etablissements par secteurs d'activités.....	101
Figure 20 : Salariés par secteurs d'activités.....	101
Figure 21 : Utilisation du bois bûche en système de chauffage individuel.....	126

Figure 22 : Répartition des hébergements touristiques marchands et non marchands.....	137
Figure 23 : Répartition de l'offre commerciale de moins de 300 m ² sur le territoire du SCoT (en pourcentage)	154
Figure 24 : Part des communes selon le niveau d'offre observé par EPCI	156
Figure 25 : Evolution de l'emprise du e-commerce au niveau national entre 2012 et 2016.....	161
Figure 26 : Part des achats effectués en dehors du périmètre du SyMCA - 2018	161
Figure 27 : Part des achats effectués en dehors des EPCI et hors SCoT par catégorie de produits - 2018	162
Figure 28 : Nombre de zones d'activités en fonction de leur taille	184
Figure 29 : Surfaces (en ha) occupées par les différents types de foncier économique*	184
Figure 30 : Analyse du foncier économique des ZAE de Rama, Pigeonnier, Ile de Brancassy au Pouzin et d'Arac au Cheylard.....	189
Figure 31 : Surfaces autorisées (en ha) en Centre Ardèche entre 2009 et 2018	190
Figure 32 : Surfaces autorisées (en ha) en Ardèche entre 2009 et 2018	190
Figure 33 : Surfaces autorisées en m ² de locaux industriels entre 2009 et 2018	193
Figure 34 : Répartition surfaces autorisées de locaux industriels par bassin de vie entre 2009 et 2018	193
Figure 35 : Surfaces autorisées en m ² de locaux agricoles entre 2009 et 2018.....	194
Figure 36 : Répartition des surfaces autorisées de locaux agricoles par bassin de vie entre 2009 et 2018	194
Figure 37 : Surfaces autorisées en m ² de locaux commerciaux entre 2009 et 2018.....	195
Figure 38 : Répartition des surfaces autorisées de locaux commerciaux par bassin de vie entre 2009 et 2018.....	195
Figure 39 : Surfaces autorisées en m ² de locaux d'artisanat entre 2009 et 2018.....	196

Figure 40 : Répartition des autorisations de locaux d'artisanat par bassin de vie entre 2009 et 2018	196
Figure 41 : Synthèse des flux de déplacement domicile-travail à l'échelle du SCoT	204
Figure 42 : Plateforme CNR de Le Pouzin	215
Figure 43 : Tracé de la ligne TER de car N°73 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes	217
Figure 44 : Services interurbains du « Sept » en Centre Ardèche	219
Figure 45 : Réseau de transport urbain du bassin privadois	220

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Population légale en vigueur au 1 ^{er} janvier 2017 et au 1 ^{er} janvier 2022 dans les EPCI du SCoT	7
Tableau 2 : Critères techniques utilisés pour la définition de l'armature territoriale	16
Tableau 3 : Nombre d'équipements sportifs par EPCI et pour 1000 habitants.....	33
Tableau 4 : Répartition de la population et densité des bassins de vie du SCoT	56
Tableau 5 : Evolution démographique entre 1999 et 2017 par bassins de vie	58
Tableau 6 : Indice de jeunesse en Centre Ardèche en 1999 et 2016	60
Tableau 7 : Typologie du parc de logements par bassins de vie en 2016	67
Tableau 8 : Résidences principales par catégorie de logements.....	74
Tableau 9 : Dynamique d'évolution du parc de logements entre 1990 et 2016	74
Tableau 10 : Liste des établissements inscrits au RCS, en termes d'effectifs de plus de 45 salariés en mai 2020	85
Tableau 11 : Evolution du taux de chômage entre 2006 et 2016	92
Tableau 12 : Chiffres clés de l'ESS en Centre Ardèche.....	97
Tableau 13 : Etablissement de l'ESS par statuts.....	100
Tableau 14 : Salariés de l'ESS.....	100
Tableau 15 : Evolution des exploitations et de l'emploi agricole entre 2000 et 2017	112
Tableau 16 : Qualité théorique du bois par région forestière en Centre Ardèche	121
Tableau 17 : Volume mobilisable théorique annuel par type de peuplement	123
Tableau 18 : Indicateurs de la pression touristique	139
Tableau 19 : Surfaces totales des grandes et moyennes surfaces (GMS) du territoire en m ²	150

Tableau 20 : Densité commerciale des plus de 300m ² pour 1 000 habitants sur le territoire du SCoT	151
Tableau 21 : Densité commerciale des plus de 300m ² pour 1 000 habitants et comparaison au niveau régional, départemental et national.....	151
Tableau 22 : Répartition de l'offre commerciale de moins de 300 m ² sur le territoire du SCoT (en nombre).....	154
Tableau 23 : Densité de l'offre commerciale et de service de - de 300m ² pour 1000 habitants sur le territoire du SCoT.....	154
Tableau 24 : Densité commerciale et de service des - de 300m ² pour 1000 habitants et comparaison au niveau régional, départemental et national	155
Tableau 25 : Nombre de marchés sur le SyMCA et répartition par EPCI	158
Tableau 26 : Composition des marchés dans les villes principales de Centre Ardèche	158
Tableau 27 : Nombre de marchés selon leur taille à l'échelle du SyMCA et par EPCI	159
Tableau 28 : Nombre d'établissements en circuit court	159
Tableau 29 : Part des achats effectués en dehors du périmètre du SyMCA et évolution 2007-2018	162
Tableau 30 : Flux de consommation du territoire en non alimentaire : Où vont consommer les habitants des différents EPCI ? - 2018.....	163
Tableau 31 : Détail par secteur sur la CC de Val'Eyrieux - 2018	164
Tableau 32 : Flux de consommation du territoire en alimentaire : Où vont consommer les habitants des différents EPCI ? - 2018.....	164
Tableau 33 : Détail par secteur sur la CC de Val'Eyrieux - 2018	165
Tableau 34 : Chiffre d'affaires en millions d'euros des pôles commerciaux (périphérie et centralité) du SCoT Centre Ardèche et évolution 2007-2018.....	167

Tableau 35 : Poids des centres-villes par rapport au chiffre d'affaires (CA) total de la commune 2007 et 2018	167
Tableau 36 : Justification de l'armature commerciale du SCoT Centre Ardèche	173
Tableau 37 : Foncier économique utilisé ou disponible par EPCI (en ha)	186
Tableau 38 : Répartition des surfaces autorisées par bassin de vie	191
Tableau 39 : Evolution du trafic journalier sur les axes principaux.....	214